C.E. DAIGNEAULT
DEPT. DES ACHATS
ED.MONTREAL

1SEM. - OSAM.

LA PRESSE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

ÉDITION DE MONTRÉAL 5¢ — Montréal, mercredi 10 juillet 1963 / sainte Félicité et ses fils, martyrs.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ AU 7 OUEST, RUE ST-JACQUES, MONTRÉAL, PAR LA COMPAGNIE DE PUBLICATION DE LA PRESSE LIMITÉE • 79e ANNÉE, No 224 • 4 CAHIERS • 68 PAGES

SOMMAIRE

Annonces classées / 52 à 61
Comiques / 31
Décès, Naissances, etc. / 62
Editorial / 4
Finance / 46, 47
Horoscope / 43
Immeuble / 66
Les Tribunaux / 9
Mach. / 45
Mots croisés / 29
Nos groupes ethniques / 63
Nouvelles internationale, / 34, 35
Radio et Télévision / 44
Session fédérale / 27, 31, 63
Session provinciale / 27, 29, 30, 51
Spectacles et Concerts / 40, 41
Sports / 36 à 39
Vie dans les parcs / 42
Vie féminine / 17 à 24
Vie mondaine / 19
Votre médecin / 6

LA MÉTÉO

MIN.: 60 — MAX.: 72 — NUAGES, AVERSES

VOIR DETAILS EN PAGE 2

Pearson dit non à Lesage

Québec a prévenu Ottawa

QUEBEC, (par J.M.) — M. Jean Lesage, chef du gouvernement provincial, a révélé hier à la chambre basse que M. Claude Morin, sous-ministre des affaires fédérales-provinciales, est allé dernièrement à Ottawa pour faire part aux autorités fédérales des sentiments de l'Assemblée législative devant certains problèmes.

Le premier ministre n'a pas précisé la nature exacte de ces problèmes; mais le contexte, dans lequel a été faite la déclaration, montre qu'il s'agit principalement du projet d'Ottawa d'aider financièrement les municipalités ainsi que de fonder un système universel de retraite.

Pour ce qui est des pensions de retraite, on sait que M. Lester-H. Pearson a consenti à soumettre la question à la prochaine conférence intergouvernementale.

M. Lesage estime qu'à cette occasion l'étude devra porter sur le fond même du sujet et non pas seulement sur les modalités du projet de loi fédéral.

En attendant, M. Wheeler Dupont, du ministère provincial du Travail, et M. Claude Morin, ainsi que le Conseil d'orientation économique examinent tout le problème pour formuler des suggestions précises au chef du gouvernement du Québec.

Une forte documentation est déjà sur le bureau du premier ministre . . .

M. Daniel Johnson, chef de l'Union Nationale, se demande bien quel genre de solution sortira de la conférence intergouvernementale.

Il aurait beaucoup mieux valu, pense-t-il, que le Québec s'impose; et le moyen infaillible, le moyen le plus sûr, le moyen par lequel nous n'au-

Voir QUEBEC en page 2



TEMPS EXCELLENT pour les pâtés de sable, se disent les marmots en gilets de laine et pantalons longs. Ils ne dédaignent pas l'air frais de . . . juillet, pendant que le gardien de la piscine déserte en profite pour faire un peu de nettoyage. Mais, courage, la météo annonce du soleil pour demain . . . avec quelques averses !

photos LA PRESSE

Ottawa prêtera aux municipalités et appliquera son plan de pensions

par Jean CHARPENTIER

OTTAWA. — La tension actuelle entre Québec et Ottawa n'aura guère eu lieu de se relâcher hier, alors que M. Pearson a annoncé aux Communes son intention, nonobstant les objections constitutionnelles de M. Lesage, de procéder à la mise en oeuvre de deux programmes conjoints ainsi que d'une mesures qui ne constitue pas un moindre empiètement sur les droits provinciaux.

Contrairement à ce qu'on pouvait déduire de ses déclarations antérieures M. Pearson a déclaré hier qu'il n'a pas l'intention de différer l'adoption par le Parlement du programme d'aide aux municipalités, laquelle espère-t-il, interviendra avant l'ajournement d'été.

En réponse à M. Martineau, conservateur de Pontiac-Témiscamingue, qui avait évoqué les objections de M. Lesage à ce sujet, le premier ministre a dit qu'il s'entretiendrait avec ce dernier ainsi que les autres chefs des provinces lors d'une conférence fédérale-provinciale dont la date n'a pas encore été fixée.

D'autre part, au néo-démocrate de Winnipeg-Nord-Centre, M. Knowles, qui lui demandait s'il comptait toujours appliquer son programme de pensions de vieillesse à la suite de la demande de M. Lesage d'une discussion préalable, M. Pearson a exprimé son désir de voir adopter le plus vite possible cette mesure actuellement inscrite au feuilleton.

Enfin le premier ministre a révélé à M. Dinsdale, conservateur de Brandon-Souris, que le programme de bourses d'études des promis par les libéraux lors de la dernière campagne sera proposé dès l'adoption par le Parlement des mesures législatives présentement à l'étude.

Il faut avouer que les revendications fiscales de M. Lesage ne semblent guère trouver d'écho à Ottawa si l'on en juge par une intervention faite hier aux Communes.

Lors du débat sur le Conseil de développement des provinces de l'Atlantique, M. Gerald Regan, libéral de Halifax, s'est dit pour sa part atterré à la perspective de la remise aux provinces de leurs pouvoirs de taxation.

Tout accroissement de l'autonomie fiscale des provinces aboutirait inévitablement selon lui à la balkanisation du pays. Ottawa, a-t-il estimé, doit conserver ses pouvoirs actuels de taxation directe s'il veut mener à bien sa tâche historique et constitutionnelle.

A vrai dire, il est rare que la question de l'autonomie provinciale soit soulevée du tout en Chambre.

S'étant aventuré la veille dans ce domaine, M. Erik Nielsen, conservateur du Yukon, dut apporter hier une correction au compte rendu de son discours. Au lieu de "provinciale," le Hansard donnait "provisionnelle" et au lieu de "autonomie," "uniformité" . . .

Voir l'éditorial de Vincent Prince en page 4

Nomination imminente des enquêteurs fédéraux sur le biculturalisme

OTTAWA. (PC) — La Commission royale d'enquête sur le biculturalisme comptera beaucoup de membres et les noms de ces derniers seront connus avant la fin de la semaine, au plus tard lundi.

Le premier ministre du Canada, M. Lester B. Pearson, a donné ces précisions hier au cours d'une conférence de presse et il a dit espérer que les commissaires se mettront à l'oeuvre le plus tôt possible.

De retour de convalescence, le premier ministre a rencontre les journalistes et leur a communiqué les nouvelles suivantes :

— Il se rendra à New York en septembre prochain à l'occasion de l'ouverture de l'Assemblée générale des Nations unies. Il adressera la parole à l'assemblée.

— Il a également accepté une invitation de se rendre en Australie, probablement en novembre, et en profitera pour visiter la Nouvelle-Zélande.

—Il ne projette pas de rencontrer le premier ministre du Québec, M. Jean Lesage, ou les premiers ministres des autres provinces avant la prochaine conférence fédérale-provinciale. La date de cette rencontre n'est pas encore fixée.

—Le gouvernement aimerait que soit adoptée le plus tôt possible la loi d'aide aux municipalités mais il ne croit pas que ce soit essentiel.

—L'augmentation proposée de $10 pour les pensions de vieillesse est liée à l'établissement du régime de pensions contributoires et il n'est pas question de l'extraire de ce projet de loi afin que les Canadiens puissent bénéficier plus tôt de cette augmentation de la pension.

Le budget

Au cours de cet entretien avec les courriéristes parlementaires, le premier ministre a exprimé l'avis que le procédé actuel de préparation du budget doit être modifié.

Il devrait y avoir, selon lui, plus d'échanges de vues entre les membres du cabinet et entre le gouvernement et le public avant que les décisions fiscales soient prises.

Le premier ministre a également affirmé que M. Donald Gordon, ministre des Finances est en bonne santé et qu'il est encore bon pour plusieurs années.

Les décisions budgétaires ne sont connues des membres du cabinet que quelques jours

Voir ENQUETEURS en page 2

Le comité sur l'assistance publique recommande:

Ottawa doit se retirer des programmes conjoints

par Pierre O'NEIL

QUEBEC. — Le comité d'étude sur l'assistance vient de recommander au gouvernement de Québec :

- d'intensifier ses efforts afin qu'Ottawa se retire des plans conjoints en matière d'assistance et compense les charges accrues qui en découleraient pour Québec par un élargissement des champs de taxation,
- d'abroger la Loi de l'assistance publique qui n'a presque pas été amendée depuis sa création en 1921 et de la remplacer par une nouvelle loi générale d'assistance sociale,
- de réorganiser les structures du ministère de la Famille et du Bien-Etre.
- de remplacer les taux fixes d'assistance par une méthode de distribution basée sur la variabilité des budgets.
- d'établir ses relations avec les agences privées de bien-être sur une base contractuelle.

Telle sont les principales des 71 recommandations contenues dans le rapport du comité.

En somme, le comité propose au gouvernement de liquider la notion traditionnelle du "rôle supplétif" de l'Etat et d'établir une sorte de nouveau "concordat" avec tout le secteur privé du bien-être !

Le document a été rendu public hier, un an et demi après que le gouvernement eut mandaté le comité pour étudier l'ensemble des problèmes posées par l'assistance à domicile et en particulier, les échelles de taux, le régime dit des taux fixes et les divers modes de collaboration entre les oeuvres privées et le secteur public du bien-être.

Le rapport déposé hier n'est pas particulièrement doux pour le gouvernement actuel et ceux qui l'ont précédé. Il est épicé de nombreuses allusions à l'incohérence des politiques gouvernementales en matière d'assistance et aux structures anachroniques du ministère de la Famille et du Bien-Etre. Au fait, le comité indique à un moment donné que ce ministère n'a de familial que le nom, l'application de certaines lois favorisant les célibataires au détriment des familles.

Le comité fustige également le secteur privé pour certaines attitudes et qualifie de mentalité "quémandeuse" cette conception d'une partie de la population qui fait l'impossible pour vivre aux frais de l'assistance de l'Etat.

Vers un nouveau rôle de l'Etat

L'ensemble du rapport constitue un rejet des conceptions traditionnelles de l'assistance sociale et il met de l'avant certains principes qui devraient dorénavant être à la base de toute action publique et privée en ce domaine.

Les commissaires stipulent ainsi que l'indigence n'est pas qu'un phénomène individuel mais qu'il a des dimensions collectives aussi bien dans ses causes que dans ses conséquences. Pour eux, la solution générale aux problèmes d'assistance ne tient ni à des variations dans les taux ni à d'autres technicalités du genre mais plus fondamentalement dans l'élaboration d'une politique économique dynamique qui fasse disparaître les causes mêmes des malaises en supprimant les poches régionales de sous-développement et en améliorant le niveau de santé des citoyens.

Le comité rappelle au gouvernement qu'il n'y arrivera pas sans une action coordonnée entre tous les ministères et sans des consultations constantes entre les organismes gouvernementaux chargés de la croissance économique et ceux qui s'occupent du bien-être.

Il est encore un peu tôt pour présumer de ce que sera la réaction du gouvernement devant ce rapport mais il n'est pas exclus qu'il lui attire quelques difficultés comme c'est le cas actuellement du fameux rapport Parent.

Les commissaires ont résumé dans un chapitre de synthèse les principales constatations qu'ils ont faites.

Un apprenti-sorcier

Ils attribuent généralement la hausse du coût de l'assistance à l'amélioration des mesures de sécurité sociale, à l'inadaptation des structures administratives, à l'insuffisance des mesures de réadaptation ainsi qu'aux déficiences de la politique gouvernementale en matière économique et sociale.

"Celle-ci écrivent les commissaires en louant les efforts récents du gouvernement n'a pas encore atteint dans leurs racines les problèmes dont les déboursés en assistance sociale ne sont qu'une conséquence".

Le comité déplore en outre la méfiance du public vis-à-vis le rôle de l'Etat en matière de sécurité et note qu'au sein même du gouvernement il y a une "incompréhension marquée du rôle véritable de l'Etat dans le domaine du bien-être social public".

Quant aux structures administratives responsables de l'assistance à domicile, "elles ont souffert d'improvisation, d'un manque d'intégration, d'attributions mal définies et d'une concentration difficilement justifiables".

C'est pourquoi, dans les termes mêmes du rapport, "l'assistance à domicile est devenue, à cause aussi des circonstances sociales et électorales, une sorte d'apprenti-sorcier dont on a voulu tant bien que mal restreindre les frasques, sans réussir à saisir les causes profondes qui les provoquaient".

Les commissaires estiment enfin "imparfaites et insatisfaisantes" les relations entre les agences sociales et les services gouvernementaux.

"Quant aux taux d'assistance, ils ne tiennent pas compte de l'état réel d'indigence et n'aident pas le ministère de la Famille à poursuivre l'objectif qu'il s'est fixé, soit l'épanouissement de la famille".

Retraits d'Ottawa des plans conjoints

D'une certaine façon, la recommandation à l'effet qu'Ottawa se retire des plans

Voir OTTAWA en page 2

Demain, fin de la session?

QUEBEC. (par J.M.) — Tout fait prévoir que la session du parlement provincial se terminera demain après-midi.

C'est ce que le chef du gouvernement M. Jean Lesage a laissé entendre hier à l'Assemblée législative.

Cependant le premier ministre a fait observer que tout dépendra évidemment de l'attitude de l'Opposition. Il ne reste plus pratiquement que quelques projets de loi à étudier. L'étude de ces bills peut être plus ou moins longue.

La séance du Comité de la constitution ne se résume aujourd'hui qu'à des préparatifs. Les débats ne seront pas enregistrés sur rubans magnétiques. On formera un bureau; on nommera un secrétaire.

Le remède Gordon

Qui sera remboursé ?

par Jean CHARPENTIER

OTTAWA — Afin de pallier les méfaits d'une taxe inapplicable, M. Gordon a prescrit un remède qui se révèle inopérant.

Voilà où en était hier la chancelante carrière du ministre des Finances à l'issue d'un débat de plus d'une heure aux communes sur sa déclaration de la veille concernant le retrait partiel de la taxe de 11 pour cent sur les matériaux de construction.

Cette déclaration prévoit, on s'en souvient, des remboursements aux personnes qui auraient payé la taxe en question depuis son application le 13 juin dernier.

Mais il ne fallut pas longtemps à l'opposition pour établir qu'une telle mesure n'apportera probablement aucun soulagement aux véritables victimes, les consommateurs, tan-

Voir GORDON en page 2

Le créditiste Gilles Grégoire de Lapointe a demandé si l'exemption de la taxe de vente s'appliquera aussi bien aux églises, aux monastères et résidences d'ecclésiastiques qu'aux écoles et universités.

M. Gordon a répondu que toute clarification ultérieure sur les dispositions de son budget devraient être remises pour le moment du débat sur les résolutions fiscales.

L'ARC recherche deux avions disparus avec quatre occupants

L'Aviation royale du Canada effectue présentement des recherches intensives afin de retrouver deux avions légers qui transportaient deux personnes chacun.

L'un de ces appareils, un amphibie de type Seabee immatriculé CF-MYT et basé à Montréal, a été porté disparu lundi soir quand il n'est pas revenu à l'aéroport de Cartierville. Il avait décollé de cet aéroport à neuf heures samedi matin.

L'autre est un monomoteur Aeronca "Champion" immatriculé CF-LUL et basé à Sudbury, en Ontario, qui a été porté disparu hier matin au cours d'un vol de routine.

Dans le premier cas, 17 avions patrouillent présentement la région qui s'étend entre Montréal et Kempt Lake, à 150 milles au nord-ouest de la métropole.

Le quartier-général des équipes de secours a été installé à la base de l'ARC de St-Hubert.

Six autres appareils fouillent, dans le deuxième cas, une région de faible étendue autour de Sudbury. Leurs recherches sont dirigées depuis la base militaire de North Bay, en Ontario.

On avait dit d'abord que l'ARC tentait de retracer quatre avions légers, mais cette no[illegible] est démentie par l['autorité] de l'Avi[illegible] royale.

Le bureau de la revision du Code civil recommande

Egalité juridique de la femme mariée (P. 51)

"Le patronage existe encore, plus raffiné . . ."

Martineau envisage la possibilité de poursuivre la commission Salvas

par Dominique CLIFT

QUEBEC. — L'ex-trésorier de l'Union nationale, M. Gérald Martineau, une des principales cibles du rapport de la Commission Salvas, a déclaré hier qu'il avait confié à des avocats le soin d'étudier le rapport afin de déterminer les procédures en dommages qui pourraient être prises contre les commissaires.

"Le chapitre 9 des Statuts de 1941 qui contient les règles de procédures des commissions d'enquête ne permet pas aux commissaires de faire des personnalités, d'interpréter les questions de morale et d'essayer de ruiner des réputations. L'article 16 leur accorde l'immunité pour tout ce qui concerne leur rôle, mais il ne couvre certainement pas une entreprise de salissage", a déclaré M. Martineau au Conseil législatif.

Il a affirmé n'avoir jamais inventé de système de patronage ou encore d'avoir gardé pour lui-même des commissions sur les achats du gouvernement. Il s'est également défendu d'avoir fixé le prix de certaines marchandises vendues au gouvernement.

"Le même patronage existait sous les régimes libéraux antérieurs, il a existé sous l'Union nationale, et il existe sur une échelle plus grande sous l'administration actuelle, avec des méthodes plus raffinées", a-t-il déclaré.

"C'est faux", est intervenu George Marler, leader du gouvernement au Conseil.

"Je ne conteste à aucun gouvernement d'essayer d'apporter des améliorations véritables dans l'administration de la chose publique. De telles mesures doivent recevoir l'approbation sincère de tous les citoyens", a-t-il déclaré en ajoutant que la Commission Salvas n'avait pas joué son vrai rôle.

"Elle nous a semblé interpréter son rôle comme si elle était un instrument de vengeance politique, comme si elle était obligée de faire des personnalités et de tenter de salir des réputations", a déclaré M. Martineau.

"Je nie enfin à cette commission politique le privilège et la compétence pour interpréter les normes de la morale. Tout ce qu'une commission comme celle-là peut faire, c'est de dire si la loi a ou n'a pas été violée, c'est de suggérer des amendements si elle n'est pas suffisamment claire ou efficace. Je n'ai pas l'intention de puiser des normes de morale dans les propos discutables de ces faux théologiens. Jusqu'ici j'ai cru à la seule morale de l'Eglise et je ne crois pas, à mon âge, qu'il serait prudent pour faire mon salut d'invoquer les règles de théologie morale édictées dans un seul but politique", a dit M. Martineau.

Selon lui le juge Salvas aurait dû prendre comme modèle le rapport de la Commission Glassco sur l'administration fédérale.

Rappelant le fait que la Défense nationale possède des caleçons pour 98 ans à venir et des chaussures pour les 125 prochaines années, M. Martineau a déclaré :

"Cet enthousiasme pour les achats n'est que la traduction d'un patronage politique. Et pourtant le rapport Glassco ne cite aucun nom, ne mentionne aucun parti, parce que les commissaires ont délaissé la petite politique pour vouloir apporter sincèrement leur contribution positive à l'amélioration de l'administration publique.

"L'objectivité fait défaut dans le rapport Salvas, et je ne m'explique pas les raisons des attaques personnelles dont j'ai été l'objet autrement que par des motifs de partisanerie politique."

M. Martineau a également accusé la commission de favoritisme dans l'assignation et la comparution des témoins.

"C'est ainsi que M. Paul Lemieux, de Sillery, qui a reçu plusieurs milliers de dollars en commissions n'a pas été entendu par la Commission. La raison de cet oubli est d'ordre politique, car M. Paul Lemieux

Voir MARTINEAU en page 2



M. GERALD MARTINEAU

Le rapport Salvas :

Lesage saura la semaine prochaine contre qui les accusations seront portées

QUEBEC. — Le premier ministre Jean Lesage a déclaré hier qu'il n'aurait pas de rapport sur la possibilité de poursuites judiciaires à la suite du rapport Salvas avant au moins le milieu de la semaine prochaine.

Il a ajouté qu'il ne pouvait dire contre qui ces poursuites pourraient être entreprises.

M. Lesage a refusé de faire tout commentaire au sujet du discours du conseiller législatif Gérald Martineau.

Lorsqu'on lui a parlé des poursuites que M. Martineau songeait à intenter au juge Salvas, M. Lesage a simulé le désespoir en portant la main à son front.

La démocratie au Québec

PAR RICHARD DAIGNAULT ET DOMINIQUE CLIFT

Même les ministres ont de mauvais jours!

Il y a dans la vie d'un homme politique des jours qui doivent être vraiment cruels.

Paul Gérin-Lajoie, le jeune et prestigieux ministre responsable du domaine de l'éducation publique devant l'Assemblée législative, a dû connaître lundi de ces moments qui marquent un homme pour toujours.

Il est hasardeux de chercher à interpréter ce qui s'est passé au conseil des ministres lundi. Mais une chose est presque certaine: Paul Gérin-Lajoie croyait encore le matin que le bill 60 — projet de loi visant à créer un ministère de l'éducation et un Conseil supérieur de l'éducation — serait adopté avant la fin de la présente session. Quelques heures plus tard, il savait que le premier ministre Jean Lesage retirerait le projet et que le tout serait reporté à la prochaine session.

Que s'est-il passé? Personne ne saurait le dire, sauf les personnages qui ont participé à la joute qu'a perdue M. Gérin-Lajoie. Nous avons souligné hier le manque de travail d'équipe au sein du cabinet et l'inquiétude que cette situation doit susciter.

Essayons aujourd'hui de voir de plus près ce qui divise le cabinet.

De toute évidence, le premier ministre, parlant au nom du cabinet, est en contradiction flagrante avec M. Gérin-Lajoie.

Dans un communiqué remis aux journaux lundi soir, M. Gérin-Lajoie s'exclame: "Je n'ai rien à changer à la déclaration qui a paru dans le journal de ce matin."

Cette déclaration, qu'il refuse de retirer, expose en cinq points les raisons pour lesquelles le bill 60 doit être adopté au plus tôt.

Or M. Lesage, dans sa déclaration aux journaux, explique pourquoi on a décidé de remettre le bill à la prochaine session.

Dans sa déclaration publiée lundi matin, M. Gérin-Lajoie affirmait: "Tous ont eu le temps de tenir des consultations et de se faire une idée."

Le premier ministre dit au contraire: "...plusieurs personnes et associations de citoyens ont demandé au gouvernement de leur donner le temps d'étudier davantage certaines des modalités du projet de loi. Elles voudraient réfléchir à loisir et se former une opinion sur des points qui demeurent obscurs à leurs yeux."

Dans sa déclaration M. Gérin-Lajoie disait: "Tout délai ne ferait que permettre à un certain nombre de personnes ou de groupements d'exprimer à nouveau ce qu'ils ont déjà formulé devant la Commission Parent. Comme si le gouvernement devait siéger en tribunal d'appel."

M. Lesage, lui, dit par contre: "Que ceux qui ont des suggestions à faire les formulent sous forme d'amendements précis au Bill 60 et me les soumettent promptement."

Si dans son communiqué rendu public lundi soir à la suite du retrait du bill, M. Gérin-Lajoie dit qu'il ne bouge pas, c'est qu'il n'a pas changé d'idée et veut le laisser savoir.

Mais, dans les paragraphes qui suivent cette affirmation, le ministre se range à l'avis du cabinet, de toute évidence pour sauver le principe de la solidarité ministérielle.

"Il reste à dissiper, dit-il, les équivoques qui persistent encore, dans certains milieux, au sujet des modalités que ce ministère (de l'éducation) pourrait prendre... le gouvernement est disposé à recevoir leurs suggestions."

Il est donc patent que Me Gérin-Lajoie est acculé au mur. Et de cette position il ne peut plus bouger. Il accepte que l'on propose des amendements en "termes clairs et précis", mais il ajoute:

"Le gouvernement est fermement décidé à doter le Québec d'un vrai ministère de l'éducation et de la jeunesse — et cela dès le début de la prochaine session."

M. Gérin-Lajoie, traditionaliste dans ses méthodes parlementaires, n'a pas la cuirasse d'un René Lévesque exigeant la nationalisation.

Mais attention! On a parlé tant et plus de la démission possible de René Lévesque à l'époque de la nationalisation.

On en parlera moins au sujet de M. Gérin-Lajoie. Il démissionnerait sans doute tout simplement et froidement s'il était poussé plus loin.

(tous droits réservés)



BAGARRE RACIALE A NEW YORK — Un policier escorte un manifestant portant une blessure sanglante à la tête à la suite d'une bagarre survenue hier soir entre des Blancs et des Noirs qui faisaient le piquetage d'un restaurant du Bronx pour la quatrième soirée consécutive. (Voir article en page 35). (Téléphoto PA)

QUEBEC

SUITE DE LA PAGE 1

rions pris aucun risque, aurait été d'annoncer un projet de loi provinciale et de se placer dans une position qu'Ottawa n'aurait pu ignorer.

M. Lesage n'est pas de cet avis:

"Si nous avions voté une loi, en quoi cela aurait-il empêché Ottawa d'agir? L'Ontario a voté une loi et cela n'a pas empêché Ottawa d'agir... Comment faire entrer ça dans la tête du chef de l'Opposition qui ne comprend rien...?"

M. Johnson: "Pour le malheur du premier ministre et la tranquillité du parti libéral, je comprends trop... Le premier ministre nous a demandé de voter pour M. Pearson; le premier ministre a mis son prestige en jeu pour M. Pearson; le premier ministre a mis sa caisse à la disposition des libéraux d'Ottawa; et maintenant que ces gens nous taxent..."

M. Lesage: "Il a décidé de nous faire une scène..."

M. Johnson: "N'eût été notre intervention, ces gens-là seraient entrés dans le domaine des fonds municipaux, des pensions transférables. L'opposition n'a pas de leçon à prendre de ministres qui dorment en chambre..."

Pendant le débat, il a été question aussi de l'organisation prochaine du ministère des Affaires fédérales-provinciales. L'opposition a souhaité une "carrière bien remplie" au nouveau sous-ministre M. Claude Morin.

MARTINEAU

SUITE DE LA PAGE 1

a l'avantage d'être le beau-père de M. Jules Lesage, fils du premier ministre. Il en est de même pour plusieurs autres témoins", a-t-il dit.

M. Martineau a également accusé les commissaires d'avoir gardé au-dessus de sa tête une menace de mépris de cour afin de donner plus de sérieux à leurs procédures, et non pas comme un moyen de permettre à la justice d'atteindre ses fins.

Il s'agissait d'un discours télévisé en défense du patronage où M. Martineau justifiait ses actions. Ce discours a été qualifié dans le rapport Salvas de cynique.

Enfin il a affirmé que les membres de la Commission Salvas savaient aussi bien que lui que le patronage continue dans la province.

"Ils savent aussi bien que moi que ses méthodes sont plus raffinées, plus hypocrites. Je possède nombreuses preuves qu'en certaines circonstances ce patronage prend même la forme d'une véritable extorsion. Je connais le cas d'un entrepreneur à qui des politiciens libéraux ont arraché plus de $100,000", a-t-il affirmé.

La défense de Me Martineau au Conseil législatif a soulevé les protestations du leader gouvernemental, George Marler qui a invoqué un point d'ordre alléguant que le discours de M. Martineau allait plus loin que ne le permettait une question de privilège. Le président de la Chambre maintint le point de vue de M. Marler, mais la majorité Union nationale renversa cette décision permettant ainsi à M. Martineau de procéder.

ENQUETEURS

SUITE DE LA PAGE 1

avant leur annonce aux Communes, a continué M. Pearson. Tout ce que j'ai à dire sur le sujet est que nous devrions reviser la procédure actuelle qui n'est pas loi mais bien une pratique établie depuis le début de la Confédération.

Réponse évasive

Un journaliste a également demandé à M. Pearson s'il était vrai que le ministre des Finances lui avait offert sa démission et que, quelques minutes plus tard, il l'aurait retirée à la demande même du premier ministre.

M. Pearson a répondu que l'article de magazine relatant ce prétendu incident n'est pas essentiellement correct et contient plusieurs inexactitudes.

Enfin le premier ministre a dit espérer que les députés auront un congé cet été mais que toute la législation à l'ordre du jour doit d'abord être adoptée. Au cours des premiers soixante jours de notre gouvernement, a-t-il dit, nous avons inscrit au feuilleton toutes les lois promises. Mais c'est une chose de les inscrire au feuilleton et une autre, complètement différente, de les faire adopter par les Chambres.

GORDON

SUITE DE LA PAGE 1

dis que les manufacturiers, eux, auront le droit de réclamer du ministère de l'impôt le remboursement d'une taxe qu'ils n'ont fait que transmettre à l'acheteur.

En réponse à un feu nourri et précis de la part de l'opposition, le ministre du Revenu, M. Garland, responsable bon gré mal gré de l'application de cette mesure, a fini par répondre que le consommateur devrait s'en remettre pour être remboursé, à la bonne foi de son marchand.

(M. Gérard Chapdelaine, créditiste de Sherbrooke, demanda alors ce que le gouvernement comptait faire dans les cas de mauvaise foi, mais ne reçut pas de réponse...)

Moins optimiste, le chef de l'opposition, M. Diefenbaker, a estimé que la décision du gouvernement procurerait aux détaillants une manne injustifiée de $350,000 de profits par jour pour la durée de la mise en vigueur de cette taxe, soit du 13 juin au 8 juillet.

Dès l'ouverture de la séance, l'ancien ministre de la Défense, M. Harkness, conservateur de Calgary-Nord, tenta de situer le débat à son véritable niveau, celui du consommateur, en demandant à M. Gordon à qui devrait s'adresser par exemple quelqu'un qui se serait fait construire une maison de campagne depuis l'imposition de la taxe de 1 1pour cent.

Comme si le fabricant se serait abstenu de transmettre le fardeau de cette taxe au grossiste, le grossiste au détaillant et le détaillant au consommateur, le ministre des Finances a répondu que sa taxe a été imposée au niveau du manufacturier et que seul ce dernier aurait le droit de réclamer un remboursement au ministère du Revenu.

"L'acheteur de la maison de campagne, a payé un prix, non un prix additionné d'une taxe, a-t-il ajouté. Si ce prix était trop élevé, j'ai confiance qu'il pourra arriver à s'entendre avec le détaillant."

L'opposition ayant alors dirigé son interrogatoire sur le ministre du Revenu, ce dernier, M. Garland, émit l'espoir que l'on apprécierait les difficultés inhérentes à toute intervention du gouvernement fédéral dans les relations entre un détaillant et un consommateur.

"Mais le gouvernement n'envisage-t-il pas un moyen quelconque de rembourser le consommateur?", insista M. Harkness.

Pour toute réponse, ajoutant l'affront aux torts de son gouvernement, un libéral non identifié lança alors: "Prenez un avocat!"

OTTAWA

SUITE DE LA PAGE 1

conjoints d'assistance survient à un moment psychologique des relations entre Québec et Ottawa. Les relations sont tendues et déjà M. René Lévesque a décider de résilier une entente semblable.

Si le Québec décidait effectivement Ottawa de se retirer des plans conjoints d'assistance, c'est M. Claude Morin, un des commissaires devenu aujourd'hui sous-ministre des Affaires fédérales-provinciales qui serait chargé de la "liquidation".

Ce retrait coûterait au Québec une somme de près de $60 millions s'il survenait cette année et s'il n'était pas immédiatement compensé par le retour au Québec de certaines sources d'impôt.

Pour l'année 1962 le ministère de la Famille et du Bien-Etre a déboursé au delà de $170 millions en assistance aux familles et aux individus y inclus les contributions fédérales.

Les commissaires estiment que le retrait d'Ottawa faciliterait au Québec l'élaboration d'une politique qui lui soit propre en matière de bien-être.

Les structures du ministère

Parmi les principales recommandations qui concernent le ministère de la Famille, il faut noter la création d'un Conseil supérieur de la famille représentant le gouvernement le secteur privé et le public, qui serait chargé d'un rôle consultatif auprès du ministère.

Cet organisme serait appuyé par un bureau de programmation et de recherches dont le rôle serait de "contribuer à l'élaboration d'une pensée dynamique et réaliste en matière de bien-être et d'étudier toutes les questions pouvant conduire à l'établissement de normes administratives nouvelles".

Le comité recommande en outre la création d'un comité inter-ministériel chargé de coordonner la politique économique du gouvernement avec sa politique de bien-être. Ce comité serait constitué au niveau des sous-ministres et serait flanqué dans chaque ministère d'un officier de liaison.

Le comité fixe également le sort de la Commission des allocations sociales, un organisme actuellement semi-autonome chargé de la distribution des allocations sociales. Il recommande en effet que celle-ci, de même que les Service d'assistance (mère nécessiteuses, etc.) constituent les deux branches d'un nouveau service dit "d'assistance financière" qui serait sous la responsabilité directe du sous-ministre. Le comité fait également de nombreuses recommandations au gouvernement afin que celui-ci recrute des fonctionnaires plus compétents et qu'il contribue de façon plus active au perfectionnement de ceux qui sont déjà engagés dans les rouages de l'administration du bien-être.

Les taux d'assistance

Le comité critique longuement les taux d'assistance actuellement en vigueur dont il dit qu'ils ne tiennent pas assez compte des facteurs suivants:

- les caractéristiques des personnes assistées;
- les circonstances provoquant l'indigence ainsi que la durée de l'état d'indigence;
- Les caractéristiques du milieu économico-social.

C'est devant ces constatations que le comité propose que la méthode du budget soit appliquée à la distribution de l'assistance. Cette méthode aurait donné d'excellents résultats aux Etats-Unis et dans d'autres provinces du pays. C'est le nouveau bureau de recherches du ministère de la Famille qui serait chargé de l'adapter aux conditions qui existent au Québec.

Relations avec le secteur privé

Le gouvernement en trouvera pour son argent dans cette section du rapport où le comité lui recommande ni plus ni moins d'élaborer une sorte de nouveau "concordat" avec le secteur privé.

Dans cette perspective nouvelle, l'Etat est le maitre. Il peut désigner certaines agences sociales privées pour administrer les fonds publics mais elles devront satisfaire à des exigences très précises et signer un contrat qui pourrait être de trois ans avec le gouvernement. Des règles semblables, sauf pour ce qui est du contrat, s'appliquent à certaines municipalités.

La loi générale d'assistance

Le comité n'est pas très explicite sur le sujet sauf qu'il indique que cette loi devrait absorber toutes celles qui actuellement concernent l'assistance et qu'éventuellement elle pourrait bien être une des pièces maîtresses d'un éventuel code social.

Autre fait à noter, le comité propose au gouvernement de créer des cours familiales chargées d'étudier les difficultés matrimoniales. Il ajoute qu'une étude poussée devrait être entreprise pour connaître les causes et les conséquences de l'abandon du foyer et les moyens de mettre un terme à ce problème de plus en plus fréquent.

Les entrepreneurs en construction de Montréal sont contre la taxe sur les matériaux de construction

(J. L.) — Même si le ministre fédéral des Finances a décidé de réduire temporairement de 11 à 4 p. 100 la taxe sur les matériaux de construction, l'Association de la construction de Montréal est loin de se réjouir de cette mesure.

Le président de cet organisme M. Jacques Raymond, a déclaré hier que le gouvernement fédéral imposait là une "taxe sur les investissements, laquelle amènera une baisse dans l'investissement et une augmentation du taux de chômage dans l'une des industries les plus importantes au Canada."

M. Raymond trouve "presque inconcevable que M. Walter Gordon n'ait pas renversé sa décision" devant le tollé général qu'a suscité l'imposition de cette taxe. "C'eut été la seule façon de prévenir un déclin de l'activité dans le domaine de la construction", a-t-il dit.

Confusion

M. Raymond a ajouté que l'industrie de la construction devra passer par une longue période de confusion et d'incertitude. "Il sera excessivement compliqué de calculer et de s'assurer les remises qu'on nous promet quant aux engagements pris avant le 14 juin. Il est de plus probable que le remboursement de ces sommes ne se fera que très lentement. Il en résultera des frais supplémentaires que devront supporter les entrepreneurs et les fournisseurs de matériaux," a-t-il dit.

M. Raymond estime que même si on a voulu pallier les effets de la taxe en question en l'établissant à 4 p. 100 pour ne l'élever à 11 p. 100 que graduellement, "il est certain que cette procédure d'imposition en trois étapes (4 p. 100 en juin 1963, 8 p. 100 en avril 1964 et 11 p. 100 en mai 1965) se traduira sur les entrepreneurs et les fournisseurs de matériaux de construction par une confusion indescriptible".

Les représentants du mouvement syndical avaient déjà fait connaître au gouvernement fédéral qu'ils étaient opposés à l'imposition de toute taxe sur les matériaux de construction. Ils craignent que même avec une taxe réduite à 4 p. 100, l'industrie de la construction soit considérablement affectée. Il a toutefois été impossible de savoir dans quelle proportion se ferait sentir cette mesure édictée par le ministre fédéral des Finances.

Nouvelles fouilles archéologiques au vieux Jérusalem

AMMAN, (Reuter) — L'école britannique d'archéologie, sous la direction du Dr Kathleen Kenyon, entreprendra demain sa troisième série de fouilles dans la vieille ville de Jérusalem, a annoncé aujourd'hui le Dr Awni Dajani, directeur des antiquités jordaniennes.

L'équipe britannique travaillera en coopération avec celle de l'Ecole biblique et archéologique française, dirigée par le père Devaux et celle du Musée royal d'Ontario (Canada).

Cette expédition commune a déjà mis à jour, au cours de fouilles antérieures, l'ancien mur de la ville, édifié en 1800 avant Jésus-Christ. Au-dessus de la muraille, les archéologues avaient découvert des terrasses construites, pour servir de fondations à des habitations, par les Jésubites, une tribu dont parle la Bible et qui habitait Jérusalem avant que ne s'y installent les Israélites.

Le Dr. Dajani a déclaré que cette année, l'expédition explorera le sud de la vieille ville. Elle espère continuer le relevé de l'ancienne muraille. Les archéologues fouilleront également à l'intérieur du mur, près de la porte Dung, où l'an dernier ils ont trouvé des vestiges de l'époque byzantine, a déclaré le Dr Dajani.

Triomphe

MOSCOU, (AFP) — "Ce fut un triomphe", a déclaré hier Mme Nina Popova, présidente du Comité des femmes soviétiques et chef de la délégation de son pays au Congrès international des femmes, dressant le bilan du Congrès devant une assemblée des citoyennes de Moscou. "La liberté de parole était pleinement assurée au Congrès, où tous les orateurs intervenaient librement en exposant leurs positions, idées, sentiments et aspirations", a précisé Mme Popova sans faire allusion aux incidents survenus avec la délégation chinoise.

Le tourisme à rebours

Les Américains dépensent plus au Canada que nous aux Etats-Unis

WASHINGTON, (PC) — Pendant une dizaine d'années, les autorités canadiennes ont observé avec inquiétude le flot de touristes filant vers les Etats-Unis, et dépensant là-bas beaucoup plus que ne dépensaient ici leurs homologues américains. Puis vint la dévaluation: la tendance s'inversa.

C'est maintenant le Département du Commerce américain qui remarque, avec une certaine anxiété, qu'au moment où le gouvernement de ce pays fait tout en son pouvoir pour prévenir l'exportation des dollars, les touristes dépensent plus au Canada et les Canadiens dépensent moins aux Etats-Unis.

Rejetant la faute du phénomène sur la dévaluation du dollar canadien et sur la foire internationale de Seattle, le Département américain observe que, pour la première fois depuis 10 ans, la balance commerciale du tourisme a été favorable au Canada l'année dernière.

Les dépenses des touristes américains au Canada sont passées de 425 millions de dollars en 1961 à 492 millions en 1962. Dans le même laps de temps, les dépenses des touristes canadiens aux Etats-Unis tombaient de 451 à 430 millions.

Ainsi, d'un déficit commercial de 26,000,000 en 1961, le Canada est passé à un bilan positif de 62,000,000 en 1962. Le Département américain du Commerce estime que le tourisme américain au Canada a été stimulé par la dévaluation du dollar et "par la tenue de la Foire de Seattle, qui a placé des millions d'Américains à proximité des provinces de l'Ouest."

La somme totale des dépenses effectuées par les Américains en visite à l'étranger a grimpé de 10 pour cent en 1962, atteignant $2,900,000,000. Mais l'accroissement des dépenses en territoire canadien a accusé une hausse de 16 pour cent, dépassant la hausse générale.

"Les dépenses au Canada représentent ainsi environ 1-4 des dépenses totales des touristes américains à l'étranger, note le Département. Ajoutée à la diminution du tourisme canadien chez nous, cette somme-record a eu pour effet de faire disparaître la balance favorable dont bénéficiaient depuis 1952 les Etats-Unis dans leurs échanges touristiques avec le Canada."

Déficit mondial accru

Quant à la situation mondiale, le Département du Commerce a calculé que le déficit du dollar américain occasionné par les voyages à l'étranger est passé de $1,250,000,000 en 1961 à $1,400,000,000 en 1962.

"Les données recueillies pour les premiers mois de 1963 indiquent un accroissement de l'excès des dépenses sur les revenus, et ce bien que tout semble indiquer une hausse des dépenses faites ici par les touristes venus d'outre-mer."

Les dépenses touristiques américaines à l'étranger continuent de monter, tandis que les dépenses canadiennes aux Etats-Unis continuent de baisser.

La météo

MINIMUM CETTE NUIT: 60

MAXIMUM DEMAIN: 72

Bureau météorologique du Canada, DORVAL, (PC) — **Région de Montréal; Laurentides, Cantons de l'Est, Mauricie; régions de Québec, du lac Saint-Jean, de Rimouski, de Gaspé et de la baie Comeau:** généralement nuageux, averses éparses aujourd'hui; demain, nuages et éclaircies, averses très dispersées l'après-midi. Température à peu près sans changement. Brises légères. Minimum cette nuit et maximum demain: Montréal, 60 et 72; Sainte-Agathe 55 et 65; Sherbrooke et Québec, 55 et 70; La Tuque, Chicoutimi, Rivière-du-Loup, Mont-Joli et Gaspé, 50 et 65; Baie Comeau, 50 et 60.

Régions d'Ottawa; Pontiac, Témiscamingue et Abitibi: Nuages, éclaircies et averses très éparses aujourd'hui; demain, soleil, puis nuages l'après-midi. Moins frais. Brises légères. Minimum cette nuit et maximum demain: Ottawa et Témiscamingue, 55 et 75; Rouyn, Noranda et Val d'Or, 50 et 70.

Région des Sept-Iles: Nuages et averses aujourd'hui et demain. Température à peu près sans changement. Vents d'est de 15 milles. Minimum cette nuit et maximum demain: Sept-Iles, 50 et 60.

A la piscine Gadbois

Cours de natation aux victimes de paralysie cérébrale

La ville de Montréal a autorisé hier le Service des parcs à louer à l'Association de paralysie cérébrale de Québec Inc. la piscine Gadbois.

Deux instructeurs de natation ont du même coup été offerts par la ville. Ils donneront des cours de natation aux victimes de paralysie cérébrale, le jeudi matin, de 10h. à midi. Il s'agit de M. Hubert Mallette et de Mlle Marie-Antoinette Deneault.

Bien que les frais encourus par la ville s'élèvent à $7.39 l'heure, le comité exécutif a convenu que le coût de location serait de $10 pour deux heures.

1-B-M

Orientation spécialisée pour jeunes filles graduées XIe. Cours du jour-soir. Instruction bilingue. Information: Téléphonez conseiller d'admission, M. LeBlanc, 767-8614.

Le Collège Canadien

1247 rue Guy

Déménagez-vous à TORONTO!

Réglez la question de votre nouvelle maison

Demandez une brochure GRATUITE illustrant les maisons Regency de Consolidated et les agglomérations construites par CONSOLIDATED à Toronto.

CONSOLIDATED BUILDING CORPORATION

1258 University, Montréal, suite 924

3 derniers jours!!!

Votre dernière chance de vous procurer une robe ou un manteau à

½ PRIX

Vous choisissez l'article de votre choix directement de nos étalages et vous payez la moitié du prix marqué (N.B. — Il s'agit de notre stock régulier)

Salon Juliette

5141, ST-DENIS CR. 9-7231

Ouvert le soir le jeudi et le vendredi jusqu'à 9 heures

PHARMACIES à PRIX COUPÉS

Pour QUALITÉ et BAS PRIX!

achetez aux Pharmacies SARRAZIN & CHOQUETTE

AGAROL 16 oz — Rég. 1.50 PRIX COUPE	1.29	Brylcreem Rég. 98¢ PRIX COUPE	.78
VITALIS Gros format. Rég. 1.00 PRIX COUPE	.69	LIMMITS BISCUITS .. Rég. 1.09 PRIX COUPE	.79
Cold Cream Pond Gros pot .... Rég. 1.50 PRIX COUPE	.98	KOTEX en 48 ..... Rég. 1.85 PRIX COUPE	1.47
ASPIRINE Bayer en 100 ..... Rég. 93¢ PRIX COUPE	.69	Poudre Johnson & Johnson Rég. 98¢ PRIX COUPE	.79
BROMO Seltzer Rég. 1.09 ..... PRIX COUPE	.83	Ban Roll On Rég. 1.25 PRIX COUPE	.79
NOXZEMA 14 oz ..... Rég. 1.99 PRIX COUPE	1.49	ABSORBINE Jr 4 oz ..... Rég. 1.25 PRIX COUPE	.98
SEL ENO grand format. Rég. 1.19 PRIX COUPE	.87	Lithinés 33 Rég. 70¢ PRIX COUPE	.59
PEROXYDE 16 oz ..... Rég. 60¢ PRIX COUPE	.39	PHILLIPS 200 comp. Rég. 1.19. PRIX COUPE	.98
Vaseline CHESE BROUGH 16 oz ..... Rég. 1.29 PRIX COUPE	.98	CAROID ET BILE SALT (en 100) .... Rég. 1.25 PRIX COUPE	.98

BAS pour VARICES

BAS ELASTIQUES, nylon façonné d'un fabricant reconnu. Pied ouvert... Légères imperfections presque invisibles. REG. $15.95 — SPECIAL 7.95

BAS ELASTIQUES, sheer nylon, fabricant reconnu. Pied fermé. Légères imperfections presque invisibles. REG. $18.95 — SPECIAL 9.50



SPRAY NET HELEN CURTIS	Rég. 1.39	1.09
COTON ABSORBANT	1 lb	.89
TONI PERMANENTE	Rég. 2.00	1.38
RESDAN	Rég. 2.25	1.89
BUFFERIN (en 30)	Rég. 98	.79
SALVITAE	Rég. 2.00	1.52

LIVRAISON PAR TOUTE LA VILLE

PHARMACIES professionnelles SARRAZIN & CHOQUETTE

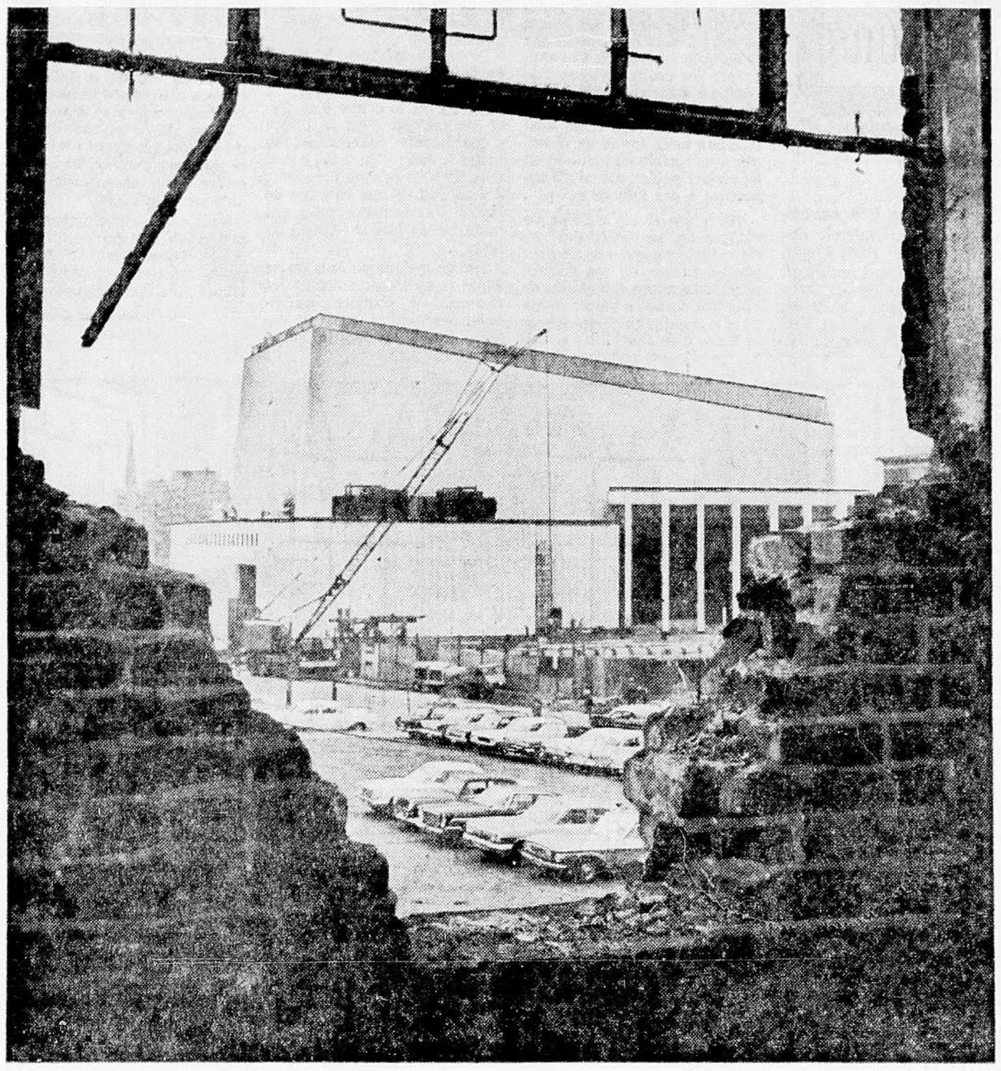
Prop. LUC CHOQUETTE, Docteur en Pharmacie de l'Université de Paris

921 est, Ste-Catherine: VI. 2-9622 — St-Denis et Mont-Royal: VI. 4-1711 — 6511, St-Hubert: CR. 2-8233

LA PRESSE

BUREAUX ET REDACTION VI. 9-4711 / LIVRAISON A DOMICILE VI. 9-1138

MONTREAL, MERCREDI 10 JUILLET 1963 — 79e ANNEE — No 224



PENDANT QU'AUTOUR ON DEMOLIT, la place des Arts se construit. Angle Bleury et Ontario, les restes d'un vieux mur de pierre : celui d'un magasin en démolition. Il faut bien sacrifier le voisinage immédiat, pour que prenne forme notre place des Arts, et cette salle de concert tant attendue, tant espérée . . .

(photo LA PRESSE par Jean-Yves Letourneau)

Prolongement vers l'ouest du tronçon de métro Berri-Viger ?

Il semble de plus en plus évident que l'administration de la ville de Montréal songe à prolonger vers l'ouest le tronçon de métro Berri-Viger.

Le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, a déjà annoncé le prolongement de ce tronçon du terminus de la Commission de transport de Montréal, rue Craig, vers un "point permettant de desservir les gares Centrale et Windsor".

Hier, le comité exécutif a accepté les clauses d'une entente avec les autorités du Canadien Pacifique. Cette entente permet aux employés de la ville de Montréal d'entreprendre des opérations de sondage sur les terrains de cette compagnie.

Le rapport, émanant du bureau de M. Lucien L'Allier, directeur du Service des travaux publics, mentionnait : "Ce tracé passe sous la gare Windsor et nous devons travailler sur les terrains du Canadien Pacifique tant pour l'arpentage que pour les sondages". M. L'Allier parle également du tracé du prolongement du métro de la rue Vitré, de la rue University à la rue Atwater.

Interrogé par les journalistes, après la séance du comité exécutif, M. Lucien Saulnier fut bien loin d'être explicite à ce sujet.

Le président du comité a expliqué qu'il était nécessaire pour la ville de Montréal de connaître la nature du sol avant de décider de tout nouveau prolongement.

Il a aussi déclaré qu'il y aurait certainement "certains prolongements" et qu'à cet effet il était nécessaire d'étudier parfaitement le sous-sol. M. Saulnier a insisté sur la nécessité de localiser les couches de roc solide, condition idéale au forage des tunnels de métro.

Le Pacifique Canadien a donné l'autorisation à la ville de procéder à ces travaux de sondage et d'arpentage. La compagnie a cependant exigé la signature d'un contrat la dégageant de toute responsabilité advenant un accident susceptible de causer des blessures aux employés de la ville de Montréal.

Soumissions pour le métro

Par ailleurs, le comité exécutif a autorisé au cours de la même séance le Service des travaux publics à demander des soumissions en vue de la construction de quatre tracteurs diesels appelés à circuler dans les tunnels du métro.

Ces tracteurs serviront à faciliter les travaux d'équipement des voies de roulement et assureront aussi le transport du matériel divers pour l'équipement fixe. Plus tard, ils pourront être utilisés pour remorquer les trains de travaux, advenant la nécessité de couper le courant électrique. Ils pourront, selon la nature du travail, circuler sur les rails du métro ou sur la route ordinaire.

Ces quatre tracteurs seront en somme du type "route-rail".

L'ouverture des soumissions demandées aura lieu à midi le 1er octobre.

En réponse à une question, M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif, a dit que le coût des quatre tracteurs n'a pas été estimé.

Par suite d'une autre décision du comité, le Service des travaux publics demandera en outre des soumissions en vue de l'aménagement intérieur des quatorze postes de redressement qui seront situés le long de la ligne est-ouest, entre l'avenue Atwater et le terminus de la rue Ontario, et le long de la ligne nord-sud, entre le boul. Henri-Bourassa, l'avenue Viger et la gare Windsor.

Chaque poste de redressement comprendra un transformateur recevant le courant alternatif à 12,000 volts ainsi qu'un redresseur au silicium fournissant le courant continu de 750 volts. Chaque poste sera abrité dans un petit bâtiment de 25 pieds par 40 pieds. Pour ces bâtiments, on ne demandera des soumissions que plus tard.

Ces dernières soumissions seront aussi ouvertes à midi, le 1er octobre.

Là non plus il n'y a pas d'estimation.

Les Propriétaires unis du taxi envisagent une grève perlée

Le Syndicat des propriétaires unis du taxi de Montréal a demandé à ses membres de faire une grève perlée, en ne répondant pas aux appels téléphoniques à compter de mardi prochain, si le comité exécutif ne revient pas sur sa décision de multiplier les postes en commun pour les taxis dans la majeure partie de la ville.

Voici la déclaration du syndicat à ce sujet :

"Les propriétaires de taxi de Montréal ont constaté depuis plusieurs semaines qu'à cause de l'installation des postes en commun pour les taxis, ils ont été dans l'impossibilité d'offrir au public un service adéquat.

"En date du 25 juin 1963, le comité exécutif de la cité de Montréal a décidé de généraliser l'installation des postes en commun sur une grande partie du territoire de la cité.

" Dans les circonstances, vu que cette mesure est contre l'intérêt public, les propriétaires de taxi de Montréal exigent l'abrogation de cette décision sans délai, sans quoi, dès mardi, le 16 juillet 1963, à 7 heures du matin, les propriétaires de taxi ne répondront plus aux appels par téléphone venant du public."

Et la déclaration, qui ajoute que le syndicat "représente 3,860 permis sur un total de 4,295", est signée de M. A. Lefèvre, secrétaire.

On sait qu'à compter du 25 juin dernier, le comité exécutif de Montréal a annulé tous les permis de postes de stationnement de taxis sur rue dans le quadrilatère compris entre la rue Jean-Talon, le boulevard Pie-IX, le fleuve St-Laurent, l'avenue de l'Eglise, le chemin de la Côte-St-Paul, la rue St-Rémi, la rue St-Jacques et le boulevard Décarie. Le comité exécutif a remplacé ces postes "privés" attribués aux compagnies de service par des postes en commun.

Voir TAXI en page 10

FAITS divers

Revolvers et cagoules

La police de Montréal a capturé durant la matinée, deux individus, âgés de 20 et 21 ans, au cours d'une chasse à l'homme rue St-Hubert, dans le nord-est de la métropole. On a retrouvé dans le véhicule des suspects deux revolvers-jouets, ainsi que plusieurs cagoules. La police fait enquête.

Deux personnes détenues

A la suite d'une querelle ponctuée de coups de feu, qui s'est déroulée hier matin dans un appartement du 3484, rue Durocher, la Sûreté de Montréal détient deux personnes.

Il s'agit d'un Noir de 23 ans, Edward Marsman, et d'une jeune fille de 24 ans, Martha Adam. L'un et l'autre s'accusent mutuellement d'avoir tiré les coups de feu qui, fort heureusement, n'ont causé aucune blessure. Les projectiles ont cependant été retrouvés dans le matelas d'un lit situé dans un appartement voisin. Ils avaient traversé le mur.

Blessures funestes

Florent Leclerc, 30 ans, de Sainte-Germaine, et son frère, Jacques, 38 ans, de La Sarre, sont morts hier des suites de blessures subies quand leur automobile a capoté près de Duparquet. Le père des deux victimes, M. Lauréat Leclerc, n'a pas été blessé. Duparquet est situé à 335 milles ou nord-ouest de Montréal.

Cambriolages

La police de Montréal enquête sur trois cambriolages perpétrés au cours de la nuit dernière dans différents endroits de la métropole.

Dans le premier cas, des individus ont fait main-basse sur des clavigraphes et des appareils à compter, le tout d'une valeur de $1,700, chez l'entrepreneur F. R. Casey, au 301, rue Young.

D'autre part, à la demeure de M. Karl Havenhum, au 5827, rue Boileau, des supects ont volé pour $900 de marchandises diverses. Les malfaiteurs semblent avoir ouvert une porte à l'aide d'un couteau pour s'introduire dans la maison.

Enfin, M. Lewis Gonda, du 375 ouest, rue Mont-Royal, a rapporté à la police qu'il s'est fait voler pour $1,300 de radios, cameras et autres accessoires à l'intérieur de son auto stationnée en face du 4567, rue Hutchison.

Ontarien dépouillé et maltraité

M. Joseph Larocque, 41 ans, dont le domicile est situé au 264 Rushholme Road, à Toron-

Voir FAITS DIVERS en page 10

Québec trouvera une solution

par Jacques MONNIER

QUEBEC — M. Jean Lesage s'est dit d'accord hier avec M. Paul Dozois, député de Saint-Jacques : il va falloir trouver une solution au problème des taxis dans l'île de Montréal et plus généralement au problème du transport.

C'était au cours d'une discussion à la fin de laquelle l'Assemblée législative devait voter, en troisième lecture, le bill no 69 qui rend "permanent" le nombre maximum des taxis dans l'île, la Régie des Transports ayant toutefois la latitude de changer ce nombre.

M. René Lévesque, député de Laurier et ministre des Richesses naturelles, a révélé que la Régie des transports doit continuer ses investigations en vue de proposer des solutions au problème des taxis. M. René Lévesque expliquait la nouvelle loi en l'absence de M. Gérard Cournoyer, ministre des Transports et Communications, qui est hospitalisé actuellement.

La Régie des transports a commencé son enquête depuis un certain temps ; et M. Paul Dozois aurait voulu qu'on publie son rapport.

M. René Lévesque a répondu par une mise au point : il ne s'agit pas d'un rapport officiel destiné à devenir public ; on n'y trouve que des recommandations d'ailleurs assez confuses et parfois contradictoires ; le gouvernement les étudie . . .

Avant l'adoption du bill no 69 en troisième lecture, les autorités provinciales l'ont amendé à la suggestion du député de Saint-Jacques parce que le texte aurait pu prêter à confusion. De cette manière, seule une municipalité pourra demander à la Régie des transports de modifier le nombre maximum des permis de taxi dans l'île de Montréal ; ainsi n'importe quel individu ne pourra pas aller trouver les membres de la Régie pour réclamer leur intervention.

Le bill no 69 incorpore dans la Loi de la régie des trans-

Voir TAXI en page 10

M. Saulnier ne prend pas l'ultimatum au sérieux

Le président du comité exécutif de Montréal, M. Lucien Saulnier, ne prend pas au sérieux la décision du syndicat des Propriétaires unis du taxi de Montréal, de déclencher une grève perlée du taxi, la semaine prochaine.

"Je m'étonnerais, dit-il, que le syndicat trouve beaucoup d'adeptes pour mettre sa menace à exécution. Car, jusqu'ici nous n'avons reçu que des éloges pour avoir étendu les postes de taxi en commun dans la ville.

"Nous avons procédé par étapes pour appliquer cette mesure que nous considérons très juste et qui vise à permettre à tout détenteur de permis l'usage de la voie publique. Il n'est pas juste que certaines parties de la voie publique soient réservées à des intérêts privés.

Quant au service téléphonique, M. Saulnier ajoute que la ville étudie la possibilité d'établir un système d'appels centralisés pour tous les taxis de la ville.

Le président de l'Exécutif rappelle aussi qu'on a souvent cité en exemple le service de taxi de la gare Jean-Talon pour démontrer que l'attribution d'un poste de taxi à une seule compagnie ou association n'était pas dans l'intérêt public.

"Les voyageurs se plaignent régulièrement du manque de taxis à cette gare", dit-il.

Par ailleurs, M. Saulnier a ajouté que la ville accorde un minimum d'attention aux revendications de groupements ou associations de taxi. "Ceux-ci, dit-il, prétendent représenter la majorité des détenteurs de permis ou des chauffeurs de taxi; alors qu'en réalité ils groupent une très petite minorité".

Et M. Saulnier d'ajouter : "Bien souvent ces revendications ne sont pas faites dans l'intérêt public, ni du taxi en général, mais dans l'intérêt privé d'un petit groupe d'individus".

L'enquête du FLQ

Après les boîtes aux lettres, l'hôtel de ville de Westmount

Ce matin, à la reprise de l'audience, Pierre Schneider était toujours à la barre des témoins. Contre-interrogé par un des avocats de défense, il a déclaré que c'était un policier déguisé en "beatnick" qui l'avait arrêté dans l'après-midi du premier juin.

Après "l'opération" des boîtes aux lettres, au cours de laquelle le sergent-major Walter Leja a été mutilé au point qu'il ne pourra plus recouvrer l'usage de ses membres, celle où l'on tenta de dynamiter l'hôtel de ville de Westmount, "lancée", toujours, par le FLQ, fait maintenant l'objet d'une enquête préliminaire.

Et, hier soir, la Couronne n'avait pas poussé très loin dans cette affaire de "moindre importance", dirait-on. Si bien que Me Jacques Bellemare a obtenu un ajournement, afin de consulter les autorités policières.

Me Bellemare était à questionner Pierre Schneider à l'enquête préliminaire de Gabriel Hudon, accusé de conspiration pour dynamiter l'hôtel de ville de Westmount, et ne semblait pas très satisfait de ses réponses quand il a demandé que la cause soit remise à aujourd'hui, mercredi.

Les avocats de la défense, Mes Guy Guérin, Gilles Duguay, Armand-Claude Sheppard et Pierre-A. Champagne se sont insurgés contre cette demande d'ajournement, affirmant qu'il serait regrettable d'ajourner en plein milieu d'un

Voir Le FLQ en page 10

N'étant pas bilingue

M. Price démissionne du conseil de l'Expo

TORONTO. (PC) — M. Harry I. Price, représentant de l'Ontario au conseil d'administration de la Compagnie de l'Exposition mondiale de Montréal, a résigné son poste parce qu'il ne parle pas le français.

C'est ce qu'il a déclaré, hier soir, dans la Ville-Reine, ajoutant qu'il avait remis sa démission il y a trois semaines. M. Price est président de l'Exposition du Canadian National Exhibition à Toronto.

M. Price a expliqué : "Je ne suis pas bilingue et je crois que le représentant de l'Ontario devrait l'être". Il a ajouté que les discussions étaient toujours menées en français.

A Montréal, un porte-parole de la compagnie de l'Expo, a déclaré que la démission de M. Price avait causé une surprise.

Autres détails sur l'Expo en page 25

Il a ajouté que les assemblées des administrateurs étaient menées dans les deux langues, le français et l'anglais.

Le porte-parole a ajouté que M. Price n'avait pas encore informé officiellement les administrateurs de sa démission.

Outre M. Price, un seul autre membre de la compagnie ne parle pas français. Il s'agit de M. Victor de B. Oland, de Halifax, président de la Chambre de Commerce du Canada. M. Oland a déclaré que les discussions étaient généralement menées en français.

"Je comprends que cela puisse être difficile pour ceux qui ne sont pas bilingues, dit-il, ajoutant qu'il avait l'intention

Voir M. PRICE en page 10

L'emploi du mot : "Expo" sera limité

QUEBEC (par J.M.)—L'Exposition universelle de 1967 se prépare à Québec comme à Ottawa et à Montréal. Hier, les membres de l'Assemblée législative ont approuvé en première lecture certaines modifications que M. Gérard-D. Lévesque, ministre de l'Industrie et du Commerce, entend faire apporter à la législation existante qui doit permettre la réalisation du grand projet dans la métropole.

On étend la portée de la disposition qui, de 1963 à 1968, interdit les raisons sociales contenant le mot "exposition" ou une abréviation de ce mot, sauf lorsqu'il est clair que mot ou abréviation ne se rapporte pas à l'Exposition de 1967 ou encore lorsque la Compagnie de l'Exposition donne son consentement. Le changement a pour but de conférer à la prohibition un effet rétroactif jusqu'au 1er janvier 1962.

De plus, le nouveau texte de loi ajoute le mot "foire" et mentionne les mots "exhibition" et "fair".

Le cardinal demande à ses diocésains de prier pour la conférence oecuménique

Le cardinal Léger fait un devoir à ses diocésains de prier pour les délégués de la conférence mondiale de la section "Foi et Constitution" du Conseil Oecuménique des Eglises, qui aura lieu à Montréal du 12 au 26 juillet.

Dans un message qu'il demande à ses curés de lire au prône dimanche, et que la "Semaine religieuse" de Montréal reproduit aujourd'hui, le cardinal Léger s'adresse ainsi à ses diocésains :

"Vous connaissez déjà les efforts qui se déploient partout, tant chez les catholiques que chez les anglicans, les orthodoxes et les protestants, pour réunir, avec la grâce de Dieu, tous ceux qui s'honorent du nom de chrétiens.

"C'est dans ce désir d'unité, continue le cardinal, que, du 12 au 26 juillet, se tient à Montréal la quatrième conférence mondiale de la section "Foi et Constitution" du Conseil Oecuménique des Eglises.

"Des chrétiens du monde entier, membres de presque toutes les confessions chrétiennes, y étudieront d'importants problèmes théologiques : le Saint-Siège y a nommé des observateurs. C'est notre devoir de prier pour toutes les personnes qui participeront à ces délibérations. L'unité des chrétiens n'est sans doute pas pour demain, puisqu'elle doit s'effectuer dans la fidélité au Christ et non dans l'indifférentisme religieux. Je vous demande donc de prier dans ces perspectives de foi, et non par simple courtoisie, pour nos frères chrétiens réunis chez nous..."

Suit ensuite une prière que le cardinal demande de réciter en pesant chaque mot.

L'Esprit Saint

Dans sa lettre aux curés, le cardinal explique que le Conseil Oecuménique des Eglises, "sans du tout se prétendre une super-Eglise, groupe des représentants d'environ 200 confessions chrétiennes, facilite leur

Voir LE CARDINAL en p. 10

Dion avait été libéré sur avis favorable de psychiatres

QUEBEC. (DNC) — Le récidiviste Léopold Dion, détenu comme suspect no un à la suite de l'assassinat de quatre garçonnets à Québec, avait été libéré sur avis favorable des psychiatres.

C'est ce que déclarait au cours d'une conférence de presse donnée hier par le juge G. T. Street, président de la Commission des libérations conditionnelles.

"C'est ainsi que nous procédons dans tous les cas lorsqu'il s'agit de personnes condamnées à l'emprisonnement à perpétuité. Nous nous fions nécessairement aux rapports faits par les spécialistes de la prison où est détenu le criminel.

"Dion a effectivement subi des soins psychiatriques avant sa libération.

"Il s'agit là d'une très malheureuse affaire. Aucune accusation n'a encore été portée et je ne veux pas nuire au travail de la police en sortant le dossier de cet homme.

"Si ce que l'on dit au sujet de Dion est vrai, il est manifeste que la Commission a commis une erreur en le libérant, mais il ne faut pas oublier tout le travail que nous avons fait.

"Depuis 1959, nous avons libéré 9,500 détenus conditionnellement et seulement 9.5% ont récidivé. Les autres se conduisent très bien. Evidemment, la Commission est sujette à erreurs, mais, dans l'ensemble, nous pouvons dire que les résultats sont des meilleurs."

Pour vos RECEPTIONS de NOCES, ANNIVERSAIRES, etc.
SANDWICHES de FANTAISIE
Assortiment varié de délicieux sandwiches
★ BOITE DE 48 morceaux $2.40
PEGROID'S VI. 4-3901
4075 ST-DENIS — Livraison par toute la ville
FACILITES DE STATIONNEMENT

LOUEZ
OUTILS ET EQUIPEMENT de tous genres pour la maison, l'industrie et la construction.
CR.3-2411
LOUEZ NOS
• SABLEUSES A PLANCHER
• MACHINES A SHAMPOOING
• EQUIPEMENTS POUR PEINDRE
• ECHELLES
• CENTAINES D'AUTRES OUTILS DISPONIBLES
LOCATION SERVICE VENTE
Perco Ltée
5272 boul. ST-LAURENT
Ouvert le vendredi jusqu'à 9 h. p.m. — le samedi jusqu'à midi

aux 4 librairies Pilon
ESTAMPES en caoutchouc
VOS COMMANDES SERONT REMPLIES AVEC SOIN !
PRIX VARIES SUIVANT GRANDEURS
Vaste choix de
✓DATEURS
✓NUMEROTEURS manuels ainsi que
✓TAMPONS ENCREURS
dans les couleurs rouge, noire, violette, bleue ou verte
LA PLUS GRANDE CHAINE DE LIBRAIRIES DE L'EST DU CANADA
aux 4 LIBRAIRIES Pilon
750, Beaubien CR. 4-6487
8559, St-Laurent DU. 1-4261
800 E., Mt-Royal LA. 4-3081
851 Décarie, St-Laurent RI. 8-7961
Stationers Inc.

élégance et confort
combinés dans un vêtement de base qui vous assure ce
SUPPORT ADDITIONNEL
Un vêtement léger conçu spécifiquement pour donner tout le confort désiré, amincir les hanches et supporter solidement votre dos. Flexible en tous sens — ne gêne aucun mouvement.
Pour un ajustement parfait, consultez l'une de nos techniciennes diplômées. VI. 5-7251
PHARMACIE MONTREAL DUQUET & DUQUETTE-PROPS
La plus grande Pharmacie de Détail au Monde
916 est, rue Ste-Catherine

PREVENEZ LES PANNES
NOUS DONNERONS A VOTRE VOITURE LES SOINS QUI ONT ETE EXACTEMENT PREVUS POUR ELLE . . . AVEC LE . . .
SERVICE
Garde-Moteur
DE QUALITE "GM"
Notre service global inclut, en une seule fois, la mise au point du moteur, l'alignement des pneus, la vérification des freins et du dessous de la carrosserie, le soin aux systèmes de lubrification et de refroidissement, ainsi que vérification de la transmission et autres ajustements. Travail précis et approfondi par des mécaniciens formés à l'usine, qui emploient un outillage moderne et précis : telle est votre assurance de satisfaction totale.
clermont
MOTOR LIMITEE
VENTE — SERVICE — PIECES — OLDSMOBILE — CHEVROLET
CHEVY II — CORVAIR — ENVOY — CAMIONS CHEVROLET
5363, rue ST-DENIS — Tél.: 279-6301

examen DE LA vue
LUNETTES MODERNES • VERRES DE CONTACT
3e ETAGE VI. 2-5151 POSTE 338
Dupuis
Optométristes
B. KEMP, O.D.
J. C. LARIVIERE, O.D.

VOTRE MÉDECIN VOUS PARLE

RÉDIGÉ SOUS LES AUSPICES DU COLLÈGE DES MÉDECINS ET CHIRURGIENS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Acrodynie

Dr Lorraine TREMPE, M.D.

C'est une maladie du jeune enfant, entre 1 et 4 ans, le plus souvent, dont on ne peut que difficilement établir le début. Avant que l'on puisse dire de façon certaine qu'un enfant est aux prises avec cette maladie, il s'écoule parfois des semaines avant que les troubles qu'il ressent puissent se rattacher à la maladie elle-même. Troubles du caractère, tristesse, apathie, faiblesse musculaire, sudation, amaigrissement, rien n'est typique. Et ce n'est que si l'enfant se plaint de phénomènes au niveau des pieds et des mains que le médecin pense à l'acrodynie.

Sensations de brûlures ou de cuisson survenant par crises qui font que le petit cherche à la calmer par le contact de quelque chose de froid; de picotements ou de fourmillements qui l'empêchent de garder, d'endurer ses chaussures, rougeurs et sensation de la paume des mains et de la plante des pieds, avec gonflement et parfois desquamations, telles sont les caractéristiques de cette maladie. Malheureusement, elle n'en reste pas là et ces troubles peuvent s'étendre à tout le corps répandant une odeur fade et désagréable qui s'accompagne d'une démangeaison féroce. Et le pauvre petit souffre lamentablement parce que les yeux, la bouche se prennent aussi.

Inutile d'ajouter que l'état général est fortement touché : amaigrissement marqué, soif ardente, et que le caractère de l'enfant change du tout au tout. Il devient renfrogné, anxieux, grognant sans cesse. Comme il ne peut marcher, ni même se tenir debout à cause des douleurs qu'il ressent, il survient des troubles qui s'apparentent au méningisme, de plus sa pression artérielle s'élève et son coeur bat très vite.

L'acrodynie évolue par poussées avec une première phase de 2 à 4 mois qui peut, en certains cas être plus courte, unique et constituer toute la maladie. Mais il arrive que cette période plus ou moins longue est remplacée par une nouvelle crise, semblable à la première, pouvant survenir même plusieurs années plus tard. Une fois les signes principaux disparus, il existe, mais rarement, des séquelles, c'est-à-dire des troubles du caractère, une pression artérielle élevée, un coeur qui bat vite. Heureusement que le pronostic est la plupart du temps bon et que l'enfant guérit parfaitement.

Ce n'est pas toujours facile de faire le diagnostic d'une acrodynie, surtout dans les formes frustes ou atypiques qui existent plus souvent qu'on ne pense et qui se traduisent surtout par des troubles vaso-moteurs. Au début il faut savoir distinguer entre d'autres maladies parfois plus graves. Et que d'acrodynies ont passé pour de simples engelures, ce qui est une erreur fréquente.

A quel virus, à quel microbe ou à quelle cause attribuer cette maladie qui paraît de premier abord exceptionnelle puisqu'elle semble n'intéresser que l'ensemble du système sympathique ? On n'en sait absolument rien. On a parlé de carence en vitamine B, de la maladie du calomel, d'allergie, de sensibilisation, mais toutes ces hypothèses sont tombées dans le néant les unes après les autres. Chose certaine, le régime, les soins de l'état général, une alimentation bien comprise, le réchauffement aux rayons ultra-violets ou aux ondes courtes et certaines médications prudemment utilisées aident l'enfant à guérir.

Et même ce médicament — miracle-à-tout-faire — qui s'appelle cortisone n'a pas toujours donné les résultats qu'on pouvait en attendre.

Le Dr Claude Bertrand à Londres

(par R.P.) — Le Dr Claude Bertrand, chef du service de neurochirurgie de l'hôpital Notre-Dame, se trouve actuellement à Londres où, à titre de président, il représente la Neurosurgical Society of America; cette association de spécialistes y tient sa réunion annuelle avec la société britannique.

A ce double congrès, le Dr Bertrand a présenté une communication sur la localisation des différentes fonctions à la base du cerveau, en relation avec la chirurgie de Parkinson; l'équipe de l'hôpital Notre-Dame fait des recherches très fructueuses en ce domaine.

Auparavant, le Dr Bertrand a représenté la Société canadienne de neurochirurgie à Vienne, à une réunion préparatoire au congrès international qui se tiendra à Copenhague en 1965. Puis il s'était rendu ensuite à Lyon, pour assister au congrès des neurochirurgiens de langue française présidé par un illustre spécialiste qui connaît bien Montréal, le Dr L. Mansuy.

ANNONCE

FAUSSES DENTS

COMMENT LES RETENIR EN PLACE PLUS FERMEMENT

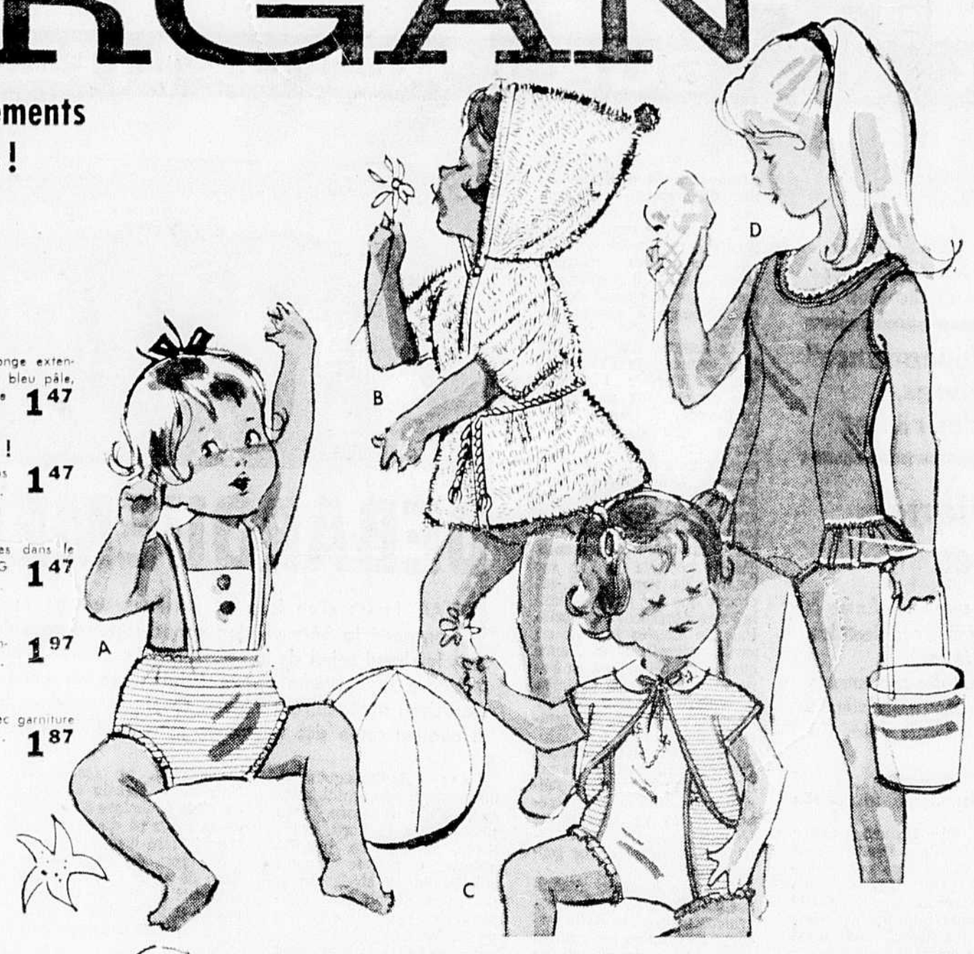
Etes-vous ennuyé et embarrassé parce que vos fausses dents glissent, tombent, ou se déplacent lorsque vous mangez, riez ou parlez ? Saupoudrez alors vos dentiers d'un peu de FASTEETH. Cette poudre alcaline (non acide) tient les dentiers plus fermement et plus confortablement. Pas de sensation ni de goût âcre, gommeux ou pâteux. Ne surit pas. Enraie "l'odeur du dentier" (haleine de denture). Procurez-vous FASTEETH aujourd'hui dans n'importe quelle pharmacie.

MORGAN

...entièrement climatisés

Aubaines très spéciales sur vêtements de plage pour bambins et enfants !

1.47 à 1.97



A. Tenue de soleil pour enfants ! Un modèle illustré du choix de trois... nylon extensible et tissu éponge extensible dans le groupe. M en jaune, bleu pâle ou bleu roi; G en jaune, bleu pâle, bleu roi, bleu ou rose. XG en jaune, bleu pâle, bleu roi, bleu, rose ou blanc. **1.47**

B. Jaquette tissu éponge extensible pour enfants ! Modèle à cagoule, manches courtes et boutonnage à boutons-pressions devant. Blanc seulement. XG. **1.47**

C. Ensemble de soleil pour enfants ! Ensemble en nylon extensible et jaquette assortie... Divers modèles dans le groupe. Pour bambins XG., en : bleu ou jaune; pour bambines : M ou G en jaune. Quantité limitée **1.47**

D. Maillot de bain pour bambines ! Nylon extensible en noir ou rouge, paramenture volants et corde blanche. Dos plongeant. Grandeurs 3 à 6X **1.97**

E. Maillot de bain extensible pour bambines ! Non illustré... maillot en nylon extensible en rouge, noir ou bleu avec garniture blanche... épaulettes réglables avec boutons. Grandeurs 3 à 6x **1.87**

Ecrire ou téléphoner VI. 2-6261

Sauf sur article C

VETEMENTS D'ENFANTS . . . RAYON 69, AU TROISIEME

AUSSI DORVAL, ROCKLAND, BOULEVARD ET SNOWDON

Deuxième grand jour !

La vente d'été Morgan sur souliers pour dames se continue !

13.98

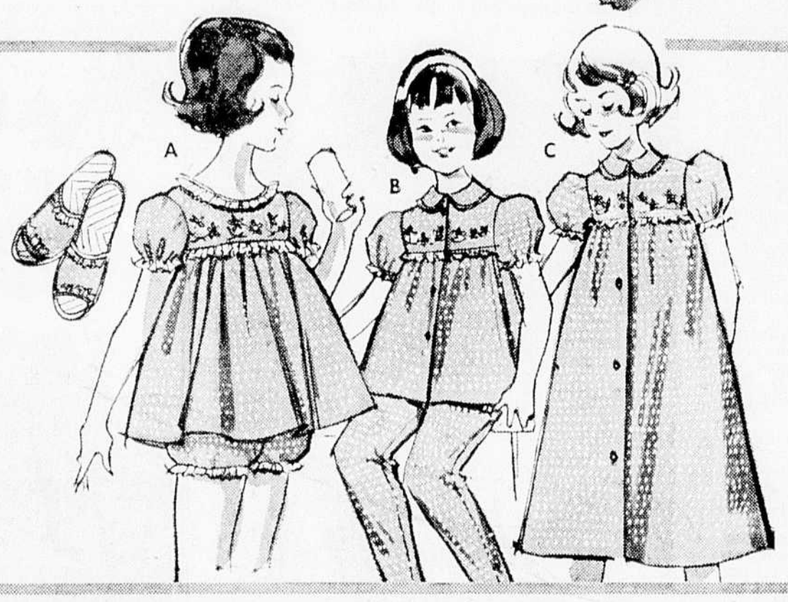
200 paires — Se vendaient **17.95**
400 paires — Se vendaient **19.95**
300 paires — Se vendaient **21.95**

Souliers La Gioconda, D'Antonio, Golden Pheasant et Del Grande... en blanc été... tous offerts à de merveilleuses réductions ! Pointures 5 à 10, AAA à B, mais pas tous dans tous les styles. Hâtez-vous !

Pas de commandes postales ni téléphoniques

SOULIERS POUR DAMES — RAYON 31 — ETAGE MODE... AU DEUXIEME

AUSSI SELECTION DORVAL, ROCKLAND ET BOULEVARD



"Aubaines" sur vêtements de nuit d'été lavables !

Ord. 3.98 **2.97** ch.

Choix de pyjamas longs, baby doll avec mules assorties ou peignoir, aussi, pyjamas Capri avec mules assorties (non illustrés) tous en cotonnade imprimée rose ou bleue, modèles avec empiècements et manches bouffantes parés de broderie et dentelle. Tailles 7 à 14 ans dans le groupe.

Ecrire ou téléphoner VI. 2-6261
Veuillez mentionner le choix d'une seconde couleur

VETEMENTS POUR FILLETTES — RAYON 70 — AU TROISIEME

Aussi Dorval, Rockland, Boulevard et Snowdon

Spécial de vacances Maillots de bain pour fillettes et adolescentes

Fillettes — tailles 8 à 14

Ord. 4.98 **2.97** Ord. 5.98 **3.97**

Adolescente — tailles 10 à 16

Ord. 5.98 **3.97** Ord. 7.98 **5.97**

Ord. 6.98 **4.97** Ord. 14.98 **9.97**

Solde d'un manufacturier de maillots de bain... plusieurs modèles au choix dans des tissus et couleurs variés. Pour fillettes, tailles 8 à 14; pour adolescentes, tailles 10 à 16 dans le groupe.

Pas de commandes postales ni téléphoniques

VETEMENTS POUR FILLETTES — RAYON 70 — AU TROISIEME

AUSSI A DORVAL, ROCKLAND, BOULEVARD ET SNOWDON

AUBAINES SEMESTRIELLES !



A. Matelas matelassé "Golden Sleep"

49.88

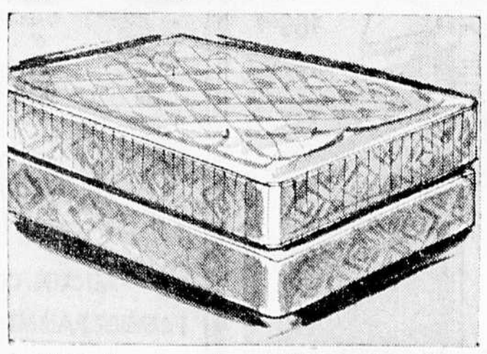
- Structure à ressorts en spirale d'un support confortable
- Nouveau et robuste coutil fleuri Sealon
- Coutil matelassé, garni caoutchouc-mousse
- En grandeurs : 3 pi. et 3 po., 4 pi. ou 4 pi. et 6 po.
- Aussi : sommier-caisse assorti **49.88** en sus

B. Matelas à surface lisse "Golden Sleep"

39.88

- Structure à ressorts en spirale, garnissage feutre blanc sur sisal
- Bords "Edge-Gard"* prévenant les affaissements
- Coutil lisse à rayures tissées
- Grandeurs : 3 pi. et 3 po., 4 pi., ou 4 pi. et 6 po.
- Aussi : sommier-caisse **39.88** en sus
- Marque déposée

Confort absolu et choix varié de matelas et ensembles lits Sealy... chez Morgan !

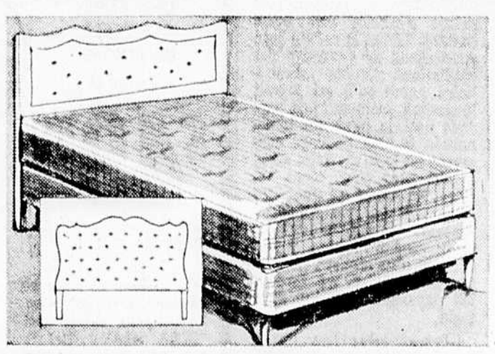


C. Matelas matelassé "Rest Gard" **59.88**

• Structure à ressorts en spirale • Coutil matelassé, garnissage caoutchouc-mousse • Bords Edge-Gard* prévenant les affaissements • Grandeurs : 3 pi. et 3 po., 4 pi. et 4 pi. et 6 po. • Aussi sommier-caisse assorti **59.88** en sus.

Pas de paiement initial
10 versements mensuels de **6.50**
La taxe de vente payable à l'achat

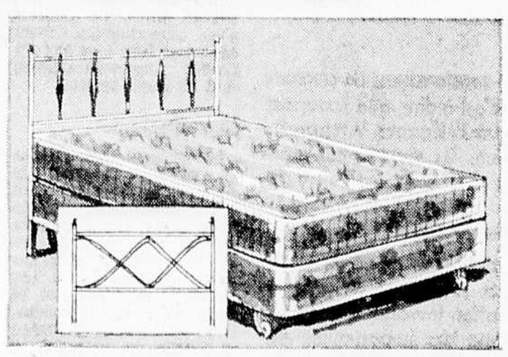
* Marque déposée



D. Ensemble lit "The Ashley" au complet **69.95**

L'ensemble comprenant : un matelas Sealy et sommier-caisse assorti à revêtement coutil rayé, ensemble de pieds en bois dur... et choix de deux têtes-de-lit capitonnées en vinyle facile d'entretien. Lits jumeaux seulement.

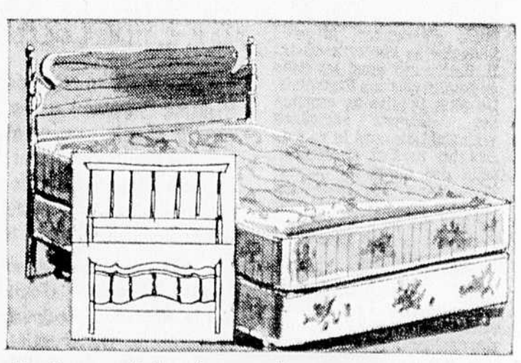
Pas de paiement initial
10 versements mensuels de **7.50**
La taxe de vente payable à l'achat



E. Ensemble lit "The Blaise" au complet **79.95**

Comprenant : un matelas à surface lisse Sealy et sommier-caisse assorti, revêtement damassé, cadre métal à roulettes... choix de deux têtes-de-lit cuivre. Lits jumeaux seulement.

Pas de paiement initial
10 versements mensuels de **8.50**
La taxe de vente payable à l'achat



F. Ensemble lit "The Capri" au complet **89.95**

Comprenant : un matelas Sealy matelassé extra-ferme et sommier-caisse assorti. Revêtement coutil imprimé, cadre métal sur roulettes... et choix de trois têtes-de-lit façon érable. Grandeur lits jumeaux seulement.

Pas de paiement initial
10 versements mensuels de **9.60**
La taxe de vente payable à l'achat

Pas de commandes postales ni téléphoniques
LITS ET LITERIE... RAYON 54... AU SEPTIEME
AUSSI DORVAL, ROCKLAND ET BOULEVARD

MORGAN

HEURES D'AFFAIRES: CENTRE DE LA VILLE DE 9H. À 5H.30 — SUCCURSALES DE 9H.30 À 6H.
OUVERTS LE SOIR LES JEUDIS ET VENDREDIS
CENTRE DE LA VILLE DE 9H. À 9H. — SUCCURSALES DE 9H.30 À 9H.30

Schneider dans l'aile des "malades mentaux"

par Maurice MORIN

Pierre Schneider paraissait déprimé, tard hier après-midi, avant l'ajournement de l'audience, mais il n'en a rien dit tant que l'un de ses avocats, Me Guy Guérin, ne l'a pas signalé au tribunal.

En effet, Me Guérin, assurant la défense de la plupart des inculpés avec Mes Gilles Duguay et Claude-Armand Sheppard, a soudain déclaré qu'il trouvait étrange que son client Schneider fût confiné dans l'aile dite "psychiatrique" prison de Bordeaux, lui qui, pourtant, n'est pas l'objet d'un examen mental.

"C'est très déprimant pour un jeune homme qui n'a pas encore 20 ans, a poursuivi Me Guérin, avec l'assentiment de ses deux autres collègues et même de Me Pierre-A. Champagne, avocat de Denis Lamoureux. J'ose croire que les autorités verront à "changer mon client de place", car il n'est plus le même.

Le juge Emile Trottier, qui conduit l'enquête préliminaire avec un doigté qui lui fait honneur, a demandé à Schneider si tel était le cas.

Le jeune inculpé, qui semble beaucoup vouloir coopérer avec la justice, n'a pas été très loquace. Esquissant le léger sourire qui lui est familier, il a simplement répondu : "Oui, en effet, c'est très déprimant".

Le juge a alors déclaré qu'il verrait à ce que les autorités compétentes le mettent ailleurs que dans l'aile "psychiatrique" où se trouvent de nombreux malades "mentaux."

Et s'il a été question de ceux-ci et des cellules où l'on place les inculpés du FLQ qui n'ont pas encore subi leur procès, le "donjon", sorte de cellule dont la seule évocation glace, a aussi attiré l'attention du juge, des avocats et des journalistes.

A un certain moment, le juge a déclaré, sur la foi de personnes qui ont déjà travaillé à la prison de Bordeaux, que ce "donjon" serait plus propre, plus confortable que bien d'autres cellules. A la condition, a-t-il dit-, qu'un inculpé n'y soit pas laissé "au pain et à l'eau".

Nous avons appris que, la semaine dernière, un inculpé du FLQ avait "trouvé refuge", en attendant son enquête préliminaire, dans une des cellules des condamnés à mort.

Il va sans dire qu'il ne s'y trouve plus. Heureusement pour lui et pour tous ceux qui voient à l'administration d'une justice honnête.

LE FLQ

SUITE DE LA PAGE 3

témoignage, quand les réponses ne satisfont pas le ministère public.

Le juge Emile Trottier a toutefois accordé l'ajournement, affirmant que c'était dans le "meilleur intérêt de la justice" et que "pareille demande pourrait peut-être un jour être faite par la défense" et qu'il l'accorderait !

Si l'audience de la matinée de mardi s'est déroulée "dans un accord presque parfait entre les avocats de la Couronne et ceux de la défense", celle de l'après-midi a donné lieu à de nombreuses prises de bec, surtout entre Me Bellemare et Me Duguay.

On remarque que Me Duguay est quelque peu acerbe et qu'il ne veut rien traiter "à la légère". Par contre, Me Bellemare est tenace et, à un certain moment, il a affirmé qu'il ne ferait que son devoir, tout son "devoir pour que la vérité soit connue".

On sait que Me Bellemare occupe pour le ministère public, avec Me Gabriel Lapointe et Me Jean-Guy Boilard.

Cinq à l'examen volontaire

A l'ouverture de l'audience de l'après-midi, le juge Trottier en est venu à la conclusion que Pierre Schneider devait, tout comme Gilles Pruneau, François Gagnon, Mario Bachand et Denis Lamoureux, être cité à son examen volontaire, sous les accusations telles que libellées ayant trait à "l'opération" des boites aux lettres de Westmount et aux blessures graves que M. Leja a subies, c'est-à-dire accusations de conspiration et de méfait public risquant de causer des pertes de vie.

Le juge Trottier a motivé sa décision touchant Schneider en citant une longue jurisprudence. "La preuve a été faite qu'il y avait eu conspiration entre les cinq individus, a-t-il dit. Et à la suite de cette conspiration, un délit a été commis. Comme Schneider était partie à ce délit, il devient un complice et c'est pour cette raison que je décide, comme le veut d'ailleurs la loi, de le citer à son examen volontaire."

A propos, cet examen volontaire a été instruit cet après-midi même, mercredi, à 2 h. 30.

Comment a été faite l'arrestation de Gabriel Hudon

C'est le sergent-détective Gérard Tardif, de la Sûreté municipale, qui a raconté les circonstances de l'arrestation de Gabriel Hudon, maintenant accusé de conspiration pour dynamiter l'hôtel de ville de Westmount.

"Cela a commencé, a-t-il dit en réponse aux questions de Me Bellemare, en fin d'après-midi, le samedi 1er juin.

"J'étais "en observation" depuis quelques heures, près du domicile de Hudon, au 3432 de la rue Cartier. Et il était 5 h. du matin, le dimanche 2 juin, lorsque je l'ai appréhendé. Il faut dire que j'avais un mandat de perquisition pour l'adresse précitée.

"A un certain moment, nous nous sommes présentés (mes confrères de travail et moi-même) au domicile du 3e étage, et c'est l'inculpé lui-même qui nous a répondu."

Me Gilles Duguay demanda alors qu'on produisit le mandat de perquisition, affirmant que la défense avait "intérêt à savoir si la loi avait été observée".

Me Bellemare lui répondit que le "ministère public" avait ce mandat... qu'il le produirait. Mais le tribunal prit l'affaire sous réserve.

Cinquante bâtons de dynamite dans un hangar

Puis le témoin-détective fait part de sa découverte.

Dans un placard verrouillé de hangar, il a trouvé, dans un sac de voyage bleu, 50 bâtons de dynamite; deux cadrans, des fils de cuivre avec détonateurs.

Ensuite, le sergent-détective Léo Plouffe, chef de l'unité mobile de la Sûreté municipale et du laboratoire, affirme qu'il s'agissait d'un attirail bien particulier : deux bombes domestiques complètes. Les journalistes sont ensuite priés de ne pas dévoiler comment on pouvait fabriquer ces bombes.

Me Guy Guérin contre-interroge et, à un certain moment, demande au témoin Tardif s'il possédait un mandat d'arrestation contre Hudon.

"Non, a répondu Tardif, mais nous avions un mandat de perquisition que le coroner Trahan avait émis."

Et c'est au tour de Pierre Schneider d'être appelé à la barre. Il y est venu plusieurs fois déjà, y attirant toujours l'attention par son léger sourire.

Me Bellemare lui demande s'il se souvient des événements du 31 mai... et de ceux qui suivirent. "Si je m'en souviens! répondit Schneider en souriant davantage. Le 1er juin, ça été la date de mon arrestation. Il était 3 h. 30 lorsque je me suis rendu par hasard, au domicile de Denis Lamoureux. Il y avait là Jacques Giroux, Jean-Jacques Lanciault (celui-là, je ne le vois plus nulle part) Georges Schoeters et Gabriel Hudon, et aussi François Gagnon. Nous avons discuté un peu... jusqu'à 5 h. Puis je me trouvais dans l'automobile de François lorsque j'ai été arrêté à l'intersection des rues Sainte-Catherine et Plessis.

Invité à en dire davantage, le témoin a affirmé qu'il s'agissait de "finance", que Hudon voulait emprunter $300 pour les frais du FLQ... pour acheter une machine à imprimer des communiqués, etc.

Le témoin affirme ensuite que la semaine précédente, il était allé chez Schoeters, qu'il y avait là Gilles Pruneau, Gilles Lamoureux, Jean-Jacques Lanciault (ce personnage depuis évanoui). On projeta alors de former un comité d'étude politique.

Pressé de questions, Schneider déclare qu'on a aussi parlé de bombes, que l'accusé a dit qu'il y en aurait en fin de semaine !"

Le témoin affirme qu'au cours de ces deux réunions, il n'a pas été question de l'hôtel de ville de Westmount. Me Bellemare paraît surpris de cela.

Un voyage à Saint-Faustin

Le témoin Schneider ajoute que, le vendredi soir 31 mai, il s'est rendu à Saint-Faustin, avec Gagnon et Hudon, "pour aller chercher de la dynamite". Elle était cachée (enterrée) dans un bois, à 50 pieds de la route. Le conducteur de la voiture était Gagnon, et c'est Hudon qui a indiqué la cache.

Schneider dit que cette dynamite devait servir à la fabrication d'une bombe, mais qu'il ne pouvait dire où elle devait être utilisée.

En rentrant à Montréal, Hudon est entré chez lui... avec la dynamite.

L'enquête préliminaire ayant trait à l'opération Westmount

La procédure a marché rondement dans le cas des cinq inculpés impliqués dans l'opération de Westmount, plus précisément dans l'affaire des boites à lettres et de Walter Leja, ce grand mutilé.

Si bien qu'à la levée de l'audience, quatre d'entre eux ont été cités à l'examen volontaire sous des accusations de conspiration pour causer des lésions corporelles au sergent-major Walter Leja, et, de plus, pour avoir déposé des bombes dans des boites à lettres et causé un méfait public, mettant la vie des citoyens en danger.

Ces quatre inculpés sont : **Gilles Pruneau, François Gagnon, Mario Bachand et Denis Lamoureux.** Il faut dire que Mes Jacques Bellemare, Jean-Guy Boilard et Gabriel Lapointe ont procédé avec célérité devant le juge Emile Trottier, avec la collaboration, il faut le dire, des avocats de la défense, Me Dollard Dansereau, occupant pour Pruneau et Gagnon; Pierre-A. Champagne, représentant Lamoureux; Guy Guérin, Gilles Duguay et Claude-Armand Sheppard, procureurs de Bachand et Schneider.

Les avocats ont en effet consenti à ce que la preuve entendue dans certaines causes soit versée dans d'autres.

Pierre Schneider a déposé à l'enquête de François Gagnon et voici ce qu'il a dit en substance :

Il a relaté, interrogé par Me Bellemarre, les événements qui se sont produits depuis le dimanche 12 mai dernier touchant l'opération **felquiste** à Westmount.

LE CARDINAL

SUITE DE LA PAGE 3

action commune, encourage leurs recherches théologiques et développe, à travers le monde, l'esprit de dialogue entre chrétiens séparés."

"L'an dernier, ajoute le prélat, j'avais lancé une invitation à prier pour l'assemblée générale que ce Conseil mondial tenait à la Nouvelle-Delhi et où le Saint-Siège avait envoyé des observateurs officiels. Ces congrès sont plus que des rencontres internationales : l'Esprit Saint y est sûrement à l'oeuvre."

En conséquence, le cardinal demande aux curés d'inviter les fidèles à prier pour cette conférence en vue de faire descendre sur elle "les bénédictions du ciel."

Les inculpés pouvaient encore se rencontrer

(par M. M.) — Tout le monde était sous l'impression, en voyant qu'on amenait les accusés en cour l'un après l'autre, qu'ils ne pouvaient se rencontrer.

Mais tel n'était pas le cas. En effet, nous avons appris, hier soir, qu'ils se rencontraient dans une cellule commune du 5e étage du Palais.

Aussitôt avertis, le gouverneur de la prison de Bordeaux, M. Albert Tanguay, et le procureur général adjoint pour le district judiciaire de Montréal, Me Gérard Taurangeau, ont fait faire des cloisons dans cette cellule.

Ainsi les inculpés, une fois rendus "en haut", ne pourront ni se voir ni communiquer. Il y a donc lieu de dire que malgré les plus grandes précautions, il y a toujours des "fissures".

Requête pour un bref de certiorari

Une requête de certiorari pour faire déclarer inconstitutionnelle la loi du coroner et faire casser le verdict dans le cas de la mort de Wilfrid O'Neil a été signifiée au début de l'après-midi d'hier.

Elle sera présentée vendredi devant le juge Raymond Hannen, de la Cour supérieure, siégeant en Cour du banc de la reine ayant juridiction en matière criminelle.

La requête est présentée au nom de Gabriel Hudon, l'un des inculpés de conspiration et de meurtre dans l'affaire du F.L.Q., par les avocats Guy Guérin, Gilles Duguay et Armand-Claude Sheppard.

Les intimés dans cette affaire sont la Cour du coroner et Me Marcel Trahan, coroner. M. Georges-Emile Lapalme, en sa qualité de procureur général du Québec, est mis en cause.

Contrôle encore très sévère des entrées au Palais

P. 3 avec rulle Beuday —

(par M.M.) — La consigne est de plus en plus sévère au nouveau palais de justice. Les coupe-file permettant l'entrée dans la salle d'audience sont exigés, mais, tout de même, les policiers ont remarqué que certains se sont faufilés par un moyen imprévu.

En effet, des personnes munies de laisser-passer, soit du shérif, soit du bureau du procureur général, auraient réussi à les "refiler" à d'autres.

Heureusement, tout a été parfait jusqu'ici en ce qui a trait à l'admission des journalistes bona fide.

Pour éviter le désordre, l'autorité a eu recours, hier après-midi, à un nouveau procédé qui sera en vigueur pendant toute l'instruction ! Désormais, toutes les personnes à qui il sera permis de pénétrer dans la 5e chambre de la Correctionnelle devront signer leurs noms et prénoms dans un calepin spécial de contrôle.

C'est Me Gabriel Lapointe, un des procureurs de la Couronne, qui a eu cette idée.

Réunion spéciale du conseil le 30

Il y aura une assemblée spéciale du conseil municipal de Montréal le mardi 30 juillet.

C'est ce qu'a annoncé hier après-midi M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif, à la suite d'une séance des commissaires.

M. Saulnier n'a toutefois pas précisé quels seront les principaux articles à l'ordre du jour de l'assemblée projetée.

TAXI

SUITE DE LA PAGE 3

ports un article de la Loi de la corporation de Montréal métropolitain :

Le résultat est de rendre **permanent** le maximum fixé déjà pour le nombre des taxis jusqu'au 31 décembre 1963. Toutefois, la Régie des transports, à la suggestion des municipalités, aura le droit de décréter des changements, cela uniquement quant au nombre des permis.

Comme l'a expliqué M. René Lévesque, l'élasticité de la solution s'impose à cause de la proximité de l'Exposition universelle.

Par ailleurs, à partir du 31 décembre 1963, le prix des permis qui était bloqué depuis quatre ans, va redevenir libre; et il incombera de nouveau aux municipalités de le fixer.

Le député de Laurier estime que cela doit entrer dans des attributions normales d'un conseil municipal et de ses employés.

Les autorités de Montréal sont d'accord avec le gouvernement; et les administrateurs des villes de banlieue le seraient aussi.

"Il est de leur devoir de fixer un prix raisonnable, a ajouté M. René Lévesque. J'espère que les municipalités ne profiteront pas du nombre limité des taxis pour majorer inconsidérément les prix."

Ici on exige $10 ou $15; là, $200. Il ne faut pas que l'on recherche une uniformisation au niveau le plus élevé.

M. PRICE

SUITE DE LA PAGE 3

de demeurer au conseil d'administration de l'Expo.

A Ottawa, le ministre responsable pour l'Expo, M. Deschâtelets, a déclaré qu'il ne savait rien de la démission de M. Price, bien que le bureau de M. Pearson ait eu vent de l'affaire.

Le bureau de l'Expo compte 14 membres, dont 11 demeurent au Québec, et les trois autres, en Colombie-Britannique, en Ontario et en Nouvelle-Ecosse.

Commentaire de M. Saulnier

Le président du comité exécutif de Montréal, M. Lucien Saulnier, également membre du conseil d'administration de l'Expo, regrette la décision de M. Price de quitter le conseil.

"Son expérience, dit-il, aurait été fort utile.

"M. Price a participé à deux ou trois assemblées des administrateurs, dit-il. Il a eu le loisir de poser des questions et de recevoir des réponses dans sa langue. Les administrateurs n'en ont pas fait acception et ont trouvé la chose tout à fait normale. Je ne crois pas qu'ils aient à se faire des reproches à son égard".

FAITS divers

SUITE DE LA PAGE 3

to, qui était venu chercher le repos et la paix des vacances à Montréal, devra s'en retourner chez lui sans auto, sans le sou et amoché par surcroit.

Hier après-midi, alors qu'il s'était arrêté dans une taverne, rue Beaubien, près de Papineau, il a eu le malheur de rencontrer deux larrons et de leur prêter des bonnes intentions.

Lorsque ces derniers ont manifesté le désir d'essayer sa voiture dans le but de s'en rendre peut-être acquéreurs, il les a tout bonnement fait monter dans son auto, avec l'espoir de tirer profit de l'aventure.

Chemin faisant, l'un des deux compères a demandé au conducteur s'il pourrait prendre le volant, afin de pouvoir mieux jouir de la randonnée. Il essuya un refus et se confondit en explications. Tout alla bien par la suite, jusqu'à Pierrefonds.

A cet endroit, rue Ste-Suzanne, "l'acheteur" renouvela sa demande. Il se fit pressant. M. Larouche haussa le ton. Un peu tard cependant. L'un des suspects le força à immobiliser sa voiture, le fit changer de siège et le roua de coups, tandis que son complice dirigeait l'auto sur le chemin privé conduisant au monastère des Frères St-Gabriel.

Après lui avoir volé les $500 qu'il avait en poche, les bandits se débarrassèrent du propriétaire de la voiture et rebroussèrent chemin.

Un homme se noie dans la rivière des Prairies

M. Walter Bussel, 59 ans, du 8205 rue St-André, s'est noyé hier après-midi dans la rivière des Prairies.

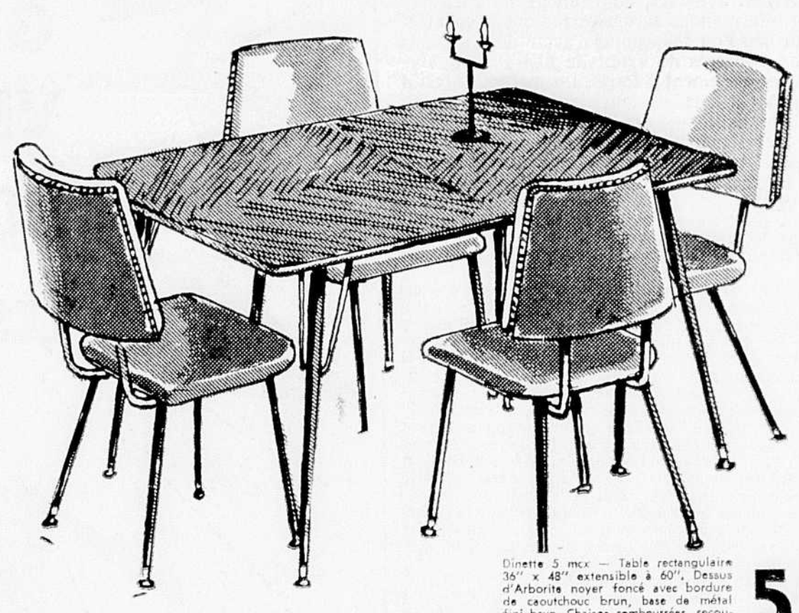
On découvrait son corps peu de temps après, soit vers 4 h. 30, vis-à-vis le 989 ouest, boul. Gouin.

Bambin écrasé à mort par une auto

Pierre Dionne, 6 ans, fils de M. et Mme Florien Dionne, de Hatley, à quelque 25 milles au sud de Sherbrooke, a été écrasé par une auto alors qu'il traversait la route en face de la maison de ses parents.

BREVETS D'INVENTION
Marques de commerce
Dessins de fabrique
en tous pays
MARION, MARION, ROBIC & BASTIEN
2100, Drummond, Montréal 25

VALIQUETTE



Dinette 5 mcx — Table rectangulaire 36" x 48" extensible à 60". Dessus d'Arborite noyer foncé avec bordure de caoutchouc brun, base de métal fini brun. Chaises rembourrées, recouvertes de vinyle blanc et brun. Rég. 99.00 SPECIAL 59.

Confection Gratuite

Panneaux

SATIN ANTIQUE, dessin 'arbre', fond blanc avec tangerine et brun ou tangerine et brun. Rég. 10.95 pour 4.95 chacun

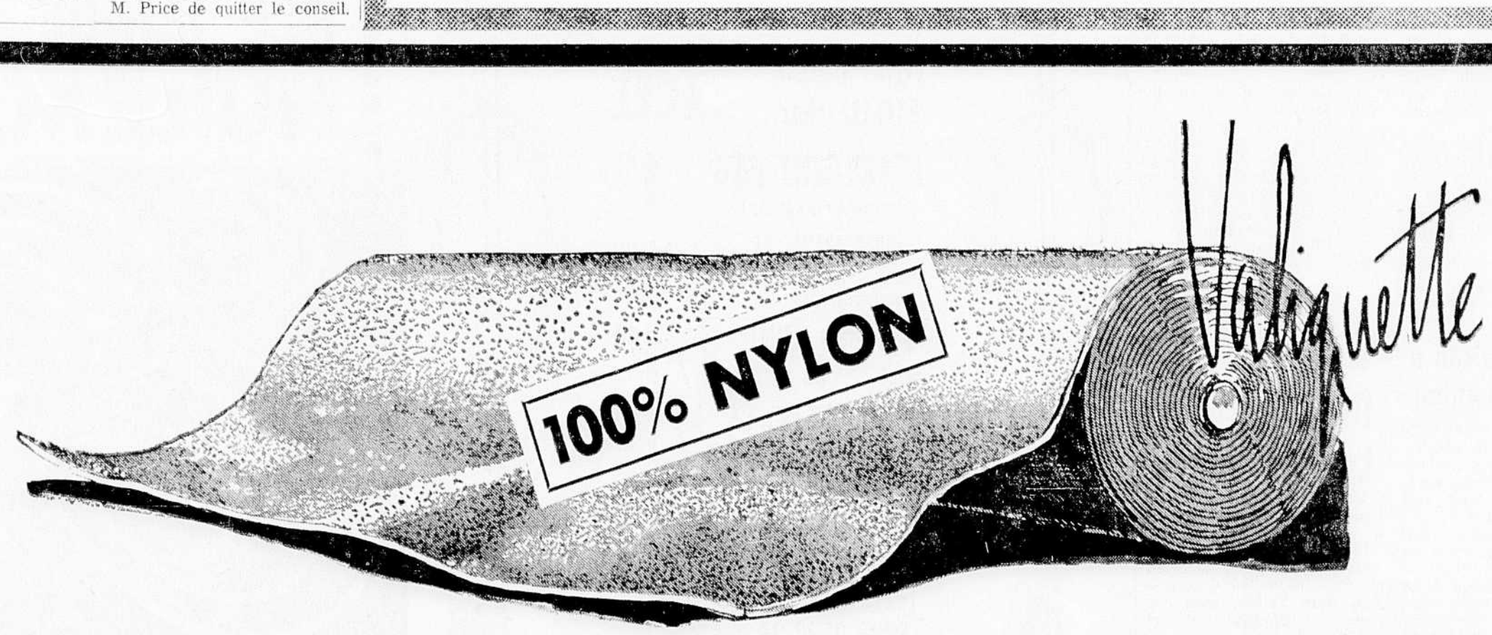
Tissu SATIN ANTIQUE imprimé. Dessins modernes et couleurs à la vogue. 2.25 vge

FIBRE DE VERRE imprimé ou uni dans une gamme de couleurs choisies. 2.50 vge

Tissu ARNEL imprimé. Dessin moderne et couleurs attrayantes. 2.95 vge



N. G. VALIQUETTE LTEE 915 STE-CATHERINE EST TEL. : 842-8811



POSE ET FEUTRE GRATUITS

BROADLOOM 100% NYLON
501 de Du Pont. Choix de couleurs choisis par nos décorateurs ..... vge carrée 11.

BROADLOOM 100% NYLON
"TUNE-TUFF" — garanti de 5 ans. — Couleurs choisies ..... vge carrée 10.

• Pose par nos experts
• Service de mesure à domicile

VALIQUETTE LTEE 915 STE-CATHERINE EST TEL. : 842-8811

La vague de scandales d'espionnage continue en Occident

LONDRES. (Reuter, AFP, UPI) — De nouvelles enquêtes en matière de prostitution, d'espionnage et d'homosexualité semblent imminentes dans la vague de scandales qui déferle présentement sur le gouvernement conservateur de Grande-Bretagne, tandis que le déroule à Karlsruhe le procès retentissant de trois agents des services secrets de l'Allemagne fédérale, accusés d'espionnage pour le compte de l'URSS.

Les Etats-Unis ont manifesté leur vive inquiétude au sujet des nombreux cas d'espionnage mis à jour en Grande-Bretagne et l'opposition travailliste, qui continue à exercer une forte pression sur le gouvernement de M. Macmillan, exige une enquête approfondie sur tous les aspects des scandales qui touchent à la sécurité nationale et propose même la nomination d'un ministre de la Sécurité.

M. Macmillan a déclaré hier à la Chambre des communes qu'il était incapable de préciser à quelle date lord Denning aurait terminé son enquête sur l'affaire Profumo. Pressé de questions, le premier ministre a hésité à donner l'assurance que le rapport "très attendu" de lord Denning serait terminé avant les vacances parlementaires, qui commencent le 2 août.

Dès le début de l'enquête, M. Macmillan avait indiqué que le gouvernement se réservait le droit de publier en tout ou en partie, ou de ne pas publier du tout, les conclusions du magistrat, ajoutant toutefois que le chef de l'opposition, M. Harold Wilson, serait autorisé à prendre connaissance du rapport.

M. Wilson et le chef adjoint du parti travailliste, M. George Brown, auront dans quelques jours un entretien à huis clos avec M. Macmillan pour lui demander d'instituer un tribunal d'enquête sur l'affaire Philby. Les deux chefs travaillistes suggéreront au premier ministre de confier l'enquête au Conseil privé de la reine, si la constitution d'un tribunal d'enquête s'avérait trop complexe.

Les travaillistes estiment que les réponses de lord Heath aux Communes n'ont pas permis de savoir exactement pourquoi le gouvernement a recommandé Harold Philby à l'hebdomadaire "The Observer", après l'avoir prié d'abandonner ses fonctions au Foreign Office. Mais le premier ministre a déjà fait savoir qu'il refusait de créer un tribunal pour enquêter dans les affaires qui concernent Philby, Burgess et Maclean.

Interrogé par le député travailliste Frederick Bellenger au sujet d'une lettre que M. Colin Jordan, leader du "mouvement national socialiste", a adressé au premier ministre, offrant des renseignements sur "un réseau d'homosexuels mettant en péril la sécurité nationale", M. Macmillan a répondu que les allégations de M. Jordan avaient fait l'objet d'une enquête approfondie par la commission Radcliffe à l'époque de l'affaire Vassall.

Procès de Karlsruhe

Hans Clemens, qui comparait devant le tribunal ouest-allemand de Karlsruhe sur l'inculpation d'espionnage au profit de l'URSS, a déclaré hier qu'il faisait parvenir aux Soviétiques des informations secrètes dans des boîtes de conserves alimentaires pour bébés.

Plus tard, trouvant ce procédé peu sûr, il se rendit régulièrement à Berlin par avion pour rencontrer personnellement les agents soviétiques, toujours aux frais des services de contre-espionnage de l'Allemagne fédérale.

Felfe, de son côté, a déclaré au tribunal qu'il n'avait pas révélé aux Soviétiques tout ce qu'il savait. "J'ai essayé, a-t-il expliqué, de ne transmettre que des renseignements qui ne risquaient pas de faire beaucoup de mal". Clemens, lui, a déclaré qu'il communiquait aux Soviétiques "tout ce qu'il pouvait".

AUTOUR DU MONDE

Massacre au Kenya

NAIROBI. (Reuter) — Vingt-trois Africains, hommes, femmes et enfants, ont été assassinés au cours d'un raid organisé par les membres d'une tribu à la frontière du Kenya et du Soudan.

Un groupe important de membres de la tribu Tipoth, du Soudan, armés de fusils, ont franchi la frontière et attaqué un camp de personnes appartenant à la tribu des Turkana.

Les assaillants ont tué neuf hommes, cinq femmes et neuf enfants, en blessant neuf autres et violant trois femmes.

Un porte-parole de la police de Nairobi a déclaré que les agresseurs n'avaient rien volé, ajoutant qu'ils semblaient surtout en vouloir aux femmes de la tribu.

Tentative d'évasion ratée

LA ROCHELLE. (AFP) — Six membres de l'OAS, notamment Philippe Castille et Jean-Marie Vincent, ont tenté de s'évader, dans la nuit de samedi à dimanche, du fort de Saint-Martin, dans l'île de Ré, où ils étaient détenus.

Leur tentative a été déjouée par l'intervention d'un seul gardien.

Les détenus qui avaient scié deux barreaux de leurs cellules, avaient réussi, au cours de la nuit, à gagner sans encombre une cour intérieure où se trouvaient entassés des matériaux de construction. Deux morceaux de planche suffirent pour que, l'obscurité aidant, soit créée l'illusion d'une mitraillette.

Les prisonniers dressèrent des madriers pour franchir l'un des murs d'enceinte. L'un d'eux réussi à s'y hisser tandis que Castille "mitraillette" au poing faisait le guet.

C'est alors que survint un gardien, qui, nullement intimidé par l'"arme" de Castille, immobilisa celui-ci et appela à l'aide. Voyant Castille à terre, ses compagnons se rendirent immédiatement aux gardiens.

Argentine : fiasco péroniste

BUENOS AIRES. (Reuter) — Les derniers résultats des élections montrent que le Dr Arturo Illia, candidat du centre gauche, a une bonne avance sur ses principaux adversaires, M. Oscar Alende et le général Aramburu.

En dépit d'une campagne intensive des péronistes, les électeurs n'ont déposé que 15.7 pour cent de bulletins blancs dans les urnes, alors qu'en 1957 il y en avait 21.8 pour cent et 21.3 pour cent en 1960.

Par ailleurs, les syndicats péronistes, sans doute découragés par le peu de soutien que leur ont donné les électeurs, ont annulé l'ordre de grève de 24 heures qu'ils avaient lancé pour vendredi.

D'autre part, le gouvernement a décrété une amnistie en faveur des prisonniers politiques détenus en application de l'état d'exception.

L'affaires des 16 Britanniques

ADEN. (Reuter) — L'émir Abdullah Ben Ali, du sultanat de Lahej, a déclaré à la commission militaire d'enquête sur l'affaire des 16 Britanniques emprisonnés au Yémen et récemment libérés, que le président Sallal, du Yémen, n'avait jamais exigé de rançon pour la libération des Britanniques.

Cette libération a été effectuée sans conditions, a déclaré l'émir, mais le président Sallal a demandé au sultan de Lahej de suggérer la Grande-Bretagne de reconnaître la république du Yémen.

Paul VI accorde une audience à U Thant

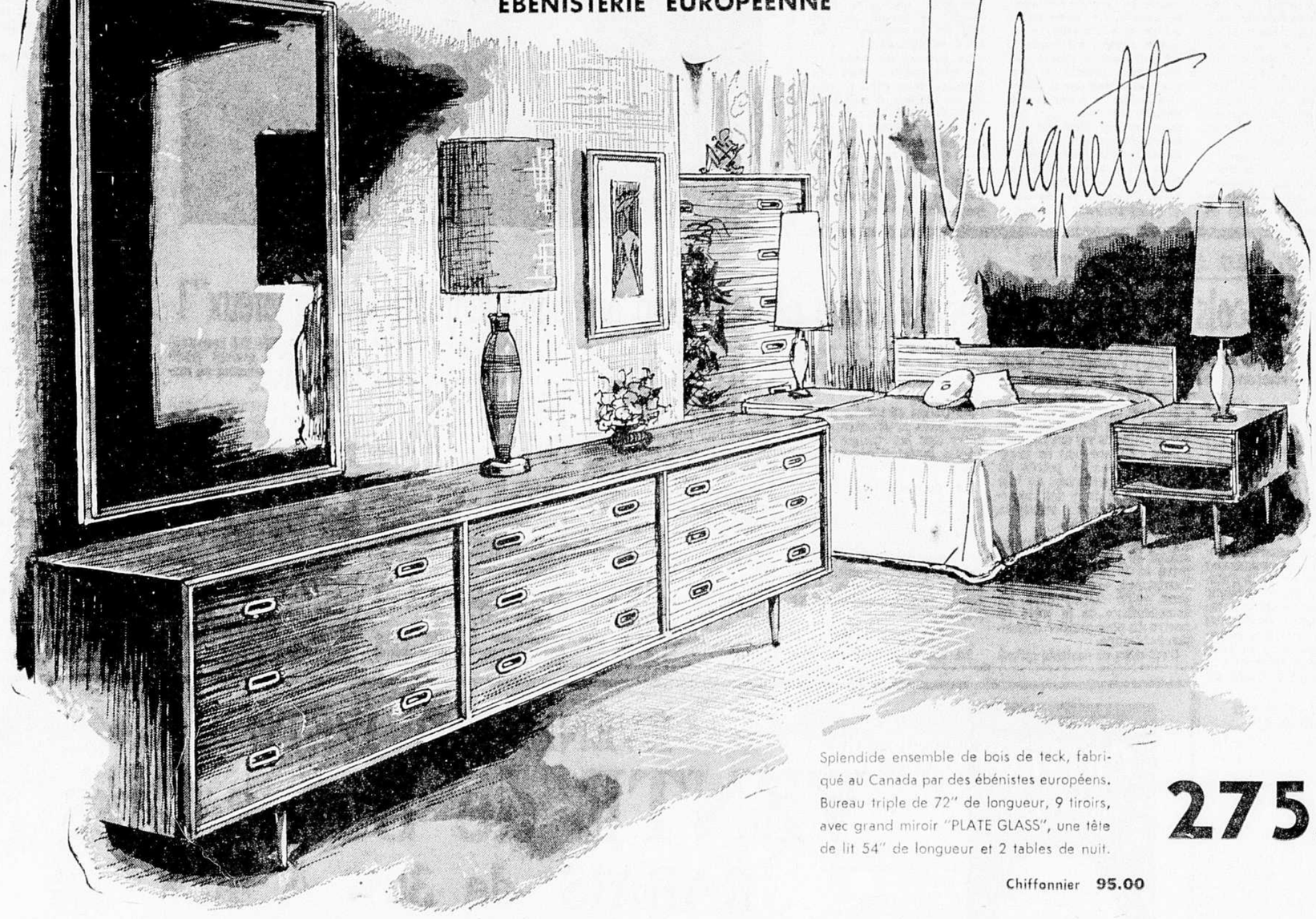
CITE DU VATICAN. (AFP) — Le secrétaire général des Nations unies, U Thant, qui doit arriver aujourd'hui à Rome pour une visite officielle, sera reçu demain matin par le pape Paul VI en audience privée.

Au cours de l'entretien, M. Thant pourrait soulever les problème des persécutions religieuses du gouvernement du Viet-man-Sud à l'égard des bouddhistes, croit-on savoir dans les milieu informés de l'ONU.

Lors d'une conférence de presse avant son départ de New York, U Thant avait adressé un appel au président Ngo Diem, représentant de la minorité catholique au Viet-Nam, pour qu'il acceuille dans un esprit de tolérance et de justice les revendications des bouddhistes.

On s'attend que l'audience soit consacrée en grande partie aux conséquences et aux commentaires de l'encyclique "Pacem in terris" du défunt pape Jean XXIII qui souhaitait le renforcement de l'ONU pour la défense de la paix.

BOIS DE TECK
EBENISTERIE EUROPEENNE



Valiquette

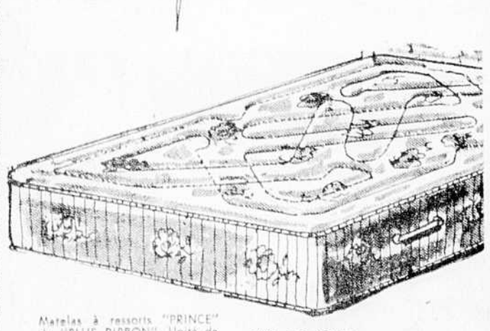
Splendide ensemble de bois de teck, fabriqué au Canada par des ébénistes européens. Bureau triple de 72" de longueur, 9 tiroirs, avec grand miroir "PLATE GLASS", une tête de lit 54" de longueur et 2 tables de nuit.

275.

Chiffonnier 95.00

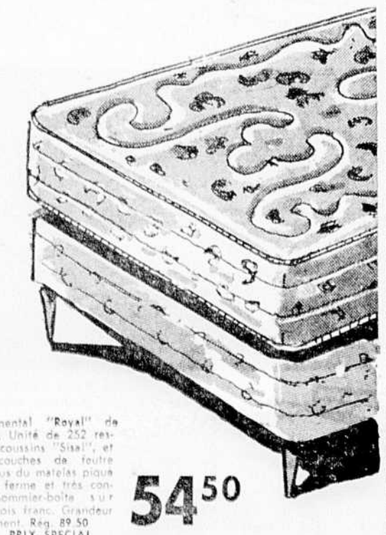
N. G. VALIQUETTE LTEE 915 STE-CATHERINE EST TEL.: 842-8811

Valiquette AU 5e ETAGE



Matelas à ressorts "PRINCE" de "BLUE RIBBON". Unité de 230 ressorts rembourrés de feutre blanc, surface du matelas piquée. Grandeurs régulières 3'3" ou 4'6" seulement. Reg. 49.50 PRIX SPECIAL

29.95



Lit Continental "Royal" de "Marshall". Unité de 252 ressorts avec coussins "Sisal", et plusieurs couches de feutre blanc. Dessus du matelas piqué le rendant ferme et très confortable. Sommier-boîte sur pieds de bois franc. Grandeur 3'3" seulement Reg. 89.50 PRIX SPECIAL

54.50

N. G. VALIQUETTE 915 STE-CATHERINE EST TEL.: 842-8811

Groupe Italien 5 morceaux

Valiquette



Groupe de style ITALIEN, 5 morceaux dont un sofa Chesterfield 4 places 88" de longueur, avec coussins réversibles de véritable "AIR FOAM" caoutchouc-mousse, tissu de qualité dans un choix de couleurs, la base est recouverte du même tissu sous les coussins du siège; un fauteuil de même description, un autre fauteuil de noyer avec coussins réversibles au dossier et au siège recouvert d'un tissu de couleur au choix; une table à café de noyer 60" de longueur et une table de bout de même série. Bois sculpté pour tout l'ensemble.

5 MORCEAUX

399

TERMES FACILES

HEURES D'AFFAIRES:
Ouvert de 9.30 a.m. jusqu'à 5.30 p.m.
Ouvert, tous les jeudis et vendredis soir jusqu'à 9.00 heures

N. G. VALIQUETTE LTEE 915 STE-CATHERINE EST TEL.: 842-8811

Un rapport franc mais qui sera mal reçu en certains milieux !

par Pierre O'NEIL

QUEBEC. — Ce gouvernement-ci n'est pas au bout de ses tourments.

Parce qu'on recommande ni plus ni moins au gouvernement de procéder à la liquidation du vieux mythe du "rôle supplétif" de l'Etat, le rapport qu'on vient de lui soumettre doit lui arriver "comme une brique sur la tête".

Après la bataille entourant la législation en matière d'éducation, y en aura-t-il une autre autour d'une éventuelle législation qui reconnaîtrait en principe et dans les faits le rôle prépondérant de l'Etat en matière de bien-être social ?

Criera-t-on aussi à la nationalisation de l'assistance ?

Cela n'est pas exclu, si on considère que certaines recommandations du comité seront fort mal reçues en certains quartiers. Au fait les réticences ne viendront pas tellement des recommandations en particulier que d'une certaine optique qui se dégage du rapport.

Cette optique qui pourrait bien en choquer plusieurs consiste à faire prévaloir ce que le rapport appelle la justice sociale sur la charité publique. Compte tenu du contexte "confessionnel" dans lequel s'est faite l'évolution dans tout le domaine du bien-être, c'est, diront plusieurs, une perspective possiblement explosive. Surtout qu'à cette réforme "dans les esprits" le comité propose qu'on ajoute des réformes très concretes, celles-là, qui font de l'Etat le principal responsable de tout le domaine du bien-être au Québec.

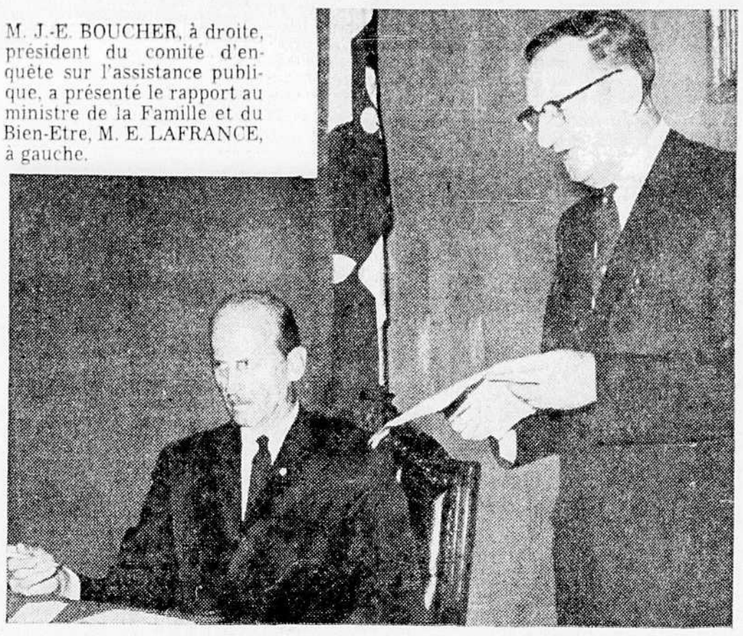
Quoi qu'il en soit du mécontentement qui pourrait bien naître en certains quartiers, on devra de toutes parts louer ce que le ministre Lafrance a lui-même appelé un "certain courage" du comité. Le moins qu'on puisse dire en effet, c'est que le rapport est franc. Il est entre autres choses une illustration patente du fait que tout le domaine du bien-être public a jusqu'ici été dominé ou bien par des politiciens ou bien par des fonctionnaires qui n'y connaissaient strictement rien.

On devra également faire le compliment au comité de ce qu'il ne met rien de côté et qu'au contraire il recommande implicitement au gouvernement d'utiliser tout ce qu'il y a ici de ressources publiques et privées pour en arriver à assurer non seulement la sécurité des économiquement faibles, mais possiblement leur réadaptation.

Disons enfin que le comité recommande une décentralisation des services du ministère du Bien-Etre qui pourrait avantageusement servir de modèle aux autres ministères qui entretiennent des relations quotidiennes avec le public. Au surplus, les résultats de l'expérience qui est déjà entreprise au ministère devraient être sérieusement étudiés, lorsqu'on songera à créer des fonctionnaires "régionaux" pour libérer le député de son rôle de "patronneux" et en faire un législateur.

Le rapport du comité a d'autres mérites mais son principal reste celui de tenter en matière d'assistance de mettre le Québec au pas des autres provinces et surtout au pas des transformations sociales survenues depuis 1921, alors que fut votée la Loi de l'assistance publique dont le comité demande l'abrogation.

"Si l'État n'a pas à être charitable, il a cependant le devoir d'être juste"



M. J.-E. BOUCHER, à droite, président du comité d'enquête sur l'assistance publique, a présenté le rapport au ministre de la Famille et du Bien-Etre, M. E. LAFRANCE, à gauche.

QUEBEC. (P. O'N.) — "L'Etat n'a pas à se préoccuper d'être charitable; il a cependant le devoir d'être juste !

En même temps qu'il caractérise certains des passages les plus intéressants du rapport, ce langage, que d'aucuns estimeront assez cru, donne la mesure des transformations, qui selon les commissaires, devront survenir dans la conception que l'Etat doit se faire de son rôle en matière d'assistance sociale.

Les réflexions des commissaires à ce sujet sont contenues dans les chapitres 3 et 4 du rapport qu'ils viennent de soumettre au gouvernement. Ces chapitres sont en quelque sorte les plus importants de tout le rapport en ce qu'ils définissent un nouveau rôle pour l'Etat en matière d'assistance et qu'ils établissent des liens étroits entre les politiques économiques d'un gouvernement et ses responsabilités en matière de bien-être.

"Ministère des conséquences"

Pour les commissaires, cette interdépendance n'a jamais existé et c'est en partie ce qui fait l'incohérence de la politique actuelle du gouvernement en matière d'assistance sociale.

Car si au Québec le gouvernement a accordé une certaine importance — et c'est tout récent — à une politique d'assistance, il a en même temps négligé d'apporter les correctifs nécessaires à une situation économique qui est en partie la cause du haut niveau du coût de l'assistance au Québec.

Dans ces conditions, le ministère de la Famille et du Bien-Etre était incontestablement voué à n'être "qu'un ministère des conséquences" dont le rôle est d'absorber les contre-coups d'une économie qui se développe inégalement et qui laisse des régions entières dans un état de sous-développement relatif.

Faisant état de ses constatations au moment de sa création, le comité note le cloisonnement non-réaliste dans lequel se développait à ce moment l'Assistance sociale. Le comité entend par cloisonnement cette façon traditionnelle de concevoir le bien-être comme devant se développer en vase clos.

Cloisonnement inter-ministériel, dit le comité, en ce sens qu'on s'est privé au "ministère des conséquences" des suggestions pouvant provenir d'ailleurs et qu'on a même contrecarré certaines autres politiques gouvernementales par une conception trop étroite de la distribution de l'assistance.

Cloisonnement intra-ministériel qui fait qu'au sein même du ministère les diverses formes d'assistance sont conçues comme autant de politiques indépendantes l'une de l'autre.

C'est devant cette absence et ce manque de cohésion que le comité élabore toute une série de recommandations suggérant au gouvernement de conjuguer plus étroitement sa politique de bien-être avec une politique économique dynamique.

La grande peur de l'Etat

Le comité n'est pas étonné de constater l'incohérence qui règne au Québec en matière de bien-être. Il en voit la source profonde dans la conception qu'on a toujours eu ici — y inclus le gouvernement — du rôle de l'Etat dans ce domaine.

Le comité caractérise cette conception sur un triple plan : philosophique, administratif et social.

Au plan philosophique

La crainte traditionnelle de l'Etat a fait que c'est malgré lui que celui-ci s'est engagé dans le domaine du bien-être, à un point tel que même au moment où il supportait le plus lourd fardeau, l'Etat continuait en quelque sorte à sauver la face en laissant les agences privées distribuer ses fonds. C'est de cette façon qu'on maintint le mythe du "rôle supplétif" de l'Etat alors même qu'il versait millions par dessus millions aux diverses catégories d'assistés.

On ne se rendit compte de cette situation équivoque qu'au moment où tout l'édifice s'effondra sous la pression des événements qui ont entraîné à partir de 1960 la hausse soudaine des coûts de l'assistance.

Au plan administratif

Quand l'Etat a reconnu, dans les conditions que l'on sait, la prépondérance du rôle qu'il jouait, il continua de se donner et de donner au public bonne bouche en confinant ses responsabilités à celles de contrôleur. L'aspect social et humain de l'assistance n'avait rien à faire avec le gouvernement ; c'était le lot du secteur privé. L'Etat, lui, devait se limiter à contrôler l'assistance. Cette conception était entre autres le résultat du peu de préparation du ministère à jouer un rôle dynamique.

Elle était également la source d'une politique qui ne cherchait pas à faire la meilleure utilisation possible des deniers publics mais s'efforçait seulement de faire cesser la hausse des déboursés d'assistance et si possible de les diminuer. Cette politique, écrit en substance le comité, a sacrifié au secteur public tout l'aspect prévention et réadaptation qui est partie intégrante d'une politique réaliste de bien-être.

Au plan législatif

L'attitude généralisée de méfiance à l'égard de l'Etat s'est traduite dans la législation par une inaptitude à mettre celle-ci au pas des transformations de la société québecoise.

Elle a abouti dans la "catégorisation" de toutes les mesures de bien-être notamment à cause de l'influence de toute la législation conjointe (avec Ottawa).

Pour jouer le rôle qui lui revient, l'Etat devra, selon les commissaires, commencer par se reconnaître des responsabilités en matière de bien-être et remplacer sa mentalité de charité publique qui aboutit inévitablement au patronage par celle de justice sociale qui reconnait la dignité des citoyens, leur responsabilité et leur droit à l'assistance.

Conclusion peu encourageante

Les Québecois n'ont pas une bonne santé et beaucoup ont une mentalité de "quêteux" !

QUEBEC. (P. O'N.) — Beaucoup de gens de la province de Québec ont une mentalité de "quêteux."

Au surplus, leur santé n'est pas très bonne !

Ces facteurs, associés au fait que la faiblesse de notre économie favorise largement le chômage, nous prédisposent plus que tout autre Canadien à devenir un jour des assistés de l'Etat.

Telles sont du moins les perspectives peu encourageantes que nous laisse le Comité d'étude sur l'assistance publique lorsqu'il brosse le sombre tableau des causes du niveau élevé du coût de l'assistance-chômage au Québec. Ce niveau est en effet plus élevé ici que dans toute autre province du pays.

Niveau élevé du coût d'assistance

Le document déposé hier fait état de ce que le niveau moyen de santé de la population du Québec est inférieur à celui de l'ensemble des citoyens des autres provinces.

"Ainsi, peut-on lire dans le rapport, le Québec comptait pour l'année terminée le 31 mars 1961, 35.4% des bénéficiaires de l'assistance-vieillesse, 34.1% des bénéficiaires de l'allocation aux aveugles et 47% des personnes touchant l'allocation aux invalides." Les proportions correspondantes en Ontario s'établissent à 22.7%, 21.4% et 26.3% respectivement alors que sa population comme on le sait est plus considérable que celle du Québec.

Quant à la faiblesse de l'économie québecoise, il est inutile d'y revenir. Disons seulement qu'elle explique que des sommes versées en assistance-chômage, Québec reçoit 36.8% alors que sa population n'est que de 28.8% de la population canadienne.

Mais il y a un facteur plus subtil encore qui nous prédispose à devenir un jour des assistés ; "il semble en effet exister au sein d'une partie de la population québecoise une certaine attitude quémandeuse qui peut, les circonstances s'y prêtant, facilement se transformer en mentalité de dépendance."

Cette tentation de la facilité, le comité la qualifie de "voie royale" dans laquelle on n'hésite pas à s'engager toutes les fois que l'occasion se présente. Et il mentionne en passant que les politiciens "préoccupés de se chercher un appui électoral sous le manteau tranquille et noble du bien-être, ont longtemps trouvé à exploiter cette mentalité."

1960-61 : hausse soudaine

Si ces facteurs expliquent en partie le haut niveau du coût de l'assistance au Québec, d'autres causes entrent en ligne de compte lorsqu'il s'agit d'analyser la hausse soudaine de coût qui s'est produite durant la période de mai 1960 à mai 1961, soit la période qui a précédé de 6 mois la création du comité d'étude.

On se souvient des conditions qui prévalaient dans le domaine de l'assistance à ce moment.

Les déboursés d'assistance sociale s'étaient accrus de façon fantastique.

Ce phénomène de croissance soudaine était très précisément localisé dans deux des régions les plus durement frappées par le chômage ; mais on oubliait aisément cette situation. On préférait en certains quartiers accuser les libéraux d'un patronage éhonté au lendemain de la victoire du 22 juin '60.

D'autres accusaient l'Union Nationale de profiter du fait que certains de ses amis étaient encore en place dans les organismes publics et privés de bien-être et profitaient de leur situation pour faire des largesses aux partisans à même la magnanimité libérale.

Par ailleurs, les relations étaient au pire entre le secteur privé et le secteur public de l'assistance, empêtrés tous les deux qu'ils étaient dans les complications de la mise en oeuvre du plan conjoint d'assistance-chômage.

C'est dans ce contexte qu'ont débuté les travaux du comité qui a tenu des audiences dans les principales villes de la province.

Le comité ne mâche pas ses mots dans le diagnostic qu'il porte sur les causes de la hausse soudaine des coûts de l'assistance-chômage.

Le document déposé hier mentionne entre autres que "la nouvelle mesure qu'était l'assistance-chômage a servi d'arme électorale au cours de la campagne de 1960" et que les services gouvernementaux eux-mêmes recrutaient des bénéficiaires de cette nouvelle forme d'assistance.

Les bérets blancs

Le comité précise en outre que les "Bérets blancs" ont fait à cette époque une publicité indue à la mesure en accusant le gouvernement de favoritisme dans la distribution de l'assistance. "Pour leur part, ajoutent les commissaires, les syndicats ouvriers ont contribué à diffuser, parfois sans connaissances suffisantes, les conditions de l'admissibilité à l'assistance".

Tout ceci aurait pu aller si le gouvernement avait fait son devoir, mais justement ce n'était pas le cas ; l'administration gouvernementale négligeait d'exposer elle-même en temps et lieu la nature de l'assistance-chômage, la raison d'être et les modalités réelles de ce programme.

Il y eut bien d'autres causes à la hausse des coûts :

— le programme avait rendu admissible à l'assistance financière toute une catégorie de la population qui ne pouvait trouver d'aide sous l'empire de l'une ou l'autre loi d'assistance ;

— dès après l'adoption du plan conjoint et sans même en avoir estimé les répercussions, le gouvernement provincial créait de nouvelles catégories d'assistés et majorait certains taux d'assistance ;

— en même temps, le chômage atteignait un de ses taux les plus forts ;

— toujours à cette même époque le gouvernement libérait les municipalités des responsabilités qu'elles avaient traditionnellement assumées en matière d'assistance.

Enfin, le gouvernement avait confié à certaines agences privées la distribution de l'assistance sans avoir préalablement établi de mécanismes de contrôle, avec le résultat qu'elles furent trop souvent incapables de vérifier le bien-fondé de certaines demandes auxquelles elles donnaient suite sans beaucoup de discernement.

"Quoi qu'il en soit, conclut le comité à ce chapitre, l'assistance-chômage est une mesure sociale dont les instigateurs eux-mêmes n'avaient prévu ni les dimensions ni les conséquences".

CAMEO CONVERTIBLES

...conçus et fabriqués par des spécialistes en sofas-lits

Vous ne pouvez acheter les sofas-lits Cameo que dans les salles d'exposition Cameo

"LA QUALITE EST TOUJOURS DE MODE"

Les SOFAS-LITS CAMEO se recommandent par leur

★ QUALITE
★ STYLE
★ PRIX
★ COLORIS

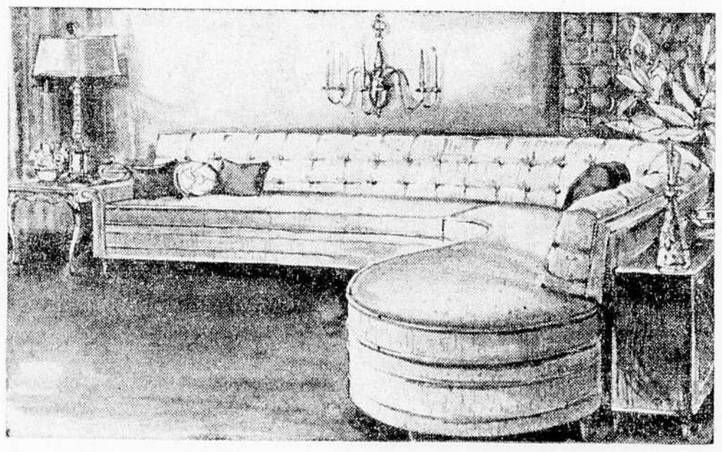
ÉVÉNEMENT D'ÉTÉ

VENTE de Sofas-Lits

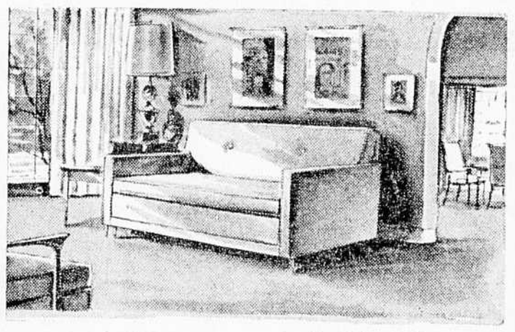
RABAIS de 30% À 40%

Prix spéciaux dans un grand choix de sofas-lits hors série. Choisissez le grand format — le régulier — la causeuse — le format simple — le sectionnel ou le fauteuil-lit. 70 modèles différents dans un immense choix des plus nouveaux tissus.

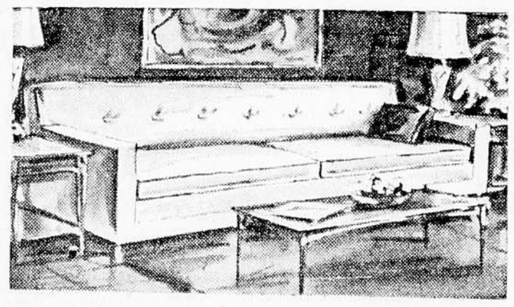
CELA VAUT LA PEINE DE PASSER D'ABORD CHEZ CAMEO



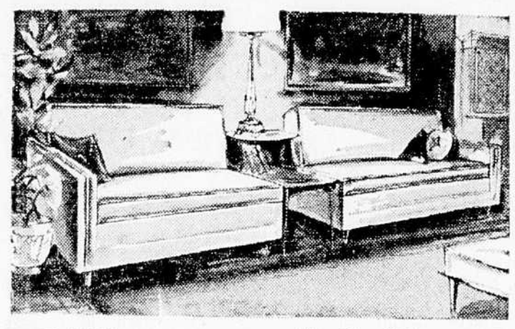
Elégant... Cameo à sections, long de 10 pieds, avec section courbe de 5 pieds à l'extrémité gauche ou droite, pouvant se transformer rapidement en un lit double. Comprend l'exclusif matelas à ressorts Cameo. Coussins mousse. SPECIAL $429



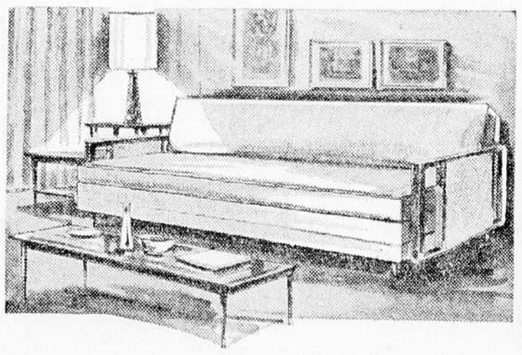
Dim. 48" x 32½" Elégante causeuse junior... place pour 2 personnes assises et pour une couchée. Matelas ferme à ressorts hors-série exclusif à Cameo. SPECIAL $179



(Dim. 72" x 32½") Cameo distinctif à dossier élégant. Coussins mousse. Se transforme en quelques secondes en un grand lit double avec matelas à ressorts Cameo. SPECIAL $199



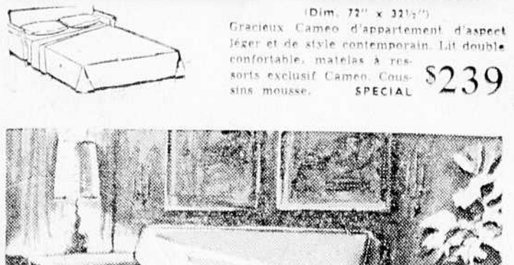
(Dim. 37" x 32½") Meuble à sections élégant, de lignes sobres, d'aspect léger. Chaque section se transforme en un lit confortable comprenant l'exclusif matelas à ressorts Cameo. SPECIAL, chacun $129



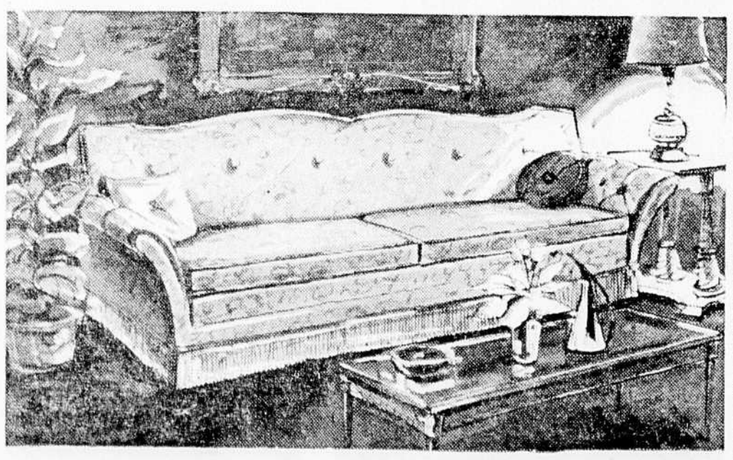
(Dim. 72" x 32½") Gracieux Cameo d'appartement d'aspect léger et de style contemporain. Lit double confortable, matelas à ressorts exclusif Cameo. Coussins mousse. SPECIAL $239



Nouveau modèle ravissant, coussins en mousse. Exclusif matelas à ressorts intégrés Cameo. — Compartiment à linge. SPECIAL $329



(Dim. 90" x 32½") Classique, simple, moderne, gracieux. Coussins mousse. Un lit confortable comprenant l'exclusif matelas à ressorts Cameo hors série. Réf. 5459 SPECIAL $299



(Dim. 82" x 32½") Elégance classique — dossier incurvé — bras capitonnés, coussins mousse. Se transforme en un lit double avec le fameux matelas à ressorts hors série Cameo. SPECIAL $299.

Facilités de paiement — Jusqu'à 24 mois pour payer !

OUVERT JEUDI OU VENDREDI JUSQU'A 9 P.M. — SAMEDI JUSQU'A 5.30 P.M.

COMPAREZ LES AVANTAGES CAMEO

★ Une grandeur pour chaque besoin
★ Moins encombrant. Un lit d'une hauteur régulière
★ Modèle dans chaque groupe de prix
★ Un magnifique choix de tissus
★ Plus de 70 modèles différents
★ Fabriqués pour le confort et la durée
★ Un acompte de 10% suffit pour vous livrer le Cameo de votre choix

CAMEO CONVERTIBLES — 1425, rue St-Alexandre (Une rue à l'ouest de Bleury, au nord de Ste-Catherine) VI. 5-3103

YEUX EXAMINES VERRES AJUSTES
BRUNO QUESNEL
OPTOMETRISTE pratiquant chez
PEOPLES CREDIT JEWELLERS LIMITED
1015, rue Ste-Catherine ouest
Pour appointement, téléphonez
VI. 9-7071

CAHIER No 2 / PAGES 17-34 LA PRESSE VIE FEMININE / VIE MONDAINE / COMIQUES / INFORMATIONS GENERALES

MONTREAL, MERCREDI 10 JUILLET 1963 — 79e ANNEE — No 224

LA FOURRURE dans sa version comme la plus la plus simple excentrique

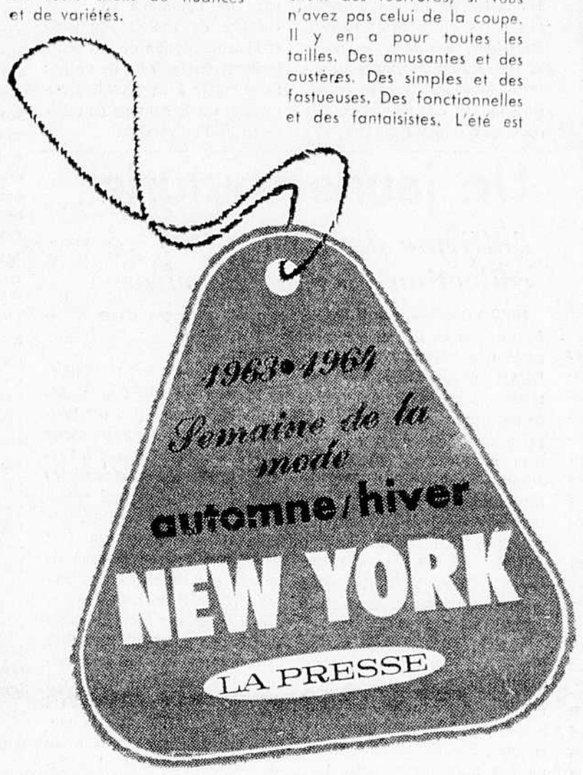
par Nicole MONGEAU
(envoyée spéciale de LA PRESSE)

JE DOIS reconnaître l'imagination versatile des membres du "Conseil américain des dessinateurs de fourrures", même si je ne suis pas totalement d'accord avec eux. Leur folle du logis s'en est donné à coeur joie dans une krielle de licences comme, par exemple, le manteau de pluie doublé de léopard de Somalie ou le trotteur de vison Emba de teinte lavande. Si j'ai souri devant les excentricités du renard bleu de Norvège comme devant celles de l'agneau frisé des montagnes de l'Inde, je n'en ai pas moins apprécié le splendide défilé offert par les fourreurs américains. Ils ont créé toute une série de modèles qui vont du manteau chemisier aux vestes plus ou moins courtes en passant par le paletot classique et la tunique sans manche.

Comme pour les manteaux et les robes, les formes restent à peine appuyées. Deux ou trois modèles seulement dans le style "princesse". Les pelleteries les plus en vedette : le breitchwantz, l'ocelot, la panthère, la loutre, le nutria et, évidemment, le vison dans un vaste choix de nuances et de variétés.

Manteau en vison beige bleuté à ampleur contrôlée à l'arrière. Le col majestueux adopte la forme d'ailes d'oiseaux.





COUPE RIGORISTE

Les manches sont portées à la hauteur dite "bracelet", sauf dans les rares cas de pièces de grand luxe où elles se terminent en ailettes au coude. Les justaucorps ou tuniques n'ont pour leur part pas de manches du tout. Ils sont tous coupés dans de fastueux visons aux coloris extrêmement riches.

La femme moyenne se contentera (sic) des tout-aller de mouton de Perse, de nutria, de castor rasé. J'ai admiré sans réserve un magnifique manteau tailleur en phoque d'Alaska. Ce classique paletot de velours noir semblait envelopper le mannequin à la façon d'un tissu digne des plus savants drapés. Quel perfectionnement de la technique ! Quelle recherche dans la simplicité des lignes ! La plupart des modelistes ont brillé par la virtuosité de leur art et, avec plus ou moins d'invention, ils ont essayé une modification de la silhouette de l'année dernière. C'est surtout dans la façon de coudre les peaux qu'apparait le plus souvent cette tentative. Je me demande si ce perfectionnement de la coupe, ce style géométrique, comme tracé au tire-ligne et au compas, n'annonce pas une révolution rigoriste contrastant un peu trop avec l'allure abandonnée de la silhouette automne-hiver.

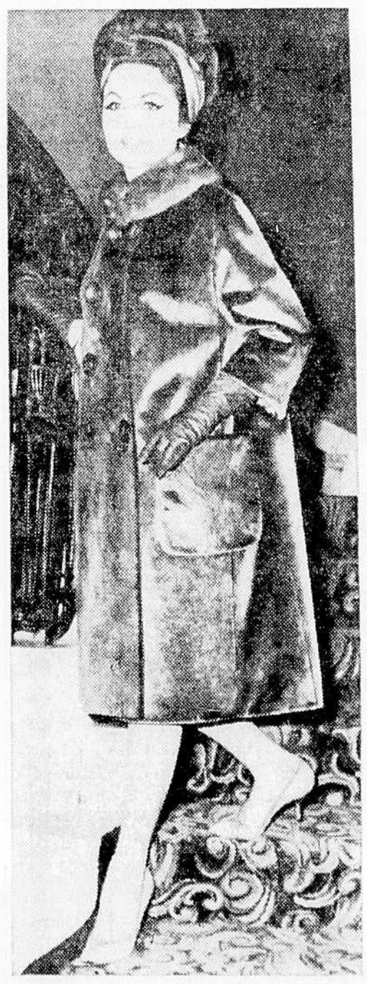
En tout cas, vous avez le choix des fourrures, si vous n'avez pas celui de la coupe. Il y en a pour toutes les tailles. Des amusantes et des austères. Des simples et des fastueuses. Des fonctionnelles et des fantaisistes. L'été est court au Canada, je ne vous apprends rien. Faites votre choix afin de vous bien emmitoufler selon les décrets de la mode 1963-1964.

D'allure juvénile ce manteau trotteur plaira aux très jeunes filles. Dessiné par Grosvenor, de même que tous les modèles que nous vous présentons dans cette page, il est en phoque lakoda de teinte miel et le col est en vison pastel.



Manteau en tigre du Bengale d'allure petit garçon, orné d'un col de vison noir Canada Majestic.





Le tailleur de fourrure s'insinue peu à peu dans les coulisses de la mode. Voici deux modèles ravissants en phoque lakoda, l'un orné de panthère africaine, l'autre, de satin.
(photos studio Orssagh) (créations Grosvenor)

JEUNESSE : *leitmotiv de la mode nouvelle*

par Nicole MONGEAU
envoyée spéciale de LA PRESSE

NEW YORK. — Je suis née vingt ans trop tôt. Non pas que je veuille vous faire partager des regrets, mais je déplore tout simplement le manque de versatilité et d'invention des couturiers de ma génération. On ne créait pas pour les jeunes à ce moment-là. Tout était pensé pour faire oublier les rides et la taille alourdie. La jeune Amérique se venge des grands modelistes qui l'ont oubliée si longtemps. Elle se venge avec l'enthousiasme de son âge et la vitalité de ses espoirs. Pour ma part, je ne puis taire la beauté fonctionnelle des tricots doubles présentés à l'attention des rédactrices venues assister à la 41e semaine du New-York Couture Group. Ils sont vibrants dans leurs couleurs, aisés à porter tout le long du jour, et particulièrement dramatiques le soir.

C'est la solution idéale travail - sortie. Ils sont tous nets dans leur style et raffinés dans leur texture. La seule ombre au tableau c'est qu'ils portent un nom affreux. En effet, les industries l'ont baptisé ZEFKROME. Peu importe cependant cette appellation baroque qui rappelle l'ordonnance du médecin. Il se trouve que le Zefkrome est le tricot le plus souple que j'aie connu. Son élasticité est à toute épreuve et il s'adapte à toutes les utilisations désirables. Il est léger, épouse chacun des mouvements et reste modeste dans le coût de sa production.

On le fabrique en côtelé noir, bleu Dior et vert feuillage ; en simili-jersey imprimé deux tons, grenat ou en moucheté tweed. Dans cette nouvelle texture qui se compare en tous points avec les tricots les plus fins, j'ai remarqué pour vous des jolies casaques et des robes-tubes à taille haute comme le préconise la mode de cet automne. Elles sont généralement garnies d'une bande de cuir à l'emmanchure, au décolleté en V assez profond, et même quelquefois aux poches. Les 2 et 3 pièces sont sensationnels, autant pour la simplicité et la sévérité de leur ligne fourreau que par l'harmonisation des couleurs en cause. Les adolescentes sont comblées et ne porteront sûrement rien d'autre au cours des prochains jours froids.

Silhouette banlieusarde

Les quelques jupes à plis indéformables se portent avec le justaucorps sans manche et coupé dans la suédine, la cuirette ou le poil rasé. Plusieurs chemisiers à manches longues ont des poignents fermés de boutons en cuir. Il y a encore quelques cols tortues dans les jerseys fins mais ils cèdent la vedette aux petites vestes sans col, boutonnées dans le dos. Beaucoup de noir et blanc dans les pieds-de-poule, tweeds, herringbone, etc. Les manufacturiers les éclairent cependant d'un rouge bourgogne ou d'un vert sombre. Le tout brassé à la "silhouette banlieusarde", se porte avec de long bas foncés et des petits bottillons assortis à la veste ou à la jupe. Les tricots ont fait parler d'eux pour les fins de jour également. J'ai vu des manteaux juvéniles, à taille haute et de séduisantes robes de théâtre et de danse. Mais là, le goût de l'exotisme devient puissant : l'or et l'argent sont filetés avec la fibre et font le matériau d'un chic rare. Le feu d'artifice continu !

Il est plus seyant à la jeunesse puisqu'il n'éblouit pas. Les manteaux-redingotes sont alors portés sur une sage petite robe unie, les boléros surmontent d'étroits fourreaux de velours à décolleté plongeant. Le nonchalant classicisme du tricot de jour se transforme pour le soir en parures orientales. Place aux tricots. Place à la mode juvénile. Place aux femmes de goût dont le budget n'a pas d'histoire.

Long View Hotel
112 Surf West, Old Orchard
Directement au bord de la mer. Venez pour vos vacances au Long View Hotel. Chambre double, $5 à $7 par jour, eau chaude et froide. Information et réservations, MONTREAL, LA. 5-1150. J. BOUDREAU, prop., de 1 à 10 p.m., lundi au vendredi.

OUVERT LES JEUDIS ET VENDREDIS SOIR, SAMEDI TOUTE LA JOURNEE

SOLDE

d'été chez Perley

REDUCTIONS

par TOUT LE MAGASIN
et L'OCCASION de DENICHER
des AUBAINES de
20% à 50% DE RABAIS

Robes — Costumes — Manteaux — Blouses — Jupes — Chandails — Costumes de bain — Pantalons sport — etc.

Perley

Toutes les ventes sont définitives
EDIFICE ENTIEREMENT CLIMATISE
1254, rue STE-CATHERINE O.
angle de la Montagne

BRAVO!

- *Les chapeaux de lainage sont harmonisés aux tailleurs et aux manteaux. Ils allongent la silhouette et assurent l'homogénéité de l'ensemble.*
- *On voit les gants assortis aux couleurs de cheveux. Le geste de replacer une mèche ne sera plus une manie mais une aguichante coquetterie pour l'oeil de votre vis-à-vis.*
- *Des bas de tricot foncé sont portés avec tuniques, jupes et tailleurs. Les adolescentes vont peut-être ainsi oublier les détestables chaussettes blanches roulées sur le talon.*

NON, trois fois NON !

- *A la surclimatisation des salons d'hôtels américains. Il nous aurait fallu porter un anorak pour cesser de grelotter certains jours.*
- *A la fragilité incroyable des roseaux vivants qui défilent dans presque toutes les collections. C'est à croire que ces mannequins diaphanes vont s'évanouir sur le podium.*
- *A certains dos de tailleurs trop fronces ; ils donnent l'impression d'être portés par des infirmes. Aux tailles "Empire" qui ne minimisent pas mais effacent littéralement les poitrines déjà très petites. Je crains la réaction de nos latins de maris.*

L'URSS pays de surprises pour une canadienne

MOSCOU (PA) — D'après une institutrice canadienne enseignant à une école anglo-américaine de Moscou, l'approvisionnement est plutôt fantaisiste dans ce pays.

Mlle Pamela Roth, originaire du comté Lancashire, qui a passé sa jeunesse à Winnipeg et à Vancouver, et qui a enseigné à Kitimat, C.-B., a déclaré que le fait d'être institutrice en Russie comporte certains problèmes. Parfois on a du mal à trouver des cahiers d'exercice pour les élèves. "L'approvisionnement n'est jamais le même", de dire Mlle Roth. "L'hiver dernier, il y avait pénurie d'oranges et maintenant, on en trouve en quantité. Et un couple venant d'Occident, dut lancer des faire-part dans des enveloppes vertes, parce qu'on ne pouvait en trouver de blanches à ce moment-là.

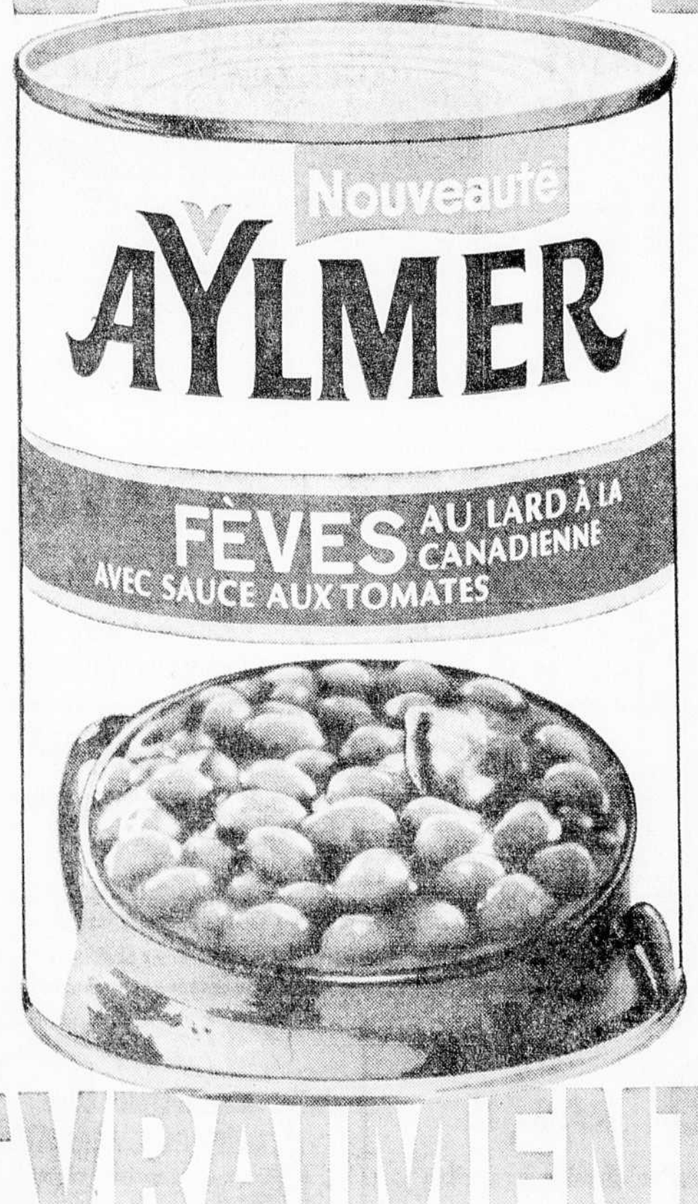
Un journaliste voulant en avoir le coeur net, raconta l'histoire des enveloppes à un représentant du gouvernement communiste, qui lui répondit en souriant : "Il est vrai que certains produits deviennent rares parfois, mais en l'occurence, faut-il attacher tant d'importance à la couleur d'une enveloppe ?"

Mlle Roth a été appelée à venir à Moscou d'une manière assez inattendue. Elle enseignait depuis trois ans aux Antilles. Le service d'éducation des Nations Unies l'envoya à Moscou rejoindre six autres professeurs, dont trois Anglais et trois Américains. Elle estime que son expérience actuelle est très intéressante, et elle ajoute que ce pays lui réserve toujours des surprises.

L'école où elle enseigne compte sept élèves canadiens. Un plus grand nombre sont anglais et américains et diverses autres nationalités sont représentées, ce qui en fait une sorte d'école internationale, d'expliquer l'institutrice. L'édifice est situé près de l'ambassade du Canada et les cris de joie des enfants attirent l'attention des passants, pendant la récréation. Les petits Russes, moins exubérants, regardent à travers la clôture et parfois se glissent dans la cour pour essayer la longue glissoire.



VOICI



"VRAIMENT PARFAITES"

Au cours d'une enquête, 1,162 Canadiens ont affirmé que les nouvelles fèves au lard Aylmer à la canadienne étaient les meilleures. Maintenant en vente chez votre épicier. Essayez-les.

Mme Profumo ouvre un foyer de vacances

DYMCHURCH, G.-B. (PC) — L'ex-comédienne de la scène et de l'écran Valerie Hobson, devenue Mme Valerie Profumo, a été l'objet d'une réception très chaleureuse par une foule enthousiaste à Dymchurch, Angleterre.

C'était dimanche, sa première apparition en public, depuis la démission de son mari, John Profumo, comme ministre de la guerre en Grande-Bretagne, il y a un mois.

Mme Profumo a inauguré un nouveau foyer de vacances et centre de recherche, pour les petits malades mentaux. Cette invitation avait été acceptée depuis octobre dernier.

Alors que son chauffeur avançait la voiture jusqu'à l'entrée de l'école, une foule de près de 3,000 personnes, massée dans la cour, se mit à applaudir et à acclamer Mme Profumo. Cette dernière mentionna dans son allocution que cette réception amicale fut pour elle une grande joie, dans l'accomplissement de cette mission qui aurait pu être au contraire une épreuve, étant donné les circonstances.

M. Profumo a abandonné son poste ministériel et son siège au Parlement, le 5 juin, à la suite du scandale provoqué dans l'affaire impliquant ses relations avec Christine Keeler.

Conseils culinaires

Du pain frais et complètement refroidi peut être facilement congelé. Il suffit de l'envelopper dans une feuille d'aluminium ou dans une pellicule le mettant à l'épreuve de l'humidité. Les petits pains pourront être déposés dans des sacs de plastique pour congélateur.

* * *

Il faut une heure environ, à la température de la pièce pour faire décongeler le pain. Le sortir du réfrigérateur, et desserrer l'empaquetage. Pour servir le pain congelé, chaud, le mettre dans un four préchauffé à 350 F pendant 25 minutes environ.

Obtenez 1500 TIMBRES "PINKY" gratuits chez STEINBERG



C'EST SI SIMPLE...

Vous trouverez dans tous les cartons de CHARCUTERIE STEINBERG une des cinq lettres du mot P-I-N-K-Y. Lorsque vous aurez formé le mot "PINKY", envoyez le tout avec votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone à : C.P. 128, Station Hochelaga, Montréal, P.Q.

VOUS POUVEZ TOUS PARTICIPER ET...GAGNER !
RECHERCHEZ LES

LETTRES P-I-N-K-Y

DANS LES CARTONS DE PRODUITS DE CHARCUTERIE STEINBERG !

FRAIS, DES CUISINES STEINBERG !

GROS PATE AU POULET — un repas en soi — 43¢
COMPLET AVEC LEGUMES ! — pâté format familial 73¢

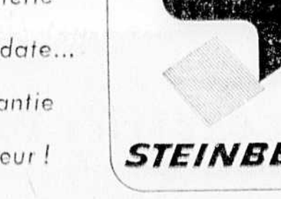
SALADE DE PATATES OU DE CHOU — contenant de 2 lb 59¢ — contenant de 1 lb 35¢
DATEE POUR GARANTIR LA FRAICHEUR !

PATES DE POISSON FRAIS — 4 par paquet 29¢
PRETS A MANGER, SI APPETISSANTS POUR L'ETE

SAUCISSES DE PORC MAIGRE — paquet de 1 lb 69¢
DE STEINBERG — TRES MAIGRES, SAVOUREUSES !

SAUCISSES FUMEES JUTEUSES — paquet de 1 lb 49¢

PATE CHINOIS FRAIS — gros pâté de 2 lb, chacun 73¢
Cet achat, avec le coupon ci-dessous, vous donne 25 timbres Pinky de plus !



VALEUR SPECIALE !
CHAUDS OU FROIDS !
POULETS
BAR-B-Q ou PRETS A MANGER
CATEGORIE "A" chacun $1.29
Avec le coupon ci-dessous, cet achat vous donne droit à 25 timbres Pinky de plus !

25 TIMBRES "PINKY" ADDITIONNELS
avec ce coupon et cet achat :
Pâté de poulet
Frais des cuisines Steinberg ! Forme un repas à lui seul !
FORMAT FAMILIAL, chac. 73¢
Nul après sam. le 13 juillet aux marchés d'alimentation STEINBERG

25 TIMBRES "PINKY" ADDITIONNELS
avec ce coupon et cet achat :
Pâté chinois
Frais des cuisines Steinberg ! D'une saveur sans pareille !
GROS PATE DE 2 LB si appétissant pour 73¢
Nul après sam. le 13 juillet aux marchés d'alimentation STEINBERG

25 TIMBRES "PINKY" ADDITIONNELS
avec ce coupon et cet achat :
CHAUDS ou FROIDS !
POULETS
Bar-B-Q ou Prêts à manger Catégorie "A" CHACUN $1.29
Nul après sam. le 13 juillet aux marchés d'alimentation STEINBERG

Tous nos produits de charcuterie portent une date... votre garantie de fraîcheur !

STEINBERG

Les travaux préparatoires à la réalisation de l'Expo 1967

Textes : Albert Tremblay

Gigantesque projet d'aménagement...

Dans quelques jours commenceront dans le port de Montréal, les travaux du plus gigantesque aménagement de terrain qu'ait jamais entrepris la métropole du Canada.

Beaucoup de Montréalais voient encore mal ce qu'il y a d'impressionnant dans le défi qu'a accepté de relever l'administration Drapeau-Saulnier.

Faire du "Montréal-1967" une capitale mondiale suppose une masse de réalisations.

Aménager une exposition universelle et internationale à même le fleuve St-Laurent, créer de toute pièce un terrain de 320 acres et lui donner des voies d'accès suffisantes, rendre agréable à l'oeil ce qui ne sera en fait que "remplissage"... tout ça en moins d'un an, est une entreprise colossale.

Avant d'aménager une exposition il faut d'abord lui trouver un emplacement.

Et pour donner à l'exposition de 1967 un cadre convenable, l'administration Drapeau-Saulnier n'a pas choisi la solution la plus simple.

Pour que la "Terre des hommes" s'établisse dans... le fleuve St-Laurent, il faudra : excaver, endiguer, pomper, draguer, niveler, tasser, dérocher et planter... déplacer, en somme, 21,000,000 de verges cubes de terre et de pierre.

Bien plus, il faudra construire une estacade contre les glaces (ouvrage qui coûterait $10,000,000), construire aussi un seuil pour maintenir normal le niveau de l'eau (on en ignore le coût).

Il faudra aussi construire des ponts. On avait dit trois, au début ; on songerait maintenant à quatre. On avait aussi dit : "ponts temporaires" ; ils seraient plutôt "ponts permanents". Il faut, en effet, songer à l'utilisation de ces îles en 1968 et après.

Il faudra réaliser le prolongement Montréal-Longueuil du futur métro.

Il faudra, enfin, réaliser l'Exposition universelle et internationale de Montréal.

Mais ceci est une tout autre histoire qui relève exclusivement de la Compagnie de l'exposition, laquelle attend simplement, pour se mettre à l'oeuvre, la "livraison" du terrain.

...à réaliser en cinquante semaines

Ce terrain, la ville de Montréal s'est engagée à le "livrer" à la Compagnie de l'exposition, le 30 juin 1964. L'administration dispose donc d'un peu plus de 50 semaines pour mener à bien les travaux essentiels : remblayer les extrémités de l'île Ste-Hélène et créer l'île Notre-Dame.

Ces travaux se feront en trois opérations, dont la première sera une digue de pierre délimitant l'île Ste-Hélène agrandie.

Cette digue aura une largeur de 20 pieds et une hauteur moyenne au-dessus du niveau moyen du fleuve, de 20 pieds également. Elle sera construite à même le St-Laurent, sans que l'on tienne compte des limites actuelles des îles Ste-Hélène, Ronde et Verte.

Il s'agit, en fait, de ceinturer ces trois îles par un mur de pierre ininterrompu d'une hauteur de 20 pieds.

Toute la pierre que nécessiteront ces travaux, qui doivent débuter dans une semaine environ, proviendra de l'île Ronde, un peu en aval du pont Jacques-Cartier. Celui-ci ne doit être utilisé d'aucune façon par l'entrepreneur. Les camions ne doivent pas, non plus perturber l'activité normale du parc de l'île Ste-Hélène.

Des travaux identiques seront faits autour des îles Moffat, entre le pont Victoria et l'entrée de la Voie maritime, afin de délimiter exactement l'île Notre-Dame.

Deuxième opération : remplissage...

Une fois ces digues achevées, on procédera au remplissage avec de la terre extraite du lit du fleuve, surtout en aval de l'entrée de la Voie maritime.

Tous ces travaux de remblayage seront faits à l'aide de puissantes dragues hydrauliques. Celles-ci, très nombreuses pendant la construction de la Voie maritime, travaillent vite et ont l'avantage, selon les experts, de diminuer sensiblement les frais.

L'un de ces mastodontes est déjà en route vers Montréal. Il est transporté, de l'Ontario, en pièces détachées, et il sera remonté ici. Une deuxième drague, appartenant à l'Hydro-Québec est aussi disponible.

L'emploi des dragues élimine aussi, dit-on, le problème du "tassement" des matières transportées.

Creuser le fleuve en créant des îles artificielles, cela paraît, du moins à première vue, assez simple.

Mais il y a plus :

Nivelage, aménagement et plantation

Les îles Ste-Hélène et Notre-Dame, une fois l'une agrandie, l'autre créée, devront être aménagées.

Il est plus que probable que la Compagnie de l'exposition ne veuille pas d'une surface plane et monotone. On parle déjà de "surface accidentée", de "cours d'eau à travers les îles" et de plantation d'arbres.

Mais ces travaux ne sont pas la responsabilité de la ville de Montréal : c'est la compagnie, et la compagnie seule qui en décidera.

Le problème des ponts

Il est un autre problème qui relève de la responsabilité de la ville : celui, énorme, des "voies d'accès".

Montréal s'est engagé à donner à la compagnie de l'exposition, un terrain apte à la construction. Elle s'est aussi engagée à doter ce terrain de voies d'accès suffisantes, ce qui ne peut aller sans ponts.

Il y en aura au moins trois : on en projette un quatrième. Pour se rendre dans les îles, il faudra employer soit le pont Jacques-Cartier, soit un nouveau pont qui sera jeté sur le fleuve entre le quai Makay, de Montréal, et l'île Ste-Hélène agrandie, environ à la hauteur de l'île verte.

Entre les deux îles, il y aura au moins un pont qui sera, en fait, le prolongement du premier, depuis l'île Ste-Hélène vers l'île Notre-Dame. Enfin, on étudie la possibilité de profiter des assises du seuil qui maintiendra le niveau de l'eau dans le port, pour construire un autre pont à l'extrémité est des deux îles.

A l'hôtel de ville, les responsables déclarent qu'il faudra attendre encore quelque temps avant d'en savoir plus long sur ces projets de ponts.

On sait donc peu de chose de la progression des travaux dans ce domaine. Il ne fait cependant aucun doute qu'un pont temporaire devra être construit entre la ville de Montréal et l'île Ste-Hélène, afin de permettre, le plus tôt possible après la fin des travaux de remblayage, que débute la construction des pavillons.

Il s'agira fort probablement d'un pont flottant.

Et voilà en quoi consistent les travaux d'aménagement du terrain de l'Exposition universelle et internationale de 1967, mettant à part le seuil pour le niveau de l'eau, dans le port, et l'estacade contre les glaces, ouvrages qui, depuis la semaine dernière relèvent du gouvernement fédéral.

L'administration municipale espère terminer les travaux de remblai dans le délai fixé.

D'Ottawa, Me Drapeau a déjà annoncé : "Les travaux de l'île Ste-Hélène seront terminés vers le 15 décembre".

Pour prévenir la crue des eaux...

La création des îles Ste-Hélène et Notre-Dame modifiera l'écoulement de l'eau et le mouvement des glaces dans le port de Montréal.

Afin d'empêcher les inondations et, aussi, d'assurer les conditions normales de la navigation, les ingénieurs de la ville de Montréal et ceux du gouvernement fédéral ont eu recours à deux types d'ouvrages.

Le premier et le plus important est une estacade permanente qui arrêtera les glaces venant du lac St-Louis et les fera s'accumuler dans le bassin Laprairie.

Cet ouvrage, qui devait d'abord être réalisé par la ville, un peu à l'ouest du pont Champlain, le sera par le gouvernement fédéral.

Tout en béton, il régularisera, en plus de retenir les glaces, le débit du fleuve à la sortie du bassin Laprairie.

La ville de Montréal contribuera pour $2,500,000 à cet ouvrage, somme que les ingénieurs de la ville avaient prévue pour les premiers travaux indispensables à l'aménagement du terrain de l'exposition. Tels que conçus par le gouvernement fédéral, ces travaux coûteront au moins $10,000,000.

Ils devront être menés rondement, car l'on croit que les autres travaux, plus bas dans le fleuve, exigeront que l'estacade soit prête pour le début de l'hiver 1964-65.

Techniquement, celle-ci, que l'on appelle "ouvrage pour contrôle des niveaux", serait constituée d'un "écran fixe et d'un seuil déversant situé en aval de cet écran".

L'écran et le seuil, ou si l'on veut le barrage, et le déversoir, feront partie d'un ensemble d'éléments préfabriqués qu'on posera sur le fond du fleuve, un peu en amont du pont Champlain. Le but du seuil sera de maintenir constant le niveau de l'eau dans le bassin Laprairie et de permettre à l'écran d'y retenir la glace dès le début de l'hiver.

Cet ouvrage, en plus d'être indispensable à l'aménagement du terrain de l'exposition, du moins selon la ville de Montréal, offrira les autres avantages suivants :

1—Les installations portuaires seraient définitivement préservées des inondations, que les brise-glace ouvrent ou non un chenal avant le mois d'avril ;

2—Le port pourra être ouvert à la navigation plus rapidement, car les brise-glace n'auront plus à passer plusieurs jours ou plusieurs semaines à le dégager.

3—Le travail des brise-glace sera plus facile.

4—Les niveaux d'hiver, à la sortie du collecteur St-Pierre, amélioreront grandement le fonctionnement de celui-ci.

5—En abaissant le niveau de l'eau, à la hauteur des îles Ste-Hélène et Notre-Dame, le coût du remblayage sera considérablement diminué.

Seuil pour le niveau de l'eau

Afin d'assurer également les conditions normales de la navigation, dans le port de Montréal, et assurer un niveau suffisant et constant, il sera également nécessaire de construire un seuil entre les îles Ste-Hélène et Notre-Dame, environ à la hauteur de l'entrée de la Voie maritime du St-Laurent.

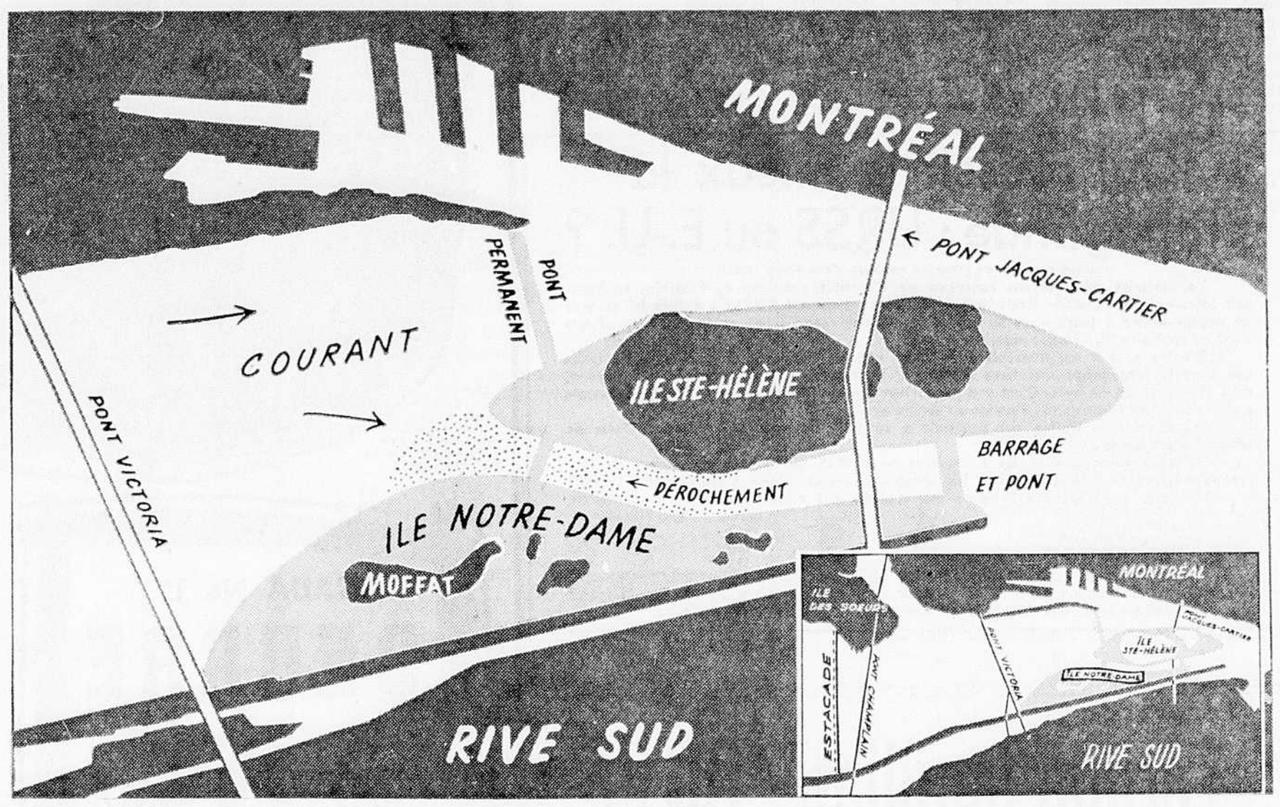
A l'aide de cet ouvrage de béton, on pourra régulariser l'écoulement de l'eau entre les deux îles.

Ce seuil n'aura pas l'importance de l'estacade du bassin Laprairie, loin de là, mais le fonctionnement de l'un et de l'autre est assez semblable.

Ce seuil contraindra l'excès d'eau occasionnel à se diriger du côté du port de Montréal.

Il est intéressant de noter, cependant, que la Ville songe à utiliser les assises de cet ouvrage pour relier les deux îles par un second pont qui serait permanent.

Une fois l'exposition terminée, ce pont offrirait trois pistes aux automobilistes désirant aller à l'île Notre-Dame, via l'île Ste-Hélène.



DES TRAVAUX GIGANTESQUES A REALISER... EN PEU DE TEMPS. — Voici exactement ce que seront les îles Ste-Hélène et Notre-Dame en 1964. On commencera, la semaine prochaine, à construire une digue haute de 20 pieds autour de ces deux îles de 310 acres. On procédera ensuite au remblayage des parties de terrain représentées en gris sur notre vignette. L'île Ste-Hélène doit être terminée le 15 décembre. On doit commencer avant l'hiver des travaux de même nature autour de l'île Notre-Dame. Il faut que ces travaux de remblayage soit terminés le 30 juin 1964. Les travaux de construction des ponts, qu'il reste à localiser d'une façon définitive (on doit le faire bientôt) commenceront quelque temps après. En bas, à droite, une carte indique clairement la partie du bassin Laprairie où le gouvernement fédéral, aidé d'une contribution de la ville de Montréal, doit construire une estacade destinée à retenir la glace dans le bassin Laprairie et à éviter les inondations en période de crue.



Il n'est rien de tel que le Château Laurier à Ottawa

Dès le seuil, vous y êtes traité en hôte... Tous les services, toutes les commodités, sont mis à votre disposition... Votre séjour est agrémenté de repas succulents et des meilleurs divertissements... Vous ne manquez de rien. Les services de chasseurs, de blanchissage, de nettoyage, de chambre... radio et TV... piscine... stationnement gratuit... tarifs spéciaux de famille... facilités pour congrès.

Pour réservations, adressez-vous à une agence de voyages ou composez 877-5880

Château Laurier Hôtel CN

Les pharmaciens du Québec s'opposent à un examen national

OTTAWA. (PCf) — A la demande du Collège des pharmaciens de la province de Québec, le Comité des bills privés divers de la Chambre des communes a décidé de retarder d'au moins deux mois l'approbation d'un projet de loi visant à créer une Commission nationale d'examen en pharmacie.

La requête du Collège des pharmaciens du Québec a été agréée en dépit des protestations de l'Association canadienne des pharmaciens qui préconise la création de cette commission d'examinateurs.

Le secrétaire-trésorier de l'Association, M. J. C. Turnbull, a expliqué au comité parlementaire que le projet de loi a pour but d'uniformiser les standards d'un bout à l'autre du pays et de relever le niveau de compétence au sein même de la profession.

Le Collège des pharmaciens du Québec s'est dissocié de l'association canadienne il y a deux ans. Son porte-parole et conseiller juridique, Me Jacques Lamoureux, a expliqué que le collège québecois n'était pas au courant de la présentation du projet de loi dont il a été informé par les journaux.

M. Turnbull a rétorqué que le Collège des pharmaciens du Québec a constamment été mis au courant, sur une base officieuse, des développements, depuis son retrait de l'Association.

M. Lamoureux a dit que l'association nationale aurait dû avoir au moins la décence de soumettre le projet de loi à l'attention du Collège des pharmaciens du Québec avant de le présenter au parlement.

M. Turnbull a dit "qu'une tentative sérieuse" avait été faite pour discuter du projet de loi avec les pharmaciens du Québec. La mesure en question fait l'objet de discussions depuis neuf ans. Or, pendant les sept premières années, le Collège québecois faisait partie de l'association nationale.

Confection d'un plan topographique de Rivière-des-Prairies

Le service des Travaux publics procédera bientôt à la confection d'un plan topographique de la ville de Rivière-des-Prairies. Ce relevé complet sera réalisé à l'aide de photographies aériennes et coûtera $32,500.

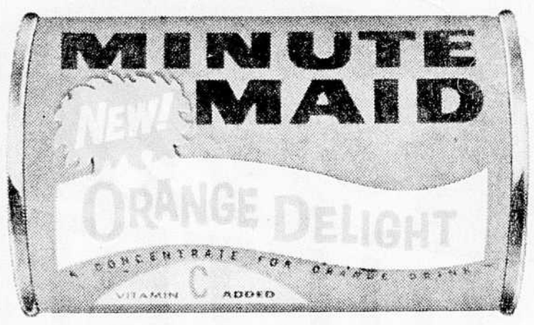
M. C.-A. Boileau, ingénieur-surintendant au service des Travaux public, déclare dans le rapport qu'il a fait parvenir aux membres du comité exécutif, qu'il y a tout lieu de croire qu'avec l'annexion prochaine à la ville de Montréal, le territoire de la ville de Rivière-des-Prairies se développe considérablement. "Aussi, conclu M. Boileau, il est impérieux que les services municipaux aient une cartographie topographique complète de ce territoire".

L'homme n'est qu'un roseau, le plus faible de la nature ; mais c'est un roseau pensant. Il ne faut pas que l'univers entier s'arme pour l'écraser : une vapeur, une goutte d'eau suffit pour le tuer. Mais quand l'univers l'écraserait, l'homme serait encore plus noble que ce qui le tue, parce qu'il sait qu'il meurt, et l'avantage que l'univers a sur lui, l'univers n'en sait rien.

PASCAL,
Pensées.

DU NOUVEAU !

Un régal au petit déjeuner





GOÛT DE JUS D'ORANGE

CONSISTANCE DE JUS D'ORANGE

PARFUM DE JUS D'ORANGE

AVEC VITAMINE C

À UN PRIX BEAUCOUP PLUS BAS

DÉLICIEUX À TOUTE HEURE DU JOUR ! VOUS ÉPARGNEZ DAVANTAGE AVEC CE COUPON

COUPON DU MAGASIN

TOUT EN GOÛTANT AU NOUVEAU MINUTE MAID

ÉPARGNEZ 10¢ SUR DEUX BOITES

A l'épicier : Si vous allouez 10¢ à un client sur le prix de deux boîtes de 6 oz. du nouveau Orange Delight de Minute Maid, la compagnie Minute Maid vous remettra 10¢, plus 2¢ pour la manutention. Vous n'avez qu'à envoyer les coupons des clients à l'adresse ci-dessous. Le coupon est nul et non avenu si les conditions prescrites ne sont pas remplies, et partout où il est interdit, taxé ou sujet à des restrictions ou à des abus. Valeur : 1/20 de 1¢. LE COUPON EST NUL APRÈS MINUIT, le 31 décembre 1963. Minute Maid Corporation (Canada) Ltd., C.P. 300, Don Mills, Ontario.

PRÉSENTEZ CE COUPON À VOTRE MARCHAND

3000-99

COUPON DU MAGASIN

Même sous les "rouges"

Les bandits ont des mauvaises habitudes!

OTTAWA. (M. G.) — Que le gouvernement fédéral soit rouge ou bleu importe peu, les bandits conservent leurs mauvaises habitudes.

Déplorant le fait, le ministre des Postes, M. Azellus Denis, a répondu hier à M. Louis-Joseph Pigeon, de Joliette, "que le présent gouvernement n'a pas encore réussi à convaincre les bandits de changer les habitudes qu'ils ont prises *sous* l'ancien régime."

Servant à M. Denis une question du genre de celles qu'il aimait lui-même poser lorsqu'il était dans l'opposition, M. Pigeon lui a demandé quelles mesures il entendait prendre pour éviter des vols importants comme celui survenu à Ascot Corner où une somme de $40,000 a été volée dans un camion des postes.

Dès que j'ai pris connaissance de ce vol à main armée, a répondu le ministre, j'ai donné des instructions afin que l'on se mette en communication avec les banques en ce qui concerne l'argent liquide transporté par des camions.

Ainsi que le souligne M. Denis, comme ce fut le cas sous l'ancien régime, les bandits demeurent fort tentés par les camions des postes lorsqu'ils savent que ces derniers transportent de l'argent.

Pour l'instant, à la suite des recommandations du ministre, on tente de trouver un moyen d'éliminer ces vols, "étant donné que l'ancien régime n'a pas réussi", conclut M. Denis, pendant que la chambre ne peut se retenir de rire, M. Diefenbaker compris.

Le bill 70 adopté à l'unanimité

QUEBEC. — (par J.M.) — M. Daniel Johnson, chef de l'Opposition, a reproché hier à M. Paul Gérin-Lajoie, ministre de la Jeunesse, de présenter son projet de loi — (bill 70) — relatif aux commissions scolaires régionales pour régler le problème de deux commissions de son comté, celles de Vaudreuil et de Soulanges.

Il est question de fusionner ces deux commissions. En effet elles sont un peu petites, car elles ont été constituées avant que les normes actuelles eussent été fixées, et l'on ne trouve pas dans leur district la population minimum de 40,000 habitants, exigée maintenant par le ministère de la Jeunesse.

—"Nous espérons que le bill 70 pourra servir d'exemple ailleurs" a répondu M. Gérin-Lajoie.

Après une déclaration de M. Johnson contre les "accrocs aux principes démocratiques", les députés n'en ont pas moins voté à l'unanimité en troisième lecture le projet de loi.

Au cours du débat, le ministre de la Jeunesse avait révélé que la commission scolaire d'Acton Vale n'a pas encore fait de demande pour son admission au sein de la commission régionale d'Yamaska.

Le bill 70 permet de faire concorder les procédures concernant les annexions, les cas de fusion et de division de commissions scolaires ordinaires et de commissions scolaires régionales.

La Société centrale de logement rendra visite à St-Laurent

OTTAWA. (DNC) — Le conseil municipal de St-Laurent a obtenu hier de la Société centrale d'hypothèques et de logement la promesse d'une visite des secteurs d'habitations à rénover dans la municipalité.

Profitant de sa visite à Ottawa pour y discuter de l'emploi à Canadair, le conseil municipal a également rencontré les autorités de la Société centrale pour les inviter à collaborer à l'assainissement d'un secteur de taudis de la ville.

Dans ce secteur, a signalé le maire, vivent de 400 à 500 familles qu'il importe de mieux loger, et la collaboration de la Société centrale s'impose dans ce domaine.

En réponse à cette demande, la Société a demandé un rapport détaillé sur la situation et promis de visiter les lieux.

Congé prolongé de trois mois

Le comité exécutif de la ville de Montréal a prolongé de trois mois hier le congé de M. Roger Mayer, commis grade 2 à la division technique des Travaux publics, qui agit depuis un an en qualité de gérant de la coopérative, ceci à la demande de la Coopérative d'habitations des employés municipaux.

La ville paie le salaire de M. Mayer et maintient tous ses bénéfices marginaux. La coopérative rembourse par la suite la ville de Montréal de ces frais.

La Coopérative d'habitations des employés municipaux, qui construit près de 100 maisons dans le domaine St-Sulpice, a conclu cette entente l'an dernier afin de réduire ses frais. Un tel projet de construction exige un gérant à plein temps et la coopérative aurait probablement dû payer un salaire fabuleux pour obtenir les services d'un gérant durant une période aussi courte. M. Mayer fera office de gérant au même traitement.

60ième Anniversaire 1903 - 1963

QUINCAILLERIE PASCAL HARDWARE

NOS SUCCURSALES

- CENTRE D'ACHATS BOULEVARD, BLVD. PIE IX ..... RA. 2-4681
- 301 OUEST, RUE CRAIG ..... UN. 6-5692
- 4050, RUE WELLINGTON, VERDUN ..... PO. 8-4793
- 5742-46, AV. DU PARC ..... CR. 4-6453
- 4833 OUEST, RUE SHERBROOKE ..... WE. 7-3918
- 1494 OUEST, RUE STE-CATHERINE ..... WE. 5-1156
- CENTRE D'ACHATS DORVAL ..... ME. 1-4291
- CENTRE D'ACHATS NORMANDIE BOUL. DE SALABERRY ..... FE. 4-6311

RUE WELLINGTON O. — AVE. DU PARC Ouverts jusqu'à 9 P.M. jeu. et vend.
STE-CATHERINE O. — SHERBROOKE O. Ouverts jusqu'à 9 P.M. vendredi
BLVD. PIE IX ET DORVAL Ouverts jusqu'à 9.30 P.M. jeu. et vend.
CENTRE D'ACHATS NORMANDIE Ouverts jusqu'à 9.30 P.M. jeu. et vend.

COMPTOIR DES COMMANDES POSTALES: 301 OUEST, RUE CRAIG

COUTELLERIE MODERNE
ACIER INOXYDABLE aux bas prix Pascal
Cuillers à thé ch. 16¢
Cuillers à dessert ch. 23¢
Fourchettes à dessert ch. 23¢
Couteaux à dents ch. 45¢
Coutellerie de 6, 8 ou 12 couverts. Déduisez 10% de ces bas prix.

VENTE DE CONTRE-PLAQUE
PEUPLIER à GRAIN CLAIR, PARFAIT D'UN COTE
EPARGNEZ 20%
FEUILLE DE 48" x 48"
1/4" 10¢ le pied LA FEUILLE $1.60
1/2" 20¢ le pied LA FEUILLE $3.20
3/4" 30¢ le pied LA FEUILLE $4.80

CONTRE-PLAQUE
EN PIN DE COLOMBIE
SABLE 2 COTES, PARFAIT 1 COTE
Contre-plaqué de pin à grain entier de qualité supérieure — excellent pour murs et cloisons ainsi que pour meubles et cabines — pas un contre-plaqué de seconde qualité mais de marque connue.

FEUILLES ENTIERES, 4 x 8 pieds
COUPEES DE LA GRANDEUR VOULUE, UN PEU PLUS CHER
1/4 POUCES Moins de 15¢ le pied $4.65 LA FEUILLE 10 pour $4.45 LA FEUILLE
1/2 POUCE Moins de 25¢ le pied $7.90 LA FEUILLE 10 pour $7.65 LA FEUILLE
3/4 POUCE Moins de 35¢ le pied $10.80 LA FEUILLE 10 pour $10.50 LA FEUILLE

BOIS D'EPINETTE
EPINETTE 2" x 3" et 1" x 2"
L'IDEAL POUR PLAFONDS ET CLOISONS DE SOUS-SOL ET GRENIER
ECONOMISEZ SUR LES LONGUEURS DE 8 PIEDS
1" x 2" par 8 pieds 20¢ ch. 10 pour $1.90
2" x 3" par 8 pieds 60¢ ch. 10 pour $5.50

ARBORITE
FINI MURAL DECORATIF que vous pourrez poser vous-même. La surface de l'arborite est polie et brillante comme un miroir. Elle est des plus faciles à nettoyer ... Essuyez-là tout simplement. L'arborite résiste à la chaleur, aux taches, aux coups durs, aux brûlures de cigarettes. Choix de plus de 60 couleurs et motifs.
COUPE SUR MESURE 65¢ Le Pi. Car.
4' x 8' x 1/16" $16.95 la feuille couleurs courantes

NOUVEAUX BAS PRIX SUR PANNEAUX DE CONSTRUCTION
PANNEAU DUR
BRUN FONCE FINI POLI
4 x 8 PIEDS
PANNEAUX POUR MURS, MEUBLES ET CABINETS
EPAISSEUR 1/8" $1.95 LA FEUILLE 10 pour $19.00
EPAISSEUR 1/4" $4.75 LA FEUILLE 10 pour $45.00

PORTES PLIANTES
EN ACAJOU IMPORTE DES PHILIPPINES
Excellente fabrication à lames ovales en acajou des Philippines ..., conviennent pour toute ouverture jusqu'à 3' de largeur par 6'8" de hauteur — prêtes à être installées avec facilité ... au complet avec rail et poignées.
POUR PORTES JUSQU'A 36" LARGEUR PAR 80" DE HAUTEUR $5.95 CHACUNE
48" DE LARGEUR PAR 80" $8.95

LOQUET AIMANTE
POUR PORTES D'ARMOIRES
15¢ ch. $1.50 douz.

POIGNEES D'ARMOIRES EN "V"
Plaquées bronze—cuivre ou chrome — Vis incluses
20¢ ch. $1.80 douz.

ECONOMISEZ 25% SUR CES ECHELLES EN ALUMINIUM
Toutes les échelles ci-dessous avec pieds de sûreté

ECHELLES A RALLONGES
20 PIEDS Prix ord. $51.65 $29.88
24 PIEDS Prix ord. $61.95 $35.88
28 PIEDS Prix ord. $72.35 $42.88
32 PIEDS Prix ord. $82.75 $48.88
36 PIEDS Prix ord. $92.97 $67.88
40 PIEDS Prix ord. 116.75 $74.88

ECHELLES DROITES
8 PIEDS Prix ord. $20.25 $12.88
10 PIEDS Prix ord. $25.25 $15.88
12 PIEDS Prix ord. $29.95 $18.88
14 PIEDS Prix ord. $34.95 $23.88

ESCABEAUX
2 MARCHES Prix ord. 59.95 $6.88
4 MARCHES Prix ord. $16.95 $10.88
5 MARCHES Prix ord. $18.95 $12.88
6 MARCHES Prix ord. $20.95 $14.88
7 MARCHES Prix ord. $26.95 $22.88
8 MARCHES Prix ord. $29.95 $25.88

NOUVEAU! FAUTEUIL et CHAISE COTELES
Siège et dossier en poly-plastique tubulaire, très durable, toujours flexible et confortable — Gamme complète de coloris. Confortables bras en plastique.
NO 250 D — GRANDE CHAISE LONGUE
Réglable à 5 positions — Se replie de façon compacte en 3 sections. REG. $14.50 $9.99
A GAUCHE NO 550 D — CHAISE CONTOUR
Se replie en peu d'espace pour en faciliter le transport — Bras en plastique. REG. $9.00 $5.99

PLASTIQUE PERLITE
POUR CHAISES DE CUISINE, LARGEUR 54 POUCES
Epais plastique dans toutes les couleurs pour chaises chromées ou rembourrage. Rouge — gris — jaune — bleu ou vert. LA VERGE 97¢
CUIRETTE A ENVERS en épais tissu toutes couleurs. 54 pouces — Valeur jusqu'à $3.75 LA VERGE $1.97

MELANGE GRADE No 1 GRAINE POUR GAZON "SUBURBAN"
Contient le meilleur ensemble d'herbes de qualité et est classifié par l'Etat. Il renferme un mélange de petit trèfle blanc hollandais, rye-grass anglais, rye-grass italien, agrostide, pâturin des prés, pâturin trivialis et fétuque rouge rampante. SAC de 1 LIVRE pour petit espace. On pourra semer environ 10 x 15 pieds. 59¢
SAC DE 2 LIVRES pour en avant de la maison — on pourra semer environ 10 x 30 pieds. Rég. $1.79 $1.15
SAC DE 5 LIVRES pour grandes pelouses. On pourra semer environ 25 x 30 pieds — Rég. $4.25 $2.79
MELANGE DE GRAINE A GAZON "Quick Grow", "Bonnie Green". SAC DE 4½ LIVRES. $1.97

Nouveaux bas prix
BOYAU DE JARDIN
BOYAU DE JARDIN EN PLASTIQUE 7/16" x 50 PIEDS
NOIR OPAQUE $1.00
ROUGE OU VERT $1.39
BOYAU VERT TRANSPARENT 7/16" A RACCORDS PLAQUES LAITON
50 pi. $1.95 75 pi. $2.95 100 pi. $3.95

CULTIVATEUR RAPIDE
Excellent pour jardins de fleurs et légumes.
No GMC 3 — 3 FOURCHONS $1.25
4 FOURCHONS $1.79

Coupe-gazon No GMED $1.95

PELLE RECTANGULAIRE à POIGNEE en D $2.33 construction très robuste

No F7 **HOUE DE JARDINAGE** "TRUE-TEMPER" $2.75

BECHE BOUT ROND Poignée en D Fabrication à dos creux $2.33

ARMOIRES DE SALLE BAIN
de la MEILLEURE QUALITE et à BAS PRIX!
GRAND CHOIX DE MARQUES POPULAIRES QU'ON RETROUVE PARTOUT — METAL EPAIS. Email blanc cuit en permanence. Joints soudés à l'électricité. Tous les miroirs sont en verre de première qualité et solidement entourés d'un cadre émaillé blanc ou inoxydable
No 149 — CADRE INOXYDABLE Dimensions du miroir: 14" x 22" Dimensions du cabinet: 14" x 18" $6.97

ARMOIRES MURALES ENCADREMENT BLANC
No 59 — Miroir 11" x 18". $2.98
No 89 — Miroir 14" x 20". $3.97

GRANDE ARMOIRE MODELE CREDENCE
No 3459 — Miroir: 11" x 8". Dimensions totales 16" x 20". $4.47
No 2114 — Miroir: 13½" x 12¼". Dimensions totales: 21¾" x 12⅜". $3.47

Gagnez cette maison!
CETTE ELEGANTE "MAISON MODELE ALCAN" VALANT $25,000 PEUT VOUS APPARTENIR!
Chaque facture ou fac-similé à la même chance de gagner — Venez à notre plus proche succursale et demandez le règlement du concours
LE PLUS D'ACHATS LE PLUS DE CHANCES
ALCAN MAISONS MODÈLES ALCAN
DATE DE LA CLOTURE DU CONCOURS, LE 23 DECEMBRE 1963

TIRAGE MENSUEL D'ANNIVERSAIRE
2 ENSEMBLES COMPLETS DE PECHE AU LANCER ET A LA CUILLER
UN SAC DE COUCHAGE "REGENT" NYLON ET CAOUTCHOUC
UN MATELAS PNEUMATIQUE EN CAOUTCHOUC ET TISSU
TOUTE FACTURE ACQUITTEE OU FAC-SIMILE VOUS DONNE DROIT D'Y PARTICIPER

MOTO-TOOL Dremel No 1
"UN ATELIER MECANIQUE DE POCHE"
Une merveille pour le bricoleur. 23 outils étincelants dans un coffret métallique doublé de mousse. Un Moto-Tool exécute d'innombrables travaux d'atelier et de maison en un tournemain.
$29.95 complet
Fait tout ceci:
aiguise, grave, mortaise, polit, rainure, meule, sculpte, taille, perce, incruste, sable, râpe, et bien d'autres choses
Environ 27,000 r.p.m.

MALAXEUR TRANSPORTABLE
POUR FAIRE LE BETON SOI-MEME
Léger — Facile à transporter
UTILE POUR: Trottoirs, briques, patios, perrons, grils, foyers, allées de garage, incinérateurs.
UTILISE PAR: Constructeurs, cultivateurs, entrepreneurs, maçons, briqueteurs.
Vous pouvez faire tout cela avec ce MALAXEUR TRANSPORTABLE et pratique. Suffisamment robuste pour tous genres de malaxage. Pas besoin de le fixer au sol. Travaille n'importe où. On n'a qu'à ôter le bidon et à verser. Passez le boyau pour nettoyer. Rapide, facile, agréable. Ne vous fatiguez plus à mélanger. Mélange 8 p. cubes à l'heure, soit assez pour un trottoir de 3' x 8' x 4" d'épaisseur. Vous y gagnez dès votre premier usage.
Venez le voir en démonstration GRATUITE — Vous serez étonné.
PRIX PASCAL $29.95
MOTEUR ¼ c.v. EXTRA $17.95

POUR PEINTRES ET DECORATEURS
PEINTURE LATEX
A BASE DE CAOUTCHOUC
Marque REARDON — Nouveau fini intérieur
12 NOUVELLES TEINTES pastelles décorateur ainsi que blanc. Lavable. Apparence satinée. Sèche rapidement. Une couche.
$3.45 le gallon 2 gallons pour $6.30

BONDEX
PEINTURE DE SOUS-SOL PRETE A L'EMPLOI
- Application facile
- Une seule couche
- Couvre parfaitement
- Très économique

Rég. $7.50 $4.97 GALLON
AUTRES FAVORIS BONDEX
- Bondex Quick Plug
- Bondex Silicone
- Waterproofing
- Bondex Concrete Patch

Spécial du pêcheur!
SAC EN TOILE CAOUTCHOUTEE
Bouts en filet ajouré, fermoir automatique sur le dessus, 3 pochettes à fermoir à bouton-pression.
VALANT $3.75 $1.33 ch.

VENTE de JEUX de BADMINTON
Deux raquettes, volants et filet SPECIAL, le jeu $1.37
Jeu à 4 raquettes d'acier avec poteaux en métal pour filet, le tout de super qualité. $3.77 avec ballon-volant $5.77

PUISSANT MICROSCOPE REVOLVER
POUR ETUDIANTS ET AMATEURS
Puissantes lentilles 100, 200, 300. Dans une boîte en bois. Articles de précision, oculaire tout métal avec miroir ajustable. Ce n'est pas un jouet mais un article fiable pour l'étude scientifique des plantes, de la vie animale autant que de la minéralogie. $4.95

EXTINCTEUR A BOUTON-POUSSOIR
Eteint tous les feux de substances sèches ou huileuses
NON TOXIQUE
Inoffensif — Se nettoie facilement ... Gardez à portée de la main dans la cuisine ou l'atelier — Egalement recommandé pour les embarcations à moteur et la maison d'été.
PRIX PASCAL $1.79

SKIS NAUTIQUES EN ACAJOU
Acajou laminé 3 épaisseurs — fixation nouveau modèle s'ajustant, en caoutchouc blanc — fini lisse hydrofuge. ¾" d'épaisseur.
SKIS STANDARD Tous les modèles. Rég. $29.75. $18.77 l'ens.
SLALOM SIMPLE en forme de banane avec double fixation en caoutchouc. Rég. 24.95 $14.77

EXTENSEUR POUR HOMMES
PLEINE GRANDEUR 4 RESSORTS DE TENSION
Peut s'employer à 2 ressorts pour développer graduellement les muscles. Rég. $5.95 $2.77

LAMPES DE POCHE AVEC PILES SECHES — BAS PRIX
A 2 PILES — Modèles aimantés
A 3 PILES — Modèles à grosse tête
A 5 PILES — Modèle à grosse tête
A 2 PILES — Modèle "Penlight"
Complètes avec piles $1.00 chacune

S'IL S'AGIT DE QUINCAILLERIE...VOUS LE TROUVEREZ CHEZ PASCAL

La radiodiffusion française à Toronto

Radio-Canada et le cabinet seraient favorables

par Marcel GINGRAS

OTTAWA. — Pour satisfaire à une demande qu'elle n'a ni rejetée ni acceptée, la Société Radio-Canada devra enlever aux Torontois de langue anglaise une station de radio pour la donner aux 150,000 francophones de la région.

La Société n'a rien promis de tel, mais c'est là l'unique solution qui, d'ailleurs, mettrait fin à une anomalie unique au Canada, soit celle d'un groupe linguistique desservi par deux stations de radio de la société d'Etat alors qu'un autre groupe de la même région ne reçoit aucun service.

Si c'est la la solution, elle n'est toutefois pas d'application immédiate car, ainsi qu'on le mentionnait hier, faute de fonds, la Société Radio-Canada ne peut se rendre pour l'instant à la demande des francophones de la région torontoise qui désirent une station de radio.

D'autre part, faute de canal disponible — aux fréquences présentement en usage — elle doit dire "non" à leur demande d'un poste français de télévision.

Voilà ce qu'ont appris des Torontois venus à Ottawa demander radio et télévision françaises. La Société Radio-Canada et certains ministres fédéraux viennent en effet de recevoir une dizaine de membres de l'Association de la radio-télévision française du sud de l'Ontario.

Au groupe que dirigeait M. Marc-Yvain Giroux, de Welland, président de l'association, on a demandé de faire son deuil de la télévision française — faute de canal disponible — mais on a laissé entendre que la radio s'obtiendrait.

C'est du cabinet fédéral que l'espoir est venu car, à Radio-Canada, le directeur général de la radiodiffusion française, M. Marcel Ouimet, n'a pu que prendre note de la demande qu'il devra transmettre à ses supérieurs.

Appui du cabinet

"Nous sommes convaincus, a dit M. Giroux, lors d'une conférence de presse, que si Radio-Canada présentait notre demande au cabinet, elle serait reçue avec grande sympathie".

M. Giroux et ses collègues venaient en effet de rencontrer trois ministres fédéraux, MM. Pickersgill, Martin et Lamontagne, pour leur soumettre leur requête dont ils avaient auparavant saisi Radio-Canada.

"Les ministres ont été surpris, a dit M. Giroux, d'apprendre que 150,000 francophones sont privés du service français de Radio-Canada, et nous avons l'impression qu'ils accepteront le projet si on le leur soumet".

A cela, M. Marcel Ouimet n'a pu que répondre que ce n'est pas la façon de procéder et il a hélas raison.

Si sympathique que soit le cabinet à cette cause, Radio-Canada ne peut directement demander au conseil des ministres d'accorder des fonds spéciaux à la radio d'Etat pour qu'elle étende son service français de radio jusqu'à Toronto, Hamilton, Welland et Niagara.

En cela comme en tout, a expliqué M. Ouimet, il faut suivre la procédure normale. Alors qu'il serait si simple à Radio-Canada de dire au cabinet : "Il nous faut tel montant pour desservir la population francophone du sud-ontarien", et si simple au cabinet de dire : "Le voici" on doit suivre les règlements.

M. Ouimet ne le dit pas, mais déroger à l'usage serait scandaleux ou jugé comme tel par plusieurs. Il serait plus scandaleux encore que le cabinet ordonne à Radio-Canada de desservir la population française de la région torontoise.

Alors qu'on lui demandait si, à sa connaissance, Radio-Canada avait déjà reçu des recommandations spécifiques du cabinet à un sujet quelconque, M. Ouimet a répondu ne pas se souvenir que cela se soit produit.

Dualité culturelle

L'usage veut donc que l'on suive ici la procédure normale qui se résume à ce que voici. M. Marcel Ouimet soumettra la requête de ses visiteurs à ses supérieurs immédiats qui la transmettront au bureau de direction de la société. Si le bureau l'agrée, il la transmettra à son tour au conseil d'administration, lequel, s'il l'agrée à son tour, la présentera au bureau des gouverneurs de la radiodiffusion. De là, la requête, si on la juge acceptable, sera envoyée au ministre des Transports qui la soumettra à l'opprobation du conseil des ministres.

Tout cela peut bien ne pas se faire sans certains cris de protestations, car il s'agit de faire de CJBC une station franlation anglophone qui possède çaise. "Depuis 22 ans, dit M. Ouimet, CJBC dessert la population outre CBL".

Magnifiquement servie, cette population pourrait bien ne pas priser un changement que déjà on lui a fait pressentir en lui enlevant deux heures chaque jour (sauf le dimanche où on ne lui enlève qu'une demi-heure) au bénéfice des gens de langue française.

Malheureusement, les émissions françaises passent en soirée, alors que les citoyens ont les yeux fixés sur la télévision, ont fait remarquer les membres de l'association.

C'est exact, a répondu M. Ouimet, mais n'oubliez pas les nombreux automobilistes.

De toute façon, M. Ouimet sait très bien que ce n'est pas suffisant; il le sait comme toute la haute direction de Radio-Canada le sait, elle qui, aux dernières auditions du BGR, à Ottawa, a lutté contre une demande de Radio-Prestige qui voulait s'établir à Toronto. Lors de ces auditions, il était évident que Radio-Canada voulait un jour servir la population de langue française de la ville-reine et de la région.

Dans son plaidoyer, elle invoquait les recommandations de commissions royales d'enquêtes en faveur de la dualité culturelle, ce qu'invoquait également hier l'Association de la radio-télévision française du sud de l'Ontario.

Radio-Canada est donc très très sympathique à la requête torontoise, tout autant que MM. Pickersgill, Martin et Lamontagne.

Chez les ministres s'ajoute en outre le désir de vivre déjà dans l'esprit de l'enquête sur le biculturalisme ou sur la dualité culturelle, si l'on préfère une expression moins barbare.

OTTAWA :

L'ONU devrait-elle retirer si tôt ses troupes du Congo?

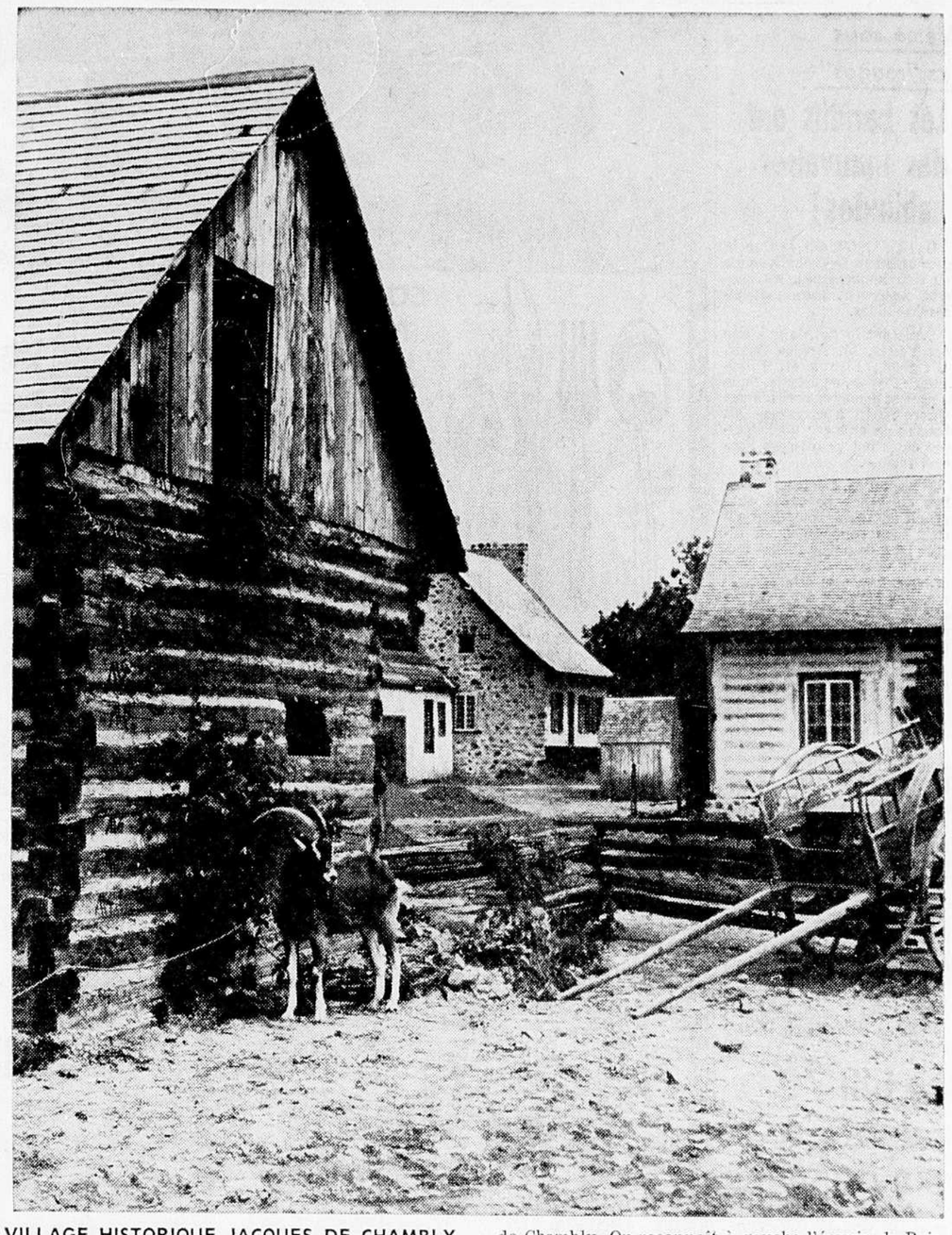
OTTAWA. (PC) — Les autorités canadiennes espèrent que l'opération des Nations unies au Congo se terminera, pour toutes fins pratiques, avant la fin de l'année.

Toutefois on se demande encore s'il est sage de retirer aussi rapidement les forces de l'ONU du Congo. Ce retrait prématuré, signale-t-on, risquerait de compromettre tous les efforts déployés par les Nations unies depuis trois ans dans cette ancienne colonie belge.

Le Canada est l'un des pays qui a contribué à la formation d'une force internationale pour la sauvegarde de la paix. Il y a actuellement quelque 250 militaires canadiens au Congo, bien qu'à un certain moment, ce nombre était d'environ 300.

Des informations récentes, en provenance du siège social de l'ONU à New York, signalaient que le secrétaire général U Thant a décidé de mettre fin à la présence des troupes de l'ONU au Congo avant la fin de l'année courante.

On s'accorde à dire à Ottawa que M. Thant et ses conseillers sont en faveur d'un retrait hâtif des troupes, particulièrement depuis la pacification du Katanga par les Casques bleus, l'an dernier.



VILLAGE HISTORIQUE JACQUES DE CHAMBLY — Cette photographie nous montre trois des cinq nouveau bâtiments du village historique Jacques de Chambly. On reconnait à gauche l'écurie de Baie St-Paul (1780). Au centre, la maison Lareau (1775) et à droite, la maison Migneault (1820).

Ouverture officielle demain

Le village historique Jacques de Chambly offrira aux visiteurs 5 nouvelles bâtisses

L'ouverture officielle du village historique Jacques de Chambly aura lieu le 11 juillet courant.

La nouvelle a été annoncée par le conservateur du village, M. Antoine Prévost.

A la même occasion, M. Prévost a fait savoir que le gouvernement de l'Etat du Québec avait accordé une subvention à l'institution philantropique et culturelle qui s'occupe du village historique.

"Nous sommes convaincus, de dire M. Prévost, que les bâtisses du régime français et des débuts du régime anglais que nous sauvons au pic des démolisseurs pour les restaurer soigneusement sauront un jour être appréciés, et que le village historique Jacques de Chambly assumera une importance de plus en plus grande dans la juste appréciation de notre passé."

Nouveaux édifices

Lors de l'ouverture officielle, le village offrira à ses visiteurs 5 nouvelles bâtisses. Parmi celles-ci, l'ensemble le plus important est sans doute la maison Migneault avec sa basse-cour. Cette maison, construite vers 1820, est entièrement meublée dans le style de l'époque. L'écurie de style médiéval qui s'y rattache provient de la Baie St. Paul. Elle fut construite vers 1780 de lourdes pièces équarries à la hache, transportée l'automne dernier par les membres du village eux-mêmes, et soigneusement restaurée depuis, elle abrite une exceptionnelle collection d'instruments agricoles anciens. Autour de ces deux importants édifices sont groupés un four à pain, une laiterie, un puits à brinbale, enfin toute une basse-cour à la mode de l'ancien temps.

La Maison Lareau, construite vers 1775, sur le site même du Village est aussi complètement restaurée. Ses murs de pierres des champs, de près de trois pieds d'épaisseur protègent un intérieur absolument authentique. Ses boiseries sont particulièrement remarquables étant d'origine, et n'ayant subi que des restaurations d'ordre mineur.

Pour ce qui est de la Maison St. Hubert, maintenant bien connue de milliers d'amateurs d'histoire, le Village y présente cet été une remarquable exposition. Sous la rubrique "Choix des collectionneurs", les pièces anciennes qui y sont exposées proviennent des plus importantes collections de la région de Montréal et comportent des meubles, des porcelaines rares, des tableaux aussi bien que d'humbles pièces d'artisanat utilitaires des 17ème, 18ème, et 19ème siècles.

Le choix des verres de soleil

Les lunettes de soleil jouissent d'une popularité universelle. Il est donc normal que l'optométriste s'y intéresse. Ce n'est pas une question qu'il faut traiter à la légère : il s'agit de protéger vos yeux.

Les lunettes solaires peuvent être neutres (sans puissance) ou avec correction optique; en verres de sécurité ou en verres ordinaires; possédant une teinte suivant vos besoins; enfin insérées dans une monture qui ira à votre visage.

Lorsque vous portez des lunettes de soleil de bonne qualité, en plus de protéger vos yeux contre les radiations nocives, vous améliorez votre vision. Cette amélioration est attribuable à l'élimination de l'éblouissement. Le contraste est alors meilleur, ce qui facilite l'acuité visuelle.

L'automobiliste qui porte des verres filtrants par temps ensoleillé aura une meilleure vision le soir, parce que ses yeux ne seront pas épuisés par l'adaptation prolongée qu'exige la vision au soleil. Il est regrettable de constater que certains automobilistes portent leurs lunettes de soleil pour conduire leur véhicule le soir. C'est là un fait qu'on ne saurait approuver. Les lunettes solaires réduisent beaucoup trop l'acuité visuelle pour être recommandables à cet effet; tout comme les pare-brises colorés dont sont équipés certaines voitures, et qui réduisent l'acuité visuelle de 25%.

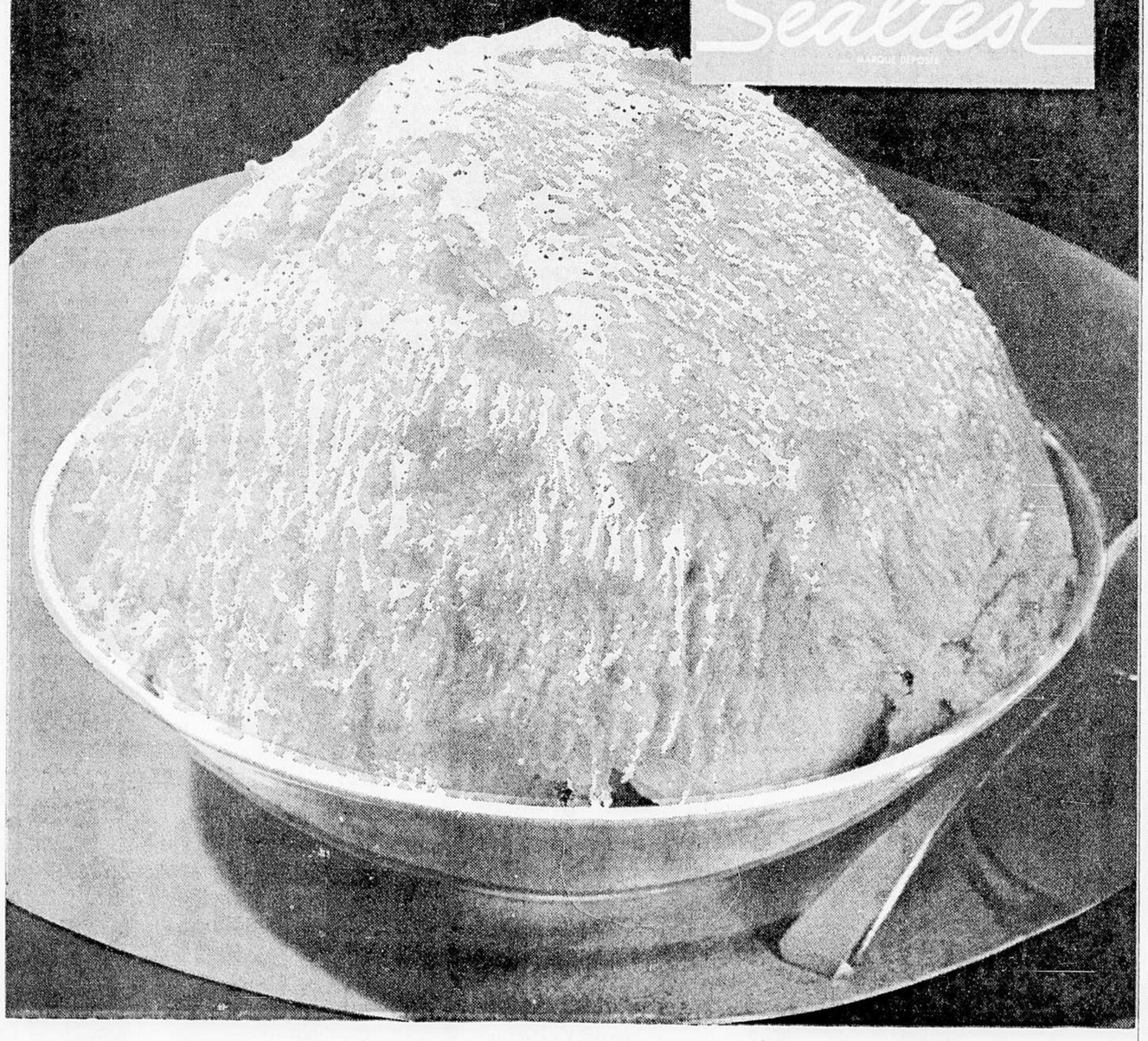
L'optométriste recommande également de ne pas porter de lunettes de soleil à l'intérieur, sauf sur recommandation spéciale. Puisque l'éclairage intérieur ordinaire est environ cent fois moins intense que celui du soleil, les lunettes solaires ne peuvent, dans ces conditions, qu'entrainer des difficultés visuelles à la longue. Il est même prouvé que les gens qui portent leurs lunettes solaires le soir pour conduire leur véhicule, ou à l'intérieur, ont une vision défectueuse; ils auraient avantage à subir un examen de la vue.

Quant aux verres jaunes (au cadmium), leur usage devrait être réservé à l'amélioration de la visibilité dans le brouillard. Un spécialiste pourra déterminer dans quels autres cas précis ils peuvent être recommandables, et quels sont les sujets dont les aptitudes visuelles nocturnes peuvent être améliorées par le port de verres jaunes; il en est de même des sujets atteints de cataracte débutante. Est-il besoin d'ajouter que le port de verres jaunes au soleil est contre-indiqué ?

UNE FAMEUSE CRÈME GLACÉE!

PÊCHE À L'ANCIENNE

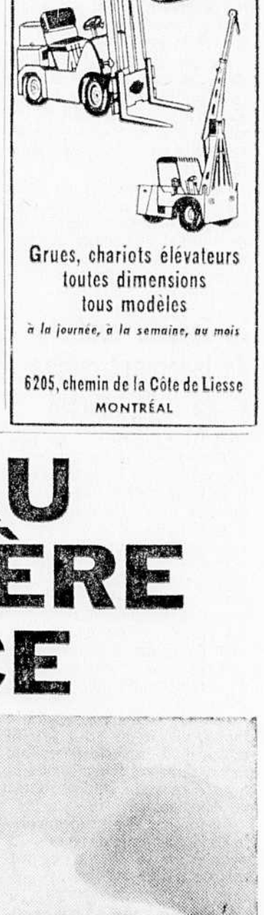
CRÈME GLACÉE Sealtest MARQUE DÉPOSÉE



Vous en raffolerez! La crème glacée "Pêche à l'ancienne" de Sealtest vous rappellera les délices de votre enfance. Chaque cuillerée vous apporte la saveur des pêches juteuses et celle de la crème onctueuse, mariées avec un art dont Sealtest possède le secret.

UN PRODUIT SEALTEST DE DOMINION DAIRIES LIMITED • MONTRÉAL • OTTAWA • TORONTO

LOCATION
631-4371



Grues, chariots élévateurs
toutes dimensions
tous modèles
à la journée, à la semaine, au mois

6205, chemin de la Côte de Liesse
MONTRÉAL

NOUVEAU SOMNIFÈRE EFFICACE



Contient un mélange spécial d'ingrédients qui aide à trouver un sommeil reposant et réparateur

Si vous passez trop souvent des nuits blanches, voici une nouvelle qui vous fera plaisir! On a enfin mis au point un somnifère qui permet de dormir profondément toute la nuit: c'est SOMINEX.

Pris au coucher, SOMINEX calme la nervosité et procure un sommeil naturel et reposant. Vous vous réveillez le matin frais et dispos . . . plein d'entrain . . . prêt à faire face à une journée de travail ou de plaisir. Ne passez plus de nuits blanches. Achetez SOMINEX dès aujourd'hui chez votre pharmacien. Combattez l'insomnie avec SOMINEX.



Sominex
UNE AIDE EFFICACE AU SOMMEIL

sur la scène INTERNATIONALE

Sabotage ?

CARACAS, (AFP) — Une forte explosion, provoquée, dit-on, par un sabotage, s'est produite hier sur l'oléoduc principal Temblador - Carivito de la "Creole Petroleum Corp.", dans l'est du Venezuela. Les dégâts ne seraient pas très importants. Par ailleurs, des éléments terroristes ont tenté de faire sauter un gazoduc de la compagnie américaine "Mene Grande Oil Co.", près du village de Naricual, également dans l'est du pays. L'engin explosif a pu être désamorcé à temps.

* * *

Appel renouvelé

VIENTIANE, (Reuter) — Le prince Souvanna Phouma, premier ministre neutraliste du Laos, a renouvelé hier son appel en faveur d'un cessez-le-feu, dans une note adressée au prince Souphanouvong, leader des forces pro-communistes du Pathet Lao. Phouma a déclaré que ses propositions permettraient aux parties en conflit de préciser leurs attitudes, et si elles sont reçues favorablement par le Pathet Lao, de créer "un climat propice" à de futures discussions. Le 26 juin, il avait lancé vainement un appel semblable.

* * *

Deux adolescents condamnés à mort

MOSCOU, (PA) — Un tribunal a condamné à mort 2 adolescents trouvés coupables d'avoir tenté de violer une jeune fille qui fit un plongeon mortel pour leur échapper. 3 autres garçons impliqués dans cette affaire ont été condamnés à 15 ans de prison et un quatrième à 12 ans. Les 6 adolescents avaient attiré une jeune fille au 7e étage d'une maison de rapport de Moscou pour essayer de la violer. En leur résistant, celle-ci avait reculé jusqu'à la corniche de l'immeuble et basculé dans le vide.

* * *

Pereira chez Rusk

WASHINGTON, (AFP) — L'ambassadeur du Portugal à Washington, M. Pedro Theotino Pereira, s'est entretenu hier avec le secrétaire d'Etat Dean Rusk de problèmes revêtant un intérêt mutuel pour les deux pays. A la question de savoir si le problème des territoires portugais d'Afrique, qui doit être examiné par le Conseil de sécurité de l'ONU, avait été évoqué au cours de cette conversation, le chef de la mission diplomatique portugaise aux Etats-Unis a déclaré qu'aucune date n'avait été fixée pour l'examen de cette question.

* * *

Ambassadeur au Tchad

WASHINGTON, (AFP) — Le nouvel ambassadeur des Etats-Unis au Tchad, M. B. Hillard Morris, arrivera à Fort Lamy le 1er août pour occuper son poste. M. Morris était tout récemment conseiller à l'ambassade des Etats-Unis à Bonn. Il a occupé successivement des postes diplomatiques à Montréal, Moscou, Berlin, Stockholm et Londres.

* * *

Convention collective

NEW YORK, (AFP) — La compagnie d'aviation "American Airlines" a annoncé hier la signature d'une nouvelle convention collective avec le syndicat des pilotes de ligne. Le nouveau contrat d'une durée de deux ans fixe les barèmes de traitements et les conditions de travail des pilotes de la compagnie.

* * *

$73 millions

WASHINGTON, (AFP) — Le Sénat américain a approuvé hier et envoyé à la Chambre des représentants le projet de loi modifié approuvant le versement aux Philippines d'une somme de $73 millions au titre de dommages de guerre, mais supprimant le paiement d'une commission de $500,000 à M. John A. O'Donnell, avocat-conseil politique qui avait usé de son influence auprès des membres du Congrès en faveur du gouvernement philippin.

* * *

Annulation

NEW YORK, (Reuter, AFP) — La CBS a annoncé hier soir l'annulation de la retransmission en Europe d'un programme spécial auquel participeront aujourd'hui le général Eisenhower à Danver, lors Avon à Londres, M. Jean Monnet à Paris et M. Yvon Brentano à Cologne. La transmission européenne de cette conversation télévisée devait se faire par la satellite Telstar, mais le gouvernement français n'a pas autorisé la participation indispensable des installations de Pleumeur Boudou.

* * *

Livre blanc

LONDRES, (AFP) — Un "livre blanc" sur la réorganisation administrative des trois armées britanniques sera publié à Londres mardi prochain, a-t-on appris de source proche du gouvernement. Le programme de réorganisation annoncé par le gouvernement prévoit la fusion des trois ministères actuels (secrétariat d'Etat à la guerre, amirauté et ministère de l'Air) en une sorte de pentagone britannique que coiffera le ministère de la Défense.

OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIRS JUSQU'A 9 H.

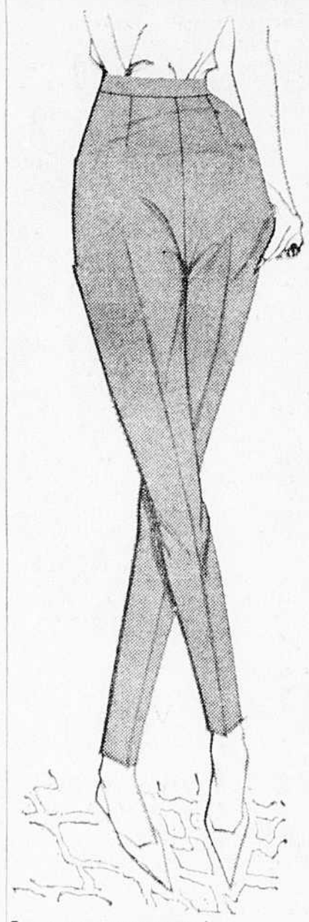
Simpson MONTREAL

VENTE Aubaines de Juillet

Vous pourriez gagner une FORD THUNDERBIRD ou une MERCURY METEOR 1963



N'OUBLIEZ PAS vous devez avoir les règles du concours pour gagner une auto



Pour vos vacances !

Pantalons d'été tissu extensible

Spécial **8.98**

Pour allonger la silhouette et lui donner plus d'élégance, rien n'égale un pantalon extensible • Tissu léger viscose et nylon entensible. • Glissière latérale et sous-pied • Noir, blanc, bleu, beige. • Tailles : 10 à 18.

Commandes postales ou téléphoniques exécutées VI. 2-7221

SIMPSON — VETEMENTS SPORT (736) AU TROISIEME



Rabais $2 sur chacun

Vous reconnaîtrez immédiatement la marque renommée !

Rabais 33% à 40% ! Fameux chemisiers

Rég. 4.98 et 5.98 Ch. **2.98** et **3.98**

La marque est l'une de vos préférées pour sa qualité et son élégance !

Ces blouses sont en coton lavable et de coloris grand teint ! 3 seulement sont représentées ici, mais la collection est immense. Venez de bonne heure jeudi matin pour avoir la primeur du choix.

A. (Non représentée) — Chemisier avec col rond. Se porte sur ou dans la jupe. Manches roulées. Coton imprimé en tan, ton or ou bleu. Tailles : 10 à 18. Rég. 4.98 ..... ch. **2.98**

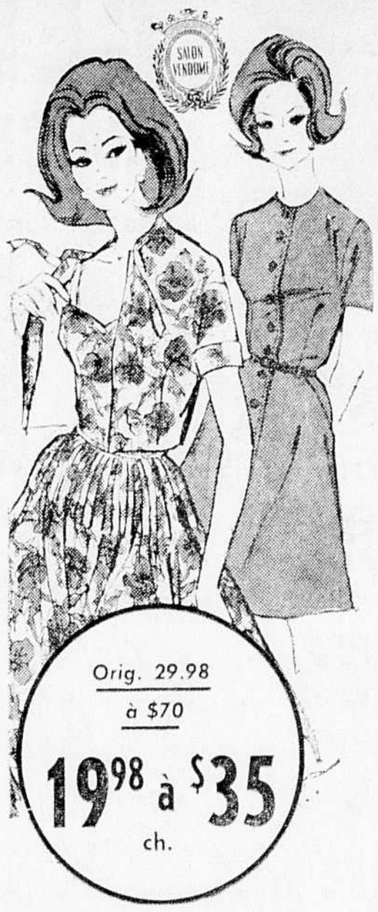
B. Chemisier genre chemise T avec longue patte de boutonnage. Manches courtes roulées. Col boutonné Imprimé en tan, melon. Tailles : 10 à 16. Rég. 4.98 ..... ch. **2.98**

C. Chemisier rayé en coton ne demandant que peu ou pas de repassage. Manches longues. Rayures en tan ou bleu sur blanc. Tailles : 10 à 18. Rég. 5.98 ..... ch. **3.98**

D. Marinière à col pointu, manches courtes. Imprimé gai sur fond blanc. Tailles : 10 à 14. Rég. 5.98 ..... ch. **3.98**

Pas de commandes postales ou téléphoniques, s.v.p.

SIMPSON — VETEMENTS SPORT (736), ETAGE DES MODES, AU TROISIEME



Orig. 29.98 à $70

19.98 à $35 ch.

Offre remarquable !

Robes élégantes au salon Vendôme

La vente commence jeudi matin à 9 h.

Dans le groupe vous trouverez des modèles uniques, échantillons de la manufacture, réductions de stock et des achats spéciaux, tous de qualité supérieure ! Cette occasion unique et ces bas prix irrésistibles vous permettent de choisir 2 ou 3 de ces fraîches robes estivales ! Modèles pratiques ou habillés, en légers tissus d'été, aux teintes et imprimés chatoyants. Tailles 8 à 20 ans. • Dans le groupe : 40 robes en coton "Liberty" — 80 robes pull — 20 robes de golf.

Pas de commandes postales ou téléphoniques

SIMPSON — SALON VENDOME (733), ETAGE DES MODES, AU TROISIEME



Robes légères tissu sombre "Spinaway"

"SPINAWAY" : est un riche mélange de rayonne et soie, frais et parfait pour l'été ! Offertes dans de sobres teintes foncées, ces attrayantes petites robes se portent aussi bien au bureau que pour une occasion chic !

A. Robe droite avec manches courtes et encolure-V. Noir ou brun. Tailles 14½ à 24½.

B. Modèle droit avec encolure ronde légèrement décolletée et manches ¾. Noir ou brun. Tailles 14½ à 24½.

C. Robe droite avec manches courtes, panneau avant et encolure au ras du cou. Noir ou brun. Tailles 12 à 20.

D. Modèle avec plis arrière, manches courtes et encolure au ras du cou. Noir seulement. Tailles 10 à 16.

Commandes postales ou téléphoniques exécutées VI. 2-7221

SIMPSON — ROBES (734), ETAGE DES MODES, AU TROISIEME

Venez tôt pour avoir le meilleur choix!

GRAND SOLDE DE MEUBLES

RABAIS 20% à 50%

La vente commence jeudi à 9 h. a.m. — Nombreux articles non mentionnés ici

POUR CHAMBRE À COUCHER

	Rég.	Vente
3 PIECES NOYER — Commode triple à miroir, commode haute, lit à panneaux 4'6". 1 SEULEMENT !	389.98	249.89
3 PIECES ACAJOU — Commode double à miroir, commode haute, lit à panneaux 4'6". 1 SEULEMENT !	279.98	198.89
3 PIECES NOYER — Commode double à miroire, commode haute, lit à panneaux 4'6". 1 SEULEMBENT !	298.98	219.89
4 PIECES — Commode triple à miroir, commode haute, lit à panneaux 4'6", table de nuit. 1 SEULEMENT !	429.98	249.89
3 PIECES PROVINCIAL FRANÇAIS — Fini "Fruitwood". Commode triple à miroir, commode haute. Lit à panneaux 4'6". 6 SEULEMENT !	398.98	299.89
Table de nuit assortie. 6 SEULEMENT !	49.98	39.89
4 PIECES EN NOYER — Commode triple à miroir, commode haute, lit bibliothèque 4'6", table de nuit. 2 SEULEMENT !	$450	279.89
3 PIECES NOYER — Commode double, à miroir, commode haute, lit à panneaux 4'6" 2 SEULEMTNT !	298.98	219.89
3 PIECES NOYER — Commode triple à miroir, commode haute, lit à panneaux 4'6". 4 SEULEMENT !	229.98	179.89
3 PIECES ACAJOU BRUN — Provincial Italien. Commode double à miroir, commode, lit à panneaux 4'6". 3 SEULEMENT !	419.98	279.89
Table de nuit. 3 SEULEMENT !	$65	39.89

GALERIE "BAKER" CHEZ SIMPSON

ENS. 8 CHAISES de salle à manger en acajou.	$1500	$1200
DESSERTE "BAKER" — 1 SEULEMENT !	$525	199.98
VAISSELIER "BAKER" — 1 SEULEMENT !	$800	399.98
LAMPE DE TABLE "BAKER" — 2 SEULEMENT !	$200	149.98
PETITE COMMODE "BAKER" — SEULEMENT !	$450	298.98
TABLE DE COCKTAIL — 1 SEULEMENT !	$250	149.98
TABLE DE COCKTAIL, dessus marbre noir. 1 SEULEMENT !	$300	229.98
GRANDE TABLE RONDE, dessus marbre blanc. 1 SEULEMENT !	$300	229.98

POUR LE VIVOIR

CANAPE "SKLAR" — Recouvrement nylon raisin	199.98	89.99
CANAPE ET FAUTEUIL DE "SKLAR" — Recouvrement bleu	429.98	269.98
CANAPE ET FAUTEUIL — Style Traditionnel de "Sklar".	364.98	239.88
CANAPE ET FAUTEUIL "KROEHLER" — Dossier, coussins en mousse. Recouvrement turquoise.	519.98	329.98
CANAPE A 3 SECTIONS DE "KROEHLER" — Recouvrement beige. Coussins mousse.	379.98	279.98
ENS. 2 PIECES DE "FARQUARSON GIFFORD" — Dossier et coussins en mousse. Recouvrement ton or	559.98	$445
CANAPE ET FAUTEUIL DE "BRAEMORE" — Style Provincial français. Dossier et coussins mousse. Recouvrement turquoise.	399.98	299.98
CANAPE ET FAUTEUIL "KROEHLER" — Style contemporain. Recouvrement bouclé beige, coussins mousse.	359.98	229.98
CANAPE ET FAUTEUIL "KROEHLER" — Style italien. Recouvrement nylon matelassé, ton rôtie. Coussins mousse.	499.98	319.98
CANAPE-LIT "KROEHLER" — Matelas à ressorts. Recouvrement bouclé turquoise.	259.98	159.98
FAUTEUIL TRADITIONNEL DE "SKLAR" — Recouvrement ton or	98.98	$65
CANAPE "SKLAR" — Recouvrement nylon brun.	229.98	99.98
FAUTEUIL CLUB DE "SKLAR" — Recouvrement nylon	119.98	54.88
CANAPE 4 PLACES DE "SKLAR" — Recouvrement nylon beige	$225	109.89

SALLE À MANGER

MOBILIER 9 PIECES EN CHENE — Vaisselier, buffet, table, 5 chaises, 1 fauteuil. 1 SEULEMENT !	759.98	499.89
MOBILIER 9 PIECES ACAJOU — Buffet, desserte, table, 5 chaises, 1 fauteuil. 1 SEULEMENT !	739.98	489.89
MOBILIER 7 PIECES EN NOYER — Buffet, hucher, table, 4 chaises. 1 SEULEMENT !	329.98	219.89

MEUBLES DÉCORATIFS

TABLES DE COCKTAIL — Style Provincial français. 10 SEULEMENT !	39.98	28.89
TABLES DE BOUT — Style Provincial français. 7 SEULEMENT !	39.98	28.89
TABLES ETAGERE — Dessus arborite fini noyer. 5 SEULEMENT !	19.98	13.99
TABLES DE COCKTAIL — Dessus arborite fini noyer. 2 SEULEMENT !	19.98	13.99
TABLES ETAGERE — Acajou, dessus cuir. 3 SEULEMENT !	79.98	35.99
TABLES DE COCKTAIL — Acajou, dessus cuir. 11 SEULEMENT !	39.98	29.89

Solde ! Meubles d'été

Grand choix de meubles pour le patio, le jardin et la maison d'été... Chaises pliantes, balançoires en métal, etc. Rég. 7.99 à 89.98 — **6.99 à 69.98**

Tables de bout et de café

31 en tout. Tables de bout en "Fruitwood" dessus marbre. Ch. 39.98. Table de café avec étagère. Noyer avec dessus marbre. Ch. 29.89. Rég. 34.98 et 69.98 — ch. **29.99** et **39.89**

Rabais ! Matelas et sommiers

Marques fameuses, fins de séries, modèles échantillons ou étalage. Choix de 4'6", 4', 3'3" et 3'. Rég. 24.98 à 99.50 — ch. **12.99 à 69.50**

PAS DE COMMANDES POSTALES OU TELEPHONIQUES S.V.P.

SIMPSON — MEUBLES (769) AU SIXIEME

AUCUN VERSEMENT selon les Conditions Faciles de Paiement SIMPSON. Taxe payable à l'achat

AU SOUS-SOL D'AUBAINES ! GRANDE VENTE DE LINGERIE

Chemise de nuit	Jupon	Culottes
Spécial	*Rég. 2.99*	*Rég. 69c à 79c*
ch. **3.99**	ch. **1.99**	**2 pour $1**

Tous ces vêtements ont une coupe et une finition impeccables, et sont réalisés en tissus de très belle qualité ! Achetez maintenant pendant que le choix est complet !

A. **Chemise de nuit en nylon.** Exclusive à Simpson — Devant en nylon transparent garni de ruban et de dentelle. Rose ou bleu. Tailles P.M.G. ..... ch. **3.99**

C. **Culottes de teinte unie.** Tricot viscose avec garniture fantaisie. Rose, bleu, mais ou blanc. Tailles P.M.G. ..... **2 pour $1**

B. **Culottes imprimées.** Tricot viscose — Tours de jambes élasticisées — Imprimés rose, bleu ou mais. Tailles P.M.G. ..... **2 pour $1**

D. **Jupon 100% nylon.** Luxueuse garniture. Modèles avec fronces, broderie ou dentelle. Blanc, opale, noir, rouge, bleu ou rose. Tailles P.M.G. ..... ch. **1.99**

Commandes postales ou téléphoniques exécutées sauf sur modèle "C" VI. 2-7221

SIMPSON — LINGERIE (784), AU SOUS-SOL



Pour dames !

Vente de robes

Rabais 35% à 65% ! Toutes sont de très belle qualité et vous sont offertes au prix incroyable de 5.99 chacune ! Rég. 10.99 à 19.99 — **5.99** ch.

- Tissus tels que toile, cotons, Terylene* ou Arnel**
- Coloris d'été et teintes foncées.
- Tailles 7 à 17, 10 à 18, 14½ à 22½ dans le groupe.

*Fibre Polyester DuPont
**Marque canadienne déposée

Pas de commandes postales ou téléphoniques, s.v.p.

SIMPSON — ROBES (780), AU SOUS-SOL

Pour hommes !

Pantalons en coton

A. Modèle continental : Bande de taille se réglant d'elle-même. Tons de froment, noir, ou Loden. 28 à 38. **3.99** ch. ou **2 pour 7.50**

B. Modèle régulier : Avec brides — Froment, fusain ou Loden. 30 à 42.

Commandes postales ou téléphoniques exécutées VI. 2-7221

SIMPSON — VETEMENTS POUR HOMMES (790) AU SOUS-SOL

Pour hommes !

Chemises sport

Chemises sport à manches courtes en coton mercerisé et "Sanforized", Col avec boutons, 1 poche et bas de chemise genre "poncho". **1.44** ch.

- Quadrillés ou motifs écossais multicolores.
- Tailles : petite, moyenne, grande.

Commandes postales ou téléphoniques exécutées VI. 2-7221

SIMPSON — ACCESSOIRES POUR HOMMES (789) AU SOUS-SOL

HEURES D'AFFAIRES : 9 H. A.M. A 5 H. 30 P.M. — OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIRS JUSQU'A 9 H. — OUVERT SAMEDI 9 H. A.M. A 5 H. 30 P.M. — LE SERVICE TELEPHONIQUE OUVERT DES 8 HEURES A.M. — VI. 2-7221

CAHIER No 3 / PAGES 35-50 — LA PRESSE — SPORT / THEATRE / RADIO TV / FINANCE

MONTREAL, MERCREDI 10 JUILLET 1963 — 79e ANNEE — No 224

Grève du rail imminente aux E.-U.

Les cheminots ne veulent pas de l'arbitrage

WASHINGTON, (AFP) — La grève des cheminots américains qui menace de paralyser totalement, à partir de minuit, le réseau ferroviaire des Etats-Unis, semble maintenant pratiquement inévitable.

La proposition de médiation formulée hier par le président Kennedy, si elle a été acceptée ce matin par les représentants des compagnies, a été rejetée par les délégués des cinq "unions" impliquées dans le conflit.

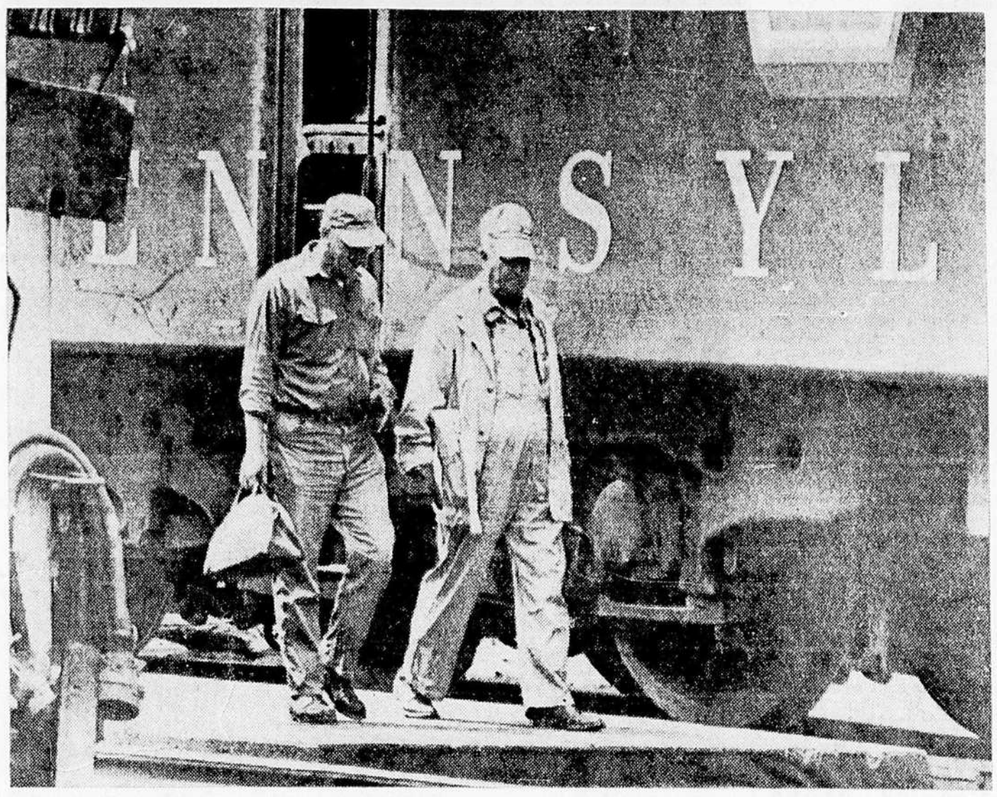
Le président avait donné jusqu'à 10 heures, ce matin, aux deux parties pour se prononcer sur sa proposition. Dans la lettre qu'ils ont remise au président Kennedy pour lui notifier leur rejet de sa proposition, les syndicats, tout en affirmant leur profond respect pour l'intégrité et l'aptitude du juge Goldberg proposé comme médiateur par le président Kennedy, déclarent ne pouvoir accepter une procédure qui pourrait créer un précédent d'arbitrage obligatoire. Nous ne pouvons accepter cela", ont dit les syndicats au président Kennedy, en exprimant toutefois l'espoir qu'ils pourraient suggérer une méthode plus acceptable pour sortir de l'impasse.

De leur côté les représentants des compagnies de chemins de fer se sont montrés très modérés dans les déclarations qu'ils ont faites en quittant la Maison Blanche.

M. J. E. Wolfe, président de la conférence nationale des chemins de fer et porte-parole des 195 compagnies ferroviaires impliquées dans le conflit, a exprimé l'espoir que le président Kennedy sera en mesure, dans les heures qui viennent, de soumettre de nouvelles propositions afin, a-t-il dit, "d'empêcher une catastrophe nationale qui est intolérable".

En attendant de convoquer à nouveau les représentants des syndicats et des compagnies qui demeuraient à sa disposition à proximité de la Maison Blanche, le président Kennedy conférait avec le secrétaire au Travail, M. Willard Wirtz, et son conseiller spécial, M. Theodore Sorensen.

On pense que le président s'entretiendra également avec les leaders du Congrès avant de formuler aux parties une ultime proposition destinée à éviter la grève.



PRETS POUR LA GREVE — Ces deux cheminots de la Pennsylvania Railroad quittent leur train, à New York, et s'apprêtent à une grève éventuelle. Les syndicats ont rejeté la proposition d'arbitrage du président Kennedy, et, si, à minuit une minute, ils n'ont pu s'entendre avec les compagnies de chemins de fer, la grève deviendra effective.

(Telephoto AP)

Lisbonne rompt avec Léopoldville

LEOPOLDVILLE, (AFP) — Le gouvernement portugais a pris la décision de rappeler son chargé d'affaires à Léopoldville à la suite de la reconnaissance "de jure" accordée par le gouvernement congolais à M. Holden Roberto en tant que "gouvernement angolais en exil".

Toutefois on précise à Léopoldville que les relations diplomatiques entre le Congo et le Portugal ne sont pas rompues.

En effet, avant son départ du Congo, le chargé d'affaires du Portugal avait été reçu par M. Adoula. On croit savoir de bonne source qu'au cours de cette entrevue, le premier ministre congolais aurait exprimé son désir de voir Lisbonne lui faire des propositions et qu'il aurait émis le voeu que les relations diplomatiques ne soient pas rompues.

Eshkol est prêt à rencontrer Nasser

JERUSALEM, (Reuter) — Le premier ministre d'Israël, M. Levi Eshkol, est disposé à rencontrer le président Nasser "n'importe quand et n'importe où" pour discuter "soit un règlement de paix global, soit la solution de n'importe quel problème particulier entre nous et les pays arabes".

Au cours d'une conférence de presse, M. Eshkol a déclaré: "Si seulement nous pouvions nous trouver face à face, le leader arabe découvrirait bientôt que la paix est dans le meilleur intérêt de nous tous."

PAUL VI : l'Eglise ne préfère ni ne refuse aucune forme de gouvernement

PARIS, (AFP) — "L'Eglise ne préfère ni ne refuse aucune forme de gouvernement, pourvu qu'il soit juste et apte à procurer le bien commun des citoyens", déclare notamment le pape Paul VI dans une lettre qu'il a fait adresser par le cardinal Cicognani, secrétaire d'Etat, à M. Alain Berrere, président des "Semaines sociales de France" qui s'ouvrent aujourd'hui à Caen et qui dureront jusqu'au 14 juillet. Cette session doit être consacrée à l'étude de la "Société démocratique".

Développant le problème de l'Eglise et de la démocratie, la lettre du Saint-Père indique : La démocratie qu'elle approuve est moins liée à un régime politique déterminé qu'aux structures dont dépendent les relations entre le peuple et le pouvoir dans la recherche de la prospérité commune. Celle-ci suppose une société de personnes libres, égales en dignité et jouissant de droits fondamentalement égaux, ayant conscience de leur personnalité, de leurs devoirs et de leurs droits dans le respect de la liberté d'autrui . . . ."

Une presse libre

Après avoir affirmé qu'une telle démocratie trouve dans l'Evangile non seulement encouragement mais appui, la lettre du Pape déclare notamment : "Si démocratie dit fraternité, la Révélation nous enseigne à aimer tous les hommes quelle que soit leur condition... et elle nous oblige à offrir aux plus déshérités les moyens de parvenir, dans la dignité, à une vie plus humaine". "Une démocratie véritable, poursuit la lettre, exige au surplus que les citoyens soient convenablement informés, mais aussi qu'ils s'efforcent de juger et de discerner les informations qu'ils reçoivent.

Il faut donc une presse libre et loyale, soucieuse d'objectivité, des instruments de diffusion qui ne soient pas au service exclusif d'une politique déterminée, mais aussi des citoyens capables de se rendre indépendants de leur journal et d'écouter sans passivité comme sans parti pris ce que leur apportent la radio ou la télévision."

"Ce même dialogue est nécessaire à l'intérieur de l'entreprise économique . . . On ne peut nier la part prépondérante qui revient nécessairement à la direction dans les décisions majeures, dont dépend la vie même de l'entreprise. Mais il est bien clair que le chef responsable ne voudra prendre ces options décisives qu'en fonction du bien commun et donc avec le souci de consulter ses collaborateurs."

Poursuivant l'étude des rapports qui doivent s'instaurer entre le chef de l'entreprise et ses employés, le pape déclare que le dialogue est toujours désirable et parfois nécessaire. Il ajoute : "Une note caractéristique du monde moderne à cet égard, c'est le mouvement de socialisation qui se manifeste par la multiplication et l'enchevêtrement d'associations et de groupes d'intérêts. Ici encore, un dialogue est indispensable : d'une part une volonté d'informer, puis d'accorder audience dans l'examen des décisions à prendre, d'autre part, une volonté de savoir pour intervenir utilement".

"Cela requiert que les groupes aient pour préoccupation première, non pas d'enfler leur puissance, mais de servir les véritables intérêts de leurs adhérents dans le cadre du bien commun".

"La même nécessité du dialogue s'impose enfin dans les rapports entre les corps intermédiaires et l'Etat, poursuit le pape.

Les décisions majeures, quand il s'agit de l'aménagement de l'économie nationale ou du territoire, de l'équilibre entre les divers secteurs, de l'expansion à normaliser, sont du domaine de l'autorité publique car il s'agit du bien commun.

Harriman est chargé d'une mission délicate à Moscou

WASHINGTON, (AFP) — Le sous-secrétaire d'Etat Averell Harriman, ancien conseiller intime du président Roosevelt et aujourd'hui l'homme de confiance du président Kennedy, quitte Washington aujourd'hui par avion pour Moscou via New York et Londres afin d'accomplir ce qui sera peut-être la mission la plus délicate de toute sa carrière.

Le président des Etats-Unis attache une importance extrême aux entretiens anglo-américano-soviétiques en vue de la conclusion d'un traité sur l'arrêt des essais d'armes nucléaires qui doivent commencer le 15 juillet dans la capitale soviétique. M. Kennedy attache une importance tout aussi grande aux conclusions que son émissaire tirera, lors de son séjour à Moscou, sur les répercussions à long terme du schisme qui semble devoir se concrétiser entre Moscou et Pékin et, corollairement, sur les chances de voir M. Khrouchtchev s'engager dans la voie d'un rapprochement sincère avec l'Occident.

M. Harriman est tout particulièrement qualifié pour cette mission. Il partira pour Moscou sans optimisme mais aussi sans pessimisme. Il a participé hier soir à une réunion du Conseil national de sécurité présidée par M. Kennedy. Ce dernier avait reçu dans la journée, du ministre des Affaires étrangères de Belgique Paul-Henri Spaak, un rapport sur son entrevue de lundi à Kiev avec M. Khrouchtchev. A première vue, ce rapport n'avait pas paru particulièrement bon aux "officiels".

Le Ku Klux Klan veut résister à l'intégration partout aux E.-U.

ATLANTA, (PA, UPI, Reuter) — Des chefs du Ku Klux Klan ont déclaré hier la guerre aux Noirs et annoncé leur intention de lancer une vaste campagne de résistance blanche contre l'intégration raciale dans les 34 Etats américains où ils sont déjà bien implantés, le nord des Etats-Unis et au Midwest.

Ils ont affirmé qu'ils recourront aux manifestations, aux marches, aux ralliements de masse, aux représailles économiques et à une campagne en faveur de l'inscription des Blancs sur les listes électorales pour faire triompher leurs idées.

Le Sorcier impérial Robert M. Shelton jr a déclaré que le but de son mouvement est "d'éveiller les gens à la réalité". Le Grand Dragon de la Georgie, M. Calvin Craig, a adopté une position encore plus catégorique : "Les Noirs ne seront pas satisfaits avant d'avoir déclenché une guerre de races dans ce pays . . . une race doit dominer."

M. Craig a ajouté que son mouvement prépare une manifestation dans les rues de Savannah, Georgie, pour le 20 juillet. Les Noirs ont déjà manifesté plusieurs fois contre la ségrégation raciale dans cette ville du sud.

"J'espère que les Noirs ne lanceront pas de pierres, a dit M. Craig, je ne veux pas dire que nous recourrons à la violence, mais si l'Etat est incapable de protéger les citoyens, nous nous grouperons pour nous protéger."

Nouveaux incidents à New York

Par ailleurs, à New York, des incidents raciaux ont eu lieu hier pour la troisième journée consécutive. Des manifestants ont fait du piquetage à un restaurant pour marquer leur désapprobation de certaines pratiques d'embauche. De bonne heure hier, la police dut disperser une foule de 1,000 personnes et les piqueteurs ont quitté les lieux.

D'autres intégrationistes se sont assis par terre devant l'Hôtel de Ville de New York et ont décidé d'y demeurer jusqu'à ce que l'industrie de la construction cesse de pratiquer la ségrégation raciale.

Les organisations noires de la ville ont établi un fonds d'urgence qui servira à renforcer la discipline durant les manifestations, par l'embauche de nouveaux surveillants. Un porte-parole a déclaré qu'il y a réellement risque que les manifestations deviennent violentes.

Pendant ce temps, à Jackson, les bureaux d'enregistrement d'électeurs ont été fermés pendant que se poursuivait l'inscription en masse de Noirs. Le chef des bureaux a déclaré que son personnel restreint avait été surmené dans son travail en prévision de la réunion, le 8 août, des votants démocrates chargés de nommer des candidats. Les chefs noirs ont déclaré que les démonstrations populaires contre la ségrégation, suspendues pour permettre l'inscription des votants, pourraient être reprises.

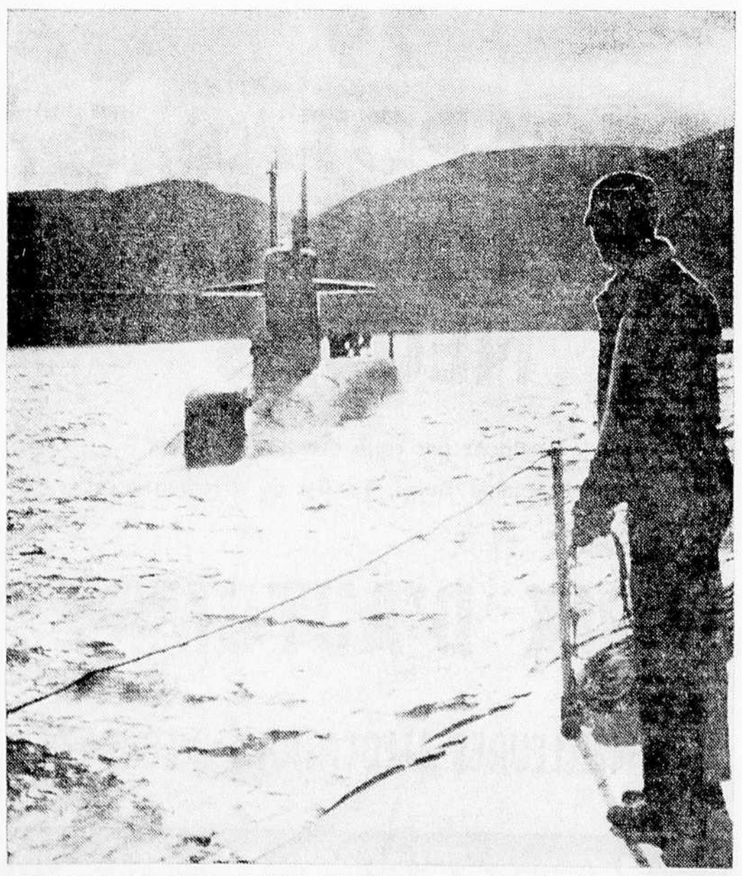
A Cambridge, des manifestants des deux races ont tenu une marche sur le Palais de justice pour marquer le départ de la ville des gardes nationaux. Il n'y a pas eu de violence.

Dans le cadre des efforts qu'il effectue depuis plusieurs semaines pour persuader les groupes influents de la nation d'accélérer la désségrégation, alors que la question raciale est entrée dans une phase aiguë, le président Kennedy a reçu hier après-midi plus de 300 femmes appartenant à des organisations féminines diverses à travers les Etats-Unis.



A LA MANIERE DU KU KLUX KLAN — Brandissant une croix rudimentaire, coiffé d'une cagoule à la manière du Ku Klux Klan, ce jeune homme entraîne une foule houleuse de manifestants dans le Bronx, à New York. Les jeunes gens s'en sont notamment pris à une vingtaine de Blancs et de Noirs qui piquetaient devant le "White Castle", pour demander que la chaîne de restaurants dont il fait partie emploie davantage des gens de couleur.

(Téléphoto UPI)



PREMIERE PATROUILLE D'UN POLARIS — Le "Sam Houston", sous-marin Polaris américain, entre en rade de Holy Loch, en Ecosse, après avoir exécuté une première patrouille en Méditerranée. Au cours de sa mission, le "Sam Houston" a fait escale en Tunisie, où une surprise-partie a été offerte à tout venant. Le "Sam Houston" a son port d'attache à Holy Loch depuis le mois de mai de cette année.

(Téléphoto de la UPD

Algérie : guerre ouverte à Ben Bella

ALGER, (AFP) — "Le président Ben Bella m'a déclaré qu'il y avait un complot entre Bourguiba et Boudiaf, et que des documents saisis le prouvaient", a indiqué M. Hocine Ait Ahmed, leader de l'opposition algérienne, au cours d'une conférence de presse, qu'il a tenue, hier à Michelet (Grande Kabylie).

M. Ait Ahmed a ajouté qu'il avait mis en garde le président du conseil algérien contre ces "preuves" qui pouvaient n'être que des "provocations", précisant : "Il est impossible que M. Boudiaf ait comploté".

"J'ai préféré tenir cette conférence de presse dans mon "douar" d'origine : je ne crains pas une arrestation, mais une liquidation physique", a indiqué d'autre part le leader de l'opposition précisant qu'il avait été mis en garde à ce propos par M. Mohammed Khider, ancien secrétaire général du bureau politique du FLN, et d'autres militants.

M. Ait Ahmed a déclaré néanmoins qu'il regagnerait Alger et qu'il envisageait le boycottage des prochaines élections "si le choix des candidats n'était pas laissé aux militants et militantes groupés dans des avant-gardes unifiées".

Le leader de l'opposition a réclamé un gouvernement d'union nationale et la préparation des grandes assises nationales, puis il a ajouté : "C'est dans le but d'éviter des affrontements fraticides monstrueux que j'ai décidé de mener une lutte ouverte contre le régime policier socialo-mystificateur soutenu par les contre-révolutionnaires de tous poils".

Le leader de l'opposition algérienne a poursuivi : "Ben Bella a voulu le pouvoir. Il l'a eu, qu'en a-t-il fait ? Un immense gâchis dans tous les domaines". "Il a infligé à l'Algérie un régime présidentiel inédit, avec une suite de ministres qui, pour la plupart, ne cessent de le dénigrer tout bas et de le courtiser tout haut", a ajouté M. Ait Ahmed avant de conclure :

"Les conséquences de cette politique sont désastreuses, elles peuvent être irrémédiables, si elles ouvrent la voie à une nouvelle effusion de sang."

Le différend Moscou-Pékin

Les pourparlers ont repris, mais le ton du débat monte chaque jour

MOSCOU, (PA, Reuter, AFP, UPI) — Les conversations idéologiques sino-soviétiques ont repris ce matin, après une interruption d'une journée, mais le climat des relations entre les deux "grands" du communisme mondial ne semble pas s'améliorer si l'on en juge par les nouvelles accusations échangées entre Pékin et Moscou. La séance de ce matin a durée trois heures.

Si on sait peu de choses sur les dialogues qui se poursuivent entre les délégations des deux pays, une chose est certaine : c'est que les échanges d'accusations entre les deux capitales montent quotidiennement d'un ton.

Cependant, le premier ministre Khrouchtchev est revenu de Kiev à Moscou pour y accueillir le chef communiste de la Hongrie, M. Janos Kadar, et une imposante délégation du parti et du gouvernement hongrois. Contrairement à la froide réception accordée la semaine dernière à la délégation chinoise, les Hongrois ont été reçus avec éclat : présence de Khrouchtchev, foule considérable à la gare, télévision en direct de la cérémonie d'accueil, revue d'une garde d'honneur et interprétation des hymnes nationaux.

Paix et désarmement

Dans son allocution de bienvenue, le chef soviétique n'a fait aucune allusion aux négociations russo-chinoises. Mais Kadar, dans sa réponse, a dit que les partis soviétique et hongrois "sont guidés par les mêmes principes concernant la construction du socialisme et relativement à toutes les questions de politique étrangère et des mouvements mondiaux de travailleurs".

La "Pravda", organe officiel du parti communiste soviétique, a profité de la visite de Kadar pour formuler une fois de plus l'opposition de l'URSS à la position intransigeante de Pékin. Parlant de l'URSS et de la Hongrie, le journal écrit :

"Nos partis marxistes-léninistes, nos peuples frères, considèrent la lutte pour la paix et la coexistence pacifique, pour le désarmement universel, pour l'élimination de la guerre de la vie de la société comme le principe directeur de leur politique étrangère."

C'est le coeur même du différend idéologique qui oppose Moscou à Pékin, La Chine soutient que le communisme ne peut vaincre le capitalisme que par la guerre, mais Khrouchtchev estime que le communisme peut l'emporter par la concurrence pacifique et que la guerre déclencherait un holocauste nucléaire qui dévasterait le monde.

Pour ce qui est des négociations reprises aujourd'hui, aucune raison officielle n'a été donnée pour expliquer l'interruption d'hier. Mais on suppose généralement que la délégation chinoise attend des instructions de Pékin à la suite de l'attaque soviétique accusant la Chine d'aggraver volontairement les relations sino-soviétiques.

Et la réponse chinoise n'a pas tardé. Le comité central chinois, dans une déclaration publiée par l'agence "Chine Nouvelle", rejette les accusations soviétiques et accuse à son tour le parti soviétique de mener une campagne contre les Chinois "dans toute l'URSS par des réunions et des résolutions des organisations du parti, à tous les échelons, et par d'innombrables discours et articles".

Après avoir reproché au parti soviétique d'aggraver la situation, la Chine réclame l'égalité. "Aucune unité véritable ne peut être réalisée en adoptant l'attitude qui consiste à permettre au magistrat de brûler les maisons tout en défendant aux humbles même d'allumer les lampes", dit la déclaration chinoise.

Proposition chinoise rejetée

Entre temps, on a appris que les négociateurs chinois auraient de nouveau proposé la tenue d'une conférence mondiale des partis communistes afin d'adopter une politique commune et de vider la querelle Moscou-Pékin. Les Chinois auraient toutefois demandé de changer la procédure du vote en tenant compte de la population, ce qui leur donnerait avec leurs alliés asiatiques une voix prédominante. La réaction soviétique aurait été, à n'en pas douter, totalement négative. Par le passé, chacun des 81 partis communistes n'avait droit qu'à un vote et on attachait une importance particulière au vote de l'URSS en tant que leader reconnu du bloc communiste et toutes les décisions étaient des votes unanimes à l'endroit de Moscou.

Le Yémen a-t-il été victime d'attaques aux gaz toxiques?

GENEVE, (AFP-PA-Reuter) — Le secrétaire général des Nations unies, U Thant, a déclaré hier soir qu'à la suite d'une démarche de M. C.P. Scott, délégué permanent de la Grande-Bretagne à Genève, il avait demandé à son représentant au Yémen de lui adresser un rapport sur les informations selon lesquelles les forces égyptiennes feraient usage de gaz toxiques contre les éléments royalistes.

Un porte-parole du Foreign Office a précisé à Londres qu'en transmettant à M. Thant les renseignements sur les gaz toxiques, le gouvernement britannique ne s'est pas prononcé sur l'exactitude des informations publiées à ce sujet par le journal londonien "Daily Telegraph".

Les autorités du Caire ont vigoureusement démenti les allégations du "Daily Telegraph" et l'ambassade de la République arabe unie d'Oslo, en Norvège, dans un message aux journaux qui ont publié la nouvelle sur les gaz toxiques, précise que la RAU a adhéré aux conventions internationales qui défendent aux gouvernements l'utilisation de telles armes.

A Washington, les spécialistes du secrétariat d'Etat examinent actuellement un rapport que leur ont transmis les autorités américaines au Yémen sur l'utilisation des gaz toxiques par les forces de la RAU.

Lors de sa conférence de presse quotidienne, le porte-parole du secrétariat s'est contenté de déclarer que les Etats-Unis n'avaient pas de confirmation de l'utilisation des gaz toxiques et qu'il continuait d'attendre des informations supplémentaires de l'ambassade américaine au Yémen.

Les souverains grecs sont reçus à Londres par de violentes bagarres

Parmi les manifestants, — au nombre d'environ 2,000 —, se trouvaient M. Terry Chandler, l'un des leaders du "Comité des 100", et Mme Betty Ambatielos, femme du chef syndicaliste grec emprisonné depuis 16 ans. Mme Ambatielos avait participé en avril dernier aux incidents qui s'étaient déroulés devant l'hôtel Claridge, où séjournait alors la reine Frederika. Au cours des manifestations d'hier, la police a escorté l'épouse du syndicaliste grec, qui criait et se débattait, jusqu'à un immeuble voisin de Trafalgar Square, pour l'empêcher de réclamer la libération de son mari, pendant que le cortège officiel se rendait de la gare Victoria au palais de Buckingham.

Les autres manifestants étaient pour la plupart des jeunes, membres de divers mouvements pour le désarmement nucléaire, ainsi que de la Ligue pour la démocratie en Grèce.

Alors que la police entassait des manifestants dans des "paniers à salade" et s'efforçait de chasser les autres, le philosophe Bertrand Russell s'est rendu personnellement au palais de Buckingham, porteur d'une lettre adressée à la reine Elisabeth II et dans laquelle il déclare notamment : "Je soutiens qu'il est mauvais que le roi et la reine de Grèce tentent, en rendant visite à Votre Majesté, d'assurer un certain degré d'approbation et de respectabilité à un régime intolérable... Les droits démocratiques élémentaires sont déniés au peuple grec."

Lorsqu'il s'est présenté au palais de Buckingham pour remettre sa lettre de protestation, lord Russell a été chaleureusement applaudi par la foule qui s'était massée derrière les grilles.

La reine Elisabeth II a conféré hier l'Ordre de la Jarretière au roi Paul de Grèce, tandis que ce dernier décernait à la reine d'Angleterre la Grande Croix de l'Ordre du Rédempteur.

Dans l'après-midi, les souverains grecs avaient déposé une gerbe sur la tombe du soldat inconnu britannique. Pendant la cérémonie, des cris de "amnistie" s'étaient fait entendre dans la foule, qu'un imposant cordon de policiers tenait à distance.

Plus de 6,000 policiers en civil, 1,500 détectives et environ 150 membres des services spéciaux sont chargés d'assurer la sécurité du couple royal hellénique durant son séjour à Londres. Ils sont principalement concentrés à Trafalgar Square, la gare Victoria et autour du palais de Buckingham.



Vaste réserve de pêche ouverte au grand public

Il y a des mois que j'attends patiemment qu'un peu de lumière se fasse dans cette histoire du **Club Laurentien**, soudainement récupéré par la province et offert au public. Il s'agit d'un territoire de **135 milles carrés** situé dans la haute Mauricie. Au début, ce territoire devait être libre. C'est-à-dire ouvert à TOUS. Puis, on y pensa bien et l'on a dû se dire, dans certains milieux, que sans surveillance adéquate ce territoire serait vidé illico... C'est alors qu'il fut question de choisir "certains" armateurs-sportifs (Outfitters) pour gérer ledit territoire. Immédiatement, vous pensez bien, des cris de "patronage", "favoritisme" ou autres se firent entendre ! Enfin, on adopta une solution élégante et logique : L'**Association de Chasse et Pêche de Shawinigan** deviendrait responsable de l'administration de l'ancien territoire du Club Laurentien. Il fut donc décidé de former un "syndicat" —au sein de l'Association—qui s'occuperait tout spécialement de la gérance de cet endroit. Et, fut créé : **Le Syndicat de la Réserve St-Maurice.** Le président : **Gilles Dufresne,** de Shawinigan.

La semaine dernière, un communiqué de presse disait : Le Syndicat de la Réserve St-Maurice est un organisme dont l'objectif est l'exploitation de la partie nord du vieux Club Laurentien dans la région de la rivière Mattawin, un territoire qui fut pendant longtemps l'objet d'un très grand intérêt de la part de tous les sportsmen de la province de Québec. Le Syndicat de la Réserve St-Maurice est le résultat d'une entente avec le gouvernement provincial afin que tous les pêcheurs qui ne peuvent, pour des raisons matérielles, appartenir à des clubs privés, puissent quand même pratiquer leur sport favori.

La Réserve accepte des "membres" de par toute la province. Le territoire comprend 6 lacs très importants et une quantité d'autres lacs moins importants.

Qu'est-ce qu'un club public ?

Nous connaissons les clubs privés, voilà que nous allons connaître une club **public !** Au fait, qu'est-ce que c'est ?

Eh bien, c'est un parc provincial, mais en plus petit et en moins cher. Géré par l'entreprise privée plutôt que par les fonctionnaires du gouvernement. Une cotisation annuelle et un léger per diem.

Au moment où j'écris ces lignes, cette cotisation a été fixée à $15.00 pour la première année. Si un nombre considérable de pêcheurs s'intéresse à la chose, il est possible que la cotisation annuelle soit de $10.00 et l'on prévoit même qu'elle puisse baisser jusqu'à $5.00.

Ce qu'offre la réserve

De la truite mouchetée. Du temps où ce territoire s'appelait Club Laurentien, il y en avait de la très belle, et beaucoup. Il n'y a pas de raisons que ça change. C'est pourquoi des limites de prises quotidiennes spéciales ont été recommandées. C'est-à-dire **7½ livres** par jour par personne. Limite de possession après deux jours: **15 livres** — ce qui équivaut à la limite provinciale.

60 embarcations sont à la disposition des pêcheurs sur les **lacs Brown** et **Inman.** Ceux qui désirent passer plusieurs jours sur le territoire de la Réserve doivent vivre sous la tente et fournir eux-mêmes leur matériel. Pour tous renseignements concernant la Réserve St-Maurice, écrivez à **M. le secrétaire de la Réserve St-Maurice, Hôtel de Ville de Shawinigan, Shawinigan, P.Q.**

A noter que le per diem pour les membres de l'Association de Chasse et Pêche de Shawinigan est de $2.00 tandis que les **non-membres** devront débourser **$5.00.**

La question du traversier

Pour se rendre dans le territoire, il faut emprunter les routes de la **Consolidated Paper** et traverser la rivière Mattawin au moyen du traversier qui appartient à cette compagnie. Une entente spéciale avec l'Association de Shawinigan qui administre la Réserve et la Consolidated Paper prévoit que le tarif du traversier sera réduit à **$2.50 aller-retour** pour chaque véhicule, passagers inclus. Toutefois, les pêcheurs désirant se rendre au-delà du **lac des Aigles** devront verser un léger supplément.

Eh bien, voilà à peu près tout ce que je sais sur ce nouveau territoire du Club Public. Nous en apprendrons sûrement davantage lorsque l'inauguration officielle aura lieu au cours du présent mois. Il est question que le ministre du Travail, **M. René Hamel,** préside à la cérémonie d'inauguration en compagnie de **M. Lionel Bertrand,** ministre du Tourisme, de la Chasse et Pêche, etc.

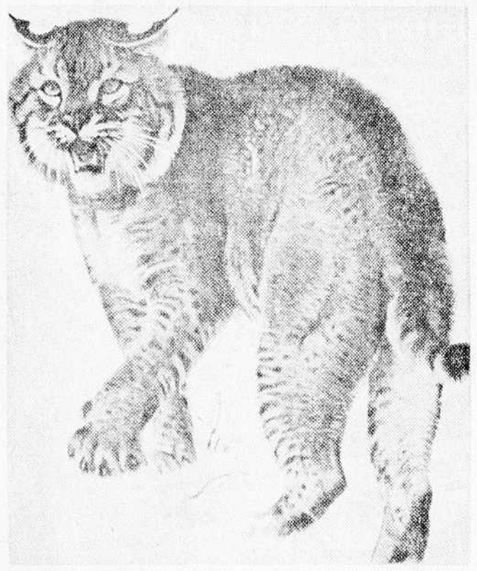
La chasse au lynx

Un communiqué de Québec nous apprend que la chasse du Lynx-bai sera désormais permise à l'année. Pour donner suite aux nombreuses plaintes reçues au ministère du Tourisme, de la Chasse et Pêche et pour remédier aux ravages exercés sur les fermes, M. Lionel Bertrand annonce que la chasse du Lynx-bai (Bobcat) sera étendue à toute l'année, alors que dans le passé, cette chasse n'était permise que du 1er novembre au 31 mars. Le Lynx-bai, chat sauvage dont la fourrure est très estimée, causait de sérieux dommages au bétail, (et au chevreuil, donc !) principalement au sud du Saint-Laurent, ce qui motive pleinement la décision ministérielle.

Chasse aux faisans

Il n'y aura plus de restrictions quant à la chasse du faisan. Les tentatives d'implantation effectuées dans le passé n'ont pas répondu à l'attente des éleveurs qui n'ont pu acclimater ce bel oiseau aux rigueurs de l'hiver québécois. L'échec enregistré justifie la levée des restrictions législatives. A noter qu'on peut chasser le faisan **à l'année,** sans limite de possession quotidienne ou saisonnière, dans les fermes d'élevage ou de chasse. Dans la région immédiate de Montréal, il existe deux fermes spécialisées : Le **Silver Heights Shooting Preserve,** à St-André d'Argenteuil, et le **Happy Hunting Kennels,** récemment déménagé entre les villages de Hemmingford et de Barrington.

A DEMAIN !



Il sera désormais permis de chasser le Lynx-bai (Bob cat) ou loup-cervier à l'année dans l'ensemble du territoire de la province. Préparez-vous !



APRES LE TRIOMPHE DE MAPLE LOU — JOHN J. MOONEY, gérant général de l'Ontario Jockey Club, au centre, qui a été l'objet d'une fête, hier soir, à la piste Blue Bonnets, discute avec l'hon. EARL ROWE, lieutenant-gouverneur de l'Ontario, à droite et le sportsman JEAN-LOUIS LEVESQUE, à gauche. M. Mooney a présenté la bourse de la septième épreuve, le Prix John J. Mooney, à M. Lévesque, propriétaire de Maple Lou, qui a triomphé dans cette course.

Choix à Blue Bonnets

(NOMBRE DE GAGNANTS : 71 SUR 264)
1—Lollypop, Mr Maestro, Wild Fruit.
2—King Clancy, Rush d'Or, Canadian Daisy.
3—Cute Peter, Ranee, Lucky Lee.
4—Special Chick, Arctic Pilot, Lillie's Boots.
5—Top Field, Wry Comedy, Mascara Boy.
6—Pine Ator, Star Skipper, Sandra's Miss.
7—Adolph W, Ocho Rios, Pont Rouge.
8—Vicious Circle, Sum Certain, Fair Debbie.
Le meilleur : King Clancy (dans la 2e).

Inscrits à Blue Bonnets

1ère COURSE, A RECLAMER $1,450 (6½ furlongs)
1- Mr. Maestro, 120 2-1
2- Ticki Tambo, (Johnson) 113 5-1
3- Tara Town, (Terry) 108 6-1
4- Wild Fruit, (Smith) 108 4-1
5- Tiger Low, (Whyte) 108 10-1
6- Our Sade, (Nash) 108 8-1
7- See It Thru, (Grasby) 120 6-1
8- Lollypop, (Coy) 108 3-1

2e COURSE, A RECLAMER $1,350 (5 furlongs)
1- More Pride, (Coy) 108 4-1
2- Whirlaby, (Terry) 108 5-1
3- Fairbrook Miss, (Bovine) 110 7-1
4- King Clancy, (Elliott) 108 3-1
5- Rush d'Or, (Smith) 117 6-1
6- Canadian Daisy, (Johnson) 110 2-1
7- Oberholt, (Nedeau) 117 10-1

3e COURSE, A RECLAMER $1,350 (5 furlongs)
1- Sly Stag, (Terry) 120 5-1
2- Parting Ways, (Johnson) 115 9-1
3- Ranee, (Elliott) 110 4-1
4- Solarstan, (Nash) 113 7-1
5- Lucky Lee, (Whyte) 110 3-1
6- Tellus, 110 3-1
7- Scholar Trust, 110 7-1
8- Cute Peter, (Coy) 113 2-1

4e COURSE, A RECLAMER $1,350 (6½ furlongs)
1- Arctic Pilot, (Johnson) 117 2-1
2- Lillie's Boots, (Terry) 122 5-1
3- Val's Ruler, (Elliott) 117 8-1
4- Special Chick, (Coy) 122 6-1
5- McGillicuddy, (Smith) 117 3-1
6- Scotch Fairie, (Grasby) 112 4-1

5e COURSE, A RECLAMER $1,350 (5 furlongs)
1- Mascara Boy, (Whyte) 115 7-1
2- B. B. Rose, (Terry) 110 8-1
3- Top Field, (Elliott) 115 3-1
4- Mr. Battle, (Nedeau) 120 9-1
5- C of Kashmir, (Bovine) 115 10-1
6- Amber Atom, (Coy) 120 2-1
7- Well Chosen, (Smith) 110 4-1
8- Wry Comedy, (Johnson) 110 5-1
9- Game Style, (Grasby) 120 6-1

6e COURSE, A RECLAMER $1,350 (6½ furlongs)
1- Sumerian, (Bovine) 117 3-1
2- Flying Glory, 109 2-1
3- Six Sons, (Elliott) 114 7-1
4- Sandra's Miss, (Nedeau) 112 2-1
5- Pine Ator, (Smith) 117 6-1
6- Princess Teddy, (Nash) 112 5-1
7- Will Amaze, (Reil) 112 8-1
8- Star Skipper, Johnson) 112 4-1

7e COURSE, A RECLAMER $1,450 (6½ furlongs)
1- Pont Rouge, (Johnson) 110 4-1
2- Turf Student, (Bovine) 111 5-1
3- Sea Trap, (Terry) 111 3-1
4- Pointed, (Smith) 116 5-2
5- Have Gun, (Nedeau) 120 6-1
6- Vee Gee Cee, (Nash) 112 8-1
7- Ocho Rios, (Coy) 115 2-1
8- Solar Ray, (Struss) 115 7-1
9- Adolph W., (Elliott) 116 5-2
8e COURSE, A RECLAMER $1,350 (6½ furlongs)
1- Temple City, (Smith) 115 8-1
2- Vicious Circle, (Struss) 120 2-1
3- Our Nonie, (Terry) 110 3-1
4- Sum Certain, (Elliott) 108 4-1
5- St. Clair, (Coy) 110 5-1
6- Em A See, (Johnson) 110 6-1
7- County Dee, (Bovine) 115 7-1
8- Fair Debbie, (Reil) 103 10-1

Succès des cyclistes québecois à Fitchburg

Les cyclistes québecois ont causé une favorable impression dimanche lors de la course de 50 milles en mémoire d'Art Longjo, à Fitchburg, Massachusetts.

Cette épreuve est organisée depuis 1960 en mémoire de Longjo, qui a perdu la vie dans un accident d'automobile en 1958, après avoir gagné la course Québec-Montréal.

L'équipe officielle du Québec comprenait huit coureurs et cinq d'entre eux figurent parmi la vingtaine de cyclistes qui ont abaissé l'ancien record de 2h.9m.40sec.

Robert Parsons, de la Californie a franchi le fil d'arrivée en 2h. 7m. 29 sec, devançant son plus proche adversaire par une roue.

Claude Longchamp, de Québec, Jacques Lepage, de Montréal, Jean-Claude Drapeau, Harry Baartz, André Cloutier, Jean-Louis Clément et Robert Vachon ont tous terminé dans le peloton.

Seuls André Léveillé, Yves Veilleux et Richard Bossé ont dû abandonner l'épreuve à la suite de chutes.

Le Montréalais Guy Merin détenait l'ancien record depuis 1960.

Poliziani évoluera comme flanqueur

Dave Hoppmann désappointe les experts au camp des Alouettes

par **Guy PINARD**

JOLIETTE — Tel que nous l'avions prévu récemment, le demi Meco Poliziani évoluera définitivement au poste de flanqueur dans la nouvelle formation préconisée par l'instructeur Jim Trimble en vue de la prochaine saison.

Hier, pour la première fois, Meco a pratiqué aux côtés de Don Clark, George Dixon, Sandy Stephens, et Dave Hoppmann, qui a repris son poste de demi, après plus d'une semaine de pratiques au poste de quart.

"Oui, vous avez peut-être là, le champ-arrière régulier des Alouettes pour la prochaine saison," a déclaré l'instructeur Jim Trimble quand on lui a demandé si la formation de Poliziani et Hoppmann, Clark, Dixon et Stephens pouvait avoir une signification quelconque.

Des modifications

Il faut dire qu'hier, Trimble a tout modifié le récent régime des pratiques.

Au lieu de laisser les instructeurs Enos et Cahill prendre charge de la pratique immédiatement après les exercices du début, au cours de l'après-midi, Trimble a apporté certaines modifications qui ont causé un véritable remous de rejouissances chez les joueurs.

Ainsi, après la série d'exercices physiques et la séance de bottés, Jim s'est servi des sacs de sable pour soumettre ses hommes à un exercice qu'on pourrait comparer au jeu de la chaise musicale...

Plaçant ses hommes ligne offensive par ligne offensive, Trimble disposait six sacs, soit un de moins que le nombre de joueurs. Le retardataire qui ne pouvait trouver un sac à plaquer, devait remettre debout les six sacs couchés au sol par ses confrères.

Par la suite, il devait, pour la première fois, astreindre ses joueurs de champ arrière aux exercices sur le "traineau d'exercices", avant de diviser ses joueurs de champ-arrière en groupes afin de les habituer à collaborer étroitement, à obtenir une synchronisation parfaite.

Environ une heure après le début de la pratique, Trimble renvoyait ses hommes à l'intérieur, satisfait de leur travail, et hier soir il a placé la réunion quotidienne à 6h.30 afin que ses protégés puissent profiter de la soirée.

"J'ai modifié mon programme régulier parce que mes joueurs semblaient un peu trop se concentrer sur la seule joute inter-club de jeudi (en parlant de demain)," a déclaré Trimble. "De plus ce matin, dans les circonstances, nous avons eu une pratique plus excellente." Par ces quelques derniers mots, Trimble n'a pas caché que du côté de l'offensive, ses hommes paraissent posséder leurs jeux à la perfection, et c'est peut-être la raison pour laquelle il n'a pas encore imposé une pratique solide à ses hommes depuis la joute de dimanche.

Le match hors concours

En ce qui regarde la joute hors concours, qui commencera incidemment à 8 h., jeudi, au stade Molson, Jim aurait également pu préciser que les instructeurs Léo Cahill et Ed Enos prennent la chose tellement à coeur qu'ils vont jusqu'à rencontrer leurs hommes en cachette.

Si la pratique d'hier après-midi a été l'une des meilleures depuis le début de l'entraînement, on peut en dire autant de celle du matin, alors que Ross Buckle a réussi deux attrapés exceptionnels.

C'est toutefois Ferd Burket qui a le plus attiré l'attention. Après avoir mis du temps à retrouver sa condition physique, l'ex-joueur des Roughriders de Regina a finalement réussi à contenter Jim. Ferd est non seulement parvenu à botter le ballon assez régulièrement à 45 verges, mais encore a-t-il enfin réussi à réduire à 1.8 seconde le temps qui sépare la mise au jeu du coup de pied qui catapulte le ballon dans l'air. Et comme Gino Berretta s'améliore lui aussi, l'étoile de Dick Fitzsimmons pâlit tranquillement.

Entre les lignes... Tel que prévu, **Jim Pearson** n'a même pas fait 48 heures au camp des Alouettes... ce qui prouve que l'influence n'a pas toujours du bon... Hier, à l'issue de la pratique matinale, chaque joueur a été invité à passer devant la lentille de la camera... Même s'il a manqué près d'une semaine d'entraînement à cause d'une blessure, **Mike Ruiz** n'a pas encore dit son dernier mot... S'il parvient à participer aux joutes hors concours, il sera difficile à déloger de son poste... Pour une raison ou pour une autre, **Dave Hoppmann** déçoit depuis le début du camp d'entraînement, même si les instructeurs ne veulent pas confirmer cette assertion... D'ailleurs, il aurait déclaré à un coéquipier que **J. I. Albrect** l'avait convaincu assez rapidement à signer avec les Alouettes, ne lui laissant pas le temps d'étudier l'offre des **Giants** de **New-York**... Sans doute qu'une fois la saison commencée, il oubliera toutes ses difficultés et tentera de connaître une bonne saison afin de pouvoir demander une substantielle augmentation de salaire... Les préposés à l'équipement ont encore pris **Chuck Dickerson** comme cible de leurs penderies... Leur dernière ? Ils ont placé un crapaud dans la pochette où il place ses objets personnels... Il n'a pas fait soleil à Joliette depuis vendredi dernier, et le terrain du séminaire commence à être boueux... Le bloqueur canadien **Neil McMurray** s'est ajouté à la liste des blessés hier... Il souffre d'une blessure à l'aine...

Nomination de Léo Lanctot

L'administration Drapeau-Saulnier a décidé hier de créer un nouveau poste, rattaché au bureau du directeur du service des Parcs, et de nommer M. Léo Lanctot "gérant général des arénas municipaux."

Cette nouvelle politique vise principalement à "assurer un maximum d'activités dans les arénas de la ville de Montréal, particulièrement l'aréna Maurice-Richard".

M. Lanctot était, depuis 1957, gérant de l'aréna de Hull. Il travaillera pour la ville de Montréal durant une période d'essai d'un an au salaire annuel de $9,000.



Nous avons la voiture qui vous convient

CHEVROLET '63



CHEVY II '63



OLDSMOBILE '63



Très grand choix

DE MODELES • COULEURS

– LIVRAISON IMMEDIATE

• LA PLUS HAUTE ALLOCATION D'ECHANGE

• LA MEILLEURE TRANSACTION A MONTREAL

Chez le plus important dépositaire GM

golier
AUTOMOBILES LTEE

CHEVROLET — CHEVY II — CORVAIR — ENVOY — OLDSMOBILE

1580 AMHERST **LA. 6-3701** 3333 JARRY EST
(angle De Montigny)

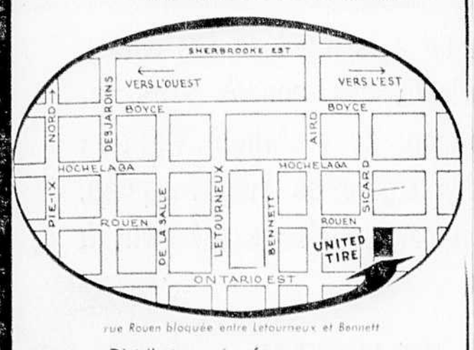
maintenant déménagé...

A NOS NOUVEAUX LOCAUX

plus grands et plus modernes, situés au

4700, rue ROUEN – 256-1677

à l'intersection de la rue Sicard, dans la partie est de la ville



rue Rouen bloquée entre Letourneux et Bennett

Distributeur des fameux pneus
DUNLOP
pour une meilleure garantie

UNITED TIRE AND SUPPLY COMPANY Ltd.

4700, rue ROUEN, coin Sicard — 256-1677



'O qu'y fait bon se la couler douce !'

Les sports nautiques — au pays du Québec! Activités de plus en plus populaires... les randonnées en bateau... le ski aquatique... la natation... et la rencontre d'amis sur la plage, où l'on déguste une bonne bière O'Keefe, brassée avec le houblon sans graines qui lui assure une douceur **naturelle.**



buvez O'Keefe... la bière Douce !

63-27F

VENEZ AUX REGATES DE VALLEYFIELD O'Keefe LES 13 et 14 JUILLET

Le Tour de France

Bahamontes enlève le maillot jaune à Desmet

par Alain GUERN

VAL D'ISERE. (AFP) — Comme nous l'avions laissé entendre hier, l'Espagnol Federico Bahamontes a revêtu aujourd'hui le maillot jaune de leader du Tour de France. Pourtant, celui que l'on appelle l'"aigle de Tolède" n'a pas franchi en vainqueur la ligne d'arrivée à Val D'Isere. Etroitement surveillé par les autres favoris, il s'est contenté de répondre avec intelligence aux attaques dont il était la cible. Voyant, par exemple, que le Belge Gilbert Desmet était en difficulté dès les premières rampes du col de l'Iseran, il se détacha provoquant ainsi une dislocation du peloton, attaque qui fut très néfaste à Gilbert Desmet.

De nombreux abandons ont marqué cette étape, et non des moindres. Dans la liste des abandons, on remarque ceux de

LE CLASSEMENT GENERAL

1 Bahamontes (Esp Remy) 86h 41'08"
2 Anquetil (Fr Gem) à 1"
3 Anglade (Fr de Muer) à 2'43"
4 Poulidor (Fr Magnn) à 2'52"
5 Soler (Esp Schotte) à 5'17"
6 Perez Frances (Esp Pla Sanchis) à 5'28"
7 G. Desmet 1 (Belg de Kimpe) à 6'22"
8 Lebaube (Fr Gem) à 6'34"
9 Pauwels (Belg de Kimpe) à 7' PPSS
10 A. Desmet Belg Schotte) à 7'23"

CLASSEMENT DE LA 16e ETAPE

1 Manzaneque (Esp.-Pla Sanchis) 6h20'48" avec bon. 6h19'48"
2 Fontona (It.-Albani) 6h25'31" avec bon. 6h25'21"
3 Epaud (Fr.-de Muer) 6h26'26"
4 Van Looy (Belg.-Driessens) 6h28'26"
5 Perez-Frances (Esp.-Pla Sanchis) 6h28'26"
6 Battiftini (It.-Albani) 6h28'28"
7 Anquetil (Fr.-Geminiani) 6h28'28"
8 A. Desmet (Belg.-Schotte) 6h28'28"
9 Junkermann (All. de Kimpe) 6h 28'28"
10 Gimmi (Suisse-Milano) 6h28'28"

Jean Stablinski, champion du monde, d'André Darrigade qui fut aussi champion du monde, de Charly Gaul, ancien vainqueur du Tour de France, de l'Italien Ferrari et du Belge Messelis. Cette 16e étape comportait l'ascension de deux cols importants la Croix de Fer (66e km) et l'Iseran (185e km) ce dernier atteignant l'altitude de 2,770 mètres. Les Français Epaud et Mattio ont été les principaux animateurs de l'étape, mais c'est finalement l'Espagnol Manzaneque qui l'a emporté.

Le Français Rostollan ayant été éliminé hier, le Hollandais Zilverberg souffrant de blessures consécutives à une chute ayant déclaré forfait, 93 coureurs prennent le départ à Grenoble. Dès le 2e km, Stablinski est victime d'une chute, il repart en compagnie de quelques-uns de ses coéquipiers. Il rejoint le gros peloton tandis que les Français Joseph Groussard, Mattio et Epaud déclenchent la première attaque. Après 30 kms de course on note deux abandons ceux de l'Italien Falaschi et du Belge Bocklandt. J. Groussard, Epaud et Mattio attaquent le col de la Croix de Fer. Trois hommes, Darrigade, Stablinski et Messelis abandonnent imités par l'Italien Ferrari.

De nouveau, à la demande générale !
LA MEILLEURE AUBAINE DE VACANCES A NEW YORK

FESTIVAL
ESTIVAL
PLAN FAMILIAL ET DE VACANCES
du 14 JUIN à la FETE DU TRAVAIL
Chambre triple $5.75 par jour par pers.
Chambre double $7.00
Chambre avec lits jumeaux $7.50
PAR JOUR, PAR PERSONNE
Comprenant BAIN PRIVE DEJ. complet* toutes taxes !
Pas de frais pour les enfants en bas de 14 ans dans la ch. des parents
*$1.00 par enfant pour le déjeuner.

Entrée pour l'auto
Le site le plus central de New York
Aéroport Arrêt d'autobus
Sur réservation seulement !

Commodore
Tellement plus au
42e rue, angle ave Lexington, N.Y. 17

Voyez votre agent de voyages ou à Montréal appelez UN. 1-3308.

Ici Radio-Canada

TOURNOI des 10—QUILLES
(grosses quilles)
à l'émission
L'HEURE DES QUILLES

Samedi et dimanche, les 7 et 8 septembre, aura lieu au Salon de Quilles Laurentien, 222 Montée-de-Liesse, Montréal, le tournoi d'invitation de 10-quilles (grosses quilles) en vue de la prochaine saison de l'émission de *L'HEURE DES QUILLES* qui passera sur les ondes du réseau français de Radio-Canada à partir de septembre.

Le réalisateur de cette émission invitera 192 des meilleurs joueurs de grosses quilles de toute la province et de la région Hull-Ottawa à participer à ce tournoi. Les 34 joueurs qui, à l'issue de ce tournoi, auront obtenu le meilleur compte et conservé la meilleure moyenne, apparaîtront à *L'HEURE DES QUILLES* au cours de la saison 1963-1964.

Les invités de ce tournoi seront choisis parmi les joueurs qui, au terme de la saison régulière 1962-1963, ont conservé une moyenne reconnue de 175 ou plus.

Quelques prix en argent seront accordés aux joueurs qui auront obtenu les meilleures moyennes au cours du tournoi.

Le 8 septembre, de 5 heures à 6 h. 30 du soir, Radio-Canada présentera aux téléspectateurs de *L'HEURE DES QUILLES* la dernière heure et demie de ce tournoi d'invitation. Ne manquez pas de voir cette émission !

CENTRE — HOURRA! — FOOTBALL — Nautisme, Boxe — LUTTE — BALLON PANIER — Piste et pelouse — Baseball, Hockey — 1963 — 00 — 000

BILLET SPORTIF

PAR GUY PINARD

LA PRESSE, MONTREAL

Dick Schnell n'est jamais assuré d'un poste, pourtant...

JOLIETTE. — Dick Schnell n'est définitivement pas chanceux. Il semble qu'il soit l'un des rares athlètes dans le monde du sport professionnel à ne jamais être assuré à l'avance de son poste, et ce, quel qu'ait été son rendement la saison précédente.

Après avoir partiellement terminé ses études à l'Université du Wyoming, Dick s'était présenté aux Alouettes, il y a deux ans. C'était une autre découverte du directeur du personnel J. I. Albrecht.

A sa première saison avec le club, en 1961 il s'est tellement signalé comme secondeur de ligne que n'eût été de la présence de Jim Andreotti, qui joue maintenant avec les Alouettes, il aurait été choisi sur le club d'as. Pourtant, quand il s'était rapporté à Winooski, il était plutôt considéré comme un joueur de centre offensif, ou encore un ailier défensif.



DICK SCHNELL

Cette facilité avec laquelle il s'était adapté à sa nouvelle position avait alors amusé l'instructeur Perry Moss. Normalement, une telle situation aurait dû le rassurer, mais non, au début du camp d'entraînement 1962, alors qu'il devait se promener avec une cheville dans le plâtre, il craignait énormément pour son poste. Toutefois, après avoir manqué la série de matches hors concours et les trois premières joutes du calendrier régulier, Dick devait finalement obtenir sa chance, et une fois dans l'alignement régulier, Schnell ne devait plus manquer une seule joute, parce que son travail inlassable, son désir de vaincre, sa combativité représentaient autant d'atouts pour le club. "Quand vous avez un athlète comme Schnell dans l'aligenment, vous savez qu'à telle ou telle position, vous n'avez pas besoin d'aligner deux joueurs, car Schnell pourrait remplacer le régulier en cas de blessure au cours d'un match," avait dit Moss dans le temps.

Arrive la saison 1963. Encore une fois, selon sa bonne vieille habitude, Dick est nerveux. Il ignore si l'instructeur Jim Trimble pourra lui trouver une place parmi ses 15 Américains, et il ignore encore plus s'il parviendra à l'aligner à chaque joute, car Dick déteste l'inaction. "J'aime le football; et je ne peux me sentir heureux quand on me demande pour une raison ou pour une autre de réchauffer le banc," a-t-il déclaré. Car Schnell est le genre de joueur qui accepterait de jouer durant 60 minutes si on le lui demandait.

Présentement, il serait prématuré de dire que Schnell est assuré d'un poste, car la compétition est forte tant chez les secondeurs de ligne où on compte déjà Jim Reynolds, Ed Nickla, Mike Ruiz, Jim Andreotti et Dick Walton, que chez les ailiers défensifs où luttent Billy Ray Locklin, Roy Wilkins, Don Paquette et Chuck Dickerson. De plus, ce qui ne simplifie pas sa tâche, c'est le fait que Walton, Locklin et Dickerson sont autant de joueurs qui peuvent être classés dans le même groupe que Dick.

Toutefois, selon son habitude, il impressionne de plus en plus à mesure que les jours passent. Sans doute à cause de son acharnement à la tâche.

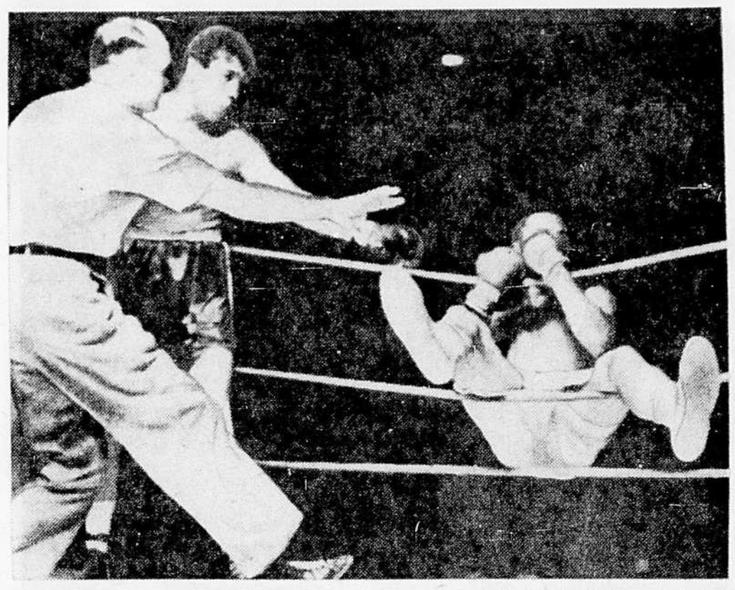
Schnell est un perfectionniste

Et dimanche, il a trouvé le moyen de se signaler, même si la défensive n'avait pas encore été portée à l'attention des joueurs. Il a effectué maints plaqués, mais après la joute, il n'était pas complètement satisfait.

"J'ai joué une bonne joute, moi ? jamais. Je n'ai pas fait d'interceptions, j'ai manqué ma chance de plaquer plus vite sur certains jeux, j'ai mal deviné l'intention de l'adversaire sur au moins cinq jeux faciles à "anticiper", je me suis fait prendre sur un jeu d'attiré en quelques occasions," a protesté Schnell avec sévérité à son égard.

Ces propos, dans la bouche d'un autre joueur, auraient senti la fausse modestie. Mais quand on connait Schnell . . . on sait qu'il est un perfectionniste. Il n'aime pas les tâches faciles et faites à demi.

Au cours du calendrier 1963, ce futur ingénieur évoluera certainement dans la Conférence de l'Est. Si ce n'est pas dans l'uniforme des Alouettes, c'est une autre équipe qui profitera de ses talents, et ce serait peut-être alors une chance inespérée pour les Argonauts de Toronto de compenser pour la perte d'Andreotti.



POSITION PEU CONFORTABLE — Le boxeur américain **Cecil Mott** est ainsi suspendu sur les câbles après avoir été durement frappé par **Joey Limas** d'Albuquerque. L'arbitre Jim Cleary s'apprête à intervenir. Mott s'est relevé et a terminé le match, mais il a perdu par décision en 10 rondes.

(Téléphoto UPD)

Résultats à Blue Bonnets

PREMIERE COURSE

A réclamer, 6½ furlongs — $1,350

6 Ardham (D. Terry)	120	12.20	4.50	3.20
9 Dadswood (T. Johnson)	120		2.90	2.70
7 Miss Brixite (J. Reil)	110			6.90

Durée : 1:27 4/5
Ont aussi couru : Hilty Dilty, Memphis Boy, Donny's Task, Lee's Sister, Popin Porter.

DEUXIEME COURSE

A réclamer, 6½ furlongs — $1,350

6 Scotch Boy (A. Nash)	107	10.70	5.30	3.40
7 Golden Lan. (T. Johnson)	117		8.30	4.80
3 Flamenco Dan. (J. Reil)	106			3.90

Durée : 1:24 3/5
Ont aussi couru : Wapiti Deer, Jayell's Ba-Bet, Harry G., Standing Ovation.
Retiré : Moon Romance.

Pari double : $65.90.

TROISIEME COURSE

A réclamer, 6½ furlongs — $1,350

1 Bytown (D. Elliott)	115	3.60	2.90	2.50
7 Squawbit (V. Bovine)	115		9.80	4.60
2 Kingwood (D. Terry)	120			3.40

Durée : 1:25
Ont aussi couru : So Proud, Storm Front, Brownie Concord, C. E. Joy.

QUATRIEME COURSE

A réclamer, 6½ furlongs — $1,350

4 Short Straw (T. Johnson)	115	7.30	4.40	3.60
1 Navahoe Pn (D. Terry)	115		6.10	4.10
7 Split Rock (D. Elliott)	120			5.80

Durée : 1:25 4/5
Ont aussi couru : Lady Gangster, Ourtwin, Cash Mo, Colonel Cowan.

CINQUIEME COURSE

A réclamer, 5 furlongs — $1,350

2 Careless (A. Coy)	109	2.80	2.80	2.30
7 Mons (R. Whyte)	117		10.10	5.90
5 Flying Orvieto (A. Nash)	114			4.00

Durée : :59 3/5
Ont aussi couru : Mono Road, Tahitian Bay, Make Whoopee, Rosy Road, Wise Selector.
Retiré : Crafty Rose.
Quinella : $29.20.

SIXIEME COURSE

A réclamer, 6½ furlongs — $1,350

6 Sourdough (D. Terry)	117	14.40	7.30	5.10
7 Tom Battle (T. Johnson)	120		7.40	4.80
3 Flying Roun. (A. Nash)	114			5.30

Durée : 1:24 4/5
Ont aussi couru : Canarcho, Praise Us, Castle Breeze, Pointe Blue.

SEPTIEME COURSE

5 furlongs — $1,450

6 Maple Lou (T. Johnson)	113	4.60	3.10	2.40
1 Young Minstrel (V. Bovine)	113		4.20	2.70
5 Expen. Taste (A. Coy)	111			2.50

Durée : 1:00
Ont aussi couru : Great Run, Fishermans Luck, Poetry in Motion.

HUITIEME COURSE

A réclamer 1 1/16 mille — $1,450

3 Debsal (T. Johnson)	114	11.10	6.60	4.50
8 Day F. Dallas (D. Elliott)	119		61.10	25.00
4 McGillicuddy (F. A. Smith)	117			3.70

Durée : 1:54 3/5
Ont aussi couru : New Door, See L. See, Sagittarian, Zimzumi, Sidville, Diamond Family.

Exacta : $402.40.
Assistance : 7,088.
Mutuel : $300,227.

Un exacta de $402.40

Maple Lou gagne la bourse John Mooney à Blue Bonnets

Un sportif a téléphoné à M. Charles Mayer, directeur de la publicité à la piste Blue Bonnets vers minuit hier soir, pour savoir s'il pouvait échanger un billet, combinaison gagnant 3-8 dans le pari-exacta le lendemain. Ce billet valait la somme de $402.40. C'est le deuxième gros exacta payé à l'hippodrome du boulevard Décarie depuis vendredi.

Ce parieur pourra naturellement échanger son billet gagnant quand bon lui semblera. C'est de l'argent en banque dans son cas.

M. Raymond Lemay, trésorier et assistant du gérant général nous a déclaré au cours de la soirée que plusieurs billets gagnants ne sont pas réclamés chaque année. Les parieurs oublient ou négligent de réclamer entre $20,000 et $25,000 en billets gagnants sur les pistes locales, chaque année.

Maple Lou, qui prendra part au Derby du Québec, samedi soir, à Blue Bonnets comme entrée avec Royal Maple, a gagné hier soir, à son premier départ à la piste montréalaise. Maple Lou a découpé l'épreuve de 5 furlongs en une minute exactement et a doté son propriétaire de la part du lion de la bourse John J. Mooney. Maple Lou, récemment arrivé de la piste Woodbine a pris le poste de commande dans le chemin droit.

3 victoires de Johnson

Le jockey Ted Johnson, qui montait Maple Lou, a décroché trois victoires hier soir, soit sur la selle de Short Straw dans la 4e, celle de Maple Lou avant de parader dans le cercle des vainqueurs avec Debgal dans la 8e.

Al Coy, qui prévoyait remporter quatre victoires en cinq départs au début de la soirée, a connu son seul succès avec Careless dans la 5e. Sa victoire a rapporté $2.80.

Le cheval Bytown a enregistré la victoire la plus décisive de la soirée dans la 3e. Monté par Dennis Elliott a termine avec une avance de huit longueurs sur son plus proche rival Squawbit.

Le cheval Split Rock a failli causer la plus forte surprise de la journée dans la 4e course. Misé à $42.95 pour un, Split Rock détenait encore la première place dans le chemin droit. Il fut devancé par Navahoe Knave et Short Straw.

Quatre des pur-sang qui participeront samedi au Derby du Québec à Blue Bonnets sont déjà sur les lieux : ce sont Royal Maple et Maple Lou à Jean-Louis Lévesque, June's Choice, à O'Connell et Mumford, et Brother Royal à Jeremy Jacobs.

Quatre autres sont en route : Castenango, à la ferme Bo-Teek, Bridal Music, à Ed Pasquale, Mornin's Mornin, à Knox et Mann et Muskeg, à Charlie Taylor.

Il est à peu près sûr qu'au moins trois autres coursiers viendront s'ajouter au peloton déjà nommé ce qui assurerait un derby non divisé et porterait le montant de la bourse à $16,390.

On assisterait ainsi à la plus "riche" épreuve de l'histoire montréalaise des courses sur le plat.

La course se fera sur la distance d'un mille et un seizième. Le record, pour cette distance, est de 1:46.1 et fut établi tout récemment par Winisteo, sur le tracé d'un demi-mille.

TURF NOTES... Riesant, vainqueur de la troisième course, lundi, a été réclamé au prix de $1,500 par D. Imprescia . . . Riesant est une pouliche de trois ans issue de Stuyvesant-Mad Marie . . . Trois chevaux qui ont visité à trois reprises le cercle du vainqueur, cette année, à Blue Bonnets, sont inscrits dans l'épreuve principale de ce soir, la bourse Hampstead . . .

Statistiques de la Ligue Nationale jr

AU BATON

	Ab	P	Cs	Moy.
G. Cloutier (St-Jér.)	77	21	34	.442
M Beaudry (Sorel)	61	22	23	.377
J.-P. Lauzon (St-J.)	74	20	25	.338
Y. Millette (St-Jér.)	78	25	26	.333
J.-G. Lagacé (Chom.)	64	14	21	.328
C. Lecuyer (Ros.)	74	19	23	.311
E. Harrison (Chom.)	74	12	23	.311
P. Racicot (Nat.)	61	8	19	.311

Circuits : Y. Cournoyer (Lachine) 6, M. Beaudry (Sorel) 4 et M. DeGrampré (Longueuil) 4.
Points produits : Cloutier ... 24

POINTS PRODUITS :
Cloutier (St-Jérôme) ... 24

AU MONTICULE

	G	P	Moy.
P. Martin (St-Jérôme)	6	1	.857
C. Gagnon (St-Jérôme)	9	2	.818
N. Dinelle (Rosemont)	7	2	.772
J.-G. Cardin (Sorel)	7	3	.700
DeRepentigny (Chom.)	5	2	.714

(Joutes d'hier non comprises)

Jim Macken est nommé capitaine

TORONTO (PC) — L'association de tennis amateur du Canada a annoncé hier que Jim Macken de Vancouver avait été nommé capitaine de l'équipe canadienne de la coupe Davis. Anciennement de Montréal, Macken a déjà fait partie à notre équipe canadienne comme joueur et a partagé le championnat canadien des doubles avec son frère Brendan, il y a une quinzaine d'années.

Les joueurs canadiens déjà choisis sur l'équipe sont : François Godbout, de Waterloo; Harry Fauquier, de Toronto et Keith Carpenter, de Montréal.

Les Canadiens rencontreront les Mexicains en première ronde de la zone nord-américaine du 26 au 28 juillet prochain, à Vancouver. Le gagnant fera face aux Etats-Unis, à Los Angeles, le mois suivant.

Tresidder gagne un duel de 11 manches contre National

DENIS TRESIDDER

Même si trois lanceurs de la Ligue Montréal Junior ont enregistré des blanchissages, hier, c'est au droitier Denis Tresidder, du Rosemont de la Ligue Nationale qu'est revenu l'honneur de présenter la meilleure performance de la soirée au baseball junior.

Tresidder a distribué seulement cinq coups sûrs et retiré 13 frappeurs au bâton alors que le Rosemont a vaincu le National, 5-2 en onze manches.

Les vainqueurs ont scellé l'issue du match en croisant le marbre trois fois à la 11e manche. Après deux retraits, Louis De Ladurantaye a accordé un but sur balles et un simple. Une erreur du 3e but Roger Naud a valu deux points tandis qu'un simple de Ghislain Delage a fait compter le troisième.

De Ladurantaye a lancé toute la joute pour le National, retirant neuf frappeurs sur des prises. Claude Lécuyer a dirigé l'offensive du Rosemont avec deux simples et un double.

Dans les autres joutes, Lachine a triomphé du Verdun, 8-4; St-Jérôme a défait Chomedey, 4-1 et Sorel a surclassé les Barons de Longueuil, 13-2. Jean St-Germain, Michel Beaudry et Yves Deschênes ont claqué des circuits pour les Royaux de Sorel.

Marleau brille

Dans la Ligue Montréal, Jacques Proulx, du St-Jean-de-Matha et Michel Marleau, du Verdun ont lancé des joutes de deux coups sûrs.

Proulx a permis aux Royaux de vaincre les Alouettes de Kinsmen, 1-0. Un double de Rickie Placins a fait compter le seul point de la joute.

A St-Laurent, Marleau a enregistré sa 7e victoire contre une seule défaite alors que les Sénateurs ont blanchi les Braves, 2-0.

Seuls Gerry Dempsey et Ron Benoît ont réussi des coups sûrs aux dépens de Marleau. Après le double de Benoît à la 2e manche, Marleau a retiré dans l'ordre les 14 derniers frappeurs.



Emotions!
CE SOIR
8 H. 15
(Excepté le dimanche)
CE SOIR : soirée des dames
Dames admises gratuitement
BLUE BONNETS

HR
HOLT RENFREW
MEN'S SHOP
SOLDE
SOULIERS IMPORTES POUR HOMMES
25% de rabais
Ordinairement $24.95 à $42.50
Souliers importés de belle qualité . . d'Angleterre, de France et d'Italie.
Le Salon du soulier pour hommes . . rez-de-chaussée
Toutes les ventes sont finales!
HOLT RENFREW
THE Men's Shops
Station. gratuit, 1 h. Sherbrooke et de la Montagne

TABAC À CIGARETTES
Matinée
coupe extra-fine
pour machines à rouler les cigarettes



A la main ou à la machine, les tabacs Virginie sélectionnés, coupés extra-fin, qui composent le mélange Matinée donnent des cigarettes bien remplies, faciles à fumer, roulées exactement à votre goût.

TABAC À CIGARETTES
Matinée



UN PRODUIT DE QUALITÉ DE LA COMPAGNIE IMPERIAL TOBACCO

votre horoscope

LES ENFANTS NES CE JOUR auront des dons artistiques et, dans l'ensemble de leur existence, des chances continues en amour et en affaires. Leur santé sera résistante, malgré des périodes de piétinements. Volontiers conservateurs, ils seront d'esprit pratique. Goût du luxe et de la coquetterie.

BELIER — DU 21 MARS AU 20 AVRIL

Période peu propice aux grandes initiatives; laissez ce soin à vos supérieurs. La vie familiale se présente sous un jour heureux, mais vous devrez surmonter les caprices de votre caractère. Un peu de solitude vous aiderait énormément.

TAUREAU — DU 21 AVRIL AU 20 MAI

Il vaudrait mieux, pour vous, refuser un service que vous n'avez nullement l'intention de rendre. Essayez aussi de vous détacher d'une relation qui ne vous apporte pas la compréhension et l'estime que vous aviez souhaitées.

GEMEAUX — DU 21 MAI AU 21 JUIN

Climat sentimental quelque peu troublé. Pourtant, vous devez vous rendre compte que ce n'est qu'auprès de la personne élue de votre coeur que vous éprouvez une détente complète. Ne cédez pas aux rêveries qui prometteraient le paradis.

CANCER — DU 22 JUIN AU 22 JUILLET

Quelques chances de succès pour les projets que vous nourrissez. L'écueil à éviter : une tendance à vous irriter pour rien. Attention aux paroles, aux actes imprudents. Ne révélez pas entièrement vos pensées et sentiments.

LION — DU 23 JUILLET AU 23 AOUT

Ambiance d'insatisfaction passagère qui peut vous pousser vers une réaction maladive. Vos affaires personnelles sont en très bonne voie; vous aurez l'occasion d'affirmer utilement votre personnalité et de rendre service.

VIERGE — DU 24 AOUT AU 22 SEPTEMBRE

Les événements peuvent permettre enfin une réalisation longtemps attendue et vos chances matérielles sont fort bien protégées. Période mouvementée et intéressante à vivre. Vous recevrez des nouvelles d'une personne chère.

BALANCE — DU 23 SEPTEMBRE AU 23 OCTOBRE

Agissez dans tous les domaines avec un maximum de modération et de prudence. Méfiez-vous des mirages de votre imagination, des promesses fallacieuses. L'activité soutenue, mais surtout l'usage de la raison sont vos garants de succès.

SCORPION — DU 24 OCTOBRE AU 22 NOVEMBRE

Période susceptible de vous valoir quelques petites déceptions sentimentales si vous attendez trop en ce domaine et si vous n'êtes pas raisonnable. Pourtant, ce qui vous semblait impossible peut devenir brusquement réalisable.

SAGITTAIRE — DU 23 NOVEMBRE AU 21 DECEMBRE

Une certaine amélioration dans les affaires du coeur, mais il ne faudra rien brusquer, sous peine d'altérer sérieusement vos chances. Le travail actif et créateur, les voyages professionnels vous permettront de favorables diversions.

CAPRICORNE — DU 22 DECEMBRE AU 20 JANVIER

Chances excellentes dans le domaine du travail. Un petit déplacement vous apportera quelque détente. Défendez avec prudence et diplomatie les avantages matériels acquis et ce à quoi vous tenez le plus, sentimentalement.

VERSEAU — DU 21 JANVIER AU 19 FEVRIER

Vous traversez une période qui peut être celle de décisions favorables et même, si vous êtes célibataire, d'une heureuse union. Associations, collaborations de tout genre ont de sérieuses chances d'être fructueuses.

POISSONS — DU 20 FEVRIER AU 20 MARS

Votre activité demeure excellente et vous pouvez trouver matière à satisfaction dans les travaux en cours. Le secteur amical est heureux, mais c'est encore le plan matériel qui semble le plus satisfaisant. Propagez vos idées avec souplesse.

ANNONCE

cors

Avec FREEZONE liquide, les cors s'enlèvent facilement et sûrement. FREEZONE soulage vite en formant un coussin protecteur sur le cor. Les cors s'enlèvent en quelques jours, sans l'usage douloureux du couteau ni pansements encombrants. Achetez FREEZONE aujourd'hui!

Tout le monde réclame un "Barbecue"... et c'est

SURTOUT À CAUSE DE LA VIANDE!



Les repas au barbecue en plein air sont des occasions de festins surtout avec de la viande du Dominion! D'ailleurs, ce n'est pas surprenant! Le commis cordial au comptoir des viandes au Dominion, est un expert pour découper et préparer des morceaux de première qualité destinés à combler toute la famille!

Quels que soient vos plans pour un régal en plein air... vous avez le choix de steaks juteux épais, de côtelettes tendres de porc, de saucisses, de viande hachée, ou même de petits rotis ou de volaille. Le commis au comptoir des viandes du Dominion sera très heureux de vous aider à choisir le régal que vous voulez préparer. Il vous donnera aussi un ou deux bons conseils pour vous faire réussir votre repas. Faites sa connaissance dès cette semaine.

Faites la connaissance du commis-boucher au

IDEAL POUR LE GRIL BAR-B-Q!

JEUNE — TENDRE — FRAIS TUE — CATEGORIE "A"

POULET ENTIER 2-3 LIVRES LB **35¢**

DEMI-POULET SANS ABATIS LB **45¢**

CUISSES ou POITRINES PAS DE PERTE LB **59¢**

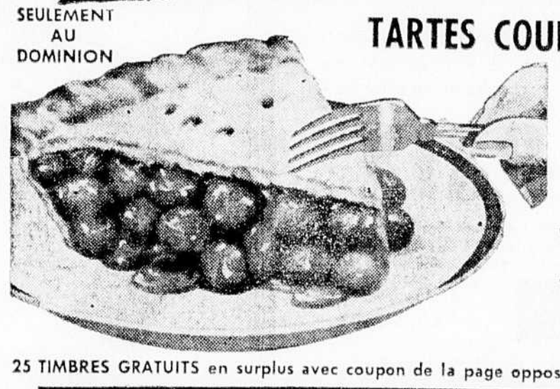
POULET EN MORCEAUX de 1ère QUALITE CATEGORIE "A"

POULET DANS LE PANIER DANS UN PAQUET LB **39¢**

VIANDES CUITES
"SWIFT'S PREMIUM"
MACARONI ET FROMAGE, MARINADES ET PIMENT, POULET OU SALAMI
DANS PAQUET PRATIQUE POUR SANDWICH 6 OZ **27¢**

SEULEMENT AU DOMINION

TARTES COUNTRY GIRL



CERISES OU BLEUETS
VOTRE CHOIX
TARTE 24 oz **63¢**

25 TIMBRES GRATUITS en surplus avec coupon de la page opposée

ALIMENTS DE QUALITE

SACS DE THÉ 150 SACS **83¢**
LYONS' — EPARGNEZ 42¢
ACHETEZ-EN 100, OBTENEZ-EN 50 GRATIS!

PÊCHES AYLMER **2** BTES 15 OZ **49¢**
MOITIES QUALITE DE CHOIX EPARGNEZ 4¢

MAÏS NIBLET GRAINS ENTIERS **5** BTES 14 OZ **$1.**
QUALITE DE FANTAISIE SPECIAL! REG. 2/41¢

VALEUR REELLE!
BOLS A PETITS FRUITS
VERRE GIVRE
NOTRE PRIX **25¢**

VALEURS DE 1.98 à 2.98
ALBUMS DE DISQUES
12" LONG JEU
MONAURAL et STEREO chac. **1.29**

Sauvez une vie . . .
Donnez de votre sang pendant le
MARATHON
DES DONNEURS DE SANG
commandité par votre
SUPER MARCHÉ
D'ALIMENTS
du 27 juin au 26 juillet
à la Maison de la Croix-Rouge
2180 ouest, Boulevard Dorchester
Lundi à jeudi - 9h. a.m. à 8h.30 p.m.
vendredi - 9h. a.m. à 5h.30 p.m.
PRIX DE PRÉSENCE
RAFRAÎCHISSEMENTS

variété d'aliments congelés

PATATES FRITES "HILLTOP" EPARGNEZ 9¢ **4** pqts 9 oz **49¢**

PATES A LA VIANDE **3/89¢**
"YORK", BOEUF, POULET, DINDE, BIFTECK et ROGNON, pâté 8 oz

FRAMBOISES paquet 15 oz **39¢**
"YORK" ROUGE DE FANTAISIE

FISH & CHIPS paquet 16 oz **55¢**
"HIGHLINER" AIGLEFIN

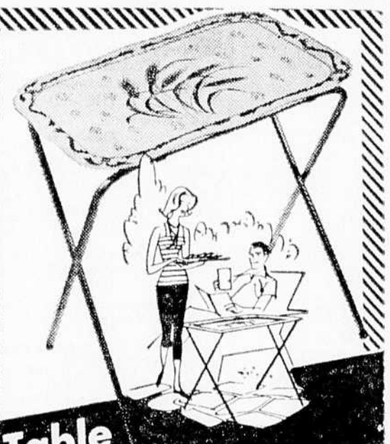


Table de TV pour le PATIO

Cet été mangez à l'air frais . . . et profitez de cet achat remarquable... actuellement au Dominion!

GRANDE SURFACE de 16½" x 22½"
TANT QU'IL Y EN A seulement **$1.89**

VEDETTES DE L'EPICERIE au DOMINION!

VINAIGRE BLANC "HEINZ" POUR SALADES! Bout. 33 oz. **31¢**

MELANGES A GATEAUX "ROBIN HOOD" ASSORTIS Paquet 19 oz. **43¢**

GAUFRES CHRISTIE TROIS SAVEURS Paquet de 50 **43¢**

FROMAGE DOMINO EN PATE Pot 16 oz **59¢**

RIZ MINUTE VOYEZ LES NOUVELLES RECETTES DE RIZ! Paquet 14 oz. **49¢**

SOUPE LIPTON POULET ET NOUILLES OU LEGUMES ET TOMATES **2/27¢**

PAIN TRANCHE "RICHMELLO" BLANC Pain 24 oz. **21¢**

PAIN TRANCHE "RICHMELLO" BLE CONCASSE Pain 24 oz. **22¢**

FRUITS FRAIS RÉCOLTÉS!

CERISES ROUGES DE L'ONTARO No 1 GROSSES, SUCREES PANIER 6 PINTES **1.79**

RAISINS CARDINAL DE CALIFORNIE No 1 "CHIEF ARROW HEAD" QUALITE PREMIUM lb. **29¢**

ORANGES OUTSPAN "NAVEL" SUCREES ET JUTEUSES SANS PEPINS. GROS FORMAT 200 douz. **59¢**

CITRONS LES MEILLEURS DE CALIFORNIE — PELURE MINCE, JUTEUX, GROSSEUR 165 la douz **55¢** **6** pour **29¢**



MARDI LE 23 JUILLET A 8 H. 30 P.M.
Concert Beethoven
Dirigé par ALEXANDER BROTT
MARDI LE 30 JUILLET A 8 H. 30 P.M.
Concert Mendelssohn
Dirigé par BORIS BROTT
MARDI LE 6 AOUT A 8 H. 30 P.M.
Concert Brahms
Dirigé par ALEXANDER BROTT
MARDI LE 13 AOUT A 8 H. 30 P.M.
"Une Soirée à l'Opéra"
Dirigé par ALEXANDER BROTT

*BILLETS RESERVES $2.00 — En vente chez la plupart des magasins Dominion, Willis & Co. Ltd., 1430 Ste-Catherine O., 6260, rue St-Hubert, Ed. Archambault, 500 Ste-Catherine E., 2140 de la Montagne.
Admission générale $1.25 — Place debout 75¢
*EN CAS DE PLUIE LES BILLETS RESERVES SERONT ACCEPTES A L'INTERIEUR DU CHALET.

ITEMS POUR PIQUE-NIQUES A BAS PRIX!

RELISH A HOT DOG "HEINZ" EPARGNEZ 4¢ Pot 12 oz **25¢**

FROMAGE TRANCHE DOMINO DELICIEUX SUR HAMBURGER Pqt 8 oz **25¢**

JUS de tomate "DOMINO" QUALITE DE FANTAISIE Bte 20 oz **4/49¢**

POULET ENTIER "CORDON BLEU" CUIT Bte 3¼ lb **99¢**

SERVIETTES DE PAPIER "SCOTT" BLANCHES OU COULEURS ASSORTIES Pqt de 2 roul. **49¢**

ARACHIDES MONDEES "NUTSWEET" SALEES Pqt 16 oz **49¢**

ARACHIDES SALEES "NUTSWEET" ESPAGNOLES Pqt 12 oz **33¢**

★*Tout est garanti!*

Les prix sont en vigueur jusqu'à la fermeture le 13 juillet, 1963 aux magasins DOMINION de l'île de Montréal, Pont-Viau, Ville Lemoyne, Longueuil, St-Vincent-de-Paul, Beauharnois, Repentigny, Valleyfield, St-Eustache, Ste-Agathe, St-Jérôme, Chomedey et St-Jean d'Iberville.

DOMINION STORES LIMITED

DOMINION

Qui dirigera la planification ?

Laurent Lauzier



On doit se demander, maintenant que le ministre fédéral des Finances, M. Walter Gordon, a modifié si radicalement les principales dispositions de son budget, comment Ottawa réussira à se lancer dans la planification économique promise au cours de la dernière campagne électorale.

Au fait, point n'est besoin de réfléchir longuement pour apercevoir que l'avenir n'est guère prometteur dans ce domaine parce que l'unité d'action requise pour dresser des plans d'ensemble susceptibles d'enthousiasmer tous les secteurs de la vie économique du pays sera pour ainsi dire impossible à créer dans le climat d'incertitude qui prévaut actuellement dans la capitale fédérale.

●

Dans le passé le budget fédéral a toujours été considéré comme le principal instrument dont se servait le gouvernement non seulement pour tirer la recette nécessaire à l'administration du pays mais aussi pour orienter l'économie. C'est en fonction même des principales mesures annoncées par le gouvernement que les hommes d'affaires prenaient très souvent leurs décisions les plus importantes.

Il est bien évident que le présent budget ne peut plus exercer un tel rôle, qu'au contraire il a contribué à jeter passablement de confusion non seulement chez les industriels et financiers canadiens mais encore chez les étrangers qui s'intéressent au placement dans le pays. Cette perte rapide de prestige est beaucoup plus grave qu'elle peut sembler à prime abord parce qu'elle indique tout simplement que le pouvoir central semble actuellement incapable de diriger efficacement la vie économique du pays.

Comment, en effet, les autorités fédérales peuvent-elles élaborer une politique économique vraiment dynamique quand le principal support de leur action, le budget, peut être modifié sous les pressions les plus diverses ? Qu'adviendrait-il du sort d'une entreprise si ceux qui l'administrent imitaient actuellement la façon de procéder du gouvernement à l'égard de son budget ? Pourtant, on conçoit mal que le pouvoir central puisse se soustraire aux principes généraux d'administration qui prévalent dans le monde des affaires, même qu'il puisse gouverner efficacement le pays s'il est incapable de s'appuyer sur un budget qui ait une certaine stabilité.

●

Les hommes d'affaires eux-mêmes s'inquiètent actuellement de la gravité d'une telle situation qui les empêche de tirer de la conjoncture actuelle les précisions nécessaires à l'orientation de leurs principaux projets de développement. Nous sommes même informé que des projets de développement d'une valeur globale de plus de $500,000,000 et reliés directement ou indirectement à la tenue de l'Exposition universelle de 1967 font maintenant l'objet d'une grande hésitation de la part de leurs promoteurs parce que la taxe de 11 pour cent sur les matériaux de construction a faussé passablement de calculs. La situation n'a guère changé même si le ministre des Finances a modifié ses positions dans ce secteur.

●

Les perspectives sont plus sombres encore si on considère les effets du budget sur le développement économique de la province. Un observateur intéressé directement au projet de sidérurgie nous a confié hier qu'Ottawa venait aussi de gonfler dangereusement les estimations dans un développement jugé essentiel à la planification économique provinciale.

Il saute aux yeux que la planification économique à l'échelle nationale n'est pas pour demain mais que de puissants facteurs financiers contribueront à élargir davantage le fossé qui existe maintenant entre le pouvoir central et le gouvernement de la province.

RoyNat, après 9 mois d'activité, a des engagements financiers de $21 millions

Après neuf mois seulement d'exploitation, la société RoyNat avait, dans ses livres, des engagements financiers d'une valeur totale de $21,292,830, et avait effectivement avancé à des compagnies petites et moyennes un total de prêts de $6,227,830.

RoyNat a débuté en affaires au mois de juillet 1962, il y a exactement un an, et son bilan, publié aujourd'hui, à l'occasion de l'assemblée des actionnaires, s'arrête le 30 avril dernier.

La société, dont les actionnaires sont la Banque Royale du Canada, la Banque Canadienne Nationale, le Montreal Trust, le Canada Trust et le Trust Général du Canada, disposait, dès le début, de $10 millions.

Le rapport, présenté par le président, M. J. W. Powell, souligne que la société a été créée dans le but de fournir des capitaux à la moyenne et la petite entreprise qui en ont besoin pour leur expansion. C'est en somme une société de financement à long terme.

Les prêts

Le premier bilan aux actionnaires souligne que RoyNat, en plus d'avoir avancé aux sociétés emprunteuses la somme de plus de $6 millions mentionnée précédemment, était engagée par contrats, le 30 avril dernier, à prêter une somme additionnelle de $9,680,000. La société avait de plus dans ses carnets des offres de financement de $5,385,000.

Le président de la société explique de la façon suivante le décalage important entre les prêts effectivement exécutés et les sommes promises mais non payées :

"Etant donné qu'un pourcentage élevé de nos financements a pour objet l'acquisition d'immobilisations, que les édifices doivent souvent être construits et que l'outillage doit être fabriqué et livré avant que nos clients puissent profiter de nos avances, il est normal que les déboursés soient toujours moins élevés que les offres de financement acceptées."

Prévisions dépassées

M. Powell a fait remarquer que RoyNat répond à un réel besoin de l'économie canadienne, si l'on en juge par l'intérêt soutenu manifesté à l'égard du système de financement.

"Les requêtes reçues par RoyNat, a-t-il affirmé, ont dépassé les prévisions de la majorité d'entre nous et confirment le fait qu'il existe une demande importante en dehors du financement conventionnel des banques et du financement à long terme, par émission publique ou par hypothèque, offerts aux entreprises commerciales ou industrielles au Canada. Pendant les premiers dix mois de nos opérations, le nombre de demandes de financement, provenant de chacune des provinces ainsi que des Territoires du Nord-ouest et s'élevant à plusieurs millions de dollars, a été suffisamment considérable pour établir que RoyNat répond réellement à un besoin. Ces demandes sont venues de tous les secteurs de l'industrie primaire, secondaire et tertiaire, notamment les industries minières, forestières, agricoles, maritimes, chimiques, pétrolières, sidérurgiques, alimentaires, plastiques ainsi que les transports et les communications.

"De plus, nous avons reçu de nombreuses demandes de toutes sortes d'entreprises commerciales, qu'il s'agisse de détail ou de gros, de services ou d'hôtels et de motels. La diversité de ces demandes souligne le nombre considérable de compagnies qui ont besoin de financement et la contribution que RoyNat apporte à l'économie canadienne en comblant cette lacune. La compagnie peut envisager un avenir prospère qui sera le résultat du travail d'organisation et de mise en oeuvre entrepris depuis que le projet a été conçu."

Capital augmenté

L'un des éléments les plus importants du rapport du président est l'annonce d'un projet d'augmentation du capital initial de la société.

"Pour des raisons évidentes, a déclaré M. Powell, nous devons nous procurer, afin de satisfaire nos besoins, des fonds autres que les $10 millions que constitue la mise de capital des actionnaires."

Parlant ensuite des résultats concrets du premier exercice de la société, le président a déclaré :

"Je suis heureux de mentionner que, malgré le fait que nous ayons commencé nos opérations il y a seulement dix mois, nous avons enregistré un léger profit pour l'année financière présentement analysée. Nous avons consacré la période précédant le 1er juillet 1962 à l'organisation et à la mise en marche de notre compagnie. De plus, nous n'avons pu disposer de la totalité de notre capital pour l'année entière alors que nous avons encouru un nombre considérable de frais fixes durant cette période de développement. Enfin, nous avons effectué, tel que prévu, diverses dépenses qui par leur nature ne rapportaient pas de revenus immédiats.

Expansion rapide

"Rappelons que, le 3 juillet 1962, nous avons ouvert simultanément des bureaux dans trois villes; le 1er mai dernier, tel que prévu, nous ouvrions trois autres bureaux à Halifax, Winnipeg et Calgary. En plus de promouvoir les affaires, nos six bureaux régionaux servent à assurer un contact plus direct avec nos clients de ces régions; il en résulte un service plus rapide et plus efficace.

"Il y a lieu de souligner l'importance primordiale des 1,600 bureaux de nos actionnaires qui sont en mesure de fournir des informations de première main sur la nature de nos services à tous nos clients ou à tous les requérants dans la plupart des villes du pays. J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier nos actionnaires de leurs encouragements et de leur coopération à l'essor de notre société au cours de l'année écoulée.

Société bilingue

"L'un des aspects les plus importants de RoyNat tient au fait qu'elle est une compagnie bilingue. Nos livres de comptabilité, nos états financiers, nos formules, nos documents légaux et autres sont rédigés en langue française et en langue anglaise. En outre, les entrevues avec nos clients se tiennent dans la langue de leur choix, car environ 40 pour cent de notre personnel est bilingue.

"Nous sommes des plus reconnaissants envers notre personnel à qui nous devons toutes ces réalisations. Tous ont travaillé avec un zèle constant durant la première année, et un sens remarquable de leurs responsabilités envers nos actionnaires et nos clients. Grâce à leur collaboration, nous pouvons envisager l'avenir avec optimisme."

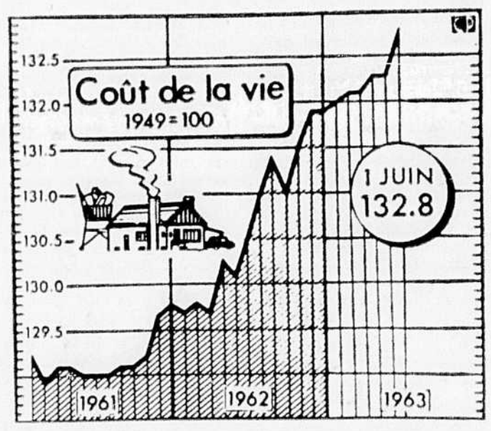
Emissions d'obligations

En faisant le bilan des activités des neuf premiers mois de la société RoyNat, le président de la compagnie, M. J.W. Powell, a annoncé que pour apporter de nouveaux capitaux dans l'entreprise, celle-ci procéderait probablement à des émissions d'obligations dans le public.

Il l'a annoncé dans ces termes :

"Pour des raisons évidentes, nous devons nous procurer, afin de satisfaire nos besoins, des fonds autres que les $10 millions qui constituent la mise de capital des actionnaires de la compagnie. Nous sommes à discuter avec nos conseillers financiers des diverses possibilités qui s'offrent à nous et nous espérons être en mesure de vendre nos obligations sur le marché dans un avenir prochain.

"C'est un aspect très important de nos opérations puisque le taux d'intérêt que nous devons charger à nos clients est étroitement lié au taux que nous devons payer pour obtenir des fonds, tout en allouant aux actionnaires un rendement satisfaisant. Nous ferons tout en notre pouvoir pour obtenir les conditions les plus avantageuses lors de notre émission d'obligations."



HAUSSE DU COUT DE LA VIE — L'index du coût de la vie au Canada a atteint un nouveau sommet le 1er juin: 132.8, comparativement à 132.3 pour le mois précédent. La hausse est attribuable en majeure partie à une montée des prix des aliments. Le graphique traduit les fluctuations de l'index depuis janvier 1961; les prix de 1949 sont utilisés comme index de référence (indice 100).

Perspectives d'accroissement des ventes des E.-U. en France

WASHINGTON, (AFP) — Les perspectives d'un accroissement des ventes américaines en France sont bonnes, notamment dans le domaine des biens de consommation, à condition que les exportateurs américains fassent de plus grands efforts sur un marché de plus en plus compétitif.

Telle est la principale conclusion d'une mission commerciale américaine rentrée aux Etats-Unis le mois dernier après un séjour de quatre semaines à Paris, Marseille et Bordeaux.

Le rapport de la mission paraissant hier dans le dernier numéro de la revue "Commerce international" publiée par le département américain du Commerce, souligne en particulier que "l'amélioration substantielle du niveau de vie des Français, l'accroissement du revenu

Voir PERSPECTIVES page 74

Paiements de dividendes record en sept mois

Les paiements de dividendes par les sociétés canadiennes ont atteint cette année un record jusqu'ici inégalé. Le tatal cumulatif de $549,739,504 versés au cours des sept premiers mois, tel que rapporté par J. R. Timmins & Co., dépasse de 10 pour cent le sommet de l'an dernier qui était de $498,309,293. Il dépasse de 18 pour cent les versements de $463,799,602 effectués au cours de 1961.

Les dividendes versés au cours de juillet se totalisent à $79,091,178 comparativement à $71,782,510 en 1962 et à $71,140,637, il y a deux ans.

Les paiements faits dans le secteur industriel atteignent $40,504,932 au cours de juillet contre $36,140,826 l'an dernier et $34,158,011 en 1961. Les améliorations reflètent les hausses des taux chez plusieurs sociétés, telles que Canadian Breweries, Canadian Industries, Consolidated Paper, DuPont Canada, Great Lakes Paper, John Labatt, George Weston, etc.

Les dividendes miniers de l'ordre de $12,770,945 au cours du mois en cours se comparent à $11,423,345 et à $12,254,839 respectivement pour le mois de juillet 1962 et 1961.

La société Consolidated Smelters verse cette année un dividende de 60 cents l'action contre 50 cents l'action l'an dernier.

Les actionnaires des sociétés de services publics percevront, au cours de juillet, $20,909,611 au regard de $19,756, 744 l'an dernier et $20,438,562 en 1961. Cette hausse est surtout due à un plus fort déboursé de la part de la société Bell Telephone, celle-ci ayant un plus grand nombre d'actions en cours.

Les versements effectués par les institutions, les sociétés de fiducie, etc. se chiffrent par $4,905,690 pour le mois courant au regard de $4,461,595 pour juillet 1962 et de $4,289,225 pour juillet 1961.

Juillet	1963	1962	1961
Secteur Industriel	$40,504,932	$36,140,826	$34,158,011
Mines	$12,770,945	$11,423,345	$12,254,839
Services publics	$20,909,611	$19,756,744	$20,438,561
Instit., Fiducie, etc. ..	$ 4,905,690	$ 4,461,595	$ 4,289,225
Total	$79,091,178	$71,782,510	$71,140,637
Sept mois	**1963**	**1962**	**1961**
Secteur industriel	$285,755,412	$259,195,960	$232,410,067
Mines	$102,171,089	$ 91,688,995	$ 81,467,494
Services publics	$ 93,013,208	$ 83,944,134	$ 91,893,696
Instit. fiducie, etc. ..	$ 68,799,795	$ 63,480,204	$ 58,028,345
Total	$549,739,504	$498,309,293	$463,799,602

ADMINISTRATEUR COMPTABLE

Importante entreprise aux activités multiples dans l'industrie des pâtes et papiers demande comptable récemment diplômé (C.A., B. Com. ou "R.I.A.") ayant plusieurs années d'expérience pour des fonctions administratives concernant la gestion de l'entreprise.

La personne choisie aura d'excellentes perspectives quant aux possibilités de perfectionnement et d'avancement auprès de la direction de l'entreprise.

Prière de nous soumettre un résumé détaillé de la compétence et de l'expérience. (Toutes demandes gardées à titre confidentiel.)

Service des Relations Industrielles
CANADIAN INTERNATIONAL PAPER COMPANY
Immeuble Sun Life, Montréal, P.Q.

CHARGE DE BUDGET
(ACCOUNT EXECUTIVE)
POUR AGENCE DE COMMERCIALISATION
Occasion exceptionnelle d'entrer dans une carrière attrayante et lucrative

Une entreprise de commercialisation, solidement établie et prospère, avec des perspectives d'expansion rapide, dispose immédiatement d'un poste pour un candidat compétent et dynamique, cherchant à renouveler son horizon et son milieu de travail. Les fonctions à exécuter impliquent le contact avec le haut et le moyen personnel auprès des grands manufacturiers, distributeurs et agences de publicité relativement à la préparation, à la production et à l'exécution des projets de marketing, d'emballage, de formation à la vente, de la promotion des ventes et des programmes d'étalage et par poste directe. Conditions à remplir : environ de 28 à 40 ans; réussite antérieure dans organisation de vente, de commercialisation, de promotion de ventes, dans agence de publicité et/ou dans la direction des marques de fabrique; bilinguisme plus diplôme seront considérés comme des atouts. Les avantages comprennent : salaire substantiel, plus système attrayant de bonification; assurance maladie complète et assurance collective, etc. S'il vous intéresse d'entrer dans cette Compagnie jeune et d'esprit progressif, en progrès rapide, et si vous êtes disposé à participer à ses efforts comme à ses résultats, veuillez envoyer votre demande en anglais avec un résumé complet aux soins de :

NATIONAL MARKETING LTD.
Case postale no 769, Montréal 3, Qué.

Toutes les lettres reçevront réponse et seront considérées comme strictement confidentielles

RAPPORTS FINANCIERS

Irish Export Board

Selon le rapport annuel de la société Irish Export Board, les exportations irlandaises au Canada pour l'année se terminant le 31 mars 1963 ont atteint $5,007,000, soit une hausse de 3.4 pour cent sur l'année précédente.

Une grande variété de produits manufactures fait l'objet des exportations irlandaises, alors qu'il y a à peine 10 ans, les firmes qui les produisaient n'exportaient aucunement. Le tricot, la chaussure, le sucre et ses dérivés sont parmi les produits exportés qui ont montré une augmentation au cours de l'année.

On a pris des mesures intensives pour améliorer le standard du dessin industriel. A cet effet, on a entrepris de faire venir en Irlande un grand nombre de conseillers d'autres pays comme le fait d'envoyer des boursiers irlandais prendre l'entrainement et l'expérience nécessaires outre-mer.

* * *

Eastern Light & Power

Le revenu net de la société Eastern Light & Power Co. s'établissait à $249,259 ou à $3.82 l'action ordinaire pour l'année 1962, soit une hausse de 5 pour cent sur $236,752 ou $3.61 l'action en 1961.

Le revenu brut d'exploitation se chiffrait par $3,333,335, une hausse de 5 p.c. Les ventes de klw heures se sont élevées de 7 pour cent à 116,887,900.

Le surplus des exigibilités sur les disponibilités a été réduit de $40,000 pour atteindre $407,987. Les investissements se totalisaient à $379,090.

* * *

B.C. Hydro

L'Hydro de la Colombie-Britannique vient de rendre public le résultat de l'exercice financier pour leur première année d'opération. La société de la Couronne a accumulé des bénéfices nets de $14,000,000 à la suite de revenus bruts de $137,712,515 au cours de l'année.

L'entreprise gouvernementale, formée de l'amalgamation des sociétés expropriées B. C. Electric et The B. C. Power Commission au mois de mars 1962, vient de publier un rapport pour la période s'étendant jusqu'au 31 mars 1963.

Le revenu brut de $137,712,515 marque une augmentation de 2.2 pour cent sur les revenus combinés de l'ancienne Commission hydro-électrique et de la société B. C. Electric.

La société BCE a été expropriée par le gouvernement de le Colombie-Britannique au mois d'août 1961.

* * *

Edmonton Concrete Block

Les ventes pour l'année se terminant le 31 mars 1963 ont atteint des niveaux records et les bénéfices nets de $280,916 (ou répartis à $1.22 l'action) ont doublé ceux de l'année précédente.

Le surplus accumulé atteignait $1,002,040 après paiement de dividendes de $55,200 ou 24 cents l'action. Le fonds de roulement était de $425,843, soit une hausse de $117,000.

* * *

Alliance Credit Corporation

La société Alliance Credit Corporation affichait au 31 mai 1963, des recevables de $14,300,000, comparativement à $4,700,000 à la même date de l'année précédente. Les bénéfices nets du troisième trimestre furent de l'ordre de $97,026, soit les plus élevés de l'histoire de la société.

Selon le rapport intérimaire signé par le président de la société, M. Jean Thérien, le profit net au 31 mai 1963 se chiffrait par $186,147 contre $55,912 à la période correspondante en 1962. Les revenus au 31 mai de l'année en cours atteignaient $919,195 au regard de $228,377 au 31 mai 1962.

En avril, la société complétait l'émission de $2,500,000 de billets garantis à long terme, $500,000 de débentures subordonnées convertibles, échéant en 1973, et, de $400,000 d'actions privilégiées de premier rang. Il est à prévoir que d'autres émissions du genre seront autorisées sous peu.

Le volume d'affaires qui sera développé par les succursales existantes, et la création d'un nouveau service spécialisé dans le financement de l'équipement industriel et commercial font entrevoir le dernier trimestre de l'exercice d'une façon très encourageante, selon M. Thérien.

Offre de Noranda à Mining Corp.

TORONTO. — La direction de Noranda Mines Ltd. vient d'annoncer qu'elle soumettra une offre aux actionnaires de Mining Corporation of Canada aux fins d'acquérir le contrôle de cette entreprise. L'offre consistera en un projet d'échange d'actions sur la base de une demi-action de Noranda plus $1 pour chaque action de Mining Corp.

Noranda détient actuellement une participation directe de 24 pour cent dans le capital de Mining Corp et un interêt indirect total de 47 pour cent. Mining Corporation, une entreprise de gestion minière de Toronto contrôle actuellement Quemont Mining et Normetal Mining.

Nomination à la Compagnie Alberta Distillers



Le directeur de la compagnie Alberta Distillers Limited pour l'est du Canada, M. Edward L. Harris, a le plaisir d'annoncer la nomination de Roger Bolduc au poste de représentant pour la province de Québec. M. Bolduc apporte à la compagnie de nombreuses années d'expérience dans le domaine de la distillerie au Québec. •

NORANDA MINES LIMITED

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS est donné par la présente qu'un dividende trimestriel de trente cents (30¢) par action, en monnaie canadienne, a été déclaré par les Administrateurs de Noranda Mines, Limited, payable le 16 septembre 1963, aux actionnaires inscrits aux livres le 16 août 1963.

Par ordre du
Conseil d'Administration.
C. H. WINDELER
Secrétaire

Toronto, Ontario
le 8 juillet 1963.

HUGH B. SAVAGE,
C.A., A.C.I.S.
a le plaisir d'annoncer
la formation de
H. B. SAVAGE & COMPANY
comptables agréés et vérificateurs
491 Carré Victoria — Téléphone
Montréal 1, P.Q. — UN. 6-7921
le 1er juillet 1963

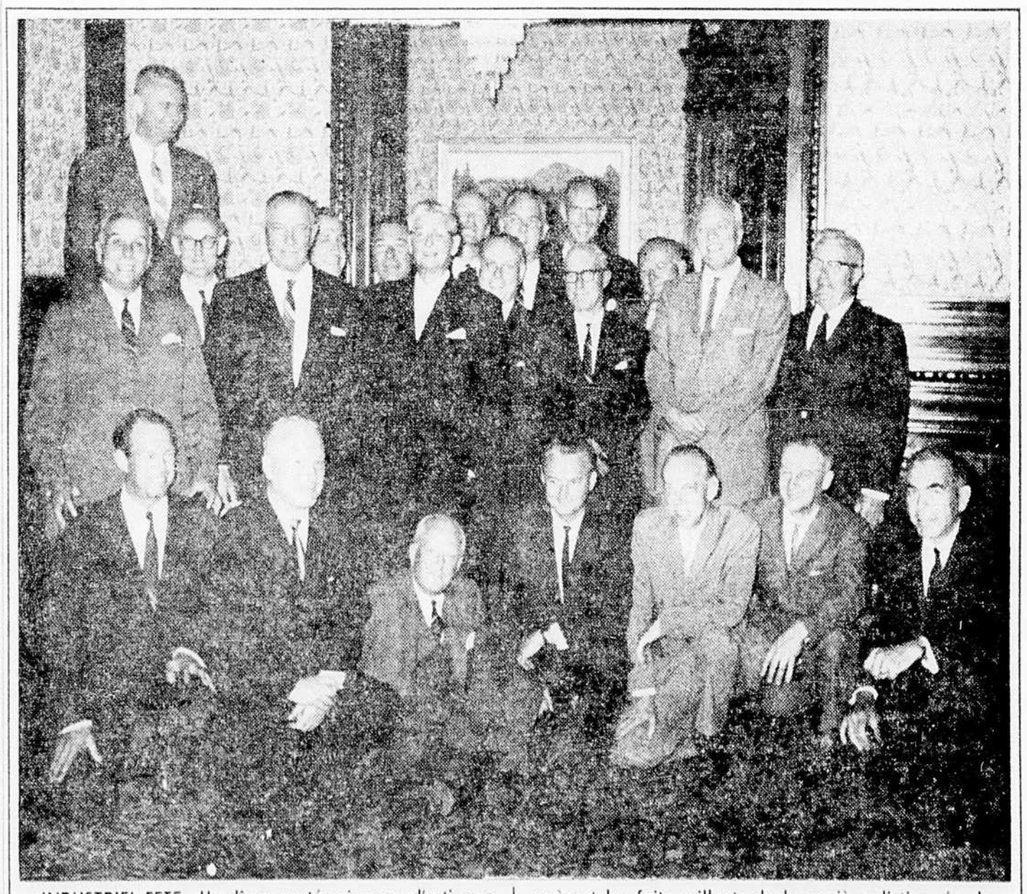
Davidson & Company a le plaisir
d'annoncer que M. D. R. Dattels,
un associé de notre firme, a été élu
membre de la
BOURSE DE MONTREAL

Davidson & company

Membre de : Bourse de Montréal
Bourse Canadienne
Bourse de Toronto
Association des courtiers en valeurs de placements du Canada

1015 Côte du Beaver Hall, Montréal — UN. 6-8492

Autres bureaux à Ottawa • Toronto • St. Catharines • Galt • Kitchener



INDUSTRIEL FETE : Un dîner en témoignage d'estime a été donné récemment au Club Mount Stephen par les membres du Steel Castings Institute of Canada, en l'honneur de M. P.-H. Desrosiers et pour célébrer ses 47 années de service dévoué à l'industrie de la fonte. M. Desrosiers, président des Entreprises Desrosiers Ltée, était auparavant vice-président administrateur de la Joliette Steel Division, Dominion Brake Shoe Company Ltd. M. D. E. Read, chairman du Steel Castings Institute of Canada, présenta une plaque de bronze à M. Desrosiers, au nom des membres. Plusieurs membres soulignèrent les faits saillants de la carrière distinguée de M. Desrosiers. Les industriels photographiés ci-dessus au dîner sont, à genoux, de gauche à droite : MM. T. W. Russel Jr, C. A. Eberle, T. G. Beament, S. Rudi, W. M. Griffith, J. C. Stavert et J. A. Wilson. Debout, première rangée, de gauche à droite : MM. H. R. Neville, P.-H. Desrosiers, D. E. Read, C. K. Lockwood, T. T. Arnold, R.-P. Boulay et C. V. Hacker; en arrière, de gauche à droite : MM. O.-H. Sévigny, R. Rivest, M. O. Diorio, G. A. Gowdy, H. M. Brownrigg, J. W. Bedbrooke, P. Von Colditz et Jean Simard.

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

Ventes		Haut	Bas	11 h.
100	Abitibi	45⅝	45⅝	45⅝
—	Abitibi	24⅞	24⅞	—
150	Algoma	56¼	56¼	56¼
432	Alumin	28⅛	28⅛	28⅛
—	Alum 1 pr	22½	22½	—
—	Alum 2 pr	47¾	47¾	—
25	Anglo T	44	44	44
—	Anglo T	53	53	—
—	Argus	12⅛	12⅛	—
—	Arg 2.50 pr	52	52	—
—	Arg 2.60 pr	52¾	52¾	—
100	Argus	53	53	53
x100	Argus C pr	9½	9½	9½
—	Asbestos	25⅝	25⅝	—
—	Atl Sug	25	25	—
—	Bail S S pr	24	24	—
—	Bail S pr	25	25	—
—	Banq CN	77¾	77¾	—
50	Banq Imp	64½	64½	64½
—	Ban Mont	66½	66	—
130	Banq N-E	70¾	70½	70¾
—	Banq P C	50	50	—
52	Banq Roy	75¼	75¼	75¼
—	Ban Tor-D	63½	63½	—
—	Bath Pow	18	18	—
—	Ba Pr A	54¾	54¾	—
385	Bell Phone	55⅝	55⅝	55⅝
—	Bow C 5 P	50	50	—
—	Bo C 5½ P	51½	51½	—
—	Bow M P	50½	50½	—
—	Bow Paper	5¼	5¼	—
—	Brazil	315	315	—
1300	BA Oil	27½	27½	27½
500	BC Forest	19¼	19¼	19¼
400	BC P	21¾	21¼	21¾
—	BC Phone	55¾	55⅝	—
—	Brock P	7¾	7¾	—
—	Brown	13¾	13⅜	—
—	Bruck A	21	21	—
—	Bruck B	450	450	—
—	Build Prod	26	26	—
—	Bulolo	600	600	—
400	Cal P	22¾	22¾	22¾
30	Can Cem	38⅝	38	38
—	Can Cem P	28½	28½	—
—	C D Sug	29	29	—
150	CI Fndry	23⅛	23	23
—	CI Fndry	91	91	—
—	CI Safew	96	96	—
30	C S L	51½	51½	51½
—	C S L Pr	13⅜	13⅜	—
—	C Aviation	10⅜	10⅜	—
100	C Brew	10½	10½	10½
—	C Brew	53½	53½	—
—	C Brew	10½	10½	—
—	C Br Alum	9½	9½	—
—	C Bronze	94	94	—
—	Cdn Celan	60¼	60¼	—
—	ud 1.75 Pr	37¼	37¼	—
900	C Chemical	9⅞	9⅞	9⅞
—	C Chem	405	405	—
—	C Convert	350	350	—
—	C Convert	410	410	—
—	C Hydroc	17⅝	17⅝	—
—	C I L	15½	15½	—
—	C I L Pr	83⅝	83⅝	—
—	C Int Pow	15¼	15¼	—
50	C Int Pow	47	47	47
1600	C Marconi	410	410	410
2425	CPR	32⅝	32¼	32¼
502	C Pet Pr	11⅛	11⅛	11⅛
—	C Vickers	19½	19½	19½
300	C W N G 4p	17	17	17
—	Cap Wire	7¼	7¼	7¼
—	C Del Rio	790	780	780
—	Chrysler	68⅝	68⅛	68⅛
—	Cobhin	6¼	6¼	6¼
—	Col Cell	7½	7½	7½
275	Cons MS	26⅜	26⅜	26⅜
—	Consu Glass	43	43	43
—	Corby "A"	19	19	19
—	Corby "B"	17¼	17¼	17¼
—	Cor Credit	6¾	6¾	6¾
—	Credit Fon	77½	77½	77½
—	Cr Zell A	25¼	25¼	25¼
—	Crush Int	14⅛	14⅛	14⅛
—	Denison	11⅜	11⅜	11⅜
100	Dist Seag	54½	54½	54½
—	Dome Pete	13½	13½	13½
100	D Bridge	19	19	19
—	D Coal pr	13½	13½	13½
—	D Corset	22	22	22
—	D Dairies	13	13	13
152	D Fndry	65½	65½	65½
—	D Glass	17⅞	17⅞	—
—	D Glass Pr	19	19	—
—	D Lime	6⅞	6⅞	—
—	D Steel	12	12	—
250	D Stores	16	15⅝	15⅝
725	D Tar	18¼	18⅛	18¼
—	D Tar Pr	23¾	23½	—
100	D Text	20½	20½	20½
—	D Text Pr	147	147	—
—	Donohue	24⅞	24⅞	—
—	Dow Brew	50	50	—
—	Du Pont	38¼	38	—
—	Du Pont Pr	85	82½	—
400	Dupuis A	10⅜	10⅜	10⅜
—	E Koot	38	38	—
—	Enamel A	6¾	6¾	—
175	Falcon	59½	59¼	59½
—	Fam Play	18⅜	18⅜	—
100	Fleetwood	20¾	20¾	20¾
—	Foundation	8⅞	8⅞	—
75	Fraser	31⅛	31¼	31⅛
19000	Fr Pete P	295	295	295
—	Frosst A	20⅛	20⅛	—
—	Gat 5 Pr	103	103	—
—	Gat 5½ P	107⅛	107⅛	—
—	Gen Dyn	28	27½	—
—	Gr Br C Inv	11⅜	11⅜	—
—	G L Paper	20¼	20¼	—
—	Handy An	15¾	15	—
—	Hardee	200	200	—
—	Hawk Sidd	6¼	6¼	—
200	Hillonger	27½	27½	27½
—	Holt Ren	21	21	—
—	Hole Oil 'A'	11¾	11¾	—
—	Home Oil B	11⅜	11⅜	—
—	H Smith pr	44	44	—
52	Hud B pr	55½	55½	55½
—	Hud Bay C	14¼	14¼	—
—	Husky Oil	6⅜	6⅜	—
170	Imp Oil	40⅝	40½	40½
600	Imp Tob	13¾	13⅜	13⅜
—	Imp Tob pr	6¼	6¼	—
225	Ind Accep	24½	24⅜	24½
—	I Ac 2.25p	48½	48½	—
—	I ac 4.50p	97	97	—
—	Inland C pr	17¾	17¾	—
—	Int Bronze	20	20	—
—	Int Nickel	67	66⅞	—
—	Int Pap	31½	31½	—
300	Int Util	24⅛	24¼	24⅛
—	Int Util p	51	51	—
—	Interp P L	85¼	85¼	—
—	Jamaica PS	11¾	11¾	—
—	Labatt	16⅝	16⅝	—
105	Laur F A	14½	14½	14½
—	Laur Pap	20½	20½	—
—	Laur F 2.00	39	39	—
—	Lewis Br.	7⅜	7⅜	—
—	Loblaw A	7¾	7¾	—
—	Loblaw B	8¼	8¼	—
—	Loeb Ltd	18¼	18¼	—
—	MacLaren A	22⅜	22⅜	—
—	MacLaren B	23	23	—
600	MacMill-Pw	23½	23½	23½
—	Mail Conv	26	26	—
—	Maritim Tel	21	20⅝	—
240	Mass F	14⅜	14⅜	14⅜
—	Mass F 5 p	109	109	—
—	Met Stores	7½	7½	—
—	Miron Pr	12¾	12¾	—
100	Molson 'A'	29	29	29
—	5z Molson 'B'	30	30	30
300	Mtl Loco	13½	13½	13½
—	Mtl Trust	94	94	—
—	More C	52½	51¾	—
—	Nat Trust	94	94	—
—	N Canada	17⅞	17⅝	17⅞
—	N S Light	25½	25½	—
—	Ogilvie	13¼	13¼	—
—	Ogilvie pr	38	38	—
—	Pac Pet	12¾	12¾	—
—	Page Hers	20¼	20¼	—
—	Peimans	28⅜	28⅜	—
25	Placer	26¾	26¾	26¾
—	Power Corp	9½	9⅜	—
200	Price Br	36¼	36¼	36¼
—	Price pr	90¾	90¾	—
—	Price Pr pr	48½	48½	—

Bourse Canadienne

		Haut	Bas	11 h.
15000	Ajax	16	16	16
—	Alpha A	$ 5½	5½	—
—	Alscope	74	74	—
3500	Alsof	28	27	27
—	AMz Beau	3	3	—
—	Ameranium	5½	5½	—
—	A A Moly	238	230	—
—	Anglo-N	$ 8¾	8¾	—
—	Anthonian	4½	4½	—
—	Arno	5	5	—
—	A Arcadia	43	43	—
—	Atlas Tel	265	260	—
—	Augustus	28	28	—
—	Baker Tale	12	12	—
—	Band-Ore	7½	7	—
—	Bankfield	20	20	—
—	Bateman	4½	4½	—
—	Bellechasse	15	15	—
—	Black River	9½	9½	—
—	Blue B	4.00	3.95	—
—	Blue B w	7.25	7.15	—
—	Bluewater	20	18	—
—	Bornite	15½	15	—
—	Bruneau	17½	17½	—
—	Calumet	3	3	—
—	Camp Ch	4.50	4.50	—
—	CS Pete	4.05	4.05	—
—	C-Colilier	$ 9⅞	9⅞	—
—	Cdn Dev	4.40	4.40	—
—	C Dredge	$ 6⅞	6⅞	—
—	C I T P	$ 90	90	—
—	C P & P	$ 13	13	—
—	Canorama	10½	10½	—
—	Casavant	$ 5	5	—
—	Carbec	7½	7½	—
—	Cartier-Que	6	6	—
—	Cassiar	$ 10⅜	10⅜	—
—	Catelli A	$ 30	30	—
1000	Cent M	4½	4½	4½
—	Chemalloy	75	75	—
200	Cessland	200	190	200
—	Cheskirk	10	10	—
—	Chib Copp	10½	10	—
—	Chipman	4	4	—
—	Clev Copp	4	4	—
400	Com B M	470	475	470
—	C B M W	160	160	—
—	Cominga	5	5	—
—	C O & G	72	72	—
—	C Bellekeno	13	13	—
—	C C Cad	5	5	—
—	C Div Ser	85	85	—
—	C New Pac	23	23	—
200	Cons Paper	38½	38½	38½
—	C Que Yell	5	5	—
—	Cop-Man	18½	18½	—
—	Copstream	14	13	—
—	Credi MG	$ 12	12	—
—	Dalfens	13	13	—
—	David Fr	$ 44½	44	—
—	Deer Horn	61	61	—
—	Delta El	1.70	1.65	—
—	Dolsan	6½	6½	—
—	Dome	$ 30	30	—
—	D Explorers	29	27	—
—	D Leasehol	18	18	—
—	D Oilclath	$ 27¾	27½	—
—	Drum We	$ 10	10	—
4500	Dumagam	75	68	75
—	Dumont	22	19½	—
—	East Sull	2.22	2.22	—
—	Elder	1.01	1.01	—
—	Emp Oil	3½	3½	—
18500	Equity Exp	34½	33	33½
100	Electroir	$ 10½	10½	10½
—	Fab Met	13½	13	—
—	Fabi	$ 8¾	8½	—
—	Fano	2	2	—
—	Fiscal	$ 6½	6½	—
—	Flint Rock	16	16	—
—	Fontana	3½	3½	—
500	Ft Reliance	26	26	26
—	Fox Lake	25	25	—
—	Fundy	5½	5½	—
1000	Futurity	15	15	15
—	G Autotr.	3.70	3.70	—
—	Glen Lake	1.65	1.60	—
—	Gold Age	31	30	—
—	Grissol	1.40	1.40	—
—	Gui-Por Ur	7	7	—
—	Inland Ch	320	320	—
—	Inspirat	210	210	—
1000	Int. Cer	6½	6½	6½
—	Int. Heliu	140	140	—
—	Int Atlas	125	115	—
—	Int Dredg	12	11½	—
25	Inv FD	$ 52¾	52¾	52¾
—	Jubilee	345	315	—
100	Kenting A	$ 5⅜	5⅜	5⅜
300	Kiena	405	405	405
—	Kodiak P	120	120	—
—	Kontiki	4	4	—
—	Lab Acce	$ 8	8	—
—	Ladubo	1.25	1.20	—
—	Lait Lecl	$ 7½	7½	—
—	L. Dufau	7.20	7.20	—
—	Lambt A	$ 20½	20½	—
—	Lam A	$ 11½	11½	—
—	Leland P	$ 6½	6½	—
—	Lingside	3	3	—
—	Lith Corp	6½	6½	—
—	Majortrans	5	5	—
—	Malartic H	45	40	—
—	Massval	7½	6	—
—	Matachew	12½	13½	—
—	McIntyre	$ 50	50	—
—	McKinney	17	17	—
—	Meiche	$ 8½	8½	—
—	Meiche Pr	$ 3¾	3½	—
—	Merc Chip	25	24	—
—	Merrill	55	55	—
—	Mid Chib	21	21	—
—	Midepsa	1.60	1.60	—
—	Min Asbes	$ 16¼	16¼	—
—	Mistango	23	23	23
—	Molyb	50	50	50
—	Monpre	8	8	8
5300	Mt Pleasant	65	64	65
—	M R Dair	$ 7½	7½	7½
—	M R Rice	$ 11¾	11¾	11¾
—	N A Vend	1.65	1.65	1.65
200	Needco	1.55	1.55	1.55
—	N Formag	4	4	4
—	Nfd Light	110	110	110
4000	Newrich	15	15	15
—	N W Amul	11½	11½	11½
—	Nocana	6	6	6
—	N A Asbest	5½	5½	5½
—	N A Rare M	34	34	34
—	Norac Fin	11	11	11
1000	N Canalask	17½	17½	17½
—	Opem Ex	15	15	—
—	Opemsick C	710	710	—
—	Pat Sil	32	32	—
—	Paudash	4½	4½	—
—	Peace Riv	320	310	—
—	Pennbec	5½	5½	—
—	Permo	32	32	—
—	Phoenix O	63	63	—
—	Pitt Gold	6	5	—
—	Porcupine	4	4	—
25	Po C 1 P	$ 47	47	47
—	Po C 2 P	$ 10½	10½	—
—	Que Chib	18	18	—
—	Que Cobalt	325	325	—
—	Que Labrad	240	240	—
—	Que Smelt	3	3	—
—	Que PH 55	$ 20	20	—
—	Red Crest	3	3	—
—	Ruby Foo	235	235	—
—	Ruby F wts	30	30	—
200	St L Colum	345	345	345
—	Sangamo	$ 11	11	—
—	Saucon D	24½	24½	—
—	Silver Reg	44	43	—
5100	Silver Stm	71	70	70
11000	Silver T	36	34½	35
—	Coca	50	50	—
—	S Dufault	11	11	—
—	SC P Asp	$ 118½	118½	—
—	Spartan Air	51	51	—
—	Stairs Ex	2.00	2.00	2.00
—	Stand Gold	7	7	—
—	Sullivan	1.52	1.52	—
—	Supt. Ord.	$ 16½	16½	—
—	Tache	8½	8	—
—	Talisman	96	96	—
—	Tazin	7½	7½	—
—	Tib Expl	6	6	—
—	Titan	5	4½	—
—	Tr C Frze	2.40	2.40	—
—	U Corp B	$ 30	30	—
3000	Un Obalski	51	51	51
100	U Principal	32	32	32
—	U Twn El	$ 16	16	—
—	Val Mar	$ 5	5	—
—	Vander H	155	150	—
—	Vangua	$ 8½	8½	—
—	Virginia	3	3	—
—	Weedon	5	5	—
—	Westburne	82	82	—
—	Westville	4	4	—
—	York S	$ 5¾	5½	—

La bonne tenue générale se maintient

La hausse enregistrée mardi se poursuit ce matin aux premiers instants de la séance aux Bourses de **MONTREAL**. L'activité s'annonce assez grande.

Parmi les premiers titres à bénéficier de ces bonnes conditions, on remarque Montreal Locomotive, Abitibi, B.A. Oil, International Utilities et Calgary Power.

Certaines valeurs demeurent en baisse, comme Price Bros., Shop and Save (transféré ce matin de la Bourse Canadienne à la Bourse de Montréal) et B.C. Power.

Du côté des mines Ajax et Mount Pleasant ont bougé d'un cent et Dumagami de quatre.

Electrolier, inscrit ce matin à la Bourse Canadienne, a fait l'objet d'une transaction de 100 actions, à 10½.

* * *

La même tendance se dessine à **TORONTO**. Bay Street avait pris du temps à réagir à la bonne conjoncture, hier, mais semble emboiter le pas avec plus de détermination aujourd'hui. Le virement reste faible cependant.

Les avances sont fractionnaires et touchent des titres épars de tous les secteurs. Parmi les valeurs minières, Kerr-Addison a glissé de 10 cents. International Nickel a perdu ¼ et Mining Corporations que Noranda offre d'acheter a pris de nouveau ⅛.

Le compartiment des pétroles connaît une certaine activité.

* * *

A **NEW YORK**, une baisse irrégulière succède à la reprise d'hier. Le volume des affaires est moyen.

Les variations des prix de la plupart des titres les plus en demande sont fractionnaires. Chrysler, cependant, a perdu plus d'un point, tandis que IBM a fait un nouveau plongeon, cette fois de trois points.

Les ferroviaires, qui s'étaient ralliés hier, s'allourdissent de nouveau devant l'incertitude de la situation dans ce domaine.

* * *

L'allure du marché de **LONDRES** demeure incertaine. Le volume des affaires reste faible et les prix ne réussissent pas à afficher une tendance définie.

Les opérateurs ne se risquent qu'à des ventes légères; une reprise apparente s'est amorcée un peu plus tard au cours de la séance.

Un titre se distinguait: Canadien Pacifique qui progressait.

Les autres valeurs transatlantiques avaient meilleure allure, à la suite de la reprise à Wall Street mardi. Parmi les valeurs canadiennes enregistrées à Londres, on a vu plusieurs avances de ½.

* * *

C'est la pause totale à la bourse de **PARIS**. La séance se limite d'ailleurs pratiquement à l'établissement des cours d'ouverture, après quoi les fluctuations n'ont plus qu'un caractère épisodique et ne dépassent d'ailleurs pas des proportions insignifiantes. Chaque titre évolue pour son compte propre et il ne saurait être question de discerner une quelconque tendance d'ensemble.

Hausses et baisses, également très étroites, s'équilibrent cependant, de sorte que le niveau moyen de la cote ne doit guère subir de changements. Dans ce désoeuvrement, les professionnels se réjouissent cependant que la résistance foncière de la cote ne soit pas entamée car l'indigence des transactions entraine fréquemment l'effritement des cotations, or, cet effritement n'est aujourd'hui que très partiel. Le conflit russo-chinois ne suscite pas plus de réactions que les importants textes qui sont en discussion ou vont l'être à l'Assemblée Nationale.

Les banques sont à peine soutenues à l'exception du Crédit Foncier résistant. Les dégagements l'emportent quelque peu aux constructions électriques alors que les métallurgiques sont diversement tenus. Schneider a retrouvé un marché beaucoup plus calme. Les pétroles ne sont pas mal tenus non plus que les produits chimiques où l'on peut relever des mouvements de hausse sur Boussois et Glycerines notamment. Bonne orientation des textiles et notamment de Pricel qui progresse sensiblement après le premier cours. Les grands magasins sont diversement tenus sans mouvement saillant.

Aux valeurs étrangères, les allemandes ne montrent pas de tendance bien déterminée. Fermeté de A.K.U. aux néerlandaises et un peu d'amélioration aux américaines. Les cuivres congolais marquent le pas. Diverses italiennes dont Snia Viscosa et Olivetti cèdent du terrain. Un peu d'hésitation dans le groupe belge et parmi les mines d'or sud-africaines.



cote des grains

Marché à terme:

	Ouvert.	Haut	Bas	Clôt.
WINNIPEG				
Avoine —				
Juil.	—	—	—	80½
Oct.	81⅛	81¼	81⅛	81¼
Déc.	79¼	79½	79¼	79½
Mai	—	—	—	81½
Orge —				
Juil.	1.18⅜	1.18½	1.18¼	1.18½
Oct.	1.16⅜	1.16⅝	1.16½	1.16½
Déc.	1.14¼	1.14⅜	1.14¼	1.14¼
Mai	—	—	—	1.16⅜
Lin —				
Juil.	3.29½	3.30	3.29⅜	3.29⅜
Oct.	3.27⅜	3.28½	3.27¾	3.27⅝
Déc.	3.25¼	3.25½	3.24½	3.24½
Mai	3.29¼	3.29½	3.29⅛	3.29⅛
Seigle —				
Juil.	1.36	1.36	1.35¾	1.35¾
Oct.	1.37½	1.38	1.37½	1.37⅝
Déc.	1.35½	1.35¾	1.35¼	1.35¼
Mai	1.38½	1.39⅛	1.38½	1.38⅜

Marché au comptant:

AVOINE — 2 cw 80½, ex 3 cw 77½, 3 cw 77½, ex 1 fourragère 77½, 1 fourragère 77½, 1 fourragère 77, 2 fourragère 74, 3 fourragère 71, fourragère mélangée 63.

ORGE — 1 & 2 cw 6-rang 1.22½, 1 cw 2-rang 1.18½, 3 cw 6-rang 1.20½, 3 cw 2-rang 1.14½, 1 fourragère 1.14½, 2 fourragère 1.12, 3 fourragère 1.09.

SEIGLE — 1 & 2 cw 1.35⅜, 3 cw 1.31, 4 cw 1.17¾, ergoté 1.16¾, sur voie 1.35⅜.

LIN — 1 cw 3.29⅜, 2 cw 3.24⅜, 3 cw 3.09⅜, sur voie 3.29⅜.

Marché du lin:

Prix au comptant, 12 cents de moins que l'option d'octobre.

CHICAGO

	Ouvert.	Haut	Bas	Clôt.
Blé —				
Juil.	1.83¼	1.83⅜	1.83	1.83
Sept.	1.85⅝	1.85⅞	1.84⅜	1.84⅜
Déc.	1.91½	1.91⅝	1.90⅜	1.90⅜
Mars	1.94	1.94¼	1.93½	1.93½
Mai	1.90	1.90¼	1.88¾	1.88¾
Juil.	1.66½	1.66½	1.64½	1.65½
Sept.	1.70⅜	1.70⅜	1.67¼	1.67¼
Maïs —				
Juil.	1.28	1.29⅜	2.28	1.29⅜
Sept.	1.24	1.25	1.24	1.24⅜
Déc.	1.19¼	1.19¾	1.19¼	1.19⅝
Mars	1.22¾	1.23¼	1.22¾	1.22½
Mai	1.25	1.25⅜	1.24⅞	1.25
Avoine —				
Juil.	67½	68⅛	67¼	68¼
Sept.	68⅜	69¼	68⅜	68⅝
Déc.	71⅛	72	71⅛	71⅞
Mars	73⅜	73⅝	73⅜	73½
Mai	73½	73¾	73½	73¾
Seigle —				
Juil.	1.25⅜	1.26¼	1.25⅜	1.26⅛
Sept.	1.29⅞	1.30¼	1.29⅜	1.29⅜
Déc.	1.32½	1.33½	1.32¼	1.32¾
Mars	1.34⅝	1.35¼	1.34⅜	1.35
Mai	1.32	1.32½	1.32	1.32½
Fève Soya —				
Juil.	2.65	2.67	2.65	2.65½
Août	2.66½	2.68¼	2.66¼	2.66½
Sept.	2.65¾	2.67¾	2.65¼	2.66¼
Nov.	2.65	2.67½	2.65	2.65¾
Jan.	2.69	2.71¼	2.68½	2.69¾
Mars	2.71¼	2.73¾	2.71¼	2.71¾
Mai	2.73	2.76	2.73	2.74¼

NEW YORK

	Ouv.	Bas	11 h.30
Allis-Chalmers	05⅜	50¼	50¼
Am. Can	46⅛	46	46
Am. Smelting	81¼	81⅜	81
Am. Tel Tel.	122⅜	122¼	122⅛
Am. Tobacco	28¾	28⅝	28⅝
Anaconda Copper	50	48⅜	48¾
Armco Steel	55⅝	55¼	55⅜
Bethlehem Steel	30⅝	30½	30½
Boeing Aircraft	35⅝	35½	35½
Borden's Co.	63⅛	63	63
Canada Dry	23	22⅝	22⅝
Canadian Pacific	30½	30¼	30¼
Case, J I	9⅜	9¼	9¼
Caterpillar Tractor	45¼	45¼	45¼
Chesapenke Ohio	62⅜	62½	62½
Chrysler	62⅞	62⅜	62⅜
Coca cola	95	94⅜	94⅜
Continental Can	47⅜	47⅜	47⅜
Cont. Oil	61	60⅝	60⅝
Corn Products	56⅜	56¼	56¼
Douglas Aircraft	23⅞	23⅝	23⅝
Du Pont	244	243⅜	243⅜
Eastman Kodak	108⅞	108⅜	108⅜
Firestone	34½	34⅜	34¼
Ford Motor	52⅜	52½	52½
Gen Electric	80¾	80¾	80¾
Gen Foods	83⅜	83⅜	83⅜
Gen Dynamic	26⅛	26¼	26¼
Glidden	41⅜	41¼	41¼
Goodrich	48	47¾	47¾
Goodyear Tire	34⅜	34⅜	34½
Homest Mining	51⅜	51½	51½
Int Business M	443¼	443¼	443⅜
Int Harvester	59⅝	59⅝	59⅝
Int Nickel	62	61⅞	61⅜
Int Paper	30	29⅞	29⅞
Inter Tel Tel	51⅛	51	51
Johns Manville	47⅜	47½	47½
Mont Ward	37⅞	37¼	37¼
Nat Biscuit	27¼	27	27
Nat. Cash Reg	70¼	70⅛	70⅜
New York Central	21⅜	21¼	21¼
Northern Pacific	46⅝	46½	46½
Pennsylvania R.R.	19⅝	19⅝	19¼
Pepsi Cola	55⅝	55⅝	55⅝
Phelps Dodge	62	61⅞	61⅜
Procter & Gamble	77⅜	77½	77½
Pullman	29	28⅞	28⅞
Radio Corp	70⅝	70½	70½
Shell Union	44½	44⅜	44⅜
Sinclair Oil	46¼	46⅛	46
Socony Mobil	70¼	70	70
Southern Pacific	36¼	36⅛	36⅛
Standard Oil	69¾	69⅝	69⅝
Standard Brands	74⅞	74¼	74½
Studebaker	6¾	6¾	6¾
Union Carbide	105	104⅞	104⅞
United Airc C.	46⅛	46¼	46⅛
U.S. Rubber	45⅞	45⅝	45⅝
U.S. Steel	47¼	47¼	47¼
Western Union T.	27⅜	27¼	27¼
Woolworth	71	70⅝	70⅝

TORONTO

Ventes		Haut	Bas	11 h.
360	Abitibi	$45⅝	45¼	45¼
700	Alta Dis	290	285	290
400	Alta D vt	255	255	255
125	Alta Gas	$29¼	29¼	29¼
r25	Alta Nat	$17⅜	17⅜	17⅜
185	Algoma	$36¼	36	36
855	Alumini	$28⅜	28⅜	28⅜
200	Alum 2 pr	$47¾	47	47
z50	An Plp pr	$18	18	18
200	Argus	$12½	12½	12½
140	Arg B pr	$53¾	53	53
1017	Arg CP pr	$9⅝	9⅝	9⅝
465	Mank Mt	$67	67	67
173	Bank NS	$70⅝	70½	70⅝
246	Bell Ph	$55⅝	55⅜	55⅜
200	Bramalea	$5⅞	5⅞	5⅞
193	Brazil	320	320	320
222	BA Oil	$ 27½	27½	27½
1237	BC Forest	$ 19⅛	19⅛	19⅛
350	BC Pow	$ 27¾	27¼	27¼
z10	BC Phon	$ 35⅞	35⅞	35⅞
100	Build Prd	$ 26	26	26
200	Burns	$ 9	8⅞	8⅞
71	Can Cem	$ 38	37⅞	37⅞
25	Can Cm p	$ 28½	28½	28½
75	Can Malt	$ 87½	87½	87½
25	Can Pack	$ 61⅜	61⅜	61⅜
300	C Wire B	$ 13¾	13¾	13¾
1730	C Brew	$ 10⅜	10½	10½
35	C Br B p	$ 53½	53½	53½
370	C Chem	$ 10	9⅞	10
210	CGE p	$ 37⅞	37⅝	37⅞
450	C Hydro	$ 17⅜	17⅜	17⅜
89	C Imp Bk	$ 64½	64	64
200	C Ind Gas	$ 8¾	8¾	8¾
2301	C In Gas	$ 45	43	45
1925	C P R	$ 32⅜	32⅝	32⅜
501	C

MONTREAL, MERCREDI 10 JUILLET 1963 — 79e ANNEE — No 224



le carnet
DE RAYMOND GUERIN

ODE FINANCIERE

Je vous soumets un petit poème intitulé "Politique".

Je n'en suis pas l'auteur. En fait, il a été écrit il y a bien longtemps.

Le voici :

Le parlement, de gauche à droite,
boite.
La politique ne fait rien
bien.
Chacun, devant un ministère,
espère,
préfère
sa combinaison,
avec la démission
du ministre des Finances
qu'il tance.

Ces vers furent attribués à Paul Doumer en 1895, l'année même où il devint ministre des Finances dans le cabinet Léon Bourgeois. On sait qu'il fut par la suite président de la République française (en 1931), et qu'il fut assassiné un an plus tard.

Doumer n'a jamais vraiment confirmé, ni infirmé, qu'il était l'auteur du poème "économique" précité.

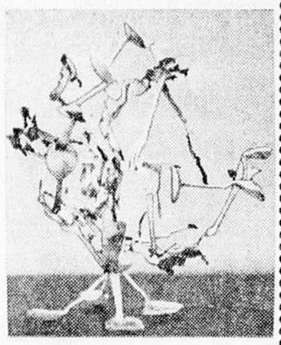
— C'est par plaisanterie qu'on a dû m'attribuer ces lignes", disait-il à un ami.

Dans le même esprit de plaisanterie, il est temps de les accoler maintenant à Walter Gordon.

• • •

RETOUR A L'ART

Alors, où en sommes-nous dans mon petit concours : "Identifiez le chef-d'oeuvre"? La vignette ci-contre, vous vous souviendrez, a paru déjà deux fois en cette rubrique.



Je demandais alors à mes distingués lecteurs de découvrir son essence, de me dire ce qu'elle représentait et ce à quoi elle était destinée, et de nommer autant que possible son auteur.

Le "concours" a bien marché. J'ai reçu de nombreuses lettres, et quantité d'observations remarquables. J'ai reçu aussi des lettres me chicanant parce que j'avais cessé abruptement, tout à coup, de parler de cette histoire.

Je vais vous dire pourquoi : voyez-vous, j'avais perdu la fichue vignette ! Enfin, j'avais égaré la plaque de zinc sur laquelle était gravé mon monument : chose qui peut survenir dans un journal.

Mais là, j'ai retrouvé la photo originale, et les techniciens de la photogravure me l'ont "refaite". De sorte que j'ai pu à nouveau illustrer de façon jolie ma chronique.

Quoi ? Ah oui ! . . . vendredi, je vous dirai ce dont il s'agit !

• • •

A UNE NOBLE DAME

A travers tous les effluves qui se dégagent du scandale Profumo ("profumo" veut dire parfum, en italien), il n'en reste pas moins que l'épouse de l'ancien ministre de la Guerre, en Grande-Bretagne, mérite grandement notre sympathie ; surtout à la suite d'un petit discours impromptu qu'elle a prononcé l'autre jour.

Mme Profumo, qui connut autrefois la célébrité au cinéma et au théâtre, sous le nom de Valerie Hobson, et qui est âgée de 46 ans, était invitée à inaugurer officiellement une nouvelle maison de vacances pour enfants arriérés. C'était un engagement qu'elle avait accepté il y a longtemps, en octobre dernier.

Elle arriva seule (conduite par un chauffeur) dans la petite ville de Dymchurch. Et dès qu'elle eut mis pied dans la campagne anglaise, elle devint l'objet d'une chaleureuse ovation, de la part de quelque 3,000 spectateurs qui l'attendaient. Les bravos se mêlèrent aux applaudissements.

Ce qui lui fit tenir le petit laïus suivant :

"Les affaires personnelles de ma famille ont tellement été en vedette, ces temps-ci, qu'il ne m'a pas été très facile de me décider à venir ici pour tenir ma promesse".

"J'appréhendais l'occasion. Je craignais qu'elle ne me soit pénible. Mais lorsque je vous vois ici aujourd'hui, si gentils, si amicaux envers moi, je me dis que, de fait, cette journée m'apporte véritablement une grande joie".

Le comportement et les paroles de Mme Profumo rejoignent et justifient amplement l'éditorial d'un petit journal américain, le "Knickerbocker News", publié à Albany, qui disait, le 25 juin dernier :

"Sans verser dans un sentimentalisme exagéré, le temps nous semble venu de dire un mot en faveur de Mme Valerie Hobson Profumo. Nous n'approuvons aucunement la conduite de l'ancien ministre de la Guerre en Angleterre. Mais il n'y a aucune raison d'impliquer dans cette histoire d'autres gens qui en ont innocemment subi le contre-choc. M. Profumo, avec tous les atouts qu'il possédait, a atteint cette rare conjugaison d'immoralité et d'indiscrétion qui suffisent à tout compromettre. Et si jamais un homme a eu besoin de support moral, c'est bien John Profumo, à l'heure présente.

"Valerie Hobson, pour sa part, semble douée du calibre moral et de la loyauté nécessaire, en de pareilles circonstances, pour épauler son mari. On ne peut donc qu'admirer une excellente actrice et une noble épouse".

Il n'y a que "l'excellente actrice", là-dedans, qui me fait réfléchir.

Le Bureau de revision du Code civil recommande :

Egalité juridique de la femme mariée

par Richard DAIGNAULT

QUEBEC. — Le Bureau de revision du Code civil du Québec a unanimement recommandé au procureur général, hier, des réformes importantes de nos lois civiles afin de reconnaître expressément le principe de la pleine capacité juridique de la femme mariée.

Me André Nadeau, réviseur du Code dont l'entrée en vigueur remonte à 1886, déclare dans le rapport, déposé à l'assemblée législative :

"Quels que soient les motifs divers que l'on ait donnés pour maintenir jusqu'ici la femme dans un état d'incapacité juridique aussi considérable : unité de direction du ménage, maintien du principe de la puissance maritale, désir de protection de la femme, je crois le moment venu de faire adopter des textes qui posent carrément le principe de la pleine capacité juridique de la femme mariée."

Mes Augustin Johnson, Q.C., Benoit Boulanger, N.P., et Georges Dureault, tous membres du Bureau de révision, ont collaboré à l'élaboration du rapport.

Me Nadeau souligne la distinction entre le principe de la pleine capacité juridique de la femme mariée, et les divers régimes matrimoniaux (communauté de biens, séparation de biens, etc.)

"Cette réforme doit s'organiser, selon moi, à partir d'une reconnaissance expresse du principe de la pleine capacité juridique de la femme mariée. C'est là la première étape à franchir. Une seconde étape sera la réforme des régimes matrimoniaux."

Le rapport de 52 pages contient des recommandations détaillées de réformes d'une portée considérable.

D'après l'auteur les diverses questions suscitées par une révision du statut juridique de la femme mariée dans la société québecoise nécessiteraient des études approfondies et devraient faire l'objet de consultations "non seulement auprès des corps professionnels du Barreau et du Notariat mais aussi auprès de la magistrature et des facultés de Droit, sans négliger l'apport de tous les groupements intéressés à faire connaître leurs vues sur ces sujets d'importance primordiale".

Me Nadeau fait remarquer qu'aux Etats-Unis et dans les neuf provinces canadiennes-anglaises, le "Common law" britannique est en vigueur.

La province de Québec est la seule au Canada où le principe de la pleine capacité juridique de la femme mariée n'est pas reconnu par les lois civiles. Ailleurs le "Common law" britannique est en vigueur.

Me Nadeau fait remarquer que son désir d'améliorer le statut juridique de la femme mariée ne l'a fait sacrifier aucun des principes "qui font la base de nos lois civiles, contenues en un code qui mérite tout notre orgueil malgré l'oeuvre de rajeunissement qu'on doive y apporter . . . "

Soulignons que le Bureau de révision s'inspire de l'exemple français (lois de 1938 et 1942) en formulant les amendements qu'il propose.

En 1886 le Code civil du Québec consacrait l'incapacité juridique de la femme mariée sous tous les régimes matrimoniaux. La première grande réforme date de 1931 alors que la femme séparée de biens bénéficiait d'avantages assez considérables. C'était là l'oeuvre de la Commission des droits civils de la femme.

Tout de même, écrit Me Nadeau, l'incapacité de la femme mariée demeure étendue alors que la capacité est l'exception.

Une des recommandations fondamentales de Me Nadeau remplacerait le texte actuel suivant (art. 174 c du Code civil) :

"Le mari doit protection à sa femme ; la femme obéissance à son mari."

par un nouveau texte qui se lirait comme suit :

"Le mari est le chef de la famille. Il exerce l'autorité que lui confère cette fonction dans l'intérêt commun du ménage et des enfants.

"La femme concourt avec le mari à assurer la direction morale et matérielle de la famille, à pourvoir à son entretien, à élever les enfants et à préparer leur établissement.

"La femme remplace le mari dans sa fonction de chef s'il est hors d'état de manifester sa volonté en raison de son incapacité, de son absence, de son éloignement ou de toute autre cause."

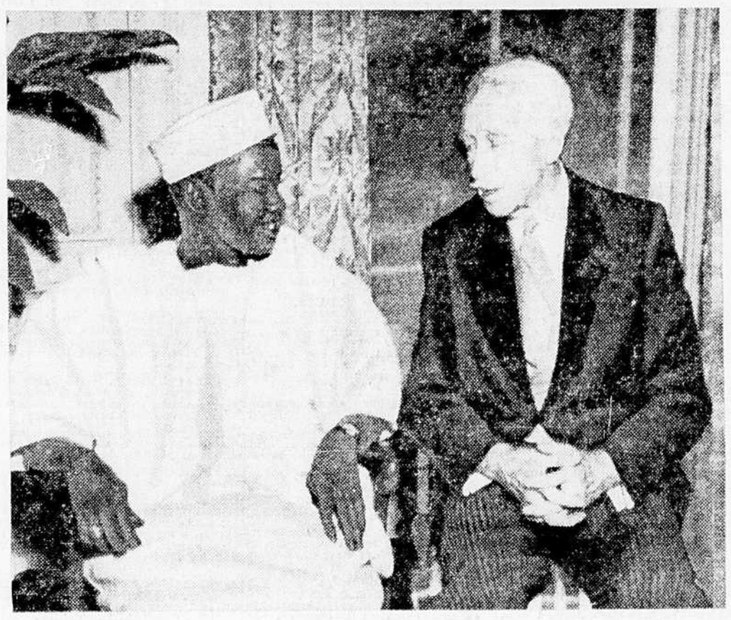
Me Nadeau fait le commentaire suivant : "Ce troisième alinéa permet d'apporter une solution heureuse à quantité de cas soulevés par l'impossibilité pratique du mari de remplir son rôle de chef de la famille. La loi organiserait ainsi une fonction de suppléance en faveur de la femme dans les diverses hypothèses qu'elle prévoit. Il n'y a pas de bonne raison, par exemple, pour qu'une mère dont le mari est à l'étranger ne puisse autoriser, en cas d'urgence, une opération sur la personne d'un de ses enfants mineurs."

En vertu des amendements proposés, la femme dont le mari présente des dangers physiques ou moraux pourrait se faire autoriser à avoir une résidence distincte.

Afin d'établir le principe de la pleine capacité juridique de la femme mariée Me Nadeau propose l'article suivant :

"La femme mariée a la pleine capacité juridique,

Voir CODE CIVIL en page 61



L'AMBASSADEUR DU MALI — M. Oumar Sow, 36 ans, a présenté ses lettres de créance en qualité de premier ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Mali au Canada au cours d'une cérémonie qui a eu lieu à la résidence du gouverneur général du Canada, M. Vanier. M. Sow est également ambassadeur aux Etats-Unis, au Brésil et à Haiti, avec résidence à Washington.

Dans la loi haussant le "salaire" des parlementaires :

Les conseillers législatifs ne seront plus nommés pour la vie

par Jacques MONNIER

QUEBEC. — L'Assemblée législative a adopté, en première lecture, le bill 71 qui augmente la rémunération de nos parlementaires. Dorénavant un député recevra donc $15,000 pour une session de plus de trente jours — (soit, en pratique, pour une session régulière annuelle du parlement provincial) — tandis qu'un conseiller législatif aura $12,000.

Jusqu'ici, la rémunération d'un conseiller était la même que celle d'un député : $10,000 depuis deux ans.

Visiblement, pour la rédaction de son projet de loi, le gouvernement a tenu compte de l'opinion publique qui souhaitait voir les membres de la chambre haute moins bien payés que ceux de la chambre basse, les obligations des premiers étant nettement moins lourdes que celles des seconds. C'est ainsi que, pour la première fois dans les annales politiques du Québec, un conseiller législatif sera moins rétribué qu'un député.

Mais le bill 71 apporte une autre innovation, au moins aussi importante :

Les membres de la chambre haute, nommés après le 1er juillet 1963, n'occuperont plus leur poste jusqu'à leur décès; lorsqu'ils auront atteint 75 ans, ils devront laisser la place à des plus jeunes.

Ce système paraît avoir deux buts : 1 — éliminer du Conseil législatif les gens trop âgés dont la maladie entraînait souvent l'absence durant les débats; 2 — permettre au gouvernement libéral actuel de placer un plus grand nombre de ses fidèles au cours des années qui vont suivre.

Ouvrons une parenthèse pour dire que les autorités provinciales songeraient à une autre réforme à la chambre haute : une nouvelle répartition du travail entre cette chambre et l'Assemblée législative.

Les conseillers actuels n'auront pas à souffrir du règlement qui obligera leurs successeurs à partir à 75 ans : ils pourront conserver leurs fonctions jusqu'à leur mort; bref, les droits acquis seront respectés, et pour eux, tout reste dans le statu quo.

Les membres de la chambre haute nommés après le 1er juillet 1963 auront une pension comme les députés quand ils prendront leur retraite.

Le projet de loi, qui a franchi hier l'étape de la première lecture, permettra également aux conseillers actuels, nommés avant le 1er juillet 1963, de bénéficier d'une pension s'ils préfèrent prendre eux aussi leur retraite et s'ils démissionnent après avoir eu 75 ans, ou après avoir occupé leur poste 10 ans ou 10 sessions, ou bien en cas d'invalidité permanente.

Enfin une clause du bill 71 augmente le nombre des cas où un député peut être privé de son droit de pension. Il faut qu'il se soit rendu coupable d'actes criminels, de trahison ou de conspiration pour commettre de telles fautes. La sanction pourra être la suite non seulement de la décision de même nature de la Cour supérieure. Et le projet de loi étend la punition au conseiller législatif lui aussi "trouvé coupable de trahison ou d'un acte criminel commis pendant la durée de ses fonctions et visé à la partie III ou à la partie VII du Code criminel, ou de conspiration pour commettre un tel acte".

Les passages en question du Code criminel visent en particulier les fraudes dont l'Etat est la victime.

Interrogé par les journalistes hier après la séance de l'Assemblée législative, M. Jean Lesage a refusé de dire si les changements apportés par son gouvernement à la Loi de la législature pour accroître le nombre des cas de privation du droit à la pension ont pour but d'atteindre immédiatement certaines personnes.

"C'est une loi de portée générale", a déclaré le premier ministre.

Pour ce qui regarde la rémunération des membres des deux chambres, notons que, depuis 1961, chacun avait droit, par session de plus de trente jours, à une indemnité parlementaire de $6,700 et à une allocation, non imposable, de $3,300 pour ses dépenses.

Maintenant l'indemnité parlementaire sera de $10,000 pour le conseiller législatif comme pour le député ; mais ce dernier recevra $5,000 pour ses dépenses alors que le conseiller n'aura que $2,000.

L'administration du Nord

Les négociations entre Québec et Ottawa marchent rondement

par Pierre O'NEIL

QUEBEC. — Les négociations entre Québec et Ottawa sur l'administration du Nord vont bon train :

Nous avons en effet appris hier que le rapport que des hauts fonctionnaires devaient présenter à leurs gouvernements respectifs sur la question seraient déjà entre les mains des ministres concernés et ce, depuis déjà quelques jours.

On se souvient qu'une réunion ministérielle avait eu lieu le 27 juin dernier entre Mme Kirkland-Casgrain, M. René Lévesque, le ministre canadien de l'Immigration, M. Favreau, et celui des Affaires du nord, M. Laing.

A l'issue de la réunion, on avait annoncé que des fonctionnaires des deux gouvernements feraient rapport dans les quinze jours de leurs études sur les modalités de la passation des pouvoirs du fédéral au Québec concernant l'administration de cette portion de son territoire située au nord du 52e parallèle.

C'est ce rapport que les ministres ont actuellement en mains.

On nous a affirmé hier en haut lieu que les ministres devaient "se téléphoner" dans la journée pour fixer une date à leur prochaine rencontre qui doit avoir lieu incessamment.

Le rapport est très encourageant, nous a-t-on dit.

— Pour Ottawa ou pour Québec ?

"Pour les Esquimaux", s'est-on contenté de répondre.

Il semble donc que tout va bien et que d'ici peu des nouvelles encore plus encourageantes pourront être rendues publiques, vraisemblablement à la suite des prochaines réunions inter-ministérielles.

Des municipalités payaient leurs travaux d'hiver à même les salaires de leurs employés

QUEBEC. (J. G.) — Certaines municipalités de la province déduisaient à même le salaire des employés le 10% de main-d'oeuvre qu'elles doivent payer selon la loi des Travaux d'hiver. Elles en profitaient également pour récupérer ce qu'elles devaient payer en matériaux.

C'est ce qu'a affirmé, hier au comité des Comptes publics, l'assistant de l'auditeur de la province, M. Raymond Gariépy qui avait dû remplacer à la dernière minute l'auditeur M. Albert Vézina retenu chez-lui par la maladie.

M. Gariépy a ajouté que cette pratique avait été en vigueur, entre autres, en Abitibi.

Le premier ministre a rappelé que cette façon de procéder avait été une pratique courante dans les années '36, '37 et '38. Elle est évidemment combattu par les autorités.

La séance du comité a été des plus échevelées. C'est dans un concert ininterrompu de murmures et de commentaires divers que M. Gariépy a dû donner maintes explications techniques sur le fonctionnement des crédits. Il n'y avait pas, contrairement à la première séance, d'enregistrement des débats.

Le député libéral des Iles de la Madeleine, M. Lacroix a demandé à un moment donné pourquoi on avait remplacé la subvention de $40,000 pour une coopérative de transport par une clause édictant qu'on paierait la moitié du déficit jusqu'à concurrence de $40,000.

M. Gariépy de répondre qu'on voulait probablement limiter ainsi les montants octroyés.

M. Lacroix de riposter : "Avez-vous considéré que dans les cas de . . ."

M. Lesage l'interrompt : "Ce n'est pas la place pour discuter cette question. Vous en parlerez au président du conseil de la Trésorerie (M. Lesage).

Quelqu'un de l'Opposition : "Il veut vider ça en public."

M. Lesage : "Ça changera pas grand chose pour moi. Vous en reparlerez au caucus".

Le seul incident cocasse de la soirée est alors clos.

M. Dozois a par ailleurs apporté quelques suggestions concernant la publication des comptes publics, suggestions bien accueillies par M. Lesage. Il a proposé que dans les cas de contrats on mentionne la liste des sous-contrats accordés avec le nom des compagnies.

Il a aussi proposé qu'en ce qui concerne les traitements de moins de $5,000 on ne détaille pas les montants versés à chaque individu mais qu'on donne la liste globale de ceux ayant reçu tel ou tel montant.

Le comité a finalement été ajourné à jeudi prochain. Ce sera sans doute sa dernière séance pour cette session.

Le duel Lesage-Johnson : boxe, tennis ou dominos ?

QUEBEC. (par J.M.) — M. Jean Lesage a eu hier à la Chambre basse une réaction des plus vives et un mouvement de mauvaise humeur quand le chef de l'opposition a parlé de "l'énervement actuel, de la fatigue actuelle" du premier ministre.

— "Je ne suis ni fatigué, ni nerveux", s'est exclamé M. Lesage en citant le témoignage de son médecin.

Se rencontreront-ils au terrain de golf, sur le ring de boxe, pour une partie de dominos ou de cartes ? Toutes ces éventualités ont été envisagées . . .

M. Daniel Johnson avait mis le feu aux poudres en faisant allusion aux problèmes complexes des finances et au manque de compréhension d'Ottawa en face d'un Québec sevré de ses droits.

M. Johnson : "C'est l'une des grandes causes de l'énervement et de la fatigue du premier ministre . . ."

M. Lesage : "Mon énervement ? Ma fatigue ? Mais que le chef de l'opposition se regarde donc dans le miroir . . ."

M. Johnson : "Tout le monde s'en aperçoit, à part le premier ministre".

M. Lesage : "Je me demande quel plaisir le chef de l'opposition peut prendre à m'attaquer de cette façon . . ."

M. Johnson : "Ce n'est pas une attaque . . ."

M. Lesage : "Mon médecin me suit. Je suis en excellente santé. Je suis en pleine forme. Je suis prêt à affronter dans n'importe quelle épreuve le chef de l'Opposition . . . Il rêve debout . . . Qu'il me laisse tranquille avec ma santé ! . . ."

M. Johnson accuse alors le premier ministre de présomption.

Et le député de Bagot propose à son adversaire politique de le rencontrer pour une partie de golf ou de tennis.

Sur quoi, M. Jean Lesage suggère un combat de boxe : —"Je pense qu'à la boxe, il mangerait une volée", dit-il.

M. Johnson : "Je suis beaucoup moins bon que le premier ministre dans les sports brutaux. Je préfère le golf, le tennis . . . Aux dominos, je ne suis pas sûr. Je pense que le premier ministre me battrait aux dominos . . ."

M. Lesage : "Et aux cartes . . ."

A la Canadair

Ottawa "fera l'impossible" pour garantir la stabilité des emplois

par Marcel GINGRAS

OTTAWA. — De nouveau, les autorités fédérales ont donné l'assurance que l'impossible sera tenté afin d'assurer la stabilité de l'emploi aux usines Canadair.

Le ministre de la Production de défense, M. Drury, l'a promis hier en Chambre, tout comme son collègue des Transports, M. McIlraith, il y a quelques semaines.

— Grâce au député de Dollard, M. Guy Rouleau, dit le ministre, j'ai pu rencontrer aujourd'hui le maire de Saint-Laurent et les membres du conseil municipal, et nous avons discuté des possibilités d'emploi à Canadair".

J'ai pu assurer le conseil de notre solidarité en ce domaine, dit également M. Drury. A un déjeuner qu'offrait hier midi M. Rouleau, le conseil de St-Laurent a en effet rencontré M. Drury ainsi que M. McIlraith et le ministre associé de la Défense, M. Cardin.

Plus tard, la délégation, pilotée par M. Rouleau, s'est rendue chez le premier ministre, M. Pearson, puis, finalement au bureau de M. McIlraith où se sont déroulés les entretiens les plus importants.

En fin de soirée, le maire Laurin et ses collègues quittaient Ottawa optimistes et confiants que Canadair va bientôt reprendre une place éminente dans l'économie de la région métropolitaine.

On sait que le manque de contrats a entraîné des renvois considérables du personnel depuis le 16 novembre 1961. Sans espérer voir travailler à Canadair 12,000 personnes, le conseil de Saint-Laurent souhaite fort que sept ou huit mille personnes y tirent régulièrement leur gagne-pain.

A quand la Caravelle ?

Profitant de cette visite, l'ancien ministre des Transports, M. Balcer, a demandé à son successeur, M. McIlraith, quand il croyait pouvoir annoncer le remplacement des avions moyens-courriers d'Air Canada par un avion plus moderne que les Viscount et les Vanguard.

"Pas avant plusieurs semaines", a répondu le ministre, ajoutant qu'Air Canada n'avait pas encore fixé son choix et qu'il était trop tôt pour dire quoi que ce soit à cet égard.

Avocat de la Caravelle, M. Balcer a tenté, l'an dernier, de convaincre Air Canada d'acheter cet avion de fabrication française mais que Canadair pourrait fabriquer en entier, si Air Canada décide de l'adopter.

La construction de la Caravelle ne serait que l'un des travaux que pourrait entreprendre Canadair.

Hier, le maire Laurin a également mentionné des avions-citernes pour combattre les incendies de forêt et certains appareils de transports dont l'Afrique-du-Sud aurait grand besoin et que le Canada pourrait lui fournir si le ban sur les exportations à ce pays était levé.

Sauf les domestiques et les ouvriers agricoles

La nouvelle loi des accidents du travail protégera tous les salariés

par Jacques Monnier

QUEBEC. — M. René Hamel, ministre du travail, a dévoilé hier à la chambre basse la teneur d'un bill 72 qui modifie sensiblement la Loi des accidents du travail et qui, visiblement, tend à augmenter le nombre des personnes protégées et aidées par l'Etat en vertu de cette loi. L'Assemblée législative a approuvé le texte en première lecture.

Comme l'a expliqué le député de Saint-Maurice, le gouvernement veut étendre l'application de la Loi des accidents du travail à tous les salariés de la province, mis à part les domestiques et les ouvriers agricoles.

De plus, on assiste à une hausse des pensions et des allocations. Enfin plusieurs autres mesures répondent aux voeux exprimés ces dernières années par les centrales ouvrières.

Les principaux articles visent à :

1—réduire de cinq à trois jours le nombre minimum de jours d'invalidité requis pour avoir droit à une compensation.

2—supprimer la clause d'après laquelle un membre de la famille d'un employeur n'avait droit à une compensation que si son nom était inscrit non seulement sur la liste des salaires, mais aussi sur le dernier état fourni à la Commission des accidents du travail ou sur un avis transmis après la production de ce état.

3—obliger le patron à faire rapport de chaque accident au cours des deux jours ouvrables qui suivent, et non plus au cours des huit jours qui suivent. Le rapport doit être rédigé dans la langue de l'accidenté qui en recevra une copie.

4—à porter de $400 à $600 la somme maximum payable pour frais funéraires dans le cas d'accident mortel, et à continuer le versement d'une rente à l'enfant aux études après 18 ans s'il persiste à aller à l'école.

5—à accroître l'aide financière du gouvernement à la suite d'une aggravation de l'état d'un accidenté. Si l'aggravation survient plus de cinq ans après l'accident, les versements seront basés sur le salaire que l'accidenté a lors de l'aggravation, comme s'il s'agissait d'un nouvel accident, si ce salaire est plus élevé que celui qui a servi de base pour le calcul de l'idemnisation intérieure.

6—à fixer à $25 par semaine au lieu de $15, l'indemnité minimum à laquelle un ouvrier à droit en cas d'invalidité totale. Ce changement vise seulement les cas d'accidents survenus avant le 1er août prochain.

7—ne plus obliger le médecin traitant à fournir des rapports à l'employé (cédule 2), mais forcer la Commission à fournir sur demande, non pas à l'employeur ou à l'accidenté, mais à son médecin, copie de tout rapport médical relatif à l'accident.

8—supprimer la limite de $300,000 pour les dépenses maximum que la commissioin peut faire en un an en vue de la réadaptation des blessés.

9—obliger la commission à motiver ses décisions.

10—permettre à la commission de s'occuper des obligations découlant d'accidents antérieurs lorsqu'un établissement passe de la cédule 2 à la cédule 1, c'est-à-dire quand l'indemnisation pour les futurs accidents tombe à la charge d'un fonds d'accident et ne sera plus à la charge de l'employeur. L'employeur ou son assureur devra alors verser dans le fonds d'accident une certaine somme, calculée d'après la loi en vigueur lors des accidents antérieurs, pour faire face aux obligations qui en découlent.

11—réduire de cinq à deux ans la durée minimum de travail d'un étranger dans la province pour que la silicose ou l'amiantose puisse être considérée comme une maladie industrielle.

L'application du bill 72, certains articles mis à part, débutera le 1er août.

Lesage entend remanier la Commission du service civil

QUEBEC. (J.G.) Le premier ministre, M. Jean Lesage, n'est pas satisfait du fonctionnement actuel de la Commission du service civil et entend étudier toute la question dès la fin de la session.

A M. Johnson qui lui demandait qui était le président de la Commission, le chef du parti libéral a répondu qu'il n'y en avait pas mais que la Commission avait deux commissaires, le Dr Aimé Fauteux et M. Benoit Levasseur. Le secrétaire est M. Henri Dion.

M. Fauteux est bien connu dans les milieux politiques. Frère de l'ancien lieutenant-gouverneur, l'honorable Gaspard Fauteux et candidat à la chefferie du parti libéral en 1958 il était organisateur du parti pour la région de Montréal à l'élection de 1960.

"Etes-vous satisfait de la commission telle qu'elle existe présentement ?" a demandé M. Johnson.

"Non", a répondu le premier ministre, qui a ajouté que dès la fin de la session il allait étudier toute l'organisation de la Commission afin "de ramener la confiance entre la Commission et les fonctionnaires".

Par ailleurs M. Lesage a dit qu'on avait bon espoir de recevoir à la fin de septembre un rapport sur la rentabilité du projet de sidérurgie.

Le chef de l'Opposition venait de noter que la sidérurgie était une promesse de 1960 et que l'Union nationale était extrêmement sympathique à cette cause. Il invitait le premier ministre à stimuler les auteurs du rapport pour lequel on allait voter $300,000 pour fins d'études.

Le recteur de l'université Laurentienne :

Pour être Canadien, il faut posséder les deux langues !

QUEBEC — M. Stanley Mullins, nouveau recteur de l'Université Laurentienne de Sudbury a déclaré, au cours d'une entrevue qu'il a accordé aux journalistes qu'"on ne peut se considérer Canadien si on ne possède pas les deux langues et on ne peut prétendre vivre dans l'esprit de l'Acte de l'Amérique du Nord, base de notre constitution, si on ne tient pas compte du fait qu'il existe au Canada deux langues et deux cultures".

"L'élément anglais du pays, particulièrement celui de l'Ontario, commence sérieusement à comprendre cela et les efforts s'intensifient d'année en année pour l'enseignement du français et le développement des relations avec les Canadiens français et ce, en dépit des efforts des séparatistes. Pour démontrer la véracité de cette assertion, quoi de plus éloquent que le geste du gouvernement ontarien qui donne des subsides imposants pour une université bilingue ?" a-t-il conclu.

Cette jeune université, fondée il y a trois ans, est la seule au Canada à être bilingue et non confessionnelle. En effet l'Université Laurentienne de Sudbury en englobe trois, soit celles qui se nommaient : a) l'Université de Sudbury, dirigée par les Jésuites; b) l'Université Huntingdon (Eglise Unie); c) l'Université Tyerneloe (anglicanne).

33A ENTREPOTS A VENDRE

ADAM. Entrepôt 50' x 90', prix d'aubaine. 256-1631.
IMMEUBLES GOULET
4009 HOCHELAGA

34 ENTREPOTS DEMANDES

1,200 A 2,000 PIEDS, centre ville, louerais ou échangerais, pour bon commerce, après 7 p.m. DU. 7-5791.

35 MANUFACTURES A LOUER

MANUFACTURE à louer à l'Assomption, 6,500 pieds carrés, chauffée électricité 550. $260. mois. OL. 2-2927. Soir OL. 2-2798.

37 MANUFACTURES A VENDRE

WILDER - BERMINGHAM
"Discutons-en"
RUE ST-ANDRE
OCCUPATION EN JUIN

Manufacture 25 x 75 de 2 etages, plus sous-sol en béton, 2 toilettes et lavabos, courant 110-550 volts. Terrain de St-André à Boyer, chargement arrière. Stationnement sur 2 rues. Prix d'aubaine, conditions faciles de remboursement. Photo MLS no 35075.

L. P. CHARETTE
AV. 8-8114 — SOIR: 331-5888
WILDER BERMINGHAM REALTY CO.
1465, RUE BLEURY
Membre de la Chambre d'immeuble de Montreal.

42 ESPACE DE MANUFACTURE A LOUER

VILLE ST-MICHEL

3555 boul. Métropolitain, bâtisse 7 étages, béton armé, peut diviser 2,000 à 15,000 pieds par étage, bureau, sprinklers, chauffé, stationnement illimité. RA. 1-4291.

BATISSE neuve près boulevard Métropolitain et St-Michel, ajeurs rez-de-chaussée et étage, 2,000, 4,000, 6,000 et 10,000 pieds. RA. 9-6338 ou s'adresser à 8680, 10e avenue, St-Michel.

CHAMBORD 5260, arrière, atelier 2 étages, 25 x 30 chaque plancher. Idéal pour manufacture légère. 220-550. Occupation immédiate. X00. LA. 2-1569.

POUPART 1726, 1500 pieds, 220, 550, chauffé. $150. DU. 8-6507 ou 524-3343.

70,000 P.C. EN TOUT OU EN PARTIE

Entre McGill et University, excellentes facilités d'expédition, chauffe, glaciers. Système Dominion Electric, gardien de nuit. 220, 550 ampères. Loyer modique, 50 cts le pied carré. Surintendant sur les lieux. 636 ouest, rue St-Paul, Renfrew Realties. VI. 2-5853.

8500 PIEDS

Edifice à l'épreuve du feu, chauffé, facilites expedition et stationnement, raisonnable. 2165 av. Madison, près Upper Lachine. AV. 8-5125, RI. 7-0537.

30 x 40, 20 x 40, ou plus petit, 2e, chauffé, eclaire, 550-220, vapeur. DU. 7-2772.

45 SALLES — STUDIOS

RECEPTIONS, banquets, mariages, 3 grandes salles modernes, air climatisé. 4570 St-Denis. 845-8164.

47 BUREAUX A LOUER

LE MAXIMUM DE COMMODITES POUR UN BUREAU LUXUEUX

EMMENAGEZ

AU CENTRE STRATEGIQUE DE L'ILE

PLACE CREMAZIE

OCCUPATION IMMEDIATE

ACCES IMMEDIAT AU BOUL. METROPOLITAIN, A L'AUTOROUTE, A L'AEROPORT ET AUX ROUTES MENANT A TORONTO ET OTTAWA.

- TOUT PRES DU TERMINUS DU NOUVEAU METRO
- PAS DE PROBLEME DE CIRCULATION DU BAS DE LA VILLE
- 11 ETAGES AVEC GARAGE A 2 PALIERS (Capacité de 1,000 autos)
- 7 ASCENSEURS TRES RAPIDES
- SERVICE GRATUIT D'AGENCEMENT PROFESSIONNEL
- CLIMATISATION CENTRALISEE PARTOUT
- SUBDIVISIONS INTERIEURES ET APPAREILS D'ECLAIRAGE GRATUITS SELON LES EXIGENCES DU LOCATAIRE

$3.50 LE PIED CARRE

LE COEUR DU NORD DE LA VILLE

PLACE CREMAZIE

Boul. St-Laurent et Crémazie

Renseignements en appelant à
389-1373

IMMEUBLE
TRANSPORTATION
132 ST-JACQUES OUEST

Locaux de bureaux, petits et grands. Climatisation disponible. S'adresser à porte 301. VI. 5-3993.

STATIONNEMENT GRATUIT

★ MACKAY SUD DE SHERBROOKE
★ BUREAUX MODERNES ET CLAIRS
★ AUSSI SUITES DISPONIBLES
★ EXCELLENTE VALEUR LOCATIVE
VI. 2-8363 — SOIR: HU. 8-7389

$35 PAR MOIS

BUREAU D'AFFAIRES NEUFS, POUR PROFESSIONNEL, TRES MODERNES, 8998 SHERBROOKE EST, CL. 5-7443.

BELANGER et St-Dominique. Bureaux chauffés, éclairés, très propre, salle d'attente. Appeler, ML. 3-8467.

BOULEVARD ST-JOSEPH 1123, 2 pièces, 1er étage, salle d'attente attenante. CR. 2-6867.

BOULEVARD St-Joseph est 350, bureaux, tapis mur à mur avec salle d'attente meublée. CL. 5-4010.

COIN JARRY et Pie IX, bureaux à louer, dans édifice commercial neuf, service d'ascenseur, "air climatisé", premier et deuxième étages, grandeur à vos besoins. Information: 727-1244, 727-1235, 729-6391.

HENRI-BOURASSA 2226, 800 pi ca. Diviserais au besoin, dans centre professionnel et commercial. Facilité stationnement. DA. 1-6098, DU. 8-1825.

ST-DENIS 4570, clair, moderne, 800 pds, $125; 1,600 pds, $250; 484-9783.

ST-HUBERT-BEAUBIEN, 240 PI. CA., MEUBLE, CLIMATISE, $70 MOIS, 274-7651.

28 ST-JACQUES OUEST PRES PLACE D'ARMES

Bureaux, espaces de bureau, libres, très éclaires, service concierge, entretien, loyer raisonnable.
Renfrew Realties — VI. 2-5853

ST-HUBERT, 7582, chauffé, ultra-moderne, loyer raisonnable, occupation immédiate. S'adresser: 7576 St-Hubert.

BUREAU 25 x 42, deuxième étage. 7065 St-André près Jean-Talon.

TOWERS 1440, bureaux 700 et 4,000 pieds carrés, à sous-louer, à prix réduit. Service, nettoyage, élévateur. Appeler: 722-2561.

BUREAU à louer, seul ou suite, 1-2-3 bureaux, Henri-Bourassa est, vaste bureau d'affaires, professionnel, etc., chauffé, concierge, deuxième étage, peut être aménagé. Libre immédiatement. Informations jour 8 heures a.m. à 5 heures p.m. 322-0310.

BUREAU A LOUER 7381 St-Hubert. Informations DU. 7-6954, CR. 4-1400.

BUREAU chauffé, éclairé, 4504 de Castille, Montréal-Nord. DA. 1-4110.

1,100 PIEDS, Parc coin Beaubien, stationnement gratuit. Divisé ou non. $150. CR. 9-6311.

A Victor 4-3711... le sage trouve toujours son avantage !

52 APPARTEMENTS A LOUER

★ Domaine L'Acadie ★
VISITEZ NOTRE MAGNIFIQUE
PISCINE SPLIT-LEVEL
JUSTE AU NORD DU CENTRE D'ACHATS ROCKLAND
EN EXCLUSIVITE
★ LE PAVILLON ★

Salles diverses pour tous jeux intérieurs. Tennis sur table, billard, "snooker", salle de projection, "shuffle board", piscine intérieure, etc.

NON MEUBLES		MEUBLES		
3½	4½	1½ —	2½ —	3½
$85	$105	$80	$85	$115
ET PLUS	ET PLUS	ET PLUS	ET PLUS	ET PLUS

- 4 PISCINES INTERIEURES EXTERIEURES
- CHAUFFAGE
- SERVICE DE CONCIERGE
- STATIONNEMENT GRATUIT
- PLACARD ASSEZ GRAND POUR Y ENTRER
- SALLE D'ENTREE LUXUEUSE
- TAPIS DANS LES CORRIDORS
- PRES CENTRE D'ACHATS
- GARNITURES DE COULEUR DANS LA SALLE DE BAIN
- PARC, TERRAINS DE JEUX PRIVES
- BALCONS INDIVIDUELS
- PRES EGLISES ET ECOLES
- ANTENNE TV, AMERICAINE GRATUITE
- FENETRES PANORAMIQUES COULISSANTES

VISITEZ DE 10 A.M. A 10 P.M.
Boul. de L'Acadie, angle Henri-Bourassa
TELEPHONEZ 331-3420

LES
JARDINS FLEURY
10124 PLACE MEILLEUR
ENTRE
Fleury et Sauvé Ouest
2½ - 3½ pièces
$80 et plus

- Meublées — non meublées
- Meubles scandinaves
- Lobby "style" Hollywood
- Grande piscine
- Terrains de jeux pour enfants
- Grands balcons

Tél.: 381-3921
OCCUPATION IMMEDIATE
OU
PLUS TARD

ROSEMONT
★ PISCINE ★
3½ — 4½ — 5½ PIECES
$52.50 ET PLUS
5562 BASILE PATENAUDE
APPT 3
TEL. 524-7012

APPARTEMENT non meublé à louer, central 1205 Crescent; aussi les rues Stanley, Bishop et Mackay. 1, 2 et 3 pièces, électricité, gaz, chauffage et taxes compris. Poêle et frigidaire fournis. Loyer $50 à $75. Appeler 861-8449. Bureau de location, 1205 Crescent.

ADAM 3976, près Pie-IX, 1-2, tous modernes, réduit à $35; $55 mois; MU. 8-1848.

AHUNTSIC-OUEST, 4½ grandes pièces fermées, ultra-moderne, neuf, eau chaude fournie, $90, $100, $110. Concierge rez-de-chaussée et étage. Facilité stationnement. DA. 1-6098, DU. 8-1825.

ALBERT, 4½ pièces, moderne, cuisine planifiée, salle de bain moderne, joliment décoré. 550. 739-7526.

ALMA 6669-A, près parc, 4 pièces (2 doubles), tuiles partout, réservoir, fournaise, hangar. Prix $55. CR. 3-1835.

AVENUE BELLECHASSE-LOUIS-HEBERT
2½ - 3½ extra larges, fermées, meublées si désiré, neufs, toutes commodités. RA. 8-4636.

AVENUE Decelles, 5886, 3½, modernes, chauffés, taxes payées, $80. RE. 9-4385, RE. 7-8764.

AVENUE Maplewood, 4965, 4½ pièces fermées, poêle, frigidaire, linoleum, chauffées. Redécorerons. 2 mois gratuits. Immeubles Tanguay, 527-4161.

BARCLAY 3235, 3½, 1er, redécoré, équipé, garage si désiré, libre, MI. 2-2371. HU. 9-1498.

BEAUBIEN, 2645, appt 7, 4½ chauffées, concierge, taxe d'eau payée. S'adresser: 254-2307.

BELANGER, 3940, 4½, frigidaire, poêle, vénitiens, balcon, chauffé, taxe payée, lessiveuse, RA. 5-1878.

4800 BOYCE, 3½, 4½ grands, modernes, poêle, réfrigérateur, balcon, occupation immédiate, raisonnable.

BOUCHER 480, 3½ pièces fermées, $65 par mois. S'adresser concierge.

BOUL. DECARIE 4542, grand 5 pièces, chauffées, eau chaude à l'année, taxes payées, poêle, frigidaire, service de concierge, $80 par mois. RI. 4-0493.

5454 BOUL. DECARIE
Appts modernes, 3½ pièces, chauffées, équipées, près autobus et magasins $78 et $75 par mois. Guaranty Trust Company of Canada, 427 St-Jacques ouest. VI. 9-5705.

COTE-DES-NEIGES, 3½ meublées ou non, 1 mois gratuit. Pour information — 6955 Ave. Wilderton. 731-5290.

COTE-DES-NEIGES, 3065, avenue Barclay, près Wilderton, 3 pièces non chauffées, $55. S'adresser appt 5, RE. 8-0112 ou 769-3253.

COTE-DES-NEIGES, 2960, rue Bedford, 2½, 3½ chauffés, pourvus, raisonnable. RE. 9-5049.

CHARLEROI, 5037, magasin moderne, 24x47, convenant tout commerce. Jour VI. 5-6070, soir CR. 1-7045.

DECARIE PRES SHERBROOKE, $65
Logis chauffé, 3 pièces, salle de bain carrelée, cuisine complète, toutes taxes payées, ménage fait. Très confortable. Réfrigérateur et poêle. Occupation immédiate. S'ad. au 2050 boul. Decarie, appt 1, 486-6034 ou propriétaire VI. 5-7978.

DECARIE, près Côte St-Antoine, 6 grandes pièces, 3 chambres fermées, $115. AV. 8-6561.

5645 DE LORIMIER, 3½ pièces, fournaise, réfrigérateur, stores vénitiens. CR. 6-0562.

DELORIMIER 4596, 2 pièces, frais peinturées, frigidaire, eau chaude, entrée privée. 655-8278.

12210 GRENET, près boul. Gouin, maison d'appts, neuf, 25 appts modernes, 1½, 2½, 4½, poêle, frigidaire, incinérateur, balcon, buanderie. Prix raisonnable. Voir concierge.

HENRI-BOURASSA est, 4½ neuf, entièrement équipé, loyer raisonnable. DU. 8-0974 toute la journée. Excepté le vendredi soir et toute la journée de samedi.

JEAN-TALON, 1½, 2½, pièces, poêle, frigidaire, douche, balcon, taxes payées. LA. 4-4778.

8150 LAJEUNESSE, appt 1, 2 appts privés, chauffés, tout compris, $11. DU. 8-1607.

LASALLE
Moderne 4½ pièces, $58, 5½, $64. Réfrigérateur, poêle gaz, fournaise gaz, service concierge. Soir: DO. 6-1693, jour: DO. 6-3690.

LINTON 3930, 3½ pièces, poêle, 733-9284, 481-8430.

LINTON 3060, 3½, meubles disponibles, équipées, modernes, chauffées, vacant, Madame Caron, RE. 7-8651.

52 APPARTEMENTS A LOUER

ROYAL TRUST

★ AU CENTRE ★
2065, CHOMEDEY
1½ et 2 pièces, $55. S'adresser au concierge.

2360-2036 DORCHESTER OUEST
1-1½ pièce, équipée, chauffée, $45 à $65 par mois.

766, ATWATER
7 pièces, chauffées, $85 par mois, occupation immédiate.

★ AU NORD ★

5751 PL. CHARLES-THIBAULT
Appartements non chauffés 3 pièces fermées, chauffage à l'huile fourni, $55 par mois.

2570, DES CARRIERES
Non chauffé, appt 2½ pièces fermées, avec chaufferette à l'huile, $45 par mois.

★ A L'EST ★

5071 CHRISTOPHE-COLOMB
3 et 4 pièces chauffées, équipées. Occupation immediate, $72 à $85 par mois.

DIVISION DES LOYERS ET GESTION
849-4741 — Local 521

Masson-Iberville
1½ pièce
Dans édifice résidentiel paisible, meublée ou non. Service de concierge, incinérateur, salle de lessive.
Piscine
5553 PLACE BASILE PATENAUDE
LA. 2-9903

1610 HENRI-BOURASSA EST
COIN RUE FRANCIS
2½ - 3½ - 4½ PIECES FERMES NOUVEAUX, LUXUEUX, GRANDS APPARTEMENTS
LOYER BAS
OCCUPATION IMMEDIATE
VISITER TOUS LES JOURS ET SOIRS
S'ADRESSER: APPT No 1, CONCIERGE
DU. 1-6727 ou CR. 4-1246

LINTON, 3405, 3½ grandes pièces modernes, éclairées, équipement balcon, meublé ou non; raisonnable 738-7486.

MAPLEWOOD 3385, près Côte-des-Neiges, grands appts neufs et modernes, 3½ et 4½ pièces fermées, poêle, réfrigérateur, ascenseur, service de concierge. DU. 1-3551, 738-9277.

MARSEILLE, sous-louerais magnifique 4½ grandes, incinérateur, etc. Centre d'achats Domaine 255-8314.

MONTREAL-NORD, 4½, neuf, fournaise fournie, tuile cuisine, toutes commodités. 11,036 Paris.

N.D.G., magnifiques appartements finis bois, entrées privées, 4 et 5½ pièces. Jour: VI. 5-9270. Soir: HU. 2-5396.

OUTREMONT, moderne, equipé, 4½, loyer partiel en échange services comme concierge à temps partiel. Jour: LA. 6-1621.

PAPINEAU, 6725, 3, 4 pièces, meubles si desire, enfants acceptés. 727-3676.

2635 PIE IX, 3½, chauffées, poêle électrique, frigidaire, eau chaude et taxe d'eau payées. Près Hochelaga. PO. 7-0411.

PLACE MAISONNEUVE
2099 — MAISONNEUVE
Appts neufs, meublés ou non
1½, 2½, 3, 3½ pièces
Derrière l'hopital Notre-Dame
TEL.: 523-8104

POINTE-ST-CHARLES, 442 Congregation, 3, meublé, chauffé. WE. 5-4708. S'adresser 1850 Favard.

7405 RAOUL, 1½ meublé, 2½, 3½, poêle, frigidaire, 276-9456.

ROSEMONT, 2630 St-Zotique est, près Iberville, appts neufs et modernes, service de concierge, 3½ pièces, $65 et plus; 4½ pièces, $75 et plus. Pièces fermées. DU. 1-3551.

ROSEMONT, 6615 39e, SOUS-SOL, MODERNE, 3½, ECOLES, $40. HU. 1-8907.

ROSEMONT, 5430-5440 BEAUBIEN EST APPTS, NEUFS, LUXUEUX
3½ - 4½ A PARTIR DE $79
endroit idéal, entouré de parcs et piscines, chauffés eau chaude, antenne de TV, incinérateur, fenêtres en aluminium, service de concierge, salles de bain en tuile de couleur, accessoires en couleur dans cuisine, garages chauffés, si désiré. On peut visiter en tout temps. 256-9849.

ROSEMONT
POSSESSION IMMEDIATE
Loyer de juillet gratis
4½, 5½, poêle, réfrigérateur, fournaise, service de concierge, près parc municipal, deux piscines, terrain de jeu, centre commercial, écoles, $67.50 et $72.50. S'adresser appt 2, 5380, 2e avenue, près Masson ou téléphoner à 671-3908.

ROSEMONT, APPARTEMENTS NEUFS, 3½ - $100, 4½ - $115, AS. CENSEUR, INCINERATEUR, 3874 BELLECHASSE, 729-7840.

Rosemont 6988 et 8954 16e Ave.
2½ - 3½ - 4½ depuis $69

Nouveaux appartements luxueux, très bien situés, chauffés eau chaude, antenne de TV, incinérateur, fenêtres aluminium, service concierge, tuile couleur dans salle bain, garniture de couleur dans cuisine, foyer exceptionnellement modique. Garage chauffé, facultatif. Occupation immédiate ou plus tard. On peut visiter tous temps 728-1465. RA. 2-3301.

RUE DE LA MONTAGNE
2½ pièces, chauffé, eau chaude, poêle, réfrigérateur, service concierge, taxes payées, 1178 de la Montagne, app. 11, UN. 6-9289.

355 ROY, St-Denis, 2 pièces chauffées, poêle, frigidaire, taxe eau payée, concierge.

SOUVENIR 2212, appt 1, 2 pièces, chauffées, frigidaire, poêle, concierge, $60. VI. 4-1929.

SHERBROOKE Est 3620-3640, 1½ - 1½ - 4½ pièces, poêle, frigidaire, incinérateur, service concierge, meuble si désiré.

ST-ANDRE 4472, 2 appts, non meublés, poêle, frigidaire, prélarts fournis, strictement privé.

ST-CHRISTOPHE, 1839, beau 2½, propre, meublé si désire, eau chaude continuelle. LA. 3-9263.

ST-DENIS, Ste-Catherine, 2½, 3½, $65. Chauffé, redécoré, moderne, meublé, non meublé. Immédiatement. 861-5976.

ST-MICHEL, 3½, 4½ rénovés, raisonnable, écoles, centre d'achats, 8955, 13e avenue. HU. 4-9095.

STATION Monkland, 11,665 Lavigne, immédiatement, 3½, pour couple, équipé, redécoré, stationnement, $65. Soir 6 à 11, 334-1767.

ROSEMONT
POSSESSION IMMEDIATE
Loyer de juillet gratis
4½, 5½, poêle, réfrigérateur, fournaise, service de concierge, près parc municipal, deux piscines, terrain de jeu, centre commercial, écoles, $67.50 et $72.50. S'adresser appt 2, 5380, 2e avenue, près Masson ou téléphoner à 671-3908.

ROSEMONT, APPARTEMENTS NEUFS, 3½ - $100, 4½ - $115, AS. CENSEUR, INCINERATEUR, 3874 BELLECHASSE, 729-7840.

Rosemont 6988 et 8954 16e Ave.
2½ - 3½ - 4½ depuis $69

Nouveaux appartements luxueux, très bien situés, chauffés eau chaude, antenne de TV, incinérateur, fenêtres aluminium, service concierge, tuile couleur dans salle bain, garniture de couleur dans cuisine, foyer exceptionnellement modique. Garage chauffé, facultatif. Occupation immédiate ou plus tard. On peut visiter tous temps 728-1465. RA. 2-3301.

RUE DE LA MONTAGNE
2½ pièces, chauffé, eau chaude, poêle, réfrigérateur, service concierge, taxes payées, 1178 de la Montagne, app. 11, UN. 6-9289.

355 ROY, St-Denis, 2 pièces chauffées, poêle, frigidaire, taxe eau payée, concierge.

SOUVENIR 2212, appt 1, 2 pièces, chauffées, frigidaire, poêle, concierge, $60. VI. 4-1929.

SHERBROOKE Est 3620-3640, 1½ - 1½ - 4½ pièces, poêle, frigidaire, incinérateur, service concierge, meuble si désiré.

ST-ANDRE 4472, 2 appts, non meublés, poêle, frigidaire, prélarts fournis, strictement privé.

ST-CHRISTOPHE, 1839, beau 2½, propre, meublé si désire, eau chaude continuelle. LA. 3-9263.

ST-DENIS, Ste-Catherine, 2½, 3½, $65. Chauffé, redécoré, moderne, meublé, non meublé. Immédiatement. 861-5976.

ST-MICHEL, 3½, 4½ rénovés, raisonnable, écoles, centre d'achats, 8955, 13e avenue. HU. 4-9095.

STATION Monkland, 11,665 Lavigne, immédiatement, 3½, pour couple, équipé, redécoré, stationnement, $65. Soir 6 à 11, 334-1767.

VERDUN avenue 3925, 1½ chauffé, eau chaude, poêle, réfrigérateur fournis, électricité, taxes d'eau payées. S'adresser concierge, appartement 3.

VILLE LASALLE, 1½ pièce, meublée, poêle, frigidaire, salle bain privée, $45. DO. 6-7724.

VILLE ST-LAURENT, 3½, 4½, modernes, réfrigérateur, poêle, fournaise, près église, école. Concierge, stationnement gratuit. Loyer raisonnable. 937-9848, 747-3620.

VILLE ST-LAURENT, chauffé, 3 pièces, eau chaude fournie, taxe d'eau payée, poêle à gaz fourni. 1355 de l'Eglise, appt 5. $58.

52 APPARTEMENTS A LOUER

GRATIS
●
Pour location immédiate ou réservation
Nous vous meublons
GRATUITEMENT
2½ grandes pièces à $85
AVEC BAIL DE 3 ANS
OU
NOUS VOUS FOURNISSONS
TELEVISION PORTATIVE
AVEC BAIL DE 2 ANS
AUSSI DISPONIBLES
3-3½-4½ PIECES
$90 ET PLUS
● PISCINE
20 MINUTES PAR TRAIN DE LA GARE CENTRALE
Sur Boul. Reed, continuation du Boul. Laurentien
AUX APPARTEMENTS
TERRASSE REED
Bureau de location
6061 NELLIGAN, CARTIERVILLE
Tél.: 331-1222

CHOMEDEY

Ile avenue près centre d'achat St-Martin, 4½ et 5½ grandes pieces modernes, cuisine moderne, salle de bain en tuile, près école, magasins et transport, loyer modique, occupation immédiate ou plus tard. Jour: MU. 1-1341; après 9 p.m. 689-5992.

NOUVEAU ROSEMONT

Appartements non chauffés rue Valdombre, grandes pièces, balcons, et chauffage automatique, 4½, $62. — 3½, $52. Téléphonez 255-8127.

BENNY CRESCENT

1½ à 5½ à partir de $78. Maison de luxe à l'épreuve du feu, élévateur, grand terrain de stationnement, piscine, terrasse sur le toit, salle de lavage, tapis mur à mur dans passage, poêle et réfrigérateur, chauffé, eau chaude, toutes taxes payées, meuble ou non. 2500 Benny Crescent près Sherbrooke dans N.-D.-G.) 482-2300 ou 489-1229.

3990 SHERBROOKE
4½ et 2½ appartements meublés, chauffés, toutes taxes payées.
CL. 9-9346

VILLE ST-LAURENT
1802 Laval, près Canadair, gare, 3½, appartements modernes, thermostat $85. 747-9557.

APPARTEMENTS 1½ - 3½ PIECES
MEUBLES OU NON MEUBLES
5240 BERRI
444-485-625 OGILVY
435 ST-ROCH
5576 ST-DENIS
9905 ST-LAURENT

POELE, REFRIGERATEUR, EAU CHAUDE, TAXES PAYEES.
$52 A $80 PAR MOIS

APPARTEMENT 4 pièces chauffées, gaz, électricité payés, frigidaire, poêle fourni, pas meublées. 1200 St-Hubert, VI. 9-9587.

★ $10 ET PLUS PAR SEMAINE ★
Appartements 2-4 pièces, Dorchester-Papineau, meublées ou non. WE. 2-6129. Soir: HU. 1-7845.

2 MOIS DE LOYER GRATUITS
1055, de Salaberry, moderne, équipé, rénové, 4½ pièces, près magasins, autobus. 331-3654.

1 MOIS gratuit, Bélanger est, 3450, 3865, 3789, 2½, 3½, 4½. 725-1739, 484-7071.

2½, 3½, 4½ PIECES, meublées ou non, autobus, magasins. 3355 Beaubien. 722-0254.

2½ PIECES chauffées, entrée privée. 6995 Hurteau. PO. 7-6105.

54 APPARTEMENTS MEUBLES A LOUER

AHUNTSIC 10231 boul. St-Laurent, 1½ et 2½, ultra-moderne, $18 et plus, meublés, ascenseur, sun deck, buanderie automatique, eau chaude, électricité et taxes payées. DU. 8-1043.

AHUNTSIC, 1½ pièce, nouvel édifice, épreuve au feu, toutes dépenses payées, $60., $65., 131 Henri-Bourassa Est. DU. 9-6990.

AHUNTSIC, 1½ moderne, entièrement meublée, entrée privée, $17 semaine. 10370 Jeanne-Mance. DU. 9-7762.

AHUNTSIC, appt 1½ pièce, moderne, électricité, eau payées, balcon, 1505 Henri-Bourassa, 381-0223.

AHUNTSIC, 2232 Henri-Bourrassa est, 2½ pièces fermées, modernes, balcon, locker, tout service payé. DA. 1-6698, DU. 8-1825.

AHUNTSIC, beau 2, grand, moderne, balcon, toutes commodités, payées, 9517 Lajeunesse, DU. 9-2563.

AVENUE DAVIDSON 2644
Belles grandes pièces modernes, toutes commodités, près d'autobus; sundeck, $8 et plus. Privé, tranquille. Prenez rendez-vous 1-A. 5-8152.

AVE BEAUBIEN 352, PRES ST-DENIS, 3½ PIECES ET CUISINE, $10. CR. 4-0582.

AVE BERRI, 5305, moderne, plusieurs 2 pièces, $15, $18. CR. 7-9332.

AVE CHITTICK 330, près Ste-Catherine, St-Denis, 1-2 pièces meublées, $10 à $14 par semaine. UN. 1-5343.

AVENUE DES ERABLES, 5915, COIN BOUL. ROSEMONT
1½-2½, ultra modernes, $70 à $90 par mois, meubles, buanderie, automatique, électricité, taxes payées. 721-0125.

AVENUE Decelles, 5886, 3½, modernes, chauffées, taxes payées, $80. RE. 9-4385, RE. 7-8764.

AVE DU PARC, 5249, Castle Appartements, moderne, 1½ pièce, cuisinette, toilette, $60.

AVE GILFORD 700, absolument neuf, 27 appts, 1-2 pièces, tapis, LA. 3-1814.

AVENUE Mont-ROYAL 2160, 2½-3 pièces, meublées, commodités payées, $20-$22 semaine. Pas d'enfants, lessiveuse, semaine ou mois, LA. 4-8913.

AVENUE 4880 PAISLEY, rue nord Belanger, angle Viau, 3-4 modernes, lessiveuse, eau chaude, etc. Très bien meubles, $22 à $25. semaine. 728-0319.

AVENUE Papineau 2084, 1½, 2-3, taxes et électricité payées. CL. 9-9325. LA. 3-8143.

AVE PAPINEAU 2072, 1, 2, 3, électricité payée. LA. 3-8143. CL. 9-9325.

AVE RIVARD 5205, 40 appts, 1½, modernes, $13. CR. 7-8790.

AV. ROUEN 2763, 2, moderne, privé, toutes commodités, toilette, douche, tranquille. CR. 4-9773.

AVENUE ROUEN 2763, 2 modernes privés, toutes commodités, toilette, douche, tranquille. CR. 4-9773.

AVE SHERBROOKE EST 5825, 3, taxes et électricité payées. CL. 9-9325, LA. 3-8143.

AVENUE Sherbrooke est, 1700, coin Papineau, 2½ appts chauffés, électricité et taxes payées, buanderie, locker, tout service payé. DA. 1-6698, DU. 8-1825.

AHUNTSIC, beau 2, grand, moderne, balcon, toutes commodités, payées, 9517 Lajeunesse, DU. 9-2563.

AVENUE DAVIDSON 2644
Belles grandes pièces modernes, toutes commodités, près d'autobus; sundeck, $8 et plus. Privé, tranquille. Prenez rendez-vous 1-A. 5-8152.

AVE BEAUBIEN 352, PRES ST-DENIS, 3½ PIECES ET CUISINE, $10. CR. 4-0582.

AVE BERRI, 5305, moderne, plusieurs 2 pièces, $15, $18. CR. 7-9332.

AVE CHITTICK 330, près Ste-Catherine, St-Denis, 1-2 pièces meublées, $10 à $14 par semaine. UN. 1-5343.

AVENUE DES ERABLES, 5915, COIN BOUL. ROSEMONT
1½-2½, ultra modernes, $70 à $90 par mois, meubles, buanderie, automatique, électricité, taxes payées. 721-0125.

AVENUE Decelles, 5886, 3½, modernes, chauffées, taxes payées, $80. RE. 9-4385, RE. 7-8764.

AVE DU PARC, 5249, Castle Appartements, moderne, 1½ pièce, cuisinette, toilette, $60.

AVE GILFORD 700, absolument neuf, 27 appts, 1-2 pièces, tapis, LA. 3-1814.

AVENUE Mont-ROYAL 2160, 2½-3 pièces, meublées, commodités payées, $20-$22 semaine. Pas d'enfants, lessiveuse, semaine ou mois, LA. 4-8913.

AVENUE 4880 PAISLEY, rue nord Belanger, angle Viau, 3-4 modernes, lessiveuse, eau chaude, etc. Très bien meubles, $22 à $25. semaine. 728-0319.

AVENUE Papineau 2084, 1½, 2-3, taxes et électricité payées. CL. 9-9325. LA. 3-8143.

AVE PAPINEAU 2072, 1, 2, 3, électricité payée. LA. 3-8143. CL. 9-9325.

AVE RIVARD 5205, 40 appts, 1½, modernes, $13. CR. 7-8790.

AV. ROUEN 2763, 2, moderne, privé, toutes commodités, toilette, douche, tranquille. CR. 4-9773.

AVENUE ROUEN 2763, 2 modernes privés, toutes commodités, toilette, douche, tranquille. CR. 4-9773.

AVE SHERBROOKE EST 5825, 3, taxes et électricité payées. CL. 9-9325, LA. 3-8143.

AVENUE Sherbrooke est, 1700, coin Papineau, 2½ appts chauffés, électricité et taxes payées, buanderie, locker, tout service payé. DA. 1-6698, DU. 8-1825.

AHUNTSIC, appt 1½ pièce, moderne, électricité, eau payées, balcon, 1505 Henri-Bourassa, 381-0223.

AHUNTSIC, 2232 Henri-Bourrassa est, 2½ pièces fermées, modernes, balcon, locker, tout service payé. DA. 1-6698, DU. 8-1825.

AHUNTSIC, beau 2, grand, moderne, balcon, toutes commodités, payées, 9517 Lajeunesse, DU. 9-2563.

AVENUE DAVIDSON 2644
Belles grandes pièces modernes, toutes commodités, près d'autobus; sundeck, $8 et plus. Privé, tranquille. Prenez rendez-vous 1-A. 5-8152.

AVE BEAUBIEN 352, PRES ST-DENIS, 3½ PIECES ET CUISINE, $10. CR. 4-0582.

AVE BERRI, 5305, moderne, plusieurs 2 pièces, $15, $18. CR. 7-9332.

AVE CHITTICK 330, près Ste-Catherine, St-Denis, 1-2 pièces meublées, $10 à $14 par semaine. UN. 1-5343.

AVENUE DES ERABLES, 5915, COIN BOUL. ROSEMONT
1½-2½, ultra modernes, $70 à $90 par mois, meubles, buanderie, automatique, électricité, taxes payées. 721-0125.

AVENUE Decelles, 5886, 3½, modernes, chauffées, taxes payées, $80. RE. 9-4385, RE. 7-8764.

AVE DU PARC, 5249, Castle Appartements, moderne, 1½ pièce, cuisinette, toilette, $60.

AVE GILFORD 700, absolument neuf, 27 appts, 1-2 pièces, tapis, LA. 3-1814.

AVENUE Mont-ROYAL 2160, 2½-3 pièces, meublées, commodités payées, $20-$22 semaine. Pas d'enfants, lessiveuse, semaine ou mois, LA. 4-8913.

AVENUE 4880 PAISLEY, rue nord Belanger, angle Viau, 3-4 modernes, lessiveuse, eau chaude, etc. Très bien meubles, $22 à $25. semaine. 728-0319.

AVENUE Papineau 2084, 1½, 2-3, taxes et électricité payées. CL. 9-9325. LA. 3-8143.

AVE PAPINEAU 2072, 1, 2, 3, électricité payée. LA. 3-8143. CL. 9-9325.

AVE RIVARD 5205, 40 appts, 1½, modernes, $13. CR. 7-8790.

AV. ROUEN 2763, 2, moderne, privé, toutes commodités, toilette, douche, tranquille. CR. 4-9773.

AVENUE ROUEN 2763, 2 modernes privés, toutes commodités, toilette, douche, tranquille. CR. 4-9773.

AVE SHERBROOKE EST 5825, 3, taxes et électricité payées. CL. 9-9325, LA. 3-8143.

AVENUE Sherbrooke est, 1700, coin Papineau, 2½ appts chauffés, électricité et taxes payées, buanderie, locker, tout service payé. DA. 1-6698, DU. 8-1825.

AHUNTSIC, appt 1½ pièce, moderne, électricité, eau payées, balcon, 1505 Henri-Bourassa, 381-0223.

AHUNTSIC, 2232 Henri-Bourrassa est, 2½ pièces fermées, modernes, balcon, locker, tout service payé. DA. 1-6698, DU. 8-1825.

AHUNTSIC, beau 2, grand, moderne, balcon, toutes commodités, payées, 9517 Lajeunesse, DU. 9-2563.

AVENUE DAVIDSON 2644
Belles grandes pièces modernes, toutes commodités, près d'autobus; sundeck, $8 et plus. Privé, tranquille. Prenez rendez-vous 1-A. 5-8152.

AVE BEAUBIEN 352, PRES ST-DENIS, 3½ PIECES ET CUISINE, $10. CR. 4-0582.

AVE BERRI, 5305, moderne, plusieurs 2 pièces, $15, $18. CR. 7-9332.

AVE CHITTICK 330, près Ste-Catherine, St-Denis, 1-2 pièces meublées, $10 à $14 par semaine. UN. 1-5343.

AVENUE DES ERABLES, 5915, COIN BOUL. ROSEMONT
1½-2½, ultra modernes, $70 à $90 par mois, meubles, buanderie, automatique, électricité, taxes payées. 721-0125.

AVENUE Decelles, 5886, 3½, modernes, chauffées, taxes payées, $80. RE. 9-4385, RE. 7-8764.

AVE DU PARC, 5249, Castle Appartements, moderne, 1½ pièce, cuisinette, toilette, $60.

AVE GILFORD 700, absolument neuf, 27 appts, 1-2 pièces, tapis, LA. 3-1814.

AVENUE Mont-ROYAL 2160, 2½-3 pièces, meublées, commodités payées, $20-$22 semaine. Pas d'enfants, lessiveuse, semaine ou mois, LA. 4-8913.

AVENUE 4880 PAISLEY, rue nord Belanger, angle Viau, 3-4 modernes, lessiveuse, eau chaude, etc. Très bien meubles, $22 à $25. semaine. 728-0319.

AVENUE Papineau 2084, 1½, 2-3, taxes et électricité payées. CL. 9-9325. LA. 3-8143.

AVE PAPINEAU 2072, 1, 2, 3, électricité payée. LA. 3-8143. CL. 9-9325.

**AVE RIVARD 5205

avis de DÉCÈS

ARCHAMBAULT (Lucien) — A Montréal, le 9 juillet 1963 à l'âge de 44 ans 11 mois est décédé Lucien Archambault, époux de Madeleine Renaud. Les funérailles auront lieu samedi le 13 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
6520 rue St-Denis
pour se rendre à l'église St-Ambroise où le service sera célébré et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ARPIN — A Montréal, le 8 juillet 1963 à l'âge de 76 ans est décédée Mme Alida Marion Arpin, mère de Germain et Jeannette. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Ducios, Bonnier
3503 rue Papineau
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église St-Jacques où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Lanoraie lieu de la sépulture où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AUDY (Roméo) — A l'Epiphanie, le 8 juillet 1963, à l'âge de 56 ans 10 mois, est décédé Roméo Audy, secrétaire-trésorier de la municipalité de L'Epiphanie, époux de Irène Philibert, frère de l'abbé Antonin Audy, vicaire à St-Roch de l'Achigan. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roch et Frère
5 rue Leblanc
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BARIBAULT (Elizabeth) — A Ste-Anne-de-la-Perade, le 7 juillet 1963, à l'âge de 73 ans 6 mois, est décédée Mme Arthur Baribault, née Elizabeth St-Amand, épouse de feu Arthur Baribault. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Hivon,
de Ste-Anne-de-la-Pérade
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière paroissial, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUDRY (Emile) — Subitement, à Montréal, le 8 juillet 1963 à l'âge de 43 ans est décédé Emile Beaudry, célibataire, fils de Ferdinand Beaudry et de feu Rosanna Galarneau demeurant à St-Calixte. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Guilbault Inc.,
5339, 1re Ave, Rosemont
à 8 h. 15 pour se rendre à l'église Ste-Philomène, où le service sera célébré à 8 h. 30, et de là au cimetière de Verchères, lieu de la sépulture, où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAULIEU (Rolland) — A Fort William, le 6 juillet 1963, à l'âge de 32 ans, 4 mois, est décédé Rolland Beaulieu, fils de feu Jean Beaulieu et de May Leblanc, demeurant à Terrace B, Ontario. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonneville et Gingras
3805, rue Boileau,
ayle Lacordaire
à 9 hres, pour se rendre à l'église Marie-Reine des Coeurs, où le service sera célébré à 9 hres 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEDARD (Armand) — A Chomedey, "St-Martin", le 8 juillet 1963, à l'âge de 60 ans, est décédé Armand Bédard, autrefois d'Oka, époux de Aurea Lacroix. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-M.-D. Cyr & F. Brisebois,
1565, boul. Labelle
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église paroissiale de St-Martin, où le service sera célébré à 10 hrs et de la au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELLEMARE (Yvonne) — A Belleville, Ontario, le 7 juillet 1963, à l'âge de 63 ans, est décédée Mme Reynald Bellemare, née Yvonne Dupré. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Bazinet
1922 boul. Rosemont
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-JeanBerchmans où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BISSONNETTE (Joseph-Ulric) — A Montréal, le 8 juillet 1963, à l'âge de 73 ans, est décédé Joseph-Ulric Bissonnette, époux de Rose Arsenault, demeurant à 7635 Casgrain. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative de
Frais Funéraires
7030 rue St-Denis
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église Ste-Cécile où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Laprairie, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BORDUAS (Antoinette) — A Montréal, le 8 juillet 1963, à l'âge de 65 ans est décédée Antoinette Bernard, épouse de Odias Borduas, demeurant au 4561 av. Linton, appt 3. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée
5650 rue Côte-des-Neiges
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Pascal-Baylon, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURGOUIN (Alberta) — A Montréal, le 8 juillet 1963, à l'âge de 63 ans 11 mois, est décédée Mme veuve Joseph-Armand Bourgouin, née Alberta Rochon, demeurant à 1097 Dorion. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Pelletier Ltée,
1575, rue Ste-Catherine Est
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Brigide, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CASTONGUAY — Accidentellement, à St-Eustache, le 8 juillet 1963, à l'âge de 30 et 29 ans, sont décédés Maurice Castonguay et son épouse Marielle Ethier, demeurant à St-Augustin des Deux Montagnes. Les funérailles collectives auront lieu jeudi le 11 courant. Les convois funèbres partiront des salons
Alban Mallette
146 rue St-Louis à St-Eustache
à 9 hrs 30, pour se rendre à l'église paroissiale de St-Augustin des Deux Montagnes où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAPDELAINE (Marie-Louise) — A Longueuil, le 7 juillet 1963 à l'âge de 81 ans 7 mois est décédée Marie-Louise Trempe, épouse de feu Narcisse Chapdelaine, demeurant 219 Grant, autrefois de St-Hyacinthe. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
B. Francoeur & Fils Enrg
86 rue Longueuil via St-Charles
à 9 h. 15, pour se rendre à l'église St-Antoine où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de Longueuil, lieu de la sépulture. Prière de ne pas envoyer de fleurs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARBONNEAU (Georgette) — A St-Eustache-sur-le-Lac, le 9 juillet 1963, à l'âge de 56 ans, est décédée Mme Léon Charbonneau, née Georgette Berthelet, demeurant au 232, 8e Ave, St-Eustache-sur-le-Lac. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Donat Martin,
1004 chemin Oka
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Agapit, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de St-Eustache, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

? L'ART DANS LES FLEURS
Pourquoi toujours
La Patrie Fleuriste
IL Y A SUREMENT
UNE RAISON
168 EST, STE-CATHERINE
UN. 1-8471

CHARLAND (Danielle) — A St-Lambert, le 9 juillet 1963 à l'âge de 5 ans est décédée Danielle Charland, enfant de Léo Charland et de Thérèse Johnson demeurant à 11 Mac Auley. La cérémonie des anges aura lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons,
Urgel Bourgie Ltée
63 rue Lorne, St-Lambert
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église de St-Lambert où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAGENAIS (Blanche) — A Pont-Viau, le 8 juillet 1963, à l'âge de 65 ans, est décédée Mme veuve Ernest Dagenais, née Blanche Lanthier, demeurant à 116 rue Cousineau. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
C. Filiatrault.
24 rue St-Florent, Pont-Viau,
à 8 h. 15, pour se rendre à l'église St-Christophe où le service sera célébré à 8 h. 30, et de là au cimetière gérant de la Caisse populaire de Québec et de Dame Alberta Leclerc demeurant à 448 Latourelle, Québec. Les funérailles auront lieu samedi le 13 courant. Le convoi funèbre partira des salons,
Arthur Cloutier & Fils Ltée
120 rue St-Jean
à 10 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste où le service sera célébré à 11 hrs et de là au cimetière de Belmont lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation

DAGENAIS (Emile D.A) — A Ville St-Michel, le 9 juillet 1963, est décédé Emile (D.A.) Dagenais, époux de feu Rose-Alma Turcot, demeurant à 8172 boul. St-Michel. La dépouille mortelle est exposée au salon
Giroux et Fils Inc.
8880 boul. St-Michel
Avis des funérailles plus tard.

DesGROSEILLIERS (Célina) — A Montréal, le 8 juillet 1963, à l'âge de 80 ans, est décédée Mme veuve Oscar DesGroseilliers, née Célina Ranger, demeurant à 4309 A St-Ambroise. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée.
2630 rue Notre-Dame, Ouest
à 7 h. 45 pour se rendre à l'église St-Henri où le service sera célébré à 8 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESMARAIS (Arthur) — A Montréal, le 9 juillet 1963, à l'âge de 77 ans, est décédé Albert Desmarais, époux de Rose-Anna Bissonnette, demeurant au 4040 rue Laurier est. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Guilbault Inc.,
5339, 1re Ave, Rosemont
à 8 h. 15 pour se rendre à l'église Ste-Philomène, où le service sera célébré à 8 h. 30, et de là au cimetière de Verchères, lieu de la sépulture, où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBREUIL (Laura) — A Bois-des-Filion, le 9 juillet 1963, à l'âge de 67 ans, est décédée Laura Bougie, épouse de Eugène Dubreuil, demeurant à 6e Ave, Côte Terrebonne. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-M.-D. Cyr & J. Filion
382, rue Principale
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Maurice de Bois-Filion, où le service sera célébré à 10 hrs et de la au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBUC (Armand) — A Montréal, le 7 juillet 1963, à l'âge de 60 ans, est decédé Armand Dubuc, demeurant à 100 est, Ontario, appt 1072. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Victor Dubois Enrg.
1750 rue Amherst
à 8 hrs 40 pour se rendre à l'église St-Jacques où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUMAINE (Valmor) — A St-Hyacinthe, le 8 juillet 1963, à l'âge de 61 ans, est decédé Valmor Dumaine, célibataire, fils de feu Ernest Dumaine et de feu Leda Cartier, demeurant au 295 Broder-La Providence, autrefois de St-Hugues-de-Bagot. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
L.-O. Ponton & Fils,
St-Hugues-de-Bagot
pour se rendre à l'église paroissiale de St-Hugues, où le service sera célébré à 10 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FORTIER (Hélène-Lena) — A Montréal, le 8 juillet 1963, à l'âge de 67 ans, est décédée Hélène-Léna Fontaine, épouse de Jean Fortier, autrefois de la Maison Lechasseur. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée
1120 est, rue Jean-Talon
à 7 hres 45, pour se rendre à l'église St-Gabriel Lallemant, où le service sera célébré à 8 hres, et de là au cimetière de Longueuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON (Germaine) — A l'Hôpital General de Lachine, lundi le 8 juillet 1963, est décédée Germaine Rousse, épouse de Lorenzo Gagnon, demeurant à 700 boul. Graham. La dépouille mortelle est exposée au salon
Rosedale Chapel
4911 ch. Côte-des-Neiges
Service funèbre à l'église anglicane St. Peter, boul. Laird, jeudi à 3 p.m. Inhumation au cimetiere Mont-Royal.

GAREAU (Agnès) — A Montréal, le 9 juillet 1963 à l'âge de 77 ans est decédée Mme veuve Georges Gareau née Agnès Deschamps. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira
de sa demeure
3126 ruelle Foisy
à 7 hrs 45 pour se rendre à l'église Nativité d'Hochelaga où le service sera célébré à 8 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRAVEL (Wilfrid) — A l'hôpital Maisonneuve, le 7 juillet 1963, à l'âge de 74 ans, est décédé Wilfrid Gravel, époux de Rose Lavigne, autrefois de Longue-Pointe, demeurant à 11,382 A Boul. Gouin Est, Rivière-des-Prairies. Les funérailles auront lieu mercredi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des nouveaux salons funéraires
T. Sicari,
8671 rue Broadway Nord,
(Rivière-des-Prairies)
à 7 h. 45, pour se rendre à l'église St-Joseph-de-Rivières-des-Prairies où le service sera célébré à 8 h., et de là au cimetière de Rivière-des-Prairies, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRENIER (Lucienne) — A Montréal, le 8 juillet 1963 à l'âge de 45 ans est décédée Mlle Lucienne Grenier, fille d'Evariste Grenier et d'Amanda Giguère, demeurant à 10,810 St-Hubert. Les funérailles auront lieu le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.,
130, rue Henri-Bourassa Est,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Madeleine-Sophie où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRIFFITH (Antoinette) — A Montréal, le 8 juillet 1963, est décédée Mme Patrick Griffith senior, née Antoinette Lépine. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Prouix & Freres,
d'Oka
pour se rendre à l'église paroissiale d'Oka, où le service sera célébré à 10 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HETU (Yves) — A Montréal, le 7 juillet 1963, à l'âge de 29 ans, est décédé Yves Hétu, époux de Jacqueline Huppé, demeurant 4649 Fabre. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4737 rue Delorimier
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Stanislas de Kostka, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JOYAL (Emma) — A Terrebonne Heights, le 8 juillet 1963, à l'âge de 55 ans, est décédée Emma Bibeau, épouse de Raymond Joyal, demeurant à 97 Maple Road, Terrebonne Heights. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Jos. Guay & Fils,
144, rue St-Louis, à Terrebonne
pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-St-Rosaire, de Terrebonne-Heights, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

KORYLO (Bronislowa) — A Pte-aux-Trembles, le 8 juillet 1963, à l'âge de 55 ans, est décédée Mme Gam Koryio, née Bronislowa Ochmanowicz, demeurant à 780, 2e avenue, Pte-aux-Trembles. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonneville et Gingras
11813, rue Notre-Dame est
à 8 h. 15, pour se rendre à l'église St. Mary's où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Pte-aux-Trembles, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAMANQUE (Vianney) — A Montréal, le 10 juillet 1963, à l'âge de 50 ans, est décédé Vianney Lamanque, époux de Simone Côté, demeurant 4869 de Grandpré. La dépouille mortelle sera exposée au salon
Paul & Fortin
831 est, av. Laurier
Avis des funérailles plus tard.

LAPERRIERE (Gilles) — A Fort-Georges le 5 juillet 1963 à l'âge de 24 ans, est décédé Gilles Laperrière, étudiant en génie civil, fils de M. Henri Laperrière gérant de la Caisse populaire de Québec et de Dame Alberta Leclerc demeurant à 448 Latourelle, Québec. Les funérailles auront lieu samedi le 13 courant. Le convoi funèbre partira des salons,
Arthur Cloutier & Fils Ltée
120 rue St-Jean
à 10 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste où le service sera célébré à 11 hrs et de là au cimetière de Belmont lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation

LAVOIE — A Victoriaville, le 9 juillet 1963 est décédée Eva Leslie, épouse de Gerald Lavoie et mère de Jérome, Leslie et Monica. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Marcoux et Fils
rue Laurier
pour se rendre à l'église St-Victoire où le service sera célébré à 10 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LECOMPTE (Fernande) — A Salaberry de-Valleyfield, le 8 juillet 1963 à l'âge de 42 ans est décédée Mme Alfred Lecompte née Fernande Laparé demeurant à 166 St-Joseph. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons,
R. Montpetit & Fils
315 rue Danis
pour se rendre à la cathédrale de Valleyfield où le service sera célébré à 10 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEGRIS (Omer) — A Verdun, le 9 juillet 1963 à l'âge de 61 ans, est décédé Omer Legris, époux de Marie-Anne Martin, demeurant à 454 Galt. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons,
L. Theriault
512 rue de l'Eglise
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Terrebonne, lieu de la sépulture, où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LESSARD (Gertrude) — A Montréal, le 8 juillet 1963, à l'âge de 52 ans, est décédée Mme Raoul Lessard, née Gertrude Lavertu, demeurant à 1551 est, Bélanger, appt 4. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée
1120 est, Jean-Talon
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Philippe où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y asister sans autre invitation.

L'HEUREUX (Jeanne) — A Montréal, le 9 juillet 1963 est décédée Jeanne L'Heureux, fille de feu Henri L'Heureux et de Admaide Arcouet. Les funérailles auront lieu samedi le 13 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure de sa tante Mme Hector Grothé
1511 Avenue Lajoie
à 7 hrs 30 pour se rendre à l'église Ste-Madeleine où le service sera célébré à 8 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MALONEY (Georges) — A Montréal-Nord, le 7 juillet 1963, est décédé Georges Maloney, époux de Noëlla Poitras, demeurant à 3180 rue Prieur. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux & Fils Inc.,
8880 Boul. St-Michel
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Antoine-Marie-Claret, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARTEL (Bruno. — A l'Ile Bizard, le 7 juillet 1963 à l'âge de 64 ans est décédé Bruno Martel, pharmacien, époux de Lydia Lefebvre, demeurant à 3498 Harvard. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
angle Boul. Décarie et
avenue Notre-Dame-de-Grâce
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière St-Raphaël de l'Ile Bizard où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MEILLEUR (Irène) — A Montréal, le 10 juillet 1963, est décédée Irène Meilleur, fille de Jérémie Meilleur et de Alphonsine Léonard. La dépouille mortelle sera exposée au salon
Paul & Fortin,
831 est, av. Laurier
Avis des funérailles plus tard.

MICHAUD (Eugénie) — A Montréal, le 8 juillet 1963 à l'âge de 69 ans est décédée Eugénie Taché, épouse de feu Nelson Michaud, mère de Jacques et Marcel. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons,
Roland Bisson Inc.
130 rue Henri-Bourassa Est
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Joseph de Bordeaux où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MICHELIN (Joseph) — A Montréal, le 9 juillet 1963 à l'âge de 73 ans est décédé Joseph Michelin, époux de Emilie Baillard, père de Cécile, Lucille, Laurette et Lucien, demeurant à 6277 St-Vallier. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée
6662 rue St-Denis
à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Edouard où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Ste-Geneviève-de-Pierrefonds, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MILTON (Corinne) — A Laval-des-Rapides, le 7 juillet 1963, à l'âge de 37 ans, est décédée Mme veuve William Milton, née Corinne Maturin, demeurant à 218 rue de l'Etoile. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. C. Filiatrault,
90 Boul. Lévesque, Pont-Viau,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Louis-Grignon où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetiere de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NIELSEN (Tollef) — Subitement à Montréal, le 9 juillet 1963 à l'âge de 75 ans est décédé Tollef Nielsen, ex-capitaine de bateau, natif de Brevik, Norvège, époux de Leonne Lachance, demeurant à 511 Boucher. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant à la chapelle de
Paul & Fortin,
831 rue Laurier Est
à 2.30 hres et de là au cimetière Mount Royal pour cremation. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

OUIMET (Nelson) — A Jacques-Cartier, le 8 juillet 1963, à l'âge de 51 ans, est décédé Nelson Ouimet, époux de Andrée Lacasse demeurant à 399 Leblanc est. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Ed. Darche & Fils Inc.
1370 Ch. Chambly, Jacques-Cartier
pour se rendre à l'église St-Pie X où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière St-Georges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PELLEGRINO (Baldovino) — A Montréal, le 9 juillet 1963 à l'âge de 71 ans est décédé Baldovino Pellegrino, époux de Maria Ferrari, père de Mme Louis Pirozzi (Micheline) Fernand et Mme Paul Legault (Catherine). Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Granato Enrg.
292 rue Jean-Talon est
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défense où le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PROULX (François) — A Oka, le 9 juillet 1963, à l'âge de 23 ans, est décédé François Proulx, fils de René Proulx et de Lucille Larocque. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Proulx et Frère
d'Oka
pour se rendre à l'église paroissiale d'Oka où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PROULX (Jeannette) — A Lachine, le 8 juillet 1963 est décédée Mlle Jeannette Proulx, fille de Calixte Proulx et de feu Alida Bissonnette. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant à dix heures. Le convoi funbre partira des salons
Bissonnette & Frères,
Les Cèdres.
à 9 hres pour se rendre à l'église de Rivière-Beaudette où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture.

PRUD'HOMME (Marie-Louise) — A St-Eustache, le 8 juillet 1963, à l'âge de 67 ans, est décédée Mme Emery Prud'homme née Marie-Louise Belanger, demeurant à 128 St-Viateur, St-Eustache. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Donat Martin
1004 Ch. Oka, St-Eustache-sur-le-Lac
à 9 hrs 30, pour se rendre à l'église Ste-Marthe-sur-le-Lac où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RODRIGUES (John) — A Montreal, le 10 juillet 1963 à l'âge de 78 ans, est décédé John Rodrigues, époux de Edith Chauvette demeurant à 6771 de Lanaudière. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons,
J. S. Vallée Ltée
6662 rue St-Denis
à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église Holy Family où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROY (Paul) — A l'hôpital Reine Elizabeth, le 9 juillet 1963, à l'âge de 53 ans, est décédé Paul Roy, fils de feu Joseph-Aimé Roy et de feu Albertine De Montpellier et frère de Aime Roy, de Westmount. La dépouille mortelle sera exposée au salon funéraire
M. A. Blythe Bernier
3682, av. du Pare
près av. des Pins
Avis des funérailles plus tard.

ST-DENIS (Roméo) — A Montréal, le 7 juillet 1963, à l'âge de 56 ans, est decédé Roméo St-Denis, époux de Laurette Ruel. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
6520, rue St-Denis
à 9 hres 45, pour se rendre à l'église St-Edouard, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

THIFAULT (Olympe) — A Montréal, le 9 juillet 1963, à l'âge de 82 ans, est décédée Mme veuve Joseph Thifault, née Olympe Archambault, demeurant au 4222 Garnier. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-Paul Marchand.
4228 rue Papineau
à 9 hrs 50 pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, ou le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Repentigny, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TOUGAS (Pierre) — Accidentellement à Dorion, le 8 juillet 1963, à l'âge de 14 ans, est décédé Pierre Tougas, fils de Jean Tougas et de Gisèle Mercure. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. R. Deslauriers,
790, boul. Ste-Croix, St-Laurent
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Joseph, de Bordeaux, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TOUPIN (Marie-Rose) — A Montréal, le 9 juillet 1963 à l'âge de 56 ans est décédée Mlle Marie-Rose Toupin, fille de feu Timothée Toupin et de feu Emma Blain. Les funérailles auront lieu samedi le 13 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
6520 rue St-Denis
pour se rendre à l'église St-Stanislas où le service sera célébré et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs.

VAILLANCOURT (Delphis) — A Jacques-Cartier, le 8 juillet 1963, à l'âge de 84 ans, est décédé Delphis Vaillancourt, époux en 1eres noces de feu Martine Laurin, et en 2èmes noces d'Eveline Villeneuve, demeurant à 1827 Cartier. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Darche & Fils Inc.,
1370, ch. Chambly, Jacques-Cartier
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Garde, où le service sera célébré à 9 h. 30 et de là au cimetière St-Georges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VERNIER (Alda) — A Pte-aux-Trembles, le 8 juillet 1963 à l'âge de 58 ans est décédée Mme veuve François Vernier née Alda Lacroix, demeurant à 1081, 31ème Avenue, Pte-aux-Trembles. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonneville et Gingras
11813 rue Notre-Dame Est
à 9 hrs pour se rendre à l'église Ste-Germaine Cousin où le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière Pte-aux-Trembles lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

WRIGHT (Bobby) — Le 3 juillet 1963, est décédé accidentellement, à l'âge de 11 ans, Bobby Wright, fils aîné de M. et Mme Sydney Wright, née Léona Grégoire, et frère de Susan, Douglas, Nancy, Ellen. La dépouille mortelle est exposée au salon funéraire
J. S. Vanier,
41 rue Ste-Agathe, Val Morin.
Funérailles vendredi à 10 h. a.m. à l'église paroissiale de Val-Morin. Inhumation au cimetière Mount-Royal.

naissances

DI RADDO — A l'hôpital Royal Victoria, le 8 juillet 1963, M. et Mme Albert Di Raddo née Rita Sheehan de Beaconsfield sont heureux d'annoncer la naissance d'un fils, un frère pour Judith Lynn.

Messe anniversaire

LEBEAU — Vendredi le 12 juillet, à 8 h. 30, à l'église St-Enfant-Jésus sera chantée un service anniversaire pour le repos de l'âme de Joseph Lebeau. Parents et amis sont priés d'y assister.

remerciements

LAURIN (Léopold) — Mme Léopold Laurin et son fils Lionel remercient sincèrement les personnes qui ont bien voulu leur témoigner des marques de sympathie à l'occasion de la mort de M. Léopold Laurin décédé le 15 juin, soit par offrande de messe, de fleurs, de sympathie, de télégrammes, soit par bouquet spirituel, visite ou assistance aux funérailles. Les personnes ayant omis de s'inscrire sont priées de considérer ces remerciements comme personnels.

LALONDE — Les membres de la famille Lalonde désirent remercier sincèrement tous les parents et amis qui, à l'occasion du décès de Mme Dassise Lalonde née Louisa Campeau, survenu le 25 juin 1963, leur ont témoigné des marques de sympathie, soit par offrande de messes, de fleurs, bouquets spirituels, télégrammes, messages de condoléances, visites ou assistance aux funérailles.

AUMAIS (Donat) — La famille Aumais remercie sincèrement les personnes qui ont bien voulu lui témoigner des marques de sympathie à l'occasion de la mort de Donat Aumais décédé le 8 juin dernier.



CHEZ LES CHEFS DE POLICE — M.Gaston Locas, chef de sécurité des Entreprises Bonaventure Limitée, ainsi que de la Compagnie de Transport Provincial, a été réélu, pour une troisième année consécutive, directeur de l'Association des Chefs de police, lors du récent congrès qui avait lieu à Trois-Rivières.

Les facteurs sont en faveur de la grève de ralentissement

TORONTO, (UPI) — Les 7,200 membres de l'Association des facteurs du Canada ont accepté par un vote majoritaire rendu public hier de faire une grève de ralentissement pour appuyer leurs revendications.

Plus tôt cette année, la majorité des 10,500 membres de l'Association des employés des postes avaient approuvé une mesure semblable qui consistera, si elle est appliquée à "suivre les règlements à la lettre", ce qui aura pour effet de laisser s'accumuler le courrier dans les bureaux de poste.

Les employés des postes désirent une augmentation de salaire de $600 par année. Le salaire de base actuel est de $4,000.

Les deux organismes syndicaux ont l'intention de demander à leurs membres de retarder leur geste jusqu'à ce que le gouvernement ait fait connaitre ses intentions. Le secrétaire-trésorier de l'Association des facteurs, M. F. A. Standing s'attend que le ministre des Finances, M. Walter Gordon, fasse une déclaration la semaine prochaine.

Le CN se défend de faire de la discrimination raciale

Le Canadien National a fait savoir hier que l'entente intervenue entre la compagnie et le syndicat des porteurs affilié à la Fraternité canadienne des employés des chemins de fer avait soulevé des problèmes qui font maintenant que les noirs accusent la compagnie de discrimination raciale.

Dix-huit noirs

C.E.DAIGNEAULT
DEPT DES ACHATS
ED. FINALE
1SEM. - OSAM.

PRESSE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

DERNIÈRE ÉDITION 5¢ | Montréal, mercredi 10 juillet 1963 / sainte Félicité et ses fils, martyrs.

IMPRIME ET PUBLIE AU 7 OUEST, RUE ST-JACQUES, MONTREAL, PAR LA COMPAGNIE DE PUBLICATION DE LA PRESSE LIMITEE • 79e ANNEE, No 224 • 4 CAHIERS • 68 PAGES

SOMMAIRE

Annonces classées / 52 à 61
Comiques / 31
Décès, Naissances, etc. / 62
Editorial / 4
Finance / 46, 47
Horoscope / 43
Immeuble / 66
Les Tribunaux / 9
Mach. / 45
Mots croisés / 29
Nos groupes ethniques / 63
Nouvelles internationale, / 34, 35
Radio et Télévision / 44
Session fédérale / 27, 31, 63
Session provinciale / 27, 29, 30, 51
Spectacles et Concerts / 40, 41
Sports / 36 à 39
Vie dans les parcs / 42
Vie féminine / 17 à 24
Vie mondaine / 19
Votre médecin / 6

LA MÉTÉO

MIN.: 60 — MAX.: 72 — NUAGES, AVERSES

VOIR DETAILS EN PAGE 2

Pearson dit non à Lesage

Québec a prévenu Ottawa

QUEBEC, (par J.M.) — M. Jean Lesage, chef du gouvernement provincial, a révélé hier à la chambre basse que M. Claude Morin, sous-ministre des affaires fédérales-provinciales, est allé dernièrement à Ottawa pour faire part aux autorités fédérales des sentiments de l'Assemblée législative devant certains problèmes.

Le premier ministre n'a pas précisé la nature exacte de ces problèmes; mais le contexte, dans lequel a été faite la déclaration, montre qu'il s'agit principalement du projet d'Ottawa d'aider financièrement les municipalités ainsi que de fonder un système universel de retraite.

Pour ce qui est des pensions de retraite, on sait que M. Lester-H. Pearson a consenti à soumettre la question à la prochaine conférence intergouvernementale.

M. Lesage estime qu'à cette occasion l'étude devra porter sur le fond même du sujet et non pas seulement sur les modalités du projet de loi fédéral.

En attendant, M. Wheeler Dupont, du ministère provincial du Travail, et M. Claude Morin, ainsi que le Conseil d'orientation économique examinent tout le problème pour formuler des suggestions précises au chef du gouvernement du Québec.

Une forte documentation est déjà sur le bureau du premier ministre . . .

M. Daniel Johnson, chef de l'Union Nationale, se demande bien quel genre de solution sortira de la conférence intergouvernementale.

Voir QUEBEC en page 2



TEMPS EXCELLENT pour les pâtés de sable, se disent les marmots en gilets de laine et pantalons longs. Ils ne dédaignent pas l'air frais de . . . juillet, pendant que le gardien de la piscine déserte en profite pour faire un peu de nettoyage. Mais, courage, la météo annonce du soleil pour demain . . . avec quelques averses !

photos LA PRESSE

Ottawa prêtera aux municipalités et appliquera son plan de pensions

par Jean CHARPENTIER

OTTAWA. — La tension actuelle entre Québec et Ottawa n'aura guère eu lieu de se relâcher hier, alors que M. Pearson a annoncé aux Communes son intention, nonobstant les objections constitutionnelles de M. Lesage, de procéder à la mise en oeuvre de deux programmes conjoints ainsi que d'une mesures qui ne constitue pas un moindre empiètement sur les droits provinciaux.

Contrairement à ce qu'on pouvait déduire de ses déclarations antérieures M. Pearson a déclaré hier qu'il n'a pas l'intention de différer l'adoption par le Parlement du programme d'aide aux municipalités, laquelle espère-t-il, interviendra avant l'ajournement d'été.

En réponse à M. Martineau, conservateur de Pontiac-Témiscamingue, qui avait évoqué les objections de M. Lesage à ce sujet, le premier ministre a dit qu'il s'entretiendrait avec ce dernier ainsi que les autres chefs des provinces lors d'une conférence fédérale-provinciale dont la date n'a pas encore été fixée.

D'autre part, au néo-démocrate de Winnipeg-Nord-Centre, M. Knowles, qui lui demandait s'il comptait toujours appliquer son programme de pensions de vieillesse à la suite de la demande de M. Lesage d'une discussion préalable, M. Pearson a exprimé son désir de voir adopter le plus vite possible cette mesure actuellement inscrite au feuilleton.

Voir l'éditorial de Vincent Prince en page 4

Enfin le premier ministre a révélé à M. Dinsdale, conservateur de Brandon-Souris, que le programme de bourses d'études promis par les libéraux lors de la dernière campagne sera proposé dès l'adoption par le Parlement des mesures législatives présentement à l'étude.

Il faut avouer que les revendications fiscales de M. Lesage ne semblent guère trouver d'écho à Ottawa si l'on en juge par une intervention faite hier aux Communes.

Lors du débat sur le Conseil de développement des provinces de l'Atlantique, M. Gerald Regan, libéral de Halifax, s'est dit pour sa part atterré à la perspective de la remise aux provinces de leurs pouvoirs de taxation.

Tout accroissement de l'autonomie fiscale des provinces aboutirait inévitablement selon lui à la balkanisation du pays. Ottawa, a-t-il estimé, doit conserver ses pouvoirs actuels de taxation directe s'il veut mener à bien sa tâche historique et constitutionnelle.

A vrai dire, il est rare que la question de l'autonomie provinciale soit soulevée du tout en Chambre.

S'étant aventuré la veille dans ce domaine, M. Erik Nielsen, conservateur du Yukon, dut apporter hier une correction au compte rendu de son discours. Au lieu de "provinciale," le Hansard donnait "provisionnelle" et au lieu de "autonomie," "uniformité" . . .

Première séance du Comité de la constitution de l'Assemblée législative

par Jacques MONNIER

QUEBEC — Le "Comité de la constitution" de l'Assemblée législative a siégé ce matin pour un travail préliminaire. Cette première séance est un "événement historique".

On s'est choisi un président: M. Georges Lapalme, ministre des Affaires culturelles et procureur général. On a confié les fonctions de secrétaire à M. Claude Morin, sous-ministre des Affaires fédérales-provinciales, et ont a donné à M. Morin pour assistant M. Charles-Eugène Pelletier, conseiller technique du chef de l'opposition.

Le quorum a été fixé à huit.

De plus on a formé un comité directeur de cinq membres: MM. Georges-Emile Lapalme, René Lévesque, Paul Gérin-Lajoie, Daniel Johnson et Jean-Jacques Bertrand.

Ce comité directeur siégera mercredi matin à 10 h. au bureau du ministre de la Jeunesse. Il préparera le programme du "Comité de la Constitution" qui aura sa seconde séance au commencement de septembre.

L'entrée en activité de cet organisme est un avertissement à tous ceux qui s'intéressent au problème de la constitution au Canada français; ils auront à soumettre des mémoires ou à faire exposer, de vive voix, leurs vues sur les buts à atteindre en cas de révision de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. Cet avertissement sera suivi d'un avis officiel au début de septembre.

Les membres du "Comité de la constitution" profiteront des mois de juillet et d'août pour se documenter sur les questions constitutionnelles. Ils ont déjà décidé de se procurer un certain nombre d'ouvrages de base.

L'organisme dispose d'un budget de $15,000. Il est probable qu'au cours de son travail il fera appel aux lumières de spécialistes.

M. Daniel Johnson a insisté pour que les déliberations soient enregistrées à l'avenir.

La "ligne rouge" entrera en service le 1er septembre

MOSCOU. (Reuter) — Le "fil" direct entre le Kremlin et la Maison Blanche entrera en service le premier septembre, annonce-t-on à Moscou.

La nouvelle, précise Tass, a été annoncée par M. Nikolai Psurtsev, ministre soviétique des Communications.

Appui au gouvernement Lesage

Montréal ne demandera pas de prêts à Ottawa

La Ville de Montréal ne s'adressera pas au gouvernement fédéral pour en obtenir des prêts que ce dernier accordera en vertu du programme d'aide aux municipalités, programme que M. Lester B. Pearson, premier ministre du Canada, espère voir le Parlement approuver avant l'ajournement des Chambres.

A l'hôtel de ville, M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif, a déclaré que "la Ville de Montréal n'a pas tellement de choix, dans le cadre des problèmes constitutionnels dont on discute présentement".

"Il est bien évident que la Ville de Montréal doit appuyer l'attitude du gouvernement provincial, ajouta M. Saulnier. "La juridiction des municipalités relève des autorités provinciales. Et, en conséquence, nous pensons que si pareille initiative doit être prise, elle devrait l'être par le gouvernement provincial".

Une remarque de M. Saulnier, pour terminer: S'il voulait vraiment aider la Ville de Montréal, le gouvernement fédéral pourrait peut-être exempter de la taxe de 15 p. 100 les non-résidents du pays qui achètent des obligations de la Cité".

La démocratie au Québec

PAR RICHARD DAIGNAULT ET DOMINIQUE CLIFT

Même les ministres ont de mauvais jours!

Il y a dans la vie d'un homme politique des jours qui doivent être vraiment cruels.

Paul Gérin-Lajoie, le jeune et prestigieux ministre responsable du domaine de l'éducation publique devant l'Assemblée législative, a dû connaître lundi de ces moments qui marquent un homme pour toujours.

Il est hasardeux de chercher à interpréter ce qui s'est passé au conseil des ministres lundi. Mais une chose est presque certaine: Paul Gérin-Lajoie croyait encore le matin que le bill 60 — projet de loi visant à créer un ministère de l'éducation et un Conseil supérieur de l'éducation — serait adopté avant la fin de la présente session. Quelques heures plus tard, il savait que le premier ministre Jean Lesage retirerait le projet et que le tout serait reporté à la prochaine session.

Que s'est-il passé? Personne ne saurait le dire, sauf les personnages qui ont participé à la joute qu'a perdue M. Gérin-Lajoie. Nous avons souligné hier le manque de travail d'équipe au sein du cabinet et l'inquiétude que cette situation doit susciter.

Essayons aujourd'hui de voir de plus près ce qui divise le cabinet.

De toute évidence, le premier ministre, parlant au nom du cabinet, est en contradiction flagrante avec M. Gérin-Lajoie.

Dans un communiqué remis aux journaux lundi soir, M. Gérin-Lajoie s'exclame: "Je n'ai rien à changer à la déclaration qui a paru dans le journal de ce matin."

Cette déclaration, qu'il refuse de retirer, expose en cinq points les raisons pour lesquelles le bill 60 doit être adopté au plus tôt.

Or M. Lesage, dans sa déclaration aux journaux, explique pourquoi on a décidé de remettre le bill à la prochaine session.

Dans sa déclaration publiée lundi matin, M. Gérin-Lajoie affirmait: "Tous ont eu le temps de tenir des consultations et de se faire une idée."

Le premier ministre dit au contraire: ". . . plusieurs personnes et associations de citoyens ont demandé au gouvernement de leur donner le temps d'étudier davantage certaines des modalités du projet de loi. Elles voudraient réfléchir à loisir et se former une opinion sur des points qui demeurent obscurs à leurs yeux."

Dans sa déclaration M. Gérin-Lajoie disait: "Tout délai ne ferait que permettre à un certain nombre de personnes ou de groupements d'exprimer à nouveau ce qu'ils ont déjà formulé devant la Commission Parent. Comme si le gouvernement devait siéger en tribunal d'appel."

M. Lesage, lui, dit par contre: "Que ceux qui ont des suggestions à faire les formulent sous forme d'amendements précis au Bill 60 et me les soumettent promptement."

Si dans son communiqué rendu public lundi soir à la suite du retrait du bill, M. Gérin-Lajoie dit qu'il ne bouge pas, c'est qu'il n'a pas changé d'idée et veut le laisser savoir.

Mais, dans les paragraphes qui suivent cette affirmation, le ministre se range à l'avis du cabinet, de toute évidence pour sauver le principe de la solidarité ministérielle.

"Il reste à dissiper, dit-il, les équivoques qui persistent encore, dans certains milieux, au sujet des modalités que ce ministère (de l'éducation) pourrait prendre . . . le gou-

Voir Démocratie en page 2

Demain, fin de la session?

QUEBEC. (par J.M.) — Tout fait prévoir que la session du parlement provincial se terminera demain après-midi.

C'est ce que le chef du gouvernement M. Jean Lesage a laissé entendre hier à l'Assemblée législative.

Cependant le premier ministre a fait observer que tout dépendra évidemment de l'attitude de l'Opposition. Il ne reste plus pratiquement que quelques projets de loi à étudier. L'étude de ces bills peut être plus ou moins longue.

La séance du Comité de la constitution ne se résume aujourd'hui qu'à des préparatifs. Les débats ne seront pas enregistrés sur rubans magnétiques. On formera un bureau; on nommera un secrétaire.

Le cardinal demande à ses diocésains de prier pour la conférence oecuménique

Le cardinal Léger fait un devoir à ses diocésains de prier pour les délégués de la conférence mondiale de la section "Foi et Constitution" du Conseil Oecuménique des Eglises, qui aura lieu à Montréal du 12 au 26 juillet.

Dans un message qu'il demande à ses curés de lire au prône dimanche, et que la "Semaine religieuse" de Montréal reproduit aujourd'hui, le cardinal Léger s'adresse ainsi à ses diocésains:

"Vous connaissez déjà les efforts qui se déploient partout,

Voir CARDINAL en page 2

Le remède Gordon

Qui sera remboursé?

par Jean CHARPENTIER

OTTAWA — Afin de pallier les méfaits d'une taxe inapplicable, M. Gordon a prescrit un remède qui se révèle inopérant.

Voilà où en était hier la chancelante carrière du ministre des Finances à l'issue d'un débat de plus d'une heure aux communes sur sa déclaration de la veille concernant le retrait partiel de la taxe de 11 pour cent sur les matériaux de construction.

Cette déclaration prévoit, on s'en souvient, des remboursements aux personnes qui auraient payé la taxe en question depuis son application le 13 juin dernier.

Mais il ne fallut pas longtemps à l'opposition pour établir qu'une telle mesure n'apportera probablement aucun soulagement aux véritables victimes, les consommateurs, tandis que les manufacturiers, eux, auront le droit de réclamer du ministère de l'impôt le remboursement d'une taxe

Voir GORDON en page 2

Le créditiste Gilles Grégoire de Lapointe a demandé si l'exemption de la taxe de vente s'appliquera aussi bien aux églises, aux monastères et résidences d'ecclésiastiques qu'aux écoles et universités.

M. Gordon a répondu que toute clarification ultérieure sur les dispositions de son budget devraient être remises pour le moment du débat sur les résolutions fiscales.

L'un des deux avions recherchés revient se poser à Carlierville

L'un des deux avions légers qui faisaient l'objet d'intenses recherches de la part de l'ARC a atterri à midi à l'aéroport de Cartierville.

Il s'agit d'un monomoteur amphibie de type Seabee qui avait été porté disparu lundi soir lorsqu'il ne s'est pas rapporté tel que prévu à Cartierville, d'où il était parti samedi matin pour un voyage de pêche à Kempt Lake, à environ 150 milles au nord-ouest de Montréal.

Le pilote de l'appareil est M. David Harris, de Montréal. Son passager n'a pas été identifié.

Dix-sept avions de l'ARC sillonnaient le ciel depuis plusieurs heures pour le retrouver, ayant tout lieu de croire qu'il s'était perdu dans la forêt dense qu'il avait à survoler durant la majeure partie de son voyage.

D'après les règlements de l'air, les pilotes sont tenus de donner signe de vie lorsqu'ils ne peuvent respecter l'horaire inscrit au décollage dans leurs plans de vol, mais nombre de pilotes d'avions légers négligent de le faire, ce qui force fréquemment les équipes de secours de l'ARC à de coûteuses, inutiles et parfois dangereuses recherches.

L'autre avion que l'Aviation royale recherche depuis hier, dans la région de Sudbury, est toujours porté disparu.

Le bureau de la revision du Code civil recommande

Egalité juridique de la femme mariée (P. 51)

"Le patronage existe encore, plus raffiné . . ."

Martineau envisage la possibilité de poursuivre la commission Salvas

par Dominique CLIFT

QUEBEC. — L'ex-trésorier de l'Union nationale, M. Gérald Martineau, une des principales cibles du rapport de la Commission Salvas, a déclaré hier qu'il avait confié à des avocats le soin d'étudier le rapport afin de déterminer les procédures en dommages qui pourraient être prises contre les commissaires.

"Le chapitre 9 des Statuts de 1941 qui contient les règles de procédures des commissions d'enquête ne permet pas aux commissaires de faire des personnalités, d'interpréter les questions de morale et d'essayer de ruiner des réputations. L'article 16 leur accorde l'immunité pour tout ce qui concerne leur rôle, mais il ne couvre certainement pas une entreprise de salissage", a déclaré M. Martineau au Conseil législatif.

Il a affirmé n'avoir jamais inventé de système de patronage ou encore d'avoir gardé pour lui-même des commissions sur les achats du gouvernement. Il s'est également défendu d'avoir fixé le prix de certaines marchandises vendues au gouvernement.

"Le même patronage existait sous les régimes libéraux antérieurs, il a existé sous l'Union nationale, et il existe sur une échelle plus grande sous l'administration actuelle, avec des méthodes plus raffinées", a-t-il déclaré.

"C'est faux", est intervenu George Marler, leader du gouvernement au Conseil.

"Je ne conteste à aucun gouvernement d'essayer d'apporter des améliorations véritables dans l'administration de la chose publique. De telles mesures doivent recevoir l'approbation sincère de tous les citoyens", a-t-il déclaré en ajoutant que la Commission Salvas n'avait pas joué son vrai rôle.

"Elle nous a semblé interpréter son rôle comme si elle était un instrument de vengeance politique, comme si elle était obligée de faire des personnalités et de tenter de salir des réputations", a déclaré M. Martineau.

"Je nie enfin à cette commission politique le privilège et la compétence pour interpréter les normes de la morale. Tout ce qu'une commission comme celle-là peut faire, c'est de dire si la loi a ou n'a pas été violée, c'est de suggérer des amendements si elle n'est pas suffisamment claire ou efficace. Je n'ai pas l'intention de puiser des normes de morale dans les propos discutables de ces faux théologiens. Jusqu'ici j'ai cru à la seule morale de l'Eglise et je ne crois pas, à mon âge, qu'il serait prudent pour faire mon salut d'invoquer les règles de théologie morale édictées dans un seul but politique", a dit M. Martineau.

Selon lui le juge Salvas aurait dû prendre comme modèle le rapport de la Commission Glassco sur l'administration fédérale.

Rappelant le fait que la Défense nationale possède des caleçons pour 98 ans à venir et des chaussures pour les 125 prochaines années, M. Martineau a déclaré:

"Cet enthousiasme pour les achats n'est que la traduction d'un patronage politique. Et pourtant le rapport Glassco ne cite aucun nom, ne mentionne aucun parti, parce que les commissaires ont délaissé la petite politique pour vouloir apporter sincèrement leur contribution positive à l'amélioration de l'administration publique.

"L'objectivité fait défaut dans le rapport Salvas, et je ne m'explique pas les raisons des attaques personnelles dont j'ai été l'objet autrement que par des motifs de partisanerie politique."

M. Martineau a également accusé la commission de favoritisme dans l'assignation et la comparution des témoins.

"C'est ainsi que M. Paul Lemieux, de Sillery, qui a reçu plusieurs milliers de dollars en commissions n'a pas été entendu par la Commission. La raison de cet oubli est d'ordre politique, car M. Paul Lemieux

Voir MARTINEAU en page 2



M. GERALD MARTINEAU

Le rapport Salvas:

Lesage saura la semaine prochaine contre qui les accusations seront portées

QUEBEC. — Le premier ministre Jean Lesage a déclaré hier qu'il n'aurait pas de rapport sur la possibilité de poursuites judiciaires à la suite du rapport Salvas avant au moins le milieu de la semaine prochaine.

Il a ajouté qu'il ne pouvait dire contre qui ces poursuites pourraient être entreprises.

M. Lesage a refusé de faire tout commentaire au sujet du discours du conseiller législatif Gérald Martineau.

Lorsqu'on lui a parlé des poursuites que M. Martineau songeait à intenter au juge Salvas, M. Lesage a simulé le désespoir en portant la main à son front.

Nomination imminente des enquêteurs fédéraux sur le biculturalisme

OTTAWA, (PC) — La Commission royale d'enquête sur le biculturalisme comptera beaucoup de membres et les noms de ces derniers seront connus avant la fin de la semaine, au plus tard lundi.

Le premier ministre du Canada, M. Lester B. Pearson, a donné ces précisions hier au cours d'une conférence de presse et il a dit espérer que les commissaires se mettront à l'oeuvre le plus tôt possible.

De retour de convalescence, le premier ministre a rencontré les journalistes et leur a communiqué les nouvelles suivantes :

— Il se rendra à New York en septembre prochain à l'occasion de l'ouverture de l'Assemblée générale des Nations unies. Il adressera la parole à l'assemblée.

— Il a également accepté une invitation de se rendre en Australie, probablement en novembre, et en profitera pour visiter la Nouvelle-Zélande.

—Il ne projette pas de rencontrer le premier ministre du Québec, M. Jean Lesage, ou les premiers ministres des autres provinces avant la prochaine conférence fédérale-provinciale. La date de cette rencontre n'est pas encore fixée.

—Le gouvernement aimerait que soit adoptée le plus tôt possible la loi d'aide aux municipalités mais il ne croit pas que ce soit essentiel.

—L'augmentation proposée de $10 pour les pensions de vieillesse est liée à l'établissement du régime de pensions contributoires et il n'est pas question de l'extraire de ce projet de loi afin que les Canadiens puissent bénéficier plus tôt de cette augmentation de la pension.

Le budget

Au cours de cet entretien avec les courriéristes parlementaires, le premier ministre a exprimé l'avis que le procédé actuel de préparation du budget doit être modifié.

Il devrait y avoir, selon lui, plus d'échanges de vues entre les membres du cabinet et entre le gouvernement et le public avant que les décisions fiscales soient prises.

Le premier ministre a également affirmé que M. Donald Gordon, ministre des Finances est en bonne santé et qu'il est encore bon pour plusieurs années.

Les décisions budgétaires ne sont connues des membres du cabinet que quelques jours avant leur annonce aux Communes, a continué M. Pearson. Tout ce que j'ai à dire sur le sujet est que nous devrions reviser la procédure actuelle qui n'est pas loi mais bien une pratique établie depuis le début de la Confédération.

Réponse évasive

Un journaliste a également demandé à M. Pearson s'il était vrai que le ministre des Finances lui avait offert sa démission et que, quelques minutes plus tard, il l'aurait retirée à la demande même du premier ministre.

M. Pearson a répondu que l'article de magazine relatant ce prétendu incident n'est pas essentiellement correct et contient plusieurs inexactitudes.

Enfin le premier ministre a dit espérer que les députés auront un congé cet été mais que toute la législation à l'ordre du jour doit d'abord être adoptée. Au cours des premiers soixante jours de notre gouvernement, a-t-il dit, nous avons inscrit au feuilleton toutes les lois promises. Mais c'est une chose de les inscrire au feuilleton et une autre, complètement différente, de les faire adopter par les Chambres.



BAGARRE RACIALE A NEW YORK — Un policier escorte un manifestant portant une blessure sanglante à la tête à la suite d'une bagarre survenue hier soir entre des Blancs et des Noirs qui faisaient le piquetage d'un restaurant du Bronx pour la quatrième soirée consécutive. (Voir article en page 35). (Telephoto PA)

Le tourisme à rebours

Les Américains dépensent plus au Canada que nous aux Etats-Unis

WASHINGTON, (PC) — Pendant une dizaine d'années, les autorités canadiennes ont observé avec inquiétude le flot de touristes filant vers les Etats-Unis, et dépensant là-bas beaucoup plus que ne dépensaient ici leurs homologues américains. Puis vint la dévaluation : la tendance s'inversa.

C'est maintenant le Département du Commerce américain qui remarque, avec une certaine anxiété, qu'au moment où le gouvernement de ce pays fait tout en son pouvoir pour prévenir l'exportation des dollars, les touristes dépensent plus au Canada et les Canadiens dépensent moins aux Etats-Unis.

Rejetant la faute du phénomène sur la dévaluation du dollar canadien et sur la foire internationale de Seattle, le Département américain observe que, pour la première fois depuis 10 ans, la balance commerciale du tourisme a été favorable au Canada l'année dernière.

Les dépenses des touristes américains au Canada sont passées de 425 millions de dollars en 1961 à 492 millions en 1962. Dans le même laps de temps, les dépenses des touristes canadiens aux Etats-Unis tombaient de 451 à 430 millions.

Ainsi, d'un déficit commercial de 26,000,000 en 1961, le Canada est passé à un bilan positif de 62,000,000 en 1962. Le Département américain du Commerce estime que le tourisme américain au Canada a été stimulé par la dévaluation du dollar et "par la tenue de la Foire de Seattle, qui a placé des millions d'Américains à proximité des provinces de l'Ouest."

La somme totale des dépenses effectuées par les Américains en visite à l'étranger a grimpé de 10 pour cent en 1962, atteignant $2,900,000,000. Mais l'accroissement des dépenses en territoire canadien a accusé une hausse de 16 pour cent, dépassant la hausse générale.

"Les dépenses au Canada représentent ainsi environ 1-4 des dépenses totales des touristes américains à l'étranger, note le Département. Ajoutée à la diminution du tourisme canadien chez nous, cette somme-record a eu pour effet de faire disparaître la balance favorable dont bénéficiaient depuis 1952 les Etats-Unis dans leurs échanges touristiques avec le Canada."

Déficit mondial accru

Quant à la situation mondiale, le Département du Commerce a calculé que le déficit du dollar américain occasionné par les voyages à l'étranger est passé de $1,250,000,000 en 1961 à $1,400,000,000 en 1962.

"Les données recueillies pour les premiers mois de 1963 indiquent un accroissement de l'excès des dépenses sur les revenus, et ce bien que tout semble indiquer une hausse des dépenses faites ici par les touristes venus d'outre-mer."

Les dépenses touristiques américaines à l'étranger continuent de monter, tandis que les dépenses canadiennes aux Etats-Unis continuent de baisser.

La météo

MINIMUM CETTE NUIT : 60

MAXIMUM DEMAIN : 72

Bureau météorologique du Canada, DORVAL, (PC) — **Région de Montréal; Laurentides, Cantons de l'Est, Mauricie; régions de Québec, du lac Saint-Jean, de Rimouski, de Gaspé et de la baie Comeau** : généralement nuageux, averses éparses aujourd'hui; demain, nuages et éclaircies, averses très dispersées l'après-midi. Température à peu près sans changement. Brises légères. Minimum cette nuit et maximum demain : Montréal, 60 et 72; Sainte-Agathe 55 et 65; Sherbrooke et Québec, 55 et 70; La Tuque, Chicoutimi, Rivière-du-Loup, Mont-Joli et Gaspé, 50 et 65; Baie Comeau, 50 et 60.

Régions d'Ottawa; Pontiac, Témiscamingue et Abitibi : Nuages, éclaircies et averses très éparses aujourd'hui; demain, soleil, puis nuages l'après-midi. Moins frais. Brises légères. Minimum cette nuit et maximum demain : Ottawa et Témiscamingue, 55 et 75; Rouyn, Noranda et Val d'Or, 50 et 70.

Région des Sept-Iles : Nuages et averses aujourd'hui et demain. Température à peu près sans changement. Vents d'est de 15 milles. Minimum cette nuit et maximum demain : Sept-Iles, 50 et 60.

A la piscine Gadbois

Cours de natation aux victimes de paralysie cérébrale

La ville de Montréal a autorisé hier le Service des parcs à louer à l'Association de paralysie cérébrale de Québec Inc. la piscine Gadbois.

Deux instructeurs de natation ont du même coup été offerts par la ville. Ils donneront des cours de natation aux victimes de paralysie cérébrale, le jeudi matin, de 10h. à midi. Il s'agit de M. Hubert Mallette et de Mlle Marie-Antoinette Deneault.

Bien que les frais encourus par la ville s'élèvent à $7.39 l'heure, le comité exécutif a convenu que le coût de location serait de $10 pour deux heures.

1-B-M

Orientation spécialisée pour jeunes filles graduées XIe. Cours du jour-soir. Instruction bilingue. Information : Téléphonez conseiller d'admission, M. LeBlanc, 767-8614.

Le Collège Canadien
1247 rue Guy

FAITS divers

Deux frères tués sur la route

DUPARQUET, (PC) — M. Florent Leclerc, 30 ans, de Ste-Germaine, et son frère Jacques, 38 ans, de La Sarre ont été tués hier lorsque l'auto dans laquelle ils avaient pris place a capoté sur une route non loin de Duparquet, en Abitibi.

Le père des deux victimes, M. Lauréat Leclerc, qui était dans le même véhicule, n'a pas été blessé.

Incendies allumés par des enfants

DRUMMONDVILLE, (PC) — La police de Drummondville a révélé, hier que deux enfants âgés respectivement de 7 et 8 ans étaient les auteurs de deux incendies qui ont endommagé les vieux hangars de l'Aéro-club de Drummondville, la semaine dernière.

Des allumettes et une bouteille d'essence vide ont été trouvées à proximité des hangars. Les deux garçonnets ont été remis à leurs parents après une sévère réprimande.

Mère courageuse

MATANE, Qué. (PCf) — Une mère courageuse a évité une tragédie lundi quand elle a réussi à monter au second étage de sa maison en flammes, à briser une fenêtre avec une chaise et à lancer six de ses enfants dans les bras de son mari invalide.

Mme Jean-Baptiste Fournier a été hospitalisée, souffrant de graves brûlures. Son époux et ses huit enfants n'ont subi que des blessures légères.

M. et Mme Fournier ont perdu tous leurs biens dans cet incendie qui a détruit leur maison à Saint-Paulin, près de Matane, à 230 milles au nord-est de Québec.

Vol de $150 dans une librairie

Quatre hommes, dont l'un était armé, ont perpétré un vol, vers 7 h. 40 hier soir, à la librairie Cowan, 5565 boul. Décarie.

Ils ont enfermé le propriétaire, M. Sol Epstein, dans la chambre de toilette et se sont emparés des quelque $150 du tiroir-caisse. Ils ont ensuite pris la fuite à pied.

Corps repêchés

M. Emile Bruneau, qui était disparu depuis peu de son domicile au 1746 ouest rue Notre-Dame, a été repêché, vers 6h. hier après-midi, dans les eaux du canal de Lachine.

L'homme de 56 ans avait été aperçu à la hauteur de la rue des Seigneurs par des passants.

CARDINAL

SUITE DE LA PAGE 1

tant chez les catholiques que chez les anglicans, les orthodoxes et les protestants, pour réunir, avec la grâce de Dieu, tous ceux qui s'honorent du nom de chrétiens.

"C'est dans ce désir d'unité, continue le cardinal, que, du 12 au 26 juillet, se tient à Montréal la quatrième conférence mondiale de la section "Foi et Constitution" du Conseil Oecuménique des Eglises.

"Des chrétiens du monde entier, membres de presque toutes les confessions chrétiennes, y étudieront d'importants problèmes théologiques ; le Saint-Siège y a nommé des observateurs. C'est notre devoir de prier pour toutes les personnes qui participeront à ces délibérations. L'unité des chrétiens n'est sans doute pas pour demain, puisqu'elle doit s'effectuer dans la fidélité au Christ et non dans l'indifférentisme religieux. Je vous demande donc de prier dans ces perspectives de foi, et non par simple courtoisie, pour nos frères chrétiens réunis chez nous..."

Suit ensuite une prière que le cardinal demande de réciter en pesant chaque mot.

L'Esprit Saint

Dans sa lettre aux curés, le cardinal explique que le Conseil Oecuménique des Eglises, "sans du tout se prétendre une super-Eglise, groupe des représentants d'environ 200 confessions chrétiennes, facilite leur action commune, encourage leurs recherches théologiques et développe, à travers le monde, l'esprit de dialogue entre chrétiens séparés."

"L'an dernier, ajoute le prélat, j'avais lancé une invitation à prier pour l'assemblée générale que ce Conseil mondial tenait à la Nouvelle-Delhi et où le Saint-Siège avait envoyé des observateurs officiels. Ces congrès sont plus que des rencontres internationales : l'Esprit Saint y est sûrement à l'oeuvre."

En conséquence, le cardinal demande aux curés d'inviter les fidèles à prier pour cette conférence en vue de faire descendre sur elle "les bénédictions du ciel."

Enquête sur la circulation à Lavaltrie

— D'où venez-vous ?
— Est-ce votre domicile ?
— Où allez-vous ?
— Pour quelle raison ?

Ces quatre questions étaient posées hier, durant toute la journée, aux automobilistes qui circulaient sur la route no 2, dans le village de Lavaltrie, situé à une trentaine de milles à l'est de la métropole, sur la rive nord du St-Laurent.

Trois jeunes étudiants faisaient office d'inquisiteurs. Pour qui ? Pourquoi ? Dans quel but ?

Un panneau de dimensions réduites, de couleur verte et rédigé en anglais seulement renseignait les automobilistes comme suit :

Trafic survey — Please cooperate — Philippe Ewart consulting engineer.

Est-ce en prévision de la future autoroute Montréal-Québec, via rive nord du fleuve St-Laurent ?

DEMOCRATIE

SUITE DE LA PAGE 1

vernement est disposé à recevoir leurs suggestions."

Il est donc patent que Me Gérin-Lajoie est acculé au mur. Et de cette position il ne peut plus bouger. Il accepte que l'on propose des amendements en "termes clairs et précis", mais il ajoute :

"Le gouvernement est fermement décidé à doter le Québec d'un vrai ministère de l'éducation et de la jeunesse — et cela dès le début de la prochaine session."

M. Gérin-Lajoie, traditionaliste dans ses méthodes parlementaires, n'a pas la cuirasse d'un René Lévesque exigeant la nationalisation.

Mais attention ! On a parlé tant et plus de la démission possible de René Lévesque à l'époque de la nationalisation.

On en parlera moins au sujet de M. Gérin-Lajoie. Il démissionnerait sans doute tout simplement et froidement s'il était poussé plus loin.

(tous droits réservés)

GORDON

SUITE DE LA PAGE 1

qu'ils n'ont fait que transmettre à l'acheteur.

En réponse à un feu nourri et précis de la part de l'opposition, le ministre du Revenu, M. Garland, responsable bon gré mal gré de l'application de cette mesure, a fini par répondre que le consommateur devrait s'en remettre pour être remboursé, à la bonne foi de son marchand.

(M. Gérard Chapdelaine, créditiste de Sherbrooke, demanda alors ce que le gouvernement comptait faire dans les cas de mauvaise foi, mais ne reçut pas de réponse . . .)

Moins optimiste, le chef de l'opposition, M. Diefenbaker, a estimé que la décision du gouvernement procurerait aux détaillants une manne injustifiée de $350,000 de profits par jour pour la durée de la mise en vigueur de cette taxe, soit du 13 juin au 8 juillet.

Dès l'ouverture de la séance, l'ancien ministre de la Défense, M. Harkness, conservateur de Calgary-Nord, tenta de situer le débat à son véritable niveau, celui du consommateur, en demandant à M. Gordon à qui devrait s'adresser par exemple quelqu'un qui se serait fait construire une maison de campagne depuis l'imposition de la taxe de 1 1pour cent.

Comme si le fabricant se serait abstenu de transmettre le fardeau de cette taxe au grossiste, le grossiste au détaillant et le détaillant au consommateur, le ministre des Finances a répondu que sa taxe a été imposée au niveau du manufacturier et que seul ce dernier aurait le droit de réclamer un remboursement au ministère du Revenu.

"L'acheteur de la maison de campagne, a payé un prix, non un prix additionné d'une taxe, a-t-il ajouté. Si ce prix était trop élevé, j'ai confiance qu'il pourra arriver à s'entendre avec le détaillant."

L'opposition ayant alors dirigé son interrogatoire sur le ministre du Revenu, ce dernier, M. Garland, émit l'espoir que l'on apprécierait les difficultés inhérentes à toute intervention du gouvernement fédéral dans les relations entre un détaillant et un consommateur.

"Mais le gouvernement n'envisage-t-il pas un moyen quelconque de rembourser le consommateur?", insista M. Harkness.

Pour toute réponse, ajoutant l'affront aux torts de son gouvernement, un libéral non identifié lança alors : "Prenez un avocat !"

MARTINEAU

SUITE DE LA PAGE 1

a l'avantage d'être le beau-père de M. Jules Lesage, fils du premier ministre. Il en est de même pour plusieurs autres témoins", a-t-il dit.

M. Martineau a également accusé les commissaires d'avoir gardé au-dessus de sa tête une menace de mépris de cour afin de donner plus de sérieux à leurs procédures, et non pas comme un moyen de permettre à la justice d'atteindre ses fins.

Il s'agissait d'un discours télévisé en défense du patronage où M. Martineau justifiait ses actions. Ce discours a été qualifié dans le rapport Salvas de cynique.

Enfin il a affirmé que les membres de la Commission Salvas savaient aussi bien que lui que le patronage continue dans la province.

"Ils savent aussi bien que moi que ses méthodes sont plus raffinées, plus hypocrites. Je possède nombreuses preuves qu'en certaines circonstances ce patronage prend même la forme d'une véritable extorsion. Je connais le cas d'un entrepreneur à qui des politiciens libéraux ont arraché plus de $100,000", a-t-il affirmé.

La défense de Me Martineau au Conseil législatif a soulevé les protestations du leader gouvernemental, George Marler qui a invoqué un point d'ordre alléguant que le discours de M. Martineau allait plus loin que ne le permettait une question de privilège. Le président de la Chambre maintint le point de vue de M. Marler, mais la majorité Union nationale renversa cette décision permettant ainsi à M. Martineau de procéder.

Les entrepreneurs en construction de Montréal sont contre la taxe sur les matériaux de construction

(J. L.) — Même si le ministre fédéral des Finances a décidé de réduire temporairement de 11 à 4 p. 100 la taxe sur les matériaux de construction, l'Association de la construction de Montréal est loin de se réjouir de cette mesure.

Le président de cet organisme M. Jacques Raymond, a déclaré hier que le gouvernement fédéral imposait là une "taxe sur les investissements, laquelle amènera une baisse dans l'investissement et une augmentation du taux de chômage dans l'une des industries les plus importantes au Canada."

M. Raymond trouve "presque inconcevable que M. Walter Gordon n'ait pas renversé sa décision" devant le tollé général qu'a suscité l'imposition de cette taxe. "C'eut été la seule façon de prévenir un déclin de l'activité dans le domaine de la construction", a-t-il dit.

Confusion

M. Raymond a ajouté que l'industrie de la construction devra passer par une longue période de confusion et d'incertitude. "Il sera excessivement compliqué de calculer et de s'assurer les remises qu'on nous promet quant aux engagements pris avant le 14 juin. Il est de plus probable que le remboursement de ces sommes ne se fera que très lentement. Il en résultera des frais supplémentaires que devront supporter les entrepreneurs et les fournisseurs de matériaux," a-t-il dit.

M. Raymond estime que même si on a voulu pallier les effets de la taxe en question en l'établissant à 4 p. 100 pour ne l'élever à 11 p. 100 que graduellement, "il est certain que cette procédure d'imposition en trois étapes (4 p. 100 en juin 1963, 8 p. 100 en avril 1964 et 11 p. 100 en mai 1965) se traduira sur les entrepreneurs et les fournisseurs de matériaux de construction par une confusion indescriptible".

Les représentants du mouvement syndical avaient déjà fait connaître au gouvernement fédéral qu'ils étaient opposés à l'imposition de toute taxe sur les matériaux de construction. Ils craignent que même avec une taxe réduite à 4 p. 100, l'industrie de la construction soit considérablement affectée. Il a toutefois été impossible de savoir dans quelle proportion se ferait sentir cette mesure édictée par le ministre fédéral des Finances.

QUEBEC

SUITE DE LA PAGE 1

Il aurait beaucoup mieux valu, pense-t-il, que le Québec s'impose; et le moyen infaillible, le moyen le plus sûr, le moyen par lequel nous n'aurions pris aucun risque, aurait été d'annoncer un projet de loi provinciale et de se placer dans une position qu'Ottawa n'aurait pu ignorer.

M. Lesage n'est pas de cet avis :

"Si nous avions voté une loi, en quoi cela aurait-il empêché Ottawa d'agir ? L'Ontario a voté une loi et cela n'a pas empêché Ottawa d'agir . . . Comment faire entrer ça dans la tête du chef de l'Opposition qui ne comprend rien . . .?"

M. Johnson : "Pour le malheur du premier ministre et la tranquillité du parti libéral, je comprends trop . . . Le premier ministre nous a demandé de voter pour M. Pearson; le premier ministre a mis son prestige en jeu pour M. Pearson; le premier ministre a mis sa caisse à la disposition des libéraux d'Ottawa; et maintenant que ces gens nous taxent . . ."

M. Lesage : "Il a décidé de nous faire une scène . . ."

M. Johnson : "N'eût été notre intervention, ces gens-là seraient entrés dans le domaine des fonds municipaux, des pensions transférables. L'opposition n'a pas de leçon à prendre de ministres qui dorment en chambre . . ."

Pendant le débat, il a été question aussi de l'organisation prochaine du ministère des Affaires fédérales-provinciales. L'opposition a souhaité une "carrière bien remplie" au nouveau sous-ministre M. Claude Morin.

L'art de danser

"Vous dansez une valse, Monsieur !"

"Oui, bien sûr !"

"Alors arrêtez, car on est en train de jouer une marche !"

Triomphe

MOSCOU, (AFP) — "Ce fut un triomphe", a déclaré hier Mme Nina Popova, présidente du Comité des femmes soviétiques et chef de la délégation de son pays au Congrès international des femmes, dressant le bilan du Congrès devant une assemblée des citoyennes de Moscou. "La liberté de parole était pleinement assurée au Congrès, où tous les orateurs intervenaient librement en exposant leurs positions, idées, sentiments et aspirations", a précisé Mme Popova sans faire allusion aux incidents survenus avec la délégation chinoise.

Nouvelles fouilles archéologiques au vieux Jérusalem

AMMAN, (Reuter) — L'école britannique d'archéologie, sous la direction du Dr Kathleen Kenyon, entreprendra demain sa troisième série de fouilles dans la vieille ville de Jérusalem, a annoncé aujourd'hui le Dr Awni Dajani, directeur des antiquités jordaniennes.

L'équipe britannique travaillera en coopération avec celle de l'Ecole biblique et archéologique française, dirigée par le père Devaux et celle du Musée royal d'Ontario (Canada).

Cette expédition commune a déjà mis à jour, au cours de fouilles antérieures, l'ancien mur de la ville, édifié en 1800 avant Jésus-Christ. Au-dessus de la muraille, les archéologues avaient découvert des terrasses construites, pour servir de fondations à des habitations, par les Jésubites, une tribu dont parle la Bible et qui habitait Jérusalem avant que ne s'y installent les Israélites.

Le Dr. Dajani a déclaré que cette année, l'expédition explorera le sud de la vieille ville. Elle espère continuer le relevé de l'ancienne muraille. Les archéologues fouilleront également à l'intérieur du mur, près de la porte Dung, où l'an dernier ils ont trouvé des vestiges de l'époque byzantine, a déclaré le Dr Dajani.

Déménagez-vous à TORONTO !

Réglez la question de votre nouvelle maison

Demandez une brochure GRATUITE illustrant les maisons Regency de Consolidated et les agglomérations construites par CONSOLIDATED à Toronto.

CONSOLIDATED BUILDING CORPORATION
1258 University, Montréal, suite 924

3 derniers jours !!!

Votre dernière chance de vous procurer une robe ou un manteau à

½ PRIX

Vous choisissez l'article de votre choix directement de nos étalages et vous payez la moitié du prix marqué
(N.B. — Il s'agit de notre stock régulier)

Salon Juliette — 5141, ST-DENIS — CR. 9-7231

Ouvert le soir le jeudi et le vendredi jusqu'à 9 heures

PHARMACIES à PRIX COUPÉS

Pour QUALITÉ et BAS PRIX !

achetez aux Pharmacies SARRAZIN & CHOQUETTE

AGAROL 16 oz — Rég. 1.50	1.29	Brylcreem — Rég. 98¢	.78
VITALIS Gros format. Rég. 1.00	.69	LIMMITS BISCUITS . . Rég. 1.09	.79
Cold Cream Pond Gros pot — Rég. 1.50	.98	KOTEX en 48 — Rég. 1.85	1.47
ASPIRINE Bayer en 100 — Rég. 93¢	.69	Poudre Johnson & Johnson — Rég. 98¢	.79
BROMO Seltzer Rég. 1.09	.83	Ban Roll On — Rég. 1.25	.79
NOXZEMA 14 oz — Rég. 1.99	1.49	ABSORBINE Jr 4 oz — Rég. 1.25	.98
SEL ENO grand format. Rég. 1.19	.87	Lithinés 33 — Rég. 70¢	.59
PEROXYDE 16 oz — Rég. 60¢	.39	PHILLIPS 200 comp. Rég. 1.19.	.98
Vaseline CHESE BROUGH 16 oz — Rég. 1.29	.98	CAROID ET BILE SALT (en 100) — Rég. 1.25	.98

BAS pour VARICES

BAS ELASTIQUES, nylon façonné d'un fabricant reconnu. Pied ouvert . . . Légères imperfections presque invisibles. REG. $15.95 — SPECIAL 7.95

BAS ELASTIQUES, sheer nylon, fabricant reconnu. Pied fermé. Légères imperfections presque invisibles. REG. $18.95 — SPECIAL 9.50



SPRAY NET HELEN CURTIS	Rég. 1.39	1.09
COTON ABSORBANT	1 lb	.89
TONI PERMANENTE	Rég. 2.00	1.38
RESDAN	Rég. 2.25	1.89
BUFFERIN (en 50)	Rég. 98	.79
SALVITAE	Rég. 2.00	1.52

LIVRAISON PAR TOUTE LA VILLE

PHARMACIES professionnelles SARRAZIN & CHOQUETTE

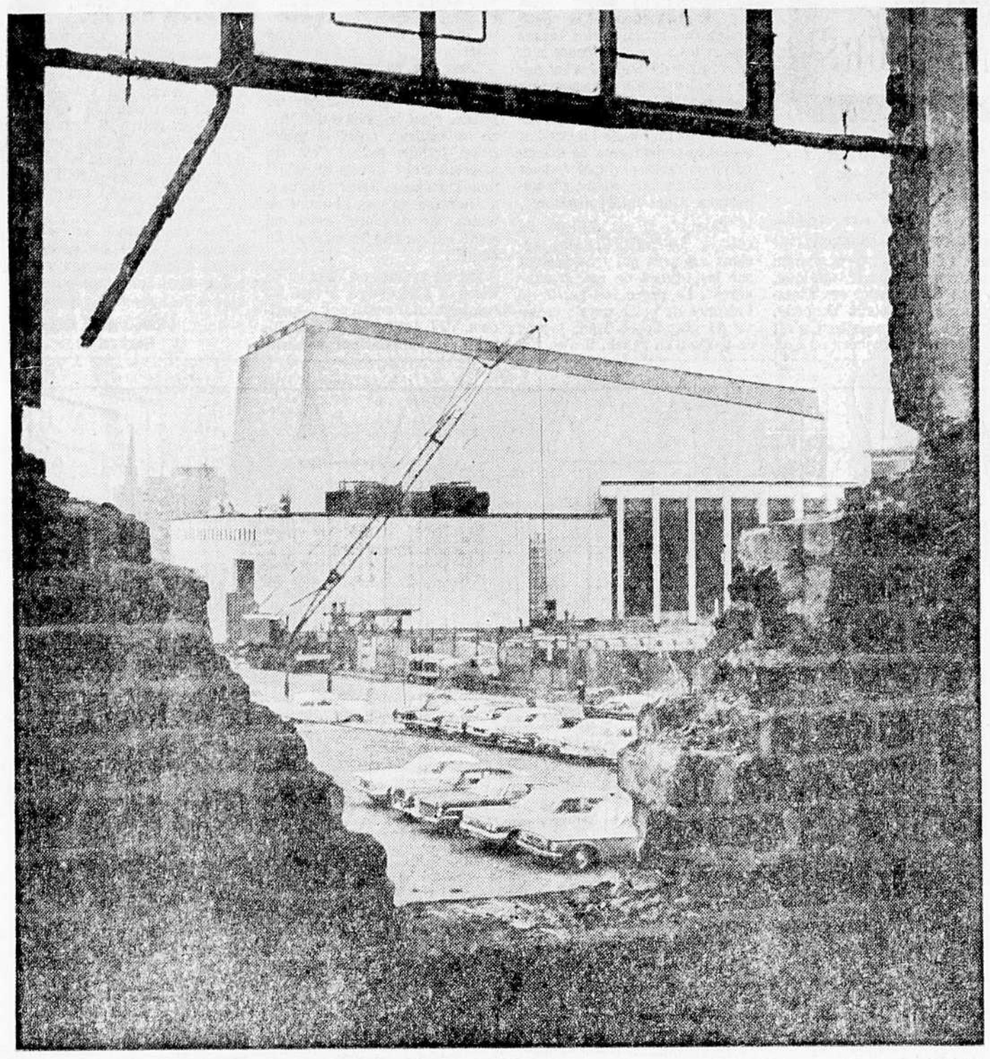
Prop. LUC CHOQUETTE, Docteur en Pharmacie de l'Université de Paris

921 est, Ste-Catherine : VI. 2-9622 — St-Denis et Mont-Royal : VI. 4-1711 — 6511, St-Hubert : CR. 2-8233

LA PRESSE

BUREAUX ET REDACTION VI. 9-4711 / LIVRAISON A DOMICILE VI. 9-1138

MONTREAL, MERCREDI 10 JUILLET 1963 — 79e ANNEE — No 224



PENDANT QU'AUTOUR ON DEMOLIT, la place des Arts se construit. Angle Bleury et Ontario, les restes d'un vieux mur de pierre : celui d'un magasin en démolition. Il faut bien sacrifier le voisinage immédiat, pour que prenne forme notre place des Arts, et cette salle de concert tant attendue, tant espérée . . .

(photo LA PRESSE par Jean-Yves Létourneau)

Prolongement vers l'ouest du tronçon de métro Berri-Viger ?

Il semble de plus en plus évident que l'administration de la ville de Montréal songe à prolonger vers l'ouest le tronçon de métro Berri-Viger.

Le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, a déjà annoncé le prolongement de ce tronçon du terminus de la Commission de transport de Montréal, rue Craig, vers un "point permettant de desservir les gares Centrale et Windsor".

Hier, le comité exécutif a accepté les clauses d'une entente avec les autorités du Canadien Pacifique. Cette entente permet aux employés de la ville de Montréal d'entreprendre des opérations de sondage sur les terrains de cette compagnie.

Le rapport, émanant du bureau de M. Lucien L'Allier, directeur du Service des travaux publics, mentionnait : "Ce tracé passe sous la gare Windsor et nous devons travailler sur les terrains du Canadien Pacifique tant pour l'arpentage que pour les sondages". M. L'Allier parle également du tracé du prolongement du métro de la rue Vitré, de la rue University à la rue Atwater.

Interrogé par les journalistes, après la séance du comité exécutif, M. Lucien Saulnier fut bien loin d'être explicite à ce sujet.

Le président du comité a expliqué qu'il était nécessaire pour la ville de Montréal de connaître la nature du sol avant de décider de tout nouveau prolongement.

Il a aussi déclaré qu'il y aurait certainement "certains prolongements" et qu'à cet effet il était nécessaire d'étudier parfaitement le sous-sol. M. Saulnier a insisté sur la nécessité de localiser les couches de roc solide, condition idéale au forage des tunnels de métro.

Le Pacifique Canadien a donné l'autorisation à la ville de procéder à ces travaux de sondage et d'arpentage. La compagnie a cependant exigé la signature d'un contrat la dégageant de toute responsabilité advenant un accident susceptible de causer des blessures aux employés de la ville de Montréal.

Soumissions pour le métro

Par ailleurs, le comité exécutif a autorisé au cours de la même séance le Service des travaux publics à demander des soumissions en vue de la construction de quatre tracteurs diesels appelés à circuler dans les tunnels du métro.

Ces tracteurs serviront à faciliter les travaux d'équipement des voies de roulement et assureront aussi le transport du matériel divers pour l'équipement fixe. Plus tard, ils pourront être utilisés pour remorquer les trains de travaux, advenant la nécessité de couper le courant électrique. Ils pourront, selon la nature du travail, circuler sur les rails du métro ou sur la route ordinaire.

Ces quatre tracteurs seront en somme du type "route-rail".

L'ouverture des soumissions demandées aura lieu à midi le 1er octobre.

En reponse à une question, M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif, a dit que le coût des quatre tracteurs n'a pas été estimé.

Par suite d'une autre décision du comité, le Service des travaux publics demandera en outre des soumissions en vue de l'aménagement intérieur des quatorze postes de redressement qui seront situés le long de la ligne est-ouest, entre l'avenue Atwater et le terminus de la rue Ontario, et le long de la ligne nord-sud, entre le boul. Henri-Bourassa, l'avenue Viger et la gare Windsor.

Chaque poste de redressement comprendra un transformateur recevant le courant alternatif à 12,000 volts ainsi qu'un redresseur au silicium fournissant le courant continu de 750 volts. Chaque poste sera abrité dans un petit bâtiment de 25 pieds par 40 pieds. Pour ces bâtiments, on ne demandera des soumissions que plus tard.

Ces dernières soumissions seront aussi ouvertes à midi, le 1er octobre.

Là non plus il n'y a pas d'estimation.

Les Propriétaires unis du taxi envisagent une grève perlée

Le Syndicat des propriétaires unis du taxi de Montréal a demandé à ses membres de faire une grève perlée, en ne répondant pas aux appels téléphoniques à compter de mardi prochain, si le comité exécutif ne revient pas sur sa décision de multiplier les postes en commun pour les taxis dans la majeure partie de la ville.

Voici la déclaration du syndicat à ce sujet :

"Les propriétaires de taxi de Montréal ont constaté depuis plusieurs semaines qu'à cause de l'installation des postes en commun pour les taxis, ils ont été dans l'impossibilité d'offrir au public un service adéquat.

"En date du 25 juin 1963, le comité exécutif de la cité de Montréal a décidé de généraliser l'installation des postes en commun sur une grande partie du territoire de la cité.

"Dans les circonstances, vu que cette mesure est contre l'intérêt public, les propriétaires de taxi de Montréal exigent l'abrogation de cette décision sans délai, sans quoi, dès mardi, le 16 juillet 1963, à 7 heures du matin, les propriétaires de taxi ne répondront plus aux appels par téléphone venant du public."

Et la déclaration, qui ajoute que le syndicat "représente 3,360 permis sur un total de 4,295", est signée de M. A. Lefevre, secrétaire.

On sait qu'à compter du 25 juin dernier, le comité exécutif de Montréal a annulé tous les permis de postes de stationnement de taxis sur rue dans le quadrilatère compris entre la rue Jean-Talon, le boulevard Pie-IX, le fleuve St-Laurent, l'avenue de l'Eglise, le chemin de la Côte-St-Paul, la rue St-Rémi, la rue St-Jacques et le boulevard Décarie. Le comité exécutif a remplacé ces postes "privés" attribués aux compagnies de service par des postes en commun.

FAITS divers

Tentative de vol à main armée

Trois individus, la tête recouverte d'une cagoule, l'un armé d'une mitraillette et les deux autres de revolver, ont brisé, peu avant 1 h. aujourd'hui, une fenêtre de la succursale de la Banque Canadienne Nationale de St-Jean-de-Matha, localité située près de Joliette.

La banque étant fermée pour l'heure du lunch, les apaches, pour une raison que l'on ne connait pas encore, ont pris la fuite immédiatement après avoir défoncé la vitre. Le coffre-fort est resté intact.

Une demi-heure plus tard, la Sûreté provinciale a retrouvé la voiture qui avait servi à la fuite des bandits.

La police a ouvert une enquête sur ce nouvel attentat.

Revolvers et cagoules

La police de Montréal a capturé durant la matinée, deux individus, âgés de 20 et 21 ans, au cours d'une chasse à l'homme rue St-Hubert, dans le nord-est de la métropole. On a retrouvé dans le véhicule des suspects deux revolvers-jouets, ainsi que plusieurs cagoules. La police fait enquête.

Deux personnes détenues

A la suite d'une querelle ponctuée de coups de feu, qui s'est déroulée hier matin dans un appartement du 3484, rue Durocher, la Sûreté de Montréal détient deux personnes.

Il s'agit d'un Noir de 23 ans, Edward Marsman, et d'une jeune fille de 24 ans, Martha Adam. L'un et l'autre s'accusent mutuellement d'avoir tiré les coups de feu qui, fort heureusement, n'ont causé aucune blessure. Les projectiles ont cependant été retrouvés dans le matelas d'un lit situé dans un appartement voisin. Ils avaient traversé le mur.

Blessures funestes

Florent Leclerc, 30 ans, de Sainte-Germaine, et son frère, Jacques, 38 ans, de La Sarre, sont morts hier des suites de blessures subies quand leur automobile a capoté près de Duparquet. Le père des deux victimes, M. Lauréat Leclerc, n'a pas été blessé. Duparquet est situé à 335 milles ou nord-ouest de Montréal.

Ontarien dépouillé et maltraité

M. Joseph Larocque, 41 ans, dont le domicile est situé au 264 Rushholme Road, à Toronto, qui était venu chercher le repos et la paix des vacances à Montréal, devra s'en retourner chez lui sans auto, sans le sou et amoché par surcroît.

Hier après-midi, alors qu'il s'était arrêté dans une taver-

Voir FAITS DIVERS en page 10

Québec trouvera une solution

par Jacques MONNIER

QUEBEC — M. Jean Lesage s'est dit d'accord hier avec M. Paul Dozois, député de Saint-Jacques : il va falloir trouver une solution au problème des taxis dans l'île de Montréal et plus généralement au problème du transport.

C'était au cours d'une discussion à la fin de laquelle l'Assemblée législative devait voter, en troisième lecture, le bill no 69 qui rend "permanent" le nombre maximum des taxis dans l'île, la Régie des Transports ayant toutefois la latitude de changer ce nombre.

M. René Lévesque, député de Laurier et ministre des Richesses naturelles, a révélé que la Régie des transports doit continuer ses investigations en vue de proposer des solutions au problème des taxis. M. René Lévesque expliquait la nouvelle loi en l'absence de M. Gérard Cournoyer, ministre des Transports et Communications, qui est hospitalisé actuellement.

Voir TAXI en page 10

M. Saulnier ne prend pas l'ultimatum au sérieux

Le président du comité exécutif de Montréal, M. Lucien Saulnier, ne prend pas au sérieux la décision du syndicat des Propriétaires unis du taxi de Montréal, de déclencher une grève perlée du taxi, la semaine prochaine.

"Je m'étonnerais, dit-il, que le syndicat trouve beaucoup d'adeptes pour mettre sa menace à exécution. Car, jusqu'ici nous n'avons reçu que des éloges pour avoir étendu les postes de taxi en commun dans la ville.

"Nous avons procédé par étapes pour appliquer cette mesure que nous considérons très juste et qui vise à permettre à tout détenteur de permis l'usage de la voie publique. Il n'est pas juste que certaines parties de la voie publique soient réservées à des intérêts privés.

Quant au service téléphonique, M. Saulnier ajoute que la ville étudie la possibilité d'établir un système d'appels centralisés pour tous les taxis de la ville.

Le président de l'Exécutif rappelle aussi qu'on a souvent cité en exemple le service de taxi de la gare Jean-Talon pour démontrer que l'attribution d'un poste de taxi à une seule compagnie ou association n'était pas dans l'intérêt public.

"Les voyageurs se plaignent régulièrement du manque de taxis à cette gare", dit-il.

Par ailleurs, M. Saulnier a ajouté que la ville accorde un minimum d'attention aux revendications de groupements ou associations de taxi. "Ceux-ci, dit-il, prétendent représenter la majorité des détenteurs de permis ou des chauffeurs de taxi; alors qu'en réalité ils groupent une très petite minorité".

Et M. Saulnier d'ajouter : "Bien souvent ces revendications ne sont pas faites dans l'intérêt public, ni du taxi en général, mais dans l'intérêt privé d'un petit groupe d'individus".

Schoeters invoque la convention sur les prisonniers de guerre

par Maurice MORIN

Refusant de nouveau de rendre témoignage, Georges Schoeters, 33 ans, Belge d'ascendance, le "coordonnateur du FLQ", a tout de même élevé la voix, aujourd'hui, lors de la continuation de l'enquête préliminaire de Gabriel Hudon, accusé de conspiration pour dynamiter l'hôtel de ville de Westmount.

Et voici ce qu'il a demandé: La protection en vertu de la convention de Genève touchant les prisonniers de guerre ; l'intervention de la Croix-Rouge internationale (il n'a pas élaboré).

De plus, il a soumis une autre requête : rencontrer le comité Chénier fondé récemment pour sauvegarder les libertés civiles, notamment celles des inculpés du FLQ et assurer la défense de leurs droits.

Plus encore, il a déclaré avoir été battu pendant qu'il se trouvait détenu à la Sûreté municipale et, ce, devant l'inspecteur Russell Sénécal.

Et il a signé un certain document de sept pages dont il nous est impossible de donner le contenu, Schoeters a affirmé qu'il l'avait fait "par crainte de menaces . . . et pour que sa femme ne soit pas arrêtée . . . que ses deux enfants n'aient pas de misère".

A un certain moment, Me Jacques Bellemare, procureur de la Couronne avec Mes Jean-Guy Boilard et Gabriel Lapointe, lui a demandé s'il connaissait l'inculpé (Hudon) à la barre.

"Oui, c'est un patriote", a répondu Schoeters.

Ensuite, il y a eu un ajournement de dix minutes pour permettre à Schoeters de lire son document de sept pages.

Il est demeuré seul dans l'enceinte du tribunal . . . avec un policier.

Puis, à la reprise de l'audience, Me Bellemare lui a demandé :

"Voulez-vous nous indiquer les passages qui sont vrais dans ce document ?"

Il y eut aussitôt objection par Me Guy Guérin assurant la défense de Hudon, avec Mes Gilles Duguay et Armand-Claude Sheppard.

"De toute façon, a ponctué Me Bellemare, nous sommes devant un témoin hostile, mais nous allons tenter d'obtenir la vérité par des moyens légaux.

Et ce fut tout pour la matinée.

Avant Schoeters, c'est Pierre Schneider qui a continué son témoignage et là encore, il y a eu pause sur pause, à cause des arguments soumis par les avocats en cause.

A un certain moment, il a affirmé, lorsqu'il s'est agi "de mouvements idéologiques", "que nous ne faisions pas ça pour nous amuser".

Voir SCHOETERS en page 10

Tentative à Westmount

Après "l'opération" des boîtes aux lettres, au cours de laquelle le sergent-major Walter Leja a été mutilé au point qu'il ne pourra plus recouvrer l'usage de ses membres, celle où l'on tenta de dynamiter l'hôtel de ville de Westmount, "lancée", toujours, par le FLQ, fait maintenant l'objet d'une enquête préliminaire.

Et, hier soir, la Couronne n'avait pas poussé très loin dans cette affaire de "moindre importance", dirait-on. Si bien que Me Jacques Bellemare a obtenu un ajournement, afin de consulter les autorités policières.

Me Bellemare était à questionner Pierre Schneider à l'enquête préliminaire de Gabriel Hudon, accusé de conspiration pour dynamiter l'hôtel de ville de Westmount, et ne semblait pas très satisfait de ses réponses quand il a demandé que la cause soit remise à aujourd'hui, mercredi.

Les avocats de la défense, Mes Guy Guérin, Gilles Duguay, Armand-Claude Sheppard et Pierre-A. Champagne se sont insurgés contre cette demande d'ajournement, affirmant qu'il serait regrettable d'ajourner en plein milieu d'un témoignage, quand les réponses ne satisfont pas le ministère public.

Le juge Emile Trottier a toutefois accordé l'ajournement, affirmant que c'était dans le "meilleur intérêt de la justice" et que "pareille demande pourrait peut-être un jour être faite par la défense" et qu'il l'accorderait !

Si l'audience de la matinée de mardi s'est déroulée "dans un accord presque parfait entre les avocats de la Couronne et ceux de la défense", celle de l'après-midi a donné lieu à de nombreuses prises de bec, surtout entre Me Bellemare et Me Duguay.

On remarque que Me Duguay est quelque peu acerbe et qu'il ne veut rien traiter "à la légère". Par contre, Me Bellemare est tenace et, à un certain moment, il a affirmé qu'il ne ferait que son devoir, tout son "devoir pour que la vérité soit connue".

On sait que Me Bellemare occupe pour le ministère public, avec Me Gabriel Lapointe et Me Jean-Guy Boilard.

Cinq à l'examen volontaire

A l'ouverture de l'audience de l'après-midi, le juge Trottier en est venu à la conclusion que Pierre Schneider devait, tout comme Gilles Pruneau, François Gagnon, Mario Bachand et Denis Lamoureux, être cité à son examen volontaire, sous les accusations telles que libellées ayant trait à "l'opération" des boîtes aux let-

Voir Le FLQ en page 10

N'étant pas bilingue

M. Price démissionne du conseil de l'Expo

TORONTO. (PC) — M. Harry I. Price, représentant de l'Ontario au conseil d'administration de la Compagnie de l'Exposition mondiale de Montréal, a résigné son poste parce qu'il ne parle pas le français.

C'est ce qu'il a déclaré, hier soir, dans la Ville-Reine, ajoutant qu'il avait remis sa démission il y a trois semaines. M. Price est président de l'Exposition du Canadian National Exhibition à Toronto.

M. Price a expliqué : "Je ne suis pas bilingue et je crois que le représentant de l'Ontario devrait l'être". Il a ajouté que les discussions étaient toujours menées en français.

A Montréal, un porte-parole de la compagnie de l'Expo, a déclaré que la démission de M. Price avait causé une surprise.

Autres détails sur l'Expo en page 25

Il a ajouté que les assemblees des administrateurs étaient menées dans les deux langues, le français et l'anglais.

Le porte-parole a ajouté que M. Price n'avait pas encore informé officiellement les administrateurs de sa démission.

Outre M. Price, un seul autre membre de la compagnie ne parle pas français. Il s'agit de M. Victor de B. Oland, de Halifax, président de la Chambre de Commerce du Canada. M. Oland a déclaré que les discussions étaient généralement menées en français.

"Je comprends que cela puisse être difficile pour ceux qui ne sont pas bilingues, dit-il, ajoutant qu'il avait l'intention

Voir M. PRICE en page 10

L'emploi du mot : "Expo" sera limité

QUEBEC. (par J.M.)—L'Exposition universelle de 1967 se prépare à Québec comme à Ottawa et à Montréal. Hier, les membres de l'Assemblée législative ont approuvé en première lecture certaines modifications que M. Gérard-D. Lévesque, ministre de l'Industrie et du Commerce, entend faire apporter à la législation existante qui doit permettre la réalisation du grand projet dans la métropole.

On étend la portée de la disposition qui, de 1963 à 1968, interdit les raisons sociales contenant le mot "exposition" ou une abréviation de ce mot, sauf lorsqu'il est clair que mot ou abréviation ne se rapporte pas à l'Exposition de 1967 ou encore lorsque la Compagnie de l'Exposition donne son consentement. Le changement a pour but de conférer à la prohibition un effet rétroactif jusqu'au 1er janvier 1962.

De plus, le nouveau texte de loi ajoute le mot "foire" et mentionne les mots "exhibition" et "fair".

Dion avait été libéré sur avis favorable de psychiatres

QUEBEC. (DNC) — Le récidiviste Léopold Dion, détenu comme suspect no un à la suite de l'assassinat de quatre garçonnets à Québec, avait été libéré sur avis favorable des psychiatres.

C'est ce que déclarait au cours d'une conférence de presse donnée hier par le juge G. T. Street, président de la Commission des libérations conditionnelles.

"C'est ainsi que nous procédons dans tous les cas lorsqu'il s'agit de personnes condamnées à l'emprisonnement à perpétuité. Nous nous fions nécessairement aux rapports faits par les spécialistes de la prison où est détenu le criminel.

"Dion a effectivement subi des soins psychiatriques avant sa libération.

"Il s'agit là d'une très malheureuse affaire. Aucune accusation n'a encore été portée et je ne veux pas nuire au travail de la police en sortant le dossier de cet homme.

"Si ce que l'on dit au sujet de Dion est vrai, il est manifeste que la Commission a commis une erreur en le libérant, mais il ne faut pas oublier tout le travail que nous avons fait.

"Depuis 1959, nous avons libéré 9,500 détenus conditionnellement et seulement 9.5% ont récidivé. Les autres se conduisent très bien. Evidemment, la Commission est sujette à erreurs, mais, dans l'ensemble, nous pouvons dire que les résultats sont des meilleurs."

Pour vos RECEPTIONS de NOCES, ANNIVERSAIRES, etc.
SANDWICHES de FANTAISIE
Assortiment varié de délicieux sandwiches
BOITE DE 48 morceaux $2.40
PEGROID'S VI. 4-3901
4075 ST-DENIS — Livraison par toute la ville
FACILITES DE STATIONNEMENT

LOUEZ
LOUEZ NOS
• SABLEUSES A PLANCHER
• MACHINES A SHAMPOOING
• EQUIPEMENTS POUR PEINDRE
• ECHELLES
• CENTAINES D'AUTRES OUTILS DISPONIBLES
LOCATION SERVICE VENTE
OUTILS ET EQUIPEMENT de toute genres pour la maison, l'industrie et la construction
CR.3-2411
Perco Ltee
5272 boul. St-LAURENT
Ouvert le vendredi jusqu'à 9 h. p.m. — le samedi jusqu'à midi

aux 4 librairies Pilon
ESTAMPES en caoutchouc
VOS COMMANDES SERONT REMPLIES AVEC SOIN !
PRIX VARIES SUIVANT GRANDEURS
Vaste choix de
DATEURS
NUMEROTEURS manuels ainsi que
TAMPONS ENCREURS
dans les couleurs rouge, noire, violette, bleue ou verte
LA PLUS GRANDE CHAINE DE LIBRAIRIES DE L'EST DU CANADA
LIBRAIRIES Pilon
709, Beaubien CR. 4-6487
8559, St-Laurent DU. 1-6261
800 E., Mt-Royal LA. 4-3081
851 Decarie, St-Laurent RI. 8-7961
Stationers Inc.

élégance et confort
combinés dans un vêtement de base qui vous assure ce
SUPPORT ADDITIONNEL
Un vêtement léger conçu spécifiquement pour donner tout le confort désiré, amincir les hanches et supporter solidement votre dos. Flexible en tous sens — ne gêne aucun mouvement.
Pour un ajustement parfait, consultez l'une de nos techniciennes diplômées.
VI. 5-7251
PHARMACIE MONTREAL BUQUET & BUQUETTE PROPS
La plus grande Pharmacie de Détail au Monde
916 est, rue Ste-Catherine

PREVENEZ LES PANNES
NOUS DONNERONS A VOTRE VOITURE LES SOINS QUI ONT ETE EXACTEMENT PREVUS POUR ELLE . . . AVEC LE . . .
SERVICE
Garde-Moteur
DE QUALITE "GM"
Notre service global inclut, en une seule fois, la mise au point du moteur, l'alignement des pneus, la vérification des freins et du dessous de la carrosserie, le soin aux systèmes de lubrification et de refroidissement, ainsi que vérification de la transmission et autres ajustements. Travail précis et approfondi par des mécaniciens formés à l'usine, qui emploient un outillage moderne et précis : telle est votre assurance de satisfaction totale.
clermont
MOTOR LIMITEE
VENTE — SERVICE — PIECES — OLDSMOBILE — CHEVROLET
CHEVY II — CORVAIR — ENVOY — CAMIONS CHEVROLET
5363, rue ST-DENIS — Tél.: 279-6301

examen DE LA vue
LUNETTES MODERNES • VERRES DE CONTACT
3e ETAGE VI. 2-5151 POSTE 338
Dupuis
Optométristes
B. KEMP, O.D.
J. C. LARIVIERE, O.D.

Schneider dans l'aile des "malades mentaux"

par Maurice MORIN

Pierre Schneider paraissait déprimé, tard hier après-midi, avant l'ajournement de l'audience, mais il n'en a rien dit tant que l'un de ses avocats, Me Guy Guérin, ne l'a pas signalé au tribunal.

En effet, Me Guérin, assurant la défense de la plupart des inculpés avec Mes Gilles Duguay et Claude-Armand Sheppard, a soudain déclaré qu'il trouvait étrange que son client Schneider fût confiné dans l'aile dite "psychiatrique" prison de Bordeaux, lui qui, pourtant, n'est pas l'objet d'un examen mental.

"C'est très déprimant pour un jeune homme qui n'a pas encore 20 ans, a poursuivi Me Guérin, avec l'assentiment de ses deux autres collègues et même de Me Pierre-A. Champagne, avocat de Denis Lamoureux. J'ose croire que les autorités verront à "changer mon client de place", car il n'est plus le même.

Le juge Emile Trottier, qui conduit l'enquête préliminaire avec un doigté qui lui fait honneur, a demandé à Schneider si tel était le cas.

Le jeune inculpé, qui semble beaucoup vouloir coopérer avec la justice, n'a pas été très loquace. Esquissant le léger sourire qui lui est familier, il a simplement répondu : "Oui, en effet, c'est très déprimant".

Le juge a alors déclaré qu'il verrait à ce que les autorités compétentes le mettent ailleurs que dans l'aile "psychiatrique" où se trouvent de nombreux malades "mentaux."

Et s'il a été question de ceux-ci et des cellules où l'on place les inculpés du FLQ qui n'ont pas encore subi leur procès, le "donjon", sorte de cellule dont la seule évocation glace, a aussi attiré l'attention du juge, des avocats et des journalistes.

A un certain moment, le juge a déclaré, sur la foi de personnes qui ont déjà travaillé à la prison de Bordeaux, que ce "donjon" serait plus propre, plus confortable que bien d'autres cellules. A la condition, a-t-il dit-, qu'un inculpé n'y soit pas laissé "au pain et à l'eau".

Nous avons appris que, la semaine dernière, un inculpé du FLQ avait "trouvé refuge", en attendant son enquête préliminaire, dans une des cellules des condamnés à mort.

Il va sans dire qu'il ne s'y trouve plus. Heureusement pour lui et pour tous ceux qui voient à l'administration d'une justice honnête.

LE FLQ

SUITE DE LA PAGE 3

tres de Westmount et aux blessures graves que M. Leja a subies, c'est-à-dire accusations de conspiration et de méfait public risquant de causer des pertes de vie.

Le juge Trottier a motivé sa décision touchant Schneider en citant une longue jurisprudence. "La preuve a été faite qu'il y avait eu conspiration entre les cinq individus, a-t-il dit. Et à la suite de cette conspiration, un délit a été commis. Comme Schneider était partie à ce délit, il devient un complice et c'est pour cette raison que je décide, comme le veut d'ailleurs la loi, de le citer à son examen volontaire."

A propos, cet examen volontaire a été instruit cet après-midi même, mercredi, à 2 h. 30.

Comment a été faite l'arrestation de Gabriel Hudon

C'est le sergent-détective Gérard Tardif, de la Sûreté municipale, qui a raconté les circonstances de l'arrestation de Gabriel Hudon, maintenant accusé de conspiration pour dynamiter l'hôtel de ville de Westmount.

"Cela a commencé, a-t-il dit en réponse aux questions de Me Bellemare, en fin d'après-midi, le samedi 1er juin.

"J'étais "en observation" depuis quelques heures, près du domicile de Hudon, au 3432 de la rue Cartier. Et il était 5 h. du matin, le dimanche 2 juin, lorsque je l'ai appréhendé. Il faut dire que j'avais un mandat de perquisition pour l'adresse précitée.

"A un certain moment, nous nous sommes présentés (mes confrères de travail et moi-même) au domicile du 3e étage, et c'est l'inculpé lui-même qui nous a répondu."

Me Gilles Duguay demanda alors qu'on produisit le mandat de perquisition, affirmant que la défense avait "intérêt à savoir si la loi avait été observée".

Me Bellemare lui répondit que le "ministère public" avait ce mandat... qu'il le produirait. Mais le tribunal prit l'affaire sous réserve.

Cinquante bâtons de dynamite dans un hangar

Puis le témoin-détective fait part de sa découverte.

Dans un placard verrouillé de hangar, il a trouvé, dans un sac de voyage bleu, 50 bâtons de dynamite; deux cadrans, des fils de cuivre avec détonateurs.

Ensuite, le sergent-détective Léo Plouffe, chef de l'unité mobile de la Sûreté municipale et du laboratoire, affirme qu'il s'agissait d'un attirail bien particulier : deux bombes domestiques complètes. Les journalistes sont ensuite priés de ne pas dévoiler comment on pouvait fabriquer ces bombes.

Me Guy Guérin contre-interroge et, à un certain moment, demande au témoin Tardif s'il possédait un mandat d'arrestation contre Hudon.

"Non, a répondu Tardif, mais nous avions un mandat de perquisition que le coroner Trahan avait émis."

Et c'est au tour de Pierre Schneider d'être appelé à la barre. Il y est venu plusieurs fois déjà, y attirant toujours l'attention par son léger sourire.

Me Bellemare lui demande s'il se souvient des événements du 31 mai... et de ceux qui suivirent. "Si je m'en souviens! répondit Schneider en souriant davantage. Le 1er juin, ça été la date de mon arrestation. Il était 3 h. 30 lorsque je me suis rendu par hasard, au domicile de Denis Lamoureux. Il y avait là Jacques Giroux, Jean-Jacques Lanciault (celui-là, je ne le vois plus nulle part) Georges Schoeters et Gabriel Hudon, et aussi François Gagnon. Nous avons discuté un peu... jusqu'à 5 h. Puis je me trouvais dans l'automobile de François lorsque j'ai été arrêté à l'intersection des rues Sainte-Catherine et Plessis.

Invité à en dire davantage, le témoin a affirmé qu'il s'agissait de "finance", que Hudon voulait emprunter $300 pour les frais du FLQ... pour acheter une machine à imprimer des communiqués, etc.

Le témoin affirme ensuite que la semaine précédente, il était allé chez Schoeters, qu'il y avait là Gilles Pruneau, Gilles Lamoureux, Jean-Jacques Lanciault (ce personnage depuis évanoui). On projeta alors de former un comité d'étude politique.

Pressé de questions, Schneider déclare qu'on a aussi parlé de bombes, que l'accusé a dit qu'il y en aurait en fin de semaine !"

Le témoin affirme qu'au cours de ces deux réunions, il n'a pas été question de l'hôtel de ville de Westmount. Me Bellemare paraît surpris de cela.

Un voyage à Saint-Faustin

Le témoin Schneider ajoute que, le vendredi soir 31 mai, il s'est rendu à Saint-Faustin, avec Gagnon et Hudon, "pour aller chercher de la dynamite". Elle était cachée (enterrée) dans un bois, à 50 pieds de la route. Le conducteur de la voiture était Gagnon, et c'est Hudon qui a indiqué la cache.

Schneider dit que cette dynamite devait servir à la fabrication d'une bombe, mais qu'il ne pouvait dire où elle devait être utilisée.

En rentrant à Montréal, Hudon est entré chez lui... avec la dynamite.

SCHOETERS

SUITE DE LA PAGE 3

Il fut aussi qestion d'un document pour rafraîchir la mémoire du témoin.

Me Guy Guérin objecta alors qu'un témoin devait être déclaré "témoin hostile" avant d'être confronté avec un document de son cru...

Le juge Emile Trottier, cita la jurisprudence, décida qu'on pouvait se servir d'un document pour rafraîchir la mémoire d'un témoin... mais que ce document ne pouvait être mis en preuve. Contre-interrogé par Gilles Duguay, Schneider a dit encore un mot de son arrestation survenue vers 5 h. dans l'après-midi du samedi, 1er juin.

Lorsqu'il a été appréhendé, le policier ne possédait pas de mandat, mais il avait un revolver.

Au mot revolver, Me Duguay se leva... et rapidement.

Et le juge Trottier de commenter :

"Comment voulez-vous blâmer la police d'avoir agi ainsi lors d'une vague de terrorisme."

Le témoin a, de plus, affirmé que le policier qui l'a appréhendé était déguisé en "beatnik", que, plus tard, il a produit son insigne d'agent de la paix.

Il a dit que la cache de dynamite était sise près d'un lac à Saint-Faustin, que le chalet de Lanciault, ce "personnage" dont on parle si souvent, se trouvait un mille plus loin, qu'il y était déjà allé, mais non au cours de la fin de semaine alors qu'il avait accompagné Hudon, Gagnon et les autres pour prendre possession de la dynamite.

TAXI

SUITE DE LA PAGE 3

La Régie des transports a commencé son enquête depuis un certain temps ; et M. Paul Dozois aurait voulu qu'on publie son rapport.

M. René Lévesque a répondu par une mise au point : il ne s'agit pas d'un rapport officiel destiné à devenir public ; on n'y trouve que des recommandations d'ailleurs assez confuses et parfois contradictoires ; le gouvernement les étudie...

Avant l'adoption du bill no 69 en troisième lecture, les autorités provinciales l'ont amendé à la suggestion du député de Saint-Jacques parce que le texte aurait pu prêter à confusion. De cette manière, seule une municipalité pourra demander à la Régie des transports de modifier le nombre maximum des permis de taxi dans l'île de Montréal ; ainsi n'importe quel individu ne pourra pas aller trouver les membres de la Régie pour réclamer leur intervention.

Le bill no 69 incorpore dans la Loi de la régie des transports un article de la Loi de la corporation de Montréal métropolitain :

Le résultat est de rendre **permanent** le maximum fixé déjà pour le nombre des taxis jusqu'au 31 décembre 1963. Toutefois, la Régie des transports, à la suggestion des municipalités, aura le droit de décréter des changements, cela uniquement quant au nombre des permis.

Comme l'a expliqué M. René Lévesque, l'élasticité de la solution s'impose à cause de la proximité de l'Exposition universelle.

Par ailleurs, à partir du 31 décembre 1963, le prix des permis qui était bloqué depuis quatre ans, va redevenir libre; et il incombera de nouveau aux municipalités de le fixer.

Le député de Laurier estime que cela doit entrer dans des attributions normales d'un conseil municipal et de ses employés.

Les autorités de Montréal sont d'accord avec le gouvernement; et les administrateurs des villes de banlieue le seraient aussi.

"Il est de leur devoir de fixer un prix raisonnable, a ajouté M. René Lévesque. J'espère que les municipalités ne profiteront pas du nombre limité des taxis pour majorer inconsidérément les prix."

Ici on exige $10 ou $15; là, $200. Il ne faut pas que l'on recherche une uniformisation au niveau le plus élevé.

Les inculpés pouvaient encore se rencontrer

(par M. M.) — Tout le monde était sous l'impression, en voyant qu'on amenait les accusés en cour l'un après l'autre, qu'ils ne pouvaient se rencontrer.

Mais tel n'était pas le cas. En effet, nous avons appris, hier soir, qu'ils se rencontraient dans une cellule commune du 5e étage du Palais.

Aussitôt avertis, le gouverneur de la prison de Bordeaux, M. Albert Tanguay, et le procureur général adjoint pour le district judiciaire de Montréal, Me Gérard Taurangeau, ont fait faire des cloisons dans cette cellule.

Ainsi les inculpés, une fois rendus "en haut", ne pourront ni se voir ni communiquer. Il y a donc lieu de dire que malgré les plus grandes précautions, il y a toujours des "fissures".

Bingo remis... à cause de la police

BUCKINGHAM. (PC) — Un "bingo" géant a été supprimé hier soir à la dernière minute. Les organisateurs ont déclaré qu'un informateur les avait avertis que les autorités provinciales avaient l'intention d'effectuer un raid et de saisir l'équipement.

Plus de 1,000 personnes qui étaient réunies pour jouer une partie de bingo organisée par les Chevaliers de Colomb furent prier de se rendre à Gatineau où un autre bingo était en marche.

Les organisateurs locaux ont dit qu'ils avaient été informés qu'aucune descente n'avait été prévue contre le bingo de Gatineau.

M. Laurence Bastien, grand chevalier du conseil local des Chevaliers de Colomb, a révélé qu'il savait "de sources sûres" que deux policiers provinciaux étaient arrivés à Buckingham plus tôt dans la journée afin de préparer leur raid.

Il a dit que le Conseil avait tenu quatre bingos précédemment et qu'il avait été informé à deux reprises qu'ils violaient ainsi la loi fédérale des loteries.

"On nous a dit que c'était une loi fédérale appuyée par le gouvernement provincial", a-t-il déclaré.

Et M. Bastien d'ajouter : "Si le gouvernement provincial occupait son temps à prévenir les scandales dans nos hôtels locaux qui sont pleins d'adolescents de moins de 21 ans ils n'auraient pas le temps de saboter le travail des autres organismes qui font quelque chose de bien pour ces mêmes adolescents."

Les Chevaliers de Colomb avaient l'habitude de faire appel à des manifestations de ce genre pour construire un centre récréatif de $80,000 qui est fréquenté chaque semaine par 300 adolescents.

La dette des Chevaliers est encore de $30,000.

M. PRICE

SUITE DE LA PAGE 3

de demeurer au conseil d'administration de l'Expo.

A Ottawa, le ministre responsable pour l'Expo, M. Deschâtelets, a déclaré qu'il ne savait rien de la démission de M. Price, bien que le bureau de M. Pearson ait eu vent de l'affaire.

Le bureau de l'Expo compte 14 membres, dont 11 demeurent au Québec, et les trois autres, en Colombie-Britannique, en Ontario et en Nouvelle-Ecosse.

Commentaire de M. Saulnier

Le président du comité exécutif de Montréal, M. Lucien Saulnier, également membre du conseil d'administration de l'Expo, regrette la décision de M. Price de quitter le conseil. "Son expérience, dit-il, aurait été fort utile.

"M. Price a participé à deux ou trois assemblées des administrateurs, dit-il. Il a eu le loisir de poser des questions et de recevoir des réponses dans sa langue. Les administrateurs n'en ont pas fait acception et ont trouvé la chose tout à fait normale. Je ne crois pas qu'ils aient à se faire des reproches à son égard".

Contrôle encore très sévère des entrées au Palais

(par M.M.) — La consigne est de plus en plus sévère au nouveau palais de justice. Les coupe-file permettant l'entrée dans la salle d'audience sont exigés, mais, tout de même, les policiers ont remarqué que certains se sont faufilés par un moyen imprévu.

En effet, des personnes munies de laisser-passer, soit du shérif, soit du bureau du procureur général, auraient réussi à les "refiler" à d'autres.

Heureusement, tout a été parfait jusqu'ici en ce qui a trait à l'admission des journalistes bona fide.

Pour éviter le désordre, l'autorité a eu recours, hier après-midi, à un nouveau procédé qui sera en vigueur pendant toute l'instruction ! Désormais, toutes les personnes à qui il sera permis de pénétrer dans la 5e chambre de la Correctionnelle devront signer leurs noms et prénoms dans un calepin spécial de contrôle.

C'est Me Gabriel Lapointe, un des procureurs de la Couronne, qui a eu cette idée.

Réunion spéciale du conseil le 30

Il y aura une assemblée spéciale du conseil municipal de Montréal le mardi 30 juillet.

C'est ce qu'a annoncé hier après-midi M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif, à la suite d'une séance des commissaires.

M. Saulnier n'a toutefois pas précisé quels seront les principaux articles à l'ordre du jour de l'assemblée projetée.

FAITS divers

SUITE DE LA PAGE 3

ne, rue Beaubien, près de Papineau, il a eu le malheur de rencontrer deux larrons et de leur prêter des bonnes intentions.

Lorsque ces derniers ont manifesté le désir d'essayer sa voiture dans le but de s'en rendre peut-être acquéreurs, il les a tout bonnement fait monter dans son auto, avec l'espoir de tirer profit de l'aventure.

Chemin faisant, l'un des deux compères a demandé au conducteur s'il pourrait prendre le volant, afin de pouvoir mieux jouir de la randonnée. Il essuya un refus et se confondit en explications. Tout alla bien par la suite, jusqu'à Pierrefonds.

A cet endroit, rue Ste-Suzanne, "l'acheteur" renouvela sa demande. Il se fit pressant. M. Larouche haussa le ton. Un peu tard cependant. L'un des suspects le força à immobiliser sa voiture, le fit changer de siège et le roua de coups, tandis que son complice dirigeait l'auto sur le chemin privé conduisant au monastère des Frères St-Gabriel.

Après lui avoir volé les $500 qu'il avait en poche, les bandits se débarrassèrent du propriétaire de la voiture et rebroussèrent chemin.

Découverte d'un corps

La police a trouvé vers 2 h. 40 ce matin, dans une maison de rapport de la rue Delorimier, le corps d'un homme décédé depuis environ deux semaines. Le corps de l'homme, qui serait âgé d'environ 53 ans, a été trouvé au 1945, appt 9, de la rue Delorimier.

Un homme se noie dans la rivière des Prairies

M. Walter Bussel, 59 ans, du 8205 rue St-André, s'est noyé hier après-midi dans la rivière des Prairies.

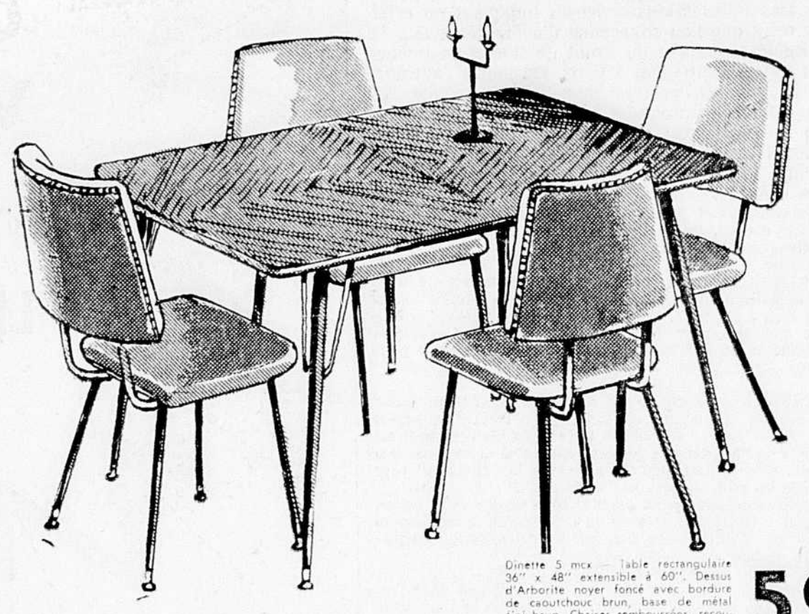
On découvrait son corps peu de temps après, soit vers 4 h. 30, vis-à-vis le 989 ouest, boul. Gouin.

Bambin écrasé à mort par une auto

Pierre Dionne, 6 ans, fils de M. et Mme Florien Dionne, de Hatley, à quelque 25 milles au sud de Sherbrooke, a été écrasé par une auto alors qu'il traversait la route en face de la maison de ses parents.

BREVETS D'INVENTION
Marques de commerce
Dessins de fabrique
en tous pays
MARION, MARION, ROBIC & BASTIEN
2100, Drummond, Montréal 25

VALIQUETTE



Dinette 5 mcx — Table rectangulaire 36" x 48" extensible à 60". Dessus d'Arborite noyer foncé avec bordure de caoutchouc brun, base de métal fini brun. Chaises rembourrées, recouvertes de vinyle blanc et brun. Rég. 99.00 SPECIAL 59.

Confection Gratuite

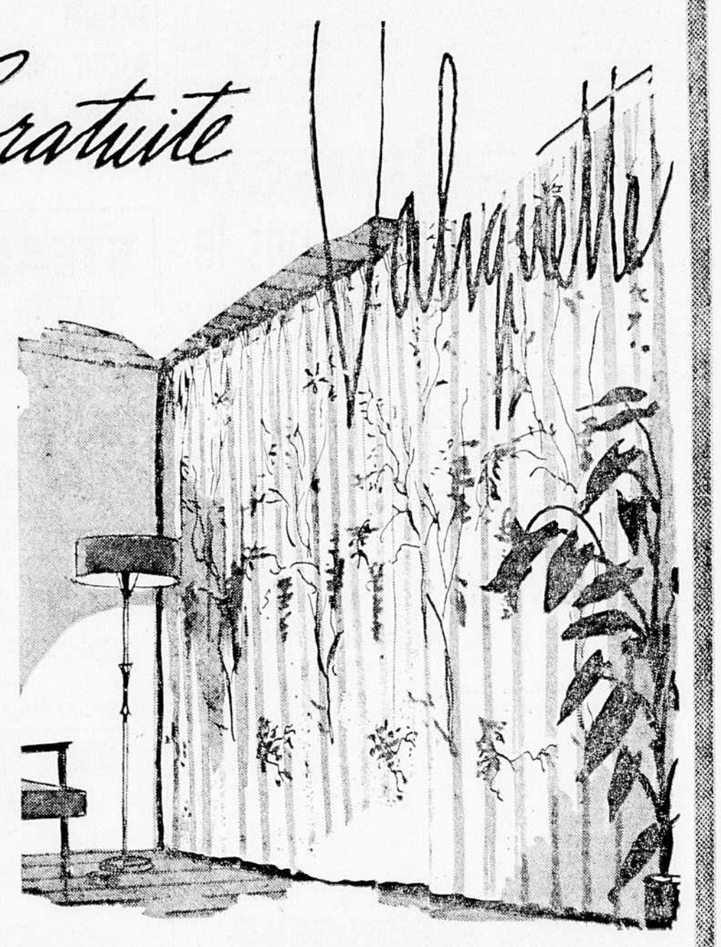
Panneaux

SATIN ANTIQUE, dessin 'arbre', fond blanc avec tangerine et brun ou tangerine et brun. Rég. 10.95 pour 4.95 chacun

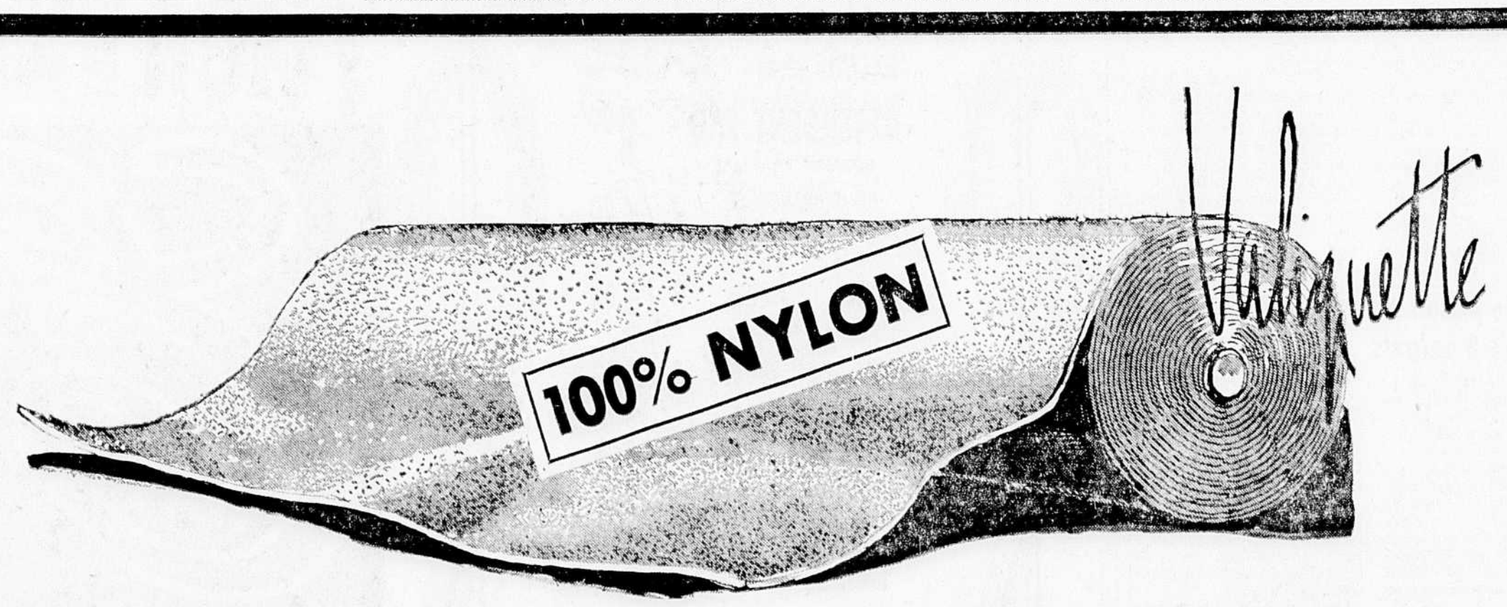
Tissu SATIN ANTIQUE imprimé. Dessins modernes et couleurs à la vogue. 2.25 vge

FIBRE DE VERRE imprimé ou uni dans une gamme de couleurs choisies. 2.50 vge

Tissu ARNEL imprimé. Dessin moderne et couleurs attrayantes. 2.95 vge



N. G. VALIQUETTE LTEE 915 STE-CATHERINE EST TEL.: 842-8811



POSE ET FEUTRE GRATUITS

BROADLOOM 100% NYLON
501 de Du Pont. Choix de couleurs choisis par nos décorateurs ..... vge carrée 11.

BROADLOOM 100% NYLON
"TUNE-TUFF" — garanti de 5 ans. — Couleurs choisies ..... vge carrée 10.

• Pose par nos experts
• Service de mesure à domicile

N. G. VALIQUETTE LTEE 915 STE-CATHERINE EST TEL.: 842-8811

Le Tour de France

Bahamontes enlève le maillot jaune à Desmet

par Alain GUERN

VAL D'ISERE. (A F P) — Comme nous l'avions laissé entendre hier, l'Espagnol Federico Bahamontes a revêtu aujourd'hui le maillot jaune de leader du Tour de France. Pourtant, celui que l'on appelle l'"aigle de Tolède" n'a pas franchi en vainqueur la ligne d'arrivée à Val D'Isere. Etroitement surveillé par les autres favoris, il s'est contenté de répondre avec intelligence aux attaques dont il était la cible. Voyant, par exemple, que le Belge Gilbert Desmet était en difficulté dès les premières rampes du col de l'Iseran, il se détacha provoquant ainsi une dislocation du peloton, attaque qui fut très néfaste à Gilbert Desmet.

De nombreux abandons ont marqué cette étape, et non des moindres. Dans la liste des abandons, on remarque ceux de Jean Stablinski, champion du monde, d'André Darrigade qui fut aussi champion du monde, de Charly Gaul, ancien vainqueur du Tour de France, de l'Italien Ferrari et du Belge Messelis. Cette 16e étape comportait l'ascension de deux cols importants la Croix de Fer (66e km) et l'Iseran (185e km) ce dernier atteignant l'altitude de 2,770 mètres. Les Français Epaud et Mattio ont été les principaux animateurs de l'étape, mais c'est finalement l'Espagnol Manzaneque qui l'a emporté.

Le Français Rostollan ayant été éliminé hier, le Hollandais Zilverberg souffrant de blessures consécutives à une chute ayant déclaré forfait, 93 coureurs prennent le départ à Grenoble. Dès le 2e km, Stablinski est victime d'une chute, il repart en compagnie de quelques-uns de ses coéquipiers. Il rejoint le gros peloton tandis que les Français Joseph Groussard, Mattio et Epaud déclenchent la première attaque. Après 30 kms de course on note deux abandons ceux de l'Italien Falaschi et du Belge Bocklandt. J. Groussard, Epaud et Mattio attaquent le col de la Croix de Fer. Trois hommes, Darrigade, Stablinski et Messelis abandonnent imités par l'Italien Ferrari.

LE CLASSEMENT GENERAL
1 Bahamontes (Esp Remy) 86h 41'08"
2 Anquetil (Fr Gem) à 3"
3 Anglade (Fr de Muer) à 2'43"
4 Poulidor (Fr Magne) à 2'52"
5 Soler (Esp Schotte) à 5'17"
6 Perez Frances (Esp Pla Sanchis) à 5'28"
7 G. Desmet 1 (Belg de Kimpe) à 6'22"
8 Lebaude (Fr Gem) à 6'34"
9 Pauwels (Belg de Kimpe) à 7' PPSS
10 A. Desmet Belg Schotte) à 7'23"

CLASSEMENT DE LA 16e ETAPE
1 Manzaneque (Esp Pla Sanchis) 6h20'48" avec bon. 6h19'48"
2 Fontona (It.-Albani) 6h25'31" avec bon. 6h25'21"
3 Epaud (Fr de Muer) 6h26'26"
4 Van Looy (Belg.-Driessens) 6h28'26"
5 Perez-Frances (Esp.-Pla Sanchis) 6h28'26"
6 Battiffini (It.-Albani) 6h28'28"
7 Anquetil (Fr.-Geminiani) 6h28'28"
8 A. Desmet (Belg.-Schotte) 6h28'28"
9 Junkermann (All. de Kimpe) 6h 28'28"
10 Gimmi (Suisse-Milano) 6h28'28"

De nouveau, à la demande générale !
LA MEILLEURE AUBAINE DE VACANCES A NEW YORK
FESTIVAL ESTIVAL
PLAN FAMILIAL ET DE VACANCES du 14 JUIN à la FETE DU TRAVAIL
Chambre triple $5.75 par jour par pers.
Chambre double $7.00
Chambre avec lits jumeaux $7.50
PAR JOUR, PAR PERSONNE Comprenant BAIN PRIVE
1 DEJ. complet* toutes taxes !
Pas de frais pour les enfants en bas de 14 ans dans la ch. des parents
*$1.00 par enfant pour le déjeuner.
Entrée pour l'auto
Le site le plus central de New York
Aéroport Arrêt d'autobus
Sur réservation seulement !
Tellement plus au Commodore
42e rue, angle ave Lexington, N.Y. 17
Voyez votre agent de voyages ou à Montréal appelez UN. 1-3308.

Ici Radio-Canada
TOURNOI des 10 — QUILLES
(grosses quilles)
à l'émission
L'HEURE DES QUILLES
Samedi et dimanche, les 7 et 8 septembre, aura lieu au Salon de Quilles Laurentien, 222 Montée-de-Liesse, Montréal, le tournoi d'invitation de 10-quilles (grosses quilles) en vue de la prochaine saison de l'émission de *L'HEURE DES QUILLES* qui passera sur les ondes du réseau français de Radio-Canada à partir de septembre.
Le réalisateur de cette émission invitera 192 des meilleurs joueurs de grosses quilles de toute la province et de la région Hull-Ottawa à participer à ce tournoi. Les 34 joueurs qui, à l'issue de ce tournoi, auront obtenu le meilleur compte et conservé la meilleure moyenne, apparaîtront à *L'HEURE DES QUILLES* au cours de la saison 1963-1964.
Les invités de ce tournoi seront choisis parmi les joueurs qui, au terme de la saison régulière 1962-1963, ont conservé une moyenne reconnue de 175 ou plus.
Quelques prix en argent seront accordés aux joueurs qui auront obtenu les meilleures moyennes au cours du tournoi.
Le 8 septembre, de 5 heures à 6 h. 30 du soir, Radio-Canada présentera aux téléspectateurs de *L'HEURE DES QUILLES* la dernière heure et demie de ce tournoi d'invitation. Ne manquez pas de voir cette émission !

CENTRE HOURRA! FOOTBALL Boxe Natation, Lutte 00 1963 BALLON PANIER Ballon Balle et Poulet Baseball, Hockey 000 LA PRESSE, MONTREAL

BILLET SPORTIF

PAR GUY PINARD

Dick Schnell n'est jamais assuré d'un poste, pourtant...

JOLIETTE. — Dick Schnell n'est définitivement pas chanceux. Il semble qu'il soit l'un des rares athlètes dans le monde du sport professionnel à ne jamais être assuré à l'avance de son poste, et ce, quel qu'ait été son rendement la saison précédente.

Après avoir partiellement terminé ses études à l'Université du Wyoming, Dick s'était présenté aux Alouettes, il y a deux ans. C'était une autre découverte du directeur du personnel J. I. Albrecht.

A sa première saison avec le club, en 1961 il s'est tellement signalé comme secondeur de ligne que n'eût été de la présence de Jim Andreotti, qui joue maintenant avec les Alouettes, il aurait été choisi sur le club d'as. Pourtant, quand il s'était rapporté à Winooski, il était plutôt considéré comme un joueur de centre offensif, ou encore un ailier défensif.


DICK SCHNELL

Cette facilité avec laquelle il s'était adapté à sa nouvelle position avait alors amusé l'instructeur Perry Moss. Normalement, une telle situation aurait dû le rassurer, mais non, au début du camp d'entraînement 1962, alors qu'il devait se promener avec une cheville dans le plâtre, il craignait énormément pour son poste. Toutefois, après avoir manqué la série de matches hors concours et les trois premières joutes du calendrier régulier, Dick devait finalement obtenir sa chance, et une fois dans l'alignement régulier, Schnell ne devait plus manquer une seule joute, parce que son travail inlassable, son désir de vaincre, sa combativité représentaient autant d'atouts pour le club. "Quand vous avez un athlète comme Schnell dans l'alignement, vous savez qu'à telle ou telle position, vous n'avez pas besoin d'aligner deux joueurs, car Schnell pourrait remplacer le régulier en cas de blessure au cours d'un match," avait dit Moss dans le temps.

Arrive la saison 1963. Encore une fois, selon sa bonne vieille habitude, Dick est nerveux. Il ignore si l'instructeur Jim Trimble pourra lui trouver une place parmi ses 15 Américains, et il ignore encore plus s'il parviendra à l'aligner à chaque joute, car Dick déteste l'inaction. "J'aime le football, et je ne peux me sentir heureux quand on me demande pour une raison ou pour une autre de réchauffer le banc," a-t-il déclaré. Car Schnell est le genre de joueur qui accepterait de jouer durant 60 minutes si on le lui demandait.

Présentement, il serait prématuré de dire que Schnell est assuré d'un poste, car la compétition est forte tant chez les secondeurs de ligne où on compte déjà Jim Reynolds, Ed Nickla, Mike Ruiz, Jim Andreotti et Dick Walton, que chez les ailiers défensifs où luttent Billy Ray Locklin, Roy Wilkins, Don Paquette et Chuck Dickerson. De plus, ce qui ne simplifie pas sa tâche, c'est le fait que Walton, Locklin et Dickerson sont autant de joueurs qui peuvent être classés dans le même groupe que Dick.

Toutefois, selon son habitude, il impressionne de plus en plus à mesure que les jours passent. Sans doute à cause de son acharnement à la tâche.

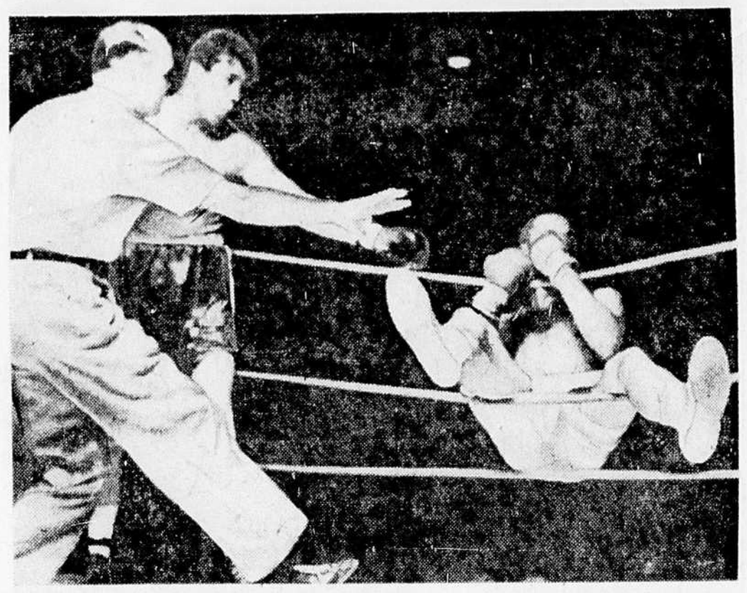
Schnell est un perfectionniste

Et dimanche, il a trouvé le moyen de se signaler, même si la défensive n'avait pas encore été portée à l'attention des joueurs. Il a effectué maints plaqués, mais après la joute, il n'était pas complètement satisfait.

"J'ai joué une bonne joute, moi ? jamais. Je n'ai pas fait d'interceptions, j'ai manqué ma chance de plaquer plus vite sur certains jeux, j'ai mal deviné l'intention de l'adversaire sur au moins cinq jeux faciles à "anticiper", je me suis fait prendre sur un jeu d'attiré en quelques occasions," a protesté Schnell avec sévérité à son égard.

Ces propos, dans la bouche d'un autre joueur, auraient senti la fausse modestie. Mais quand on connaît Schnell . . . on sait qu'il est un perfectionniste. Il n'aime pas les tâches faciles et faites à demi.

Au cours du calendrier 1963, ce futur ingénieur évoluera certainement dans la Conférence de l'Est. Si ce n'est pas dans l'uniforme des Alouettes, c'est une autre équipe qui profitera de ses talents, et ce serait peut-être alors une chance inespérée pour les Argonauts de Toronto de compenser pour la perte d'Andreotti.


POSITION PEU CONFORTABLE — Le boxeur américain **Cecil Mott** est ainsi suspendu sur les câbles après avoir été durement frappé par **Joey Limas** d'Albuquerque. L'arbitre Jim Cleary s'apprête à intervenir. Mott s'est relevé et a terminé le match, mais il a perdu par décision en 10 rondes.
(telephoto UPD

Résultats à Blue Bonnets

PREMIERE COURSE
A réclamer, 6½ furlongs — $1,350
6 Ardham 120 (D. Terry) 12.20 4.50 3.20
9 Dadswood 120 (T. Johnson) 2.90 2.70
7 Miss Brixite 110 (J. Rell) 6.90
Durée : 1:27 4/5
Ont aussi couru : Hilty Dilty, Memphis Boy, Donny's Task, Lee's Sister, Popin Porter.

DEUXIEME COURSE
A réclamer, 6½ furlongs — $1,350
6 Scotch Boy 107 (A. Nash) 10.70 5.30 3.40
7 Golden Lan. 117 (T. Johnson) 8.30 4.80
3 Flamenco Dan. 106 (J. Rell) 3.90
Durée : 1:24 3/5
Ont aussi couru : Waniti Deer, Javell's Ba-Bet, Harry G., Standing Ovation.
Retiré : Moon Romance.
Pari double : $65.90.

TROISIEME COURSE
A réclamer, 6½ furlongs — $1,350
1 Bytown 115 (D. Elliott) 3.60 2.90 2.50
7 Squawbit 115 (V. Bovine) 9.80 4.60
2 Kingwood 120 (D. Terry) 3.40
Durée : 1:25
Ont aussi couru : So Proud, Storm Front, Brownie Concord, C. E. Joy.

QUATRIEME COURSE
A réclamer, 6½ furlongs — $1,350
4 Short Straw 115 (T. Johnson) 7.30 4.40 3.60
1 Navahoe Pn 115 (D. Terry) 6.10 4.10
7 Split Rock 120 (D. Elliott) 5.80
Durée : 1:25 4/5
Ont aussi couru : Lady Gangster, Ourtwin, Cash Me, Colonel Cowan.

CINQUIEME COURSE
A réclamer, 5 furlongs — $1,350
2 Careless 109 (A. Coy) 2.80 2.80 2.30
7 Mons 117 (R. Whyte) 10.10 5.90
5 Flying Orvieto 114 (A. Nash) 4.00
Durée : :59 3/5
Ont aussi couru : Mono Road, Tahitian Bay, Make Whoopee, Rosy Road, Wise Selector.
Retiré : Crafty Rose.
Quinella : $29.20.

SIXIEME COURSE
A réclamer, 6½ furlongs — $1,350
6 Sourdough 117 (D. Terry) 14.40 7.30 5.10
7 Tom Battle 120 (T. Johnson) 7.40 4.80
3 Flying Roun. 114 (A. Nash) 5.30
Durée : 1:24 4/5
Ont aussi couru : Canarcho, Praise Us, Castle Breeze, Pointe Blue.

SEPTIEME COURSE
5 furlongs — $1,450
6 Maple Lou 113 (T. Johnson) 4.60 3.10 2.40
1 Young Minstrel 113 (V. Bovine) 4.20 2.70
5 Expen. Taste 111 (A. Coy) 2.50
Durée : 1:00
Ont aussi couru : Great Run, Fishermans Luck, Poetry In Motion.

HUITIEME COURSE
A réclamer 1 1/16 mille — $1,450
3 Debgal 114 (T. Johnson) 11.10 6.60 4.50
8 Day F. Dallas 119 (D. Elliott) 61.10 25.00
4 McGillicuddy 117 (F. A. Smith) 3.70
Durée : 1:54 3/5
Ont aussi couru : New Door, See L. See, Sanitarian, Zimzum, Sidville, Diamond Family.

Exacta : $402.40.
Assistance : 7,088.
Mutuel : $300,227.

Un exacta de $402.40

Maple Lou gagne la bourse John Mooney à Blue Bonnets

Un sportif a téléphoné à M. Charles Mayer, directeur de la publicité à la piste Blue Bonnets vers minuit hier soir, pour savoir s'il pouvait échanger un billet, combinaison gagnant 3-8 dans le pari-exacta le lendemain. Ce billet valait la somme de $402.40. C'est le deuxième gros exacta payé à l'hippodrome du boulevard Décarie depuis vendredi.

Ce parieur pourra naturellement échanger son billet gagnant quand bon lui semblera. C'est de l'argent en banque dans son cas.

M. Raymond Lemay, trésorier et assistant du gérant général nous a déclaré au cours de la soirée que plusieurs billets gagnants ne sont pas réclamés chaque année. Les parieurs oublient ou négligent de réclamer entre $20,000 et $25,000 en billets gagnants sur les pistes locales, chaque année.

Maple Lou, qui prendra part au Derby du Québec, samedi soir, à Blue Bonnets comme entrée avec Royal Maple, a gagné hier soir, à son premier départ à la piste montréalaise. Maple Lou a découpé l'épreuve de 5 furlongs en une minute exactement et a doté son propriétaire de la part du lion de la bourse John J. Mooney. Maple Lou, récemment arrivé de la piste Woodbine a pris le poste de commande dans le chemin droit.

3 victoires de Johnson

Le jockey Ted Johnson, qui montait Maple Lou, a décroché trois victoires hier soir, soit sur la selle de Short Straw dans la 4e, celle de Maple Lou avant de parader dans le cercle des vainqueurs avec Debgal dans la 8e.

Al Coy, qui prévoyait remporter quatre victoires en cinq départs au début de la soirée, a connu son seul succès avec Careless dans la 5e. Sa victoire a rapporté $2.80.

Le cheval Bytown a enregistré la victoire la plus décisive de la soirée dans la 3e. Monté par Dennis Elliott a termine avec une avance de huit longueurs sur son plus proche rival Squawbit.

Le cheval Split Rock a failli causer la plus forte surprise de la journée dans la 4e course. Misé à $42.95 pour un, Split Rock détenait encore la première place dans le chemin droit. Il fut devancé par Navahoe Knave et Short Straw.

Quatre des pur-sang qui participeront samedi au Derby du Québec à Blue Bonnets sont déjà sur les lieux ; ce sont Royal Maple et Maple Lou à Jean-Louis Lévesque, June's Choice, à O'Connell et Mumford, et Brother Royal à Jeremy Jacobs.

Quatre autres sont en route : Castenango, à la ferme Bo-Teek, Bridal Music, à Ed Pasquale, Mornin's Mornin, à Knox et Mann et Muskeg, à Charlie Taylor.

Il est à peu près sûr qu'au moins trois autres coursiers viendront s'ajouter au peloton déjà nommé ce qui assurerait un derby non divisé et porterait le montant de la bourse à $16,390.

On assisterait ainsi à la plus "riche" épreuve de l'histoire montréalaise des courses sur le plat.

La course se fera sur la distance d'un mille et un seizième. Le record, pour cette distance, est de 1:46.1 et fut établi tout récemment par Winisteo, sur le tracé d'un demi-mille.

TURF NOTES . . . Riesant, vainqueur de la troisième course, lundi, a été réclamé au prix de $1,500 par D. Impresciа . . . Riesant est une pouliche de trois ans issue de Stuyvesant-Mad Marie . . . Trois chevaux qui ont visité à trois reprises le cercle du vainqueur, cette année, à Blue Bonnets, sont inscrits dans l'épreuve principale de ce soir, la bourse Hampstead . . .

Statistiques de la Ligue Nationale jr

AU BATON

	Ab	P	Cs	Moy.
G. Cloutier (St-Jér.)	77	21	34	.442
M Beaudry (Sorel)	61	22	23	.377
J.-P. Lauzon (St-J.)	74	20	25	.338
Y. Millette (St-Jér.)	78	25	26	.333
J.-G. Lauzé (Chom.)	64	14	21	.328
C. Lecuyer (Ros.)	74	19	23	.311
E. Harrison (Chom.)	74	12	23	.311
P. Racicot (Nat.)	61	8	19	.311

Circuits : Y. Cournoyer (Lachine) 6, M. Beaudry (Sorel) 4 et M. DeGramprè (Longueuil) 4.
Points produits : Cloutier . . . .

POINTS PRODUITS :
Cloutier (St-Jérôme) . . . 26

AU MONTICULE

	G	P	Moy.
P. Martin (St-Jérôme)	6	1	.857
C. Gagnon (St-Jérôme)	9	2	.818
N. Dinelle (Rosemont)	7	3	.773
J.-G. Cardin (Sorel)	7	3	.700
DeRepentigny (Chom.)	5	2	.714

(Joutes d'hier non comprises)

Jim Macken est nommé capitaine

TORONTO (PC) — L'association de tennis amateur du Canada a annoncé hier que Jim Macken de Vancouver avait été nommé capitaine de l'équipe canadienne de la coupe Davis. Anciennement de Montréal, Macken a déjà fait partie à notre équipe canadienne comme joueur et a partagé le championnat canadien des doubles avec son frère Brendan, il y a une quinzaine d'années.

Les joueurs canadiens déjà choisis sur l'équipe sont : François Godbout, de Waterloo; Harry Fauquier, de Toronto et Keith Carpenter, de Montréal.

Les Canadiens rencontreront les Mexicains en première ronde de la zone nord-américaine du 26 au 28 juillet prochain, à Vancouver. Le gagnant fera face aux Etats-Unis, à Los Angeles, le mois suivant.

Tresidder gagne un duel de 11 manches contre National

Même si trois lanceurs de la Ligue Montréal Junior ont enregistré des blanchissages, hier, c'est au droitier Denis Tresidder, du Rosemont de la Ligue Nationale qu'est revenu l'honneur de présenter la meilleure performance de la soirée au baseball junior.

Tresidder a distribué seulement cinq coups sûrs et retiré 13 frappeurs au bâton alors que le Rosemont a vaincu le National, 5-2 en onze manches.

Les vainqueurs ont scellé l'issue du match en croisant le marbre trois fois à la 11e manche. Après deux retraits, Louis De Ladurantaye a accordé un but sur balles et un simple. Une erreur du 3e but Roger Naud a valu deux points tandis qu'un simple de Ghislain Delage a fait compter le troisième.

De Ladurantaye a lancé toute la joute pour le National, retirant neuf frappeurs sur des prises. Claude Lecuyer a dirigé l'offensive du Rosemont avec deux simples et un double.

Dans les autres joutes, Lachine a triomphé du Verdun, 8-4, St-Jérôme a défait Chomedey, 4-1 et Sorel a surclassé les Barons de Longueuil, 13-2. Jean St-Germain, Michel Beaudry et Yves Deschênes ont claqué des circuits pour les Royaux de Sorel.

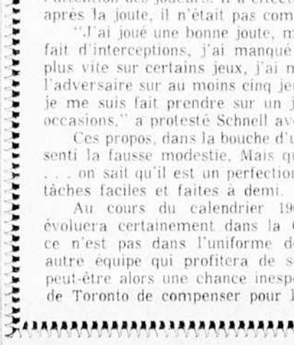
Marleau brille

Dans la Ligue Montréal, Jacques Proulx, du St-Jean-de-Matha et Michel Marleau, du Verdun ont lancé des joutes de deux coups sûrs.

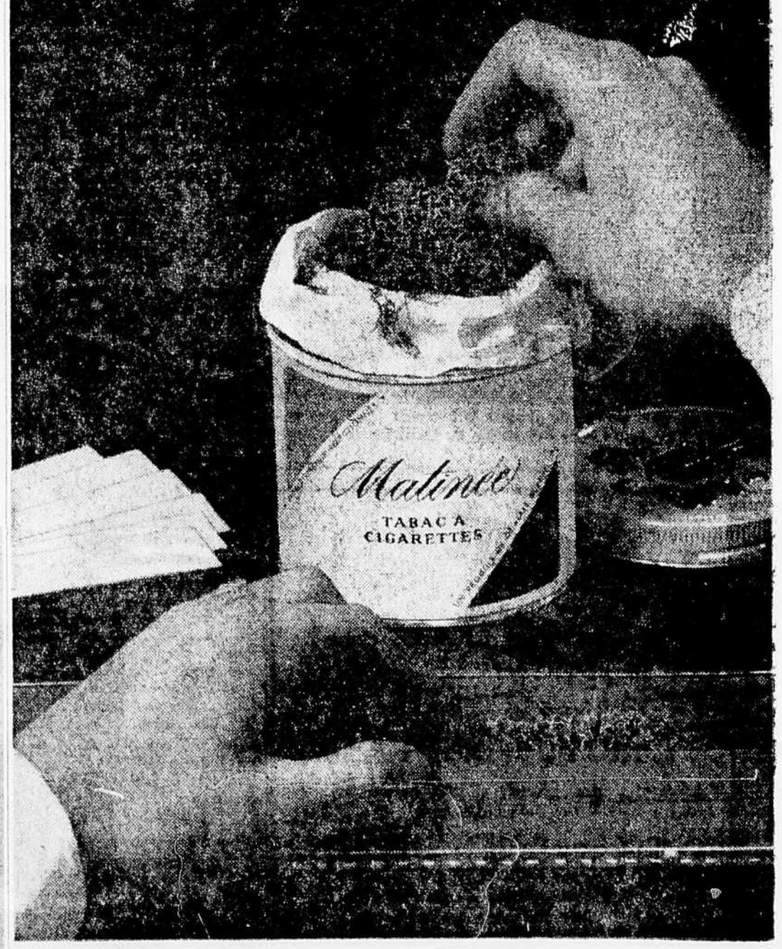
Proulx a permis aux Royaux de vaincre les Alouettes de Kinsmen, 1-0. Un double de Rickie Placins a fait compter le seul point de la joute.

A St-Laurent, Marleau a enregistré sa 7e victoire contre une seule défaite alors que les Sénateurs ont blanchi les Braves, 2-0.

Seuls Gerry Dempsey et Ron Benoit ont réussi des coups sûrs aux dépens de Marleau. Après le double de Benoit à la 2e manche, Marleau a retiré dans l'ordre les 14 derniers frappeurs.


Emotions!
CE SOIR
8 H. 15
(Excepté le dimanche)
CE SOIR : soirée des dames
Dames admises gratuitement
BLUE BONNETS

HR HOLT RENFREW MEN'S SHOP
SOLDE
SOULIERS IMPORTES POUR HOMMES
25% de rabais
Ordinairement $24.95 à $42.50
Souliers importés de belle qualité . . d'Angleterre, de France et d'Italie.
Le Salon du soulier pour hommes . . rez-de-chaussée
Toutes les ventes sont finales!
HOLT RENFREW THE Men's Shops
Station. gratuit, 1 h. Sherbrooke et de la Montagne

TABAC À CIGARETTES
Matinée
coupe extra-fine
pour machines à rouler les cigarettes

A la main ou à la machine, les tabacs Virginie sélectionnés, coupés extra-fin, qui composent le mélange Matinée donnent des cigarettes bien remplies, faciles à fumer, roulées exactement à votre goût.
TABAC À CIGARETTES
Matinée
UN PRODUIT DE QUALITÉ DE LA COMPAGNIE IMPERIAL TOBACCO

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

Ventes		Haut	Bas	3 H.
250	Abitibi	45¾	45	45
—	Abitibi P	24⅞	24⅞	—
45	Algoma	56¾	55¾	55¾
2980	Alumin	28⅞	28⅜	28⅝
—	Al I P	22½	22½	—
100	Al 2 P	47	47	47
25	A T 4½ P	44	44	44
1	A T 2.90 P	53	53	—
2525	Argus	12¾	12¾	12¾
—	Argu 2.50 P	52	52	—
—	Arg 2.60 P	52¾	52¾	—
100	Arg 2.70 P	53	53	53
210	Arg C P	9¼	9½	9¼
50	Asbestos	25⅝	25⅝	25⅝
—	Atl Sug	25	25	—
—	Bail S 5 P	24	24	—
35	B S 5¾ P	25	25	25
150	Banq CN	78	77⅞	78
310	Banq Imp	64⅜	64½	64⅜
75	Bank Mont	67	67	67
620	Banq NE	70¾	70½	70¾
—	Banq PC	50	50	—
2690	Banq R	75½	75¼	75½
150	Banq Tor-D	63¾	63¾	63¾
—	Bath Pow	18	18	—
—	Bath P A	54¾	54¾	—
945	Bell Phone	55¾	55⅜	55⅜
—	Bow Co	50	50	—
—	Bow Cor	51½	51½	—
—	Bow Mercy	50½	50½	—
—	Bow Pape	5½	5½	—
200	Brazil	3.20	3.15	3.20
—	BA Bank	60	60	—
5120	BA Oil	27¾	27½	27¾
500	BC Forest	19¼	19¼	19¼
917	BC Power	21¾	21¾	21¾
—	BC Phone	55¾	55¾	—
—	Brocvl Pr	7¾	7¾	—
300	Brown	14¼	14¼	14¼
—	Bruck A	21	21	—
—	Bruck B	4.50	4.50	—
100	Build Pro	26½	26½	26½
—	Bulolo	6.00	6.00	—
400	Cal Pow	22¾	22¾	22¾
550	Can Cem	38¼	38	38
—	Can Cem	28½	28½	—
—	C Dom Su	29	29	—
350	C Fndry	23¼	23	23¼
—	CI fndr 4¾	91	91	—
—	C Sa 4.40	96	96	—
180	C S L	51½	51½	51½
—	C S L pr	13¾	13¾	—
200	C Aviation	10¾	10¾	10¾
1100	C Brew	10½	10½	10½
7152	C B Pr 'A'	52½	52½	52½
75	C Brew pr B	53¾	53¾	53¾
—	C Br Alum	9½	9½	—
—	C Bronze p	94	94	—
—	Cdn Celan	60¼	60¼	—
—	Id 175pr	37¼	37¼	—
2000	C Chemical	9¾	9¾	9¾
—	C Ch wts	4.05	4.05	—
—	C Conv A	3.50	3.50	—
—	C Fabk A	4.10	4.10	—
—	C Hydroc	17¾	17¾	—
—	C I L	15½	15½	—
—	C I L pr	82¾	82¾	—
—	C I Pow	15¼	15¼	—
300	Ci P pr	47	47	47
1800	C Marco	4.10	4.10	4.10
9175	C P R	32¾	32¾	32¾
562	C Pet pr	11¾	11¾	11¾
—	C Vickers	19½	19½	—
300	C W N G 4	17	17	17
—	Cap Wire	7½	7½	—
—	C Del Rio 7	90	7.80	—
—	Chrysler	68⅞	68⅜	—
—	Coghlin	6¼	6¼	—
100	Col Cell	7⅞	7⅞	7⅞
275	Cons MS	26⅝	26⅜	26⅝
—	Consu Glas	43	43	—
—	Corby 'A'	19	19	—
—	Corby 'B'	17¼	17¼	—
100	Cor Credit	6½	6½	6½
—	Credit Fon	77½	77½	—
75	Cr Zell 'A'	25¾	25¾	25¾
—	Crush Int	14½	14½	—
—	Denison	11⅜	11⅜	—
375	Dist Seag	54½	54½	54½
—	Dome Pt	13½	13½	—
300	D Bridge	19	19⅛	19⅜
—	D Coal Pr	13½	13½	—
—	D Corset	22	22	—
—	D Dairies	13	13	—
1522	D Fndry	65½	65½	65½
700	D Glass	17¾	17¼	17½
—	D Glass pr	19	19	—
—	D Lime	6¾	6¾	—
100	D Steel	12¾	12¼	12¾
570	D Stores	16	15¾	15¾
960	D Tar	18¼	18⅛	18¾
—	D Tar Pr	23¼	23¼	—
100	D Text	20½	20½	20½
—	D Text Pr	147	147	—
—	Donohue	24¾	24¾	—
—	Dow Brew	50	50	—
40	Du Pont	38½	38½	38½
—	Du Pont Pr	32½	32½	—
950	Dupuis A	10¾	10¾	10¾
—	E Koot	38	38	—
100	Enamel A	7	7	7
175	Falcon	39½	39¼	39½
—	Fan Play	18⅜	18⅜	—
200	Fleetwood	20¾	20¾	20¾
100	Foundation	8¾	8¾	8¾
150	Fraser	31¾	31¼	31¾
19000	Fr Pete Pr	295	295	295
—	Frosst A	20½	20½	—
—	Gat 5 Pr	103	103	—
—	Gat 5½ Pr	107½	107½	—
—	Gen Dynam	28	27½	—
100	GS Wares	13½	13½	13½
—	Gr Br C Inv	11¾	11¾	—
325	GL Paper	20¼	20¼	20¼
200	Gunnar	9	9	9
—	Handy And	15¾	15	—
—	Hardee	200	200	—
175	Hawk Sidd	6¾	6¾	6¾
705	Hollinger	27⅞	27½	27½
—	Holt Ren	21	21	—
52	Home Oil A	11½	11½	11½
—	Hom Oil B	11¾	11¾	—
100	H Smith P	43	43	43
25	Hud Bay MS	35½	35½	35½
300	Hud Bay C	14½	14½	14½
—	Husky Oil	6⅝	6⅝	—
476	Imp Oil	40¾	40½	40¾
1350	Imp Tob	13¾	13¾	13¾
—	Imp Tob Pr	6¼	6¼	—
1255	Ind Accep	24½	24¼	24½
—	I Ac 2.25 p	48½	48½	—
—	I Ac 4.50 Pr	97	97	—
—	Inland C Pr	17¾	17¾	—
—	Int Bronz	20	20	—
1045	Int Nickel	66⅜	66½	66⅜
235	Int Pap	32	31¾	31⅝
700	Int Util	24¼	24	24
200	Int Util pr	30½	30½	30½
125	Interp PL	4¾	84¾	84¾
40z	Iro Gl Pr	10¾	10¾	10¾
—	Jamaica PS	11¼	11¼	—
115	Labatt	17	17	17
100	Laur F 'A'	14½	14½	14½
—	Lau F 6½	20½	20½	—
—	Lau F 2.00	39	39	—
—	Lewis Bros	7¾	7¾	—
—	Loblaw Pr	7¾	7¾	—
20	Doblaw 'B'	8¼	8¼	8¼
—	Loeb M	18½	18¾	—
—	McLar 'A'	22¾	22¾	—
—	McLar 'B'	23	23	—
1510	MacM Fo	23¾	23¾	23¾
—	Mall Conv	26	26	—
50	Marit Tel	21	21	21
3675	Mass F	15	14¾	14¾
—	Ms F 5½ p	109	109	—
—	Met Stores	7½	7½	—
—	Miron p	12⅝	12½	12⅝
150	Molson A	29	29	29
35	Molson B	29½	29½	29½
300	Mtl Loco	13½	13½	13½
—	Mtl Trust	94	94	—
450	Moore Cp	52	52	52
—	Nat Trst	94	94	—
715	Noranda	37¾	37	37
—	N Laight	25½	25½	—
325	Ogilvie	13¾	13¾	13¾
—	Ogilvie p	38	38	—
—	Pac Pe	12¾	12¾	—
600	Page-Hs	20¾	20¾	20¾
202	Penmans	29¾	29¾	29¾
25	Peoples	26¾	26½	26⅝
1200	Pow Corp	9½	9½	9½
340	Price Br	36½	36¼	36½
—	Price Pr	90¾	90¾	—
—	P C I Pr	83⅜	38⅜	—
100	Prov Tr p	48½	48½	48½
—	QN Gas	8	8	—
—	QN Gas pr	106	106	—
—	Que Phone	47½	47½	—
—	Que PH 58p	21½	21½	—
—	Que HP 61p	22	22	—
—	Reed A E	27¾	27¾	—
—	Reitman's	11¾	11¾	—
—	Reitman's A	9¾	9¾	—
—	Rio Algom	14	14	—
100	Rolland A	9¼	9¼	9¼
—	Rothmans	7	7	7
z25	Royalite	6¾	6¾	6¾
—	Royalite pr	26	26	—
—	Russel A	10½	10½	—
—	StL Cem A	19	19	—
—	StL Cem w	105	105	—
—	St L Cem pr	22¼	22¼	—
25	StL Cp 4 p	102	102	102
385	Salade F	9¾	9¾	9¾
100	Scott La	8	8	8
—	Shawin	475	475	—
—	Shawin	30	30	—
—	Shaw 4 pr	44½	44½	—
—	Shell Inv	27¾	27¾	—
—	Shell Wt	645	645	—
100	Shell Oil	18	18	18
—	Sher Will	23½	23½	—
680	Shop S	8¾	8¼	8¼
—	Sicard	8	8	—
115	Simpsons	35¼	35¼	35¼
400	Southam	33¾	33¾	33¾
—	Std S Steel	11	11	—
4275	Steel Can	21¾	21¼	21¼
200	Steinbg	22½	22½	22½
—	Steinbg	104	104	—
—	Texaco Can	40	40	—
325	T Fin A	13¾	13¾	13¾
433	Tr Can Co	11	11	11
—	Tr Can Pet	28½	28½	28½
300	Tr Mt PL	14¾	14¾	14¾
—	Triad Oil 1	66	1.60	1.60
100	Turnbull El	13¾	13¾	13¾
—	Turnbl El p	23½	23½	23½
—	U Steel	57	57	—
—	Vlan	12¼	12¼	12¼
260	Wilk G W	57¼	57	57
—	W & Knap	70	66	66
—	WCoast Tr	15	15	15

Bourse Canadienne

Ventes		Haut	Bas	3 H.
15,000	Ajax	16	16	16
—	Alpha A	5¾	5¾	—
1000	Alscope	72	72	72
3500	Alsof	28	27	27
—	AMg B B	3	3	—
—	Ameranium	5½	5½	—
100	A A Mol	223	223	223
—	Anthonian	4½	4½	—
4500	Arno	5	5	5
—	A Arcad	43	43	—
800	Atlas T	260	260	260
1000	Augustus	29	29	29
—	Baker Talc	12	12	—
—	Band-Ore	7	7	—
—	Bankfield	20	20	—
—	Bateman	4½	4½	—
1000	Beau Plc	13	13	13
—	Bellechasse	15	15	—
—	Black Riv	9½	9½	—
850	Blue Bon	3.85	3.85	3.85
—	Blue Bn w	7.25	7.25	7.25
—	Bluewat	20	18	—
1000	Bornite	15	15	15
1000	Bruneau	18	18	18
—	Calumet	3	3	—
—	Camp Chb	4.50	4.50	—
—	CS Pete	4.05	4.05	—
900	C Collier	9¾	9¾	9¾
—	Cdn Dev	4.40	4.40	—
—	C Dredge	6.66	6¾	—
—	Cl Inv Tr P	90	90	—
—	Cdn P P	13	13	—
—	Canorama	10½	10½	—
3700	Casavant	5	5	5
—	Carbec	7½	7½	—
—	Cartier Que	6	6	—
—	Cassiar	$10	10¾	—
—	Catelli 'A'	$30	30	—
3000	Cent Man	4½	4	4
600	Chemallo	75	75	75
—	Cheskirk	10	10	—
200	Cessland	200	190	210
—	Chib Cop	10½	10	—
3000	Chipman	4	3½	4
500	Clev Copper	5	5	5
2400	Com Bus M	475	470	473
—	C B M Wt	160	160	—
—	Cominga	5	5	—
—	Com O G	72	72	—
—	C Belleke	13	13	—
—	C C Cad	5	5	—
—	C Div Sec	85	85	—
—	C New Pac	25	25	—
540	Cons Pap	$ 38½	38½	38½
—	C Que Yell	5	5	—
—	Cop-Man	18½	18½	—
9000	Copstream	13	12½	13
100	Couvrette	$ 9½	9½	9½
—	Cred Mtg	$ 8	8	—
—	Daifens	13	13	—
—	David Fr	$ 44½	44	—
—	Deer Horn	61	61	—
—	Delta Elect	170	165	—
—	Dolsan	6½	6½	—
—	Dome	$ 30	30	—
—	D Explor	27	27	—
5020	Dom Lease	20	20	20
—	D Oilcl	$ 27¾	27¾	—
—	Drum W	$ 10	10	—
9000	Dumagami	75	67	67
8500	Dumont	21	21	21
—	East Sull	222	222	—
—	Elder	101	101	—
—	Emp Oil	3½	3½	—
72000	Equity Exp	35	33	34½
100	Electrolier	$ 10½	10½	10½
1000	Fab Met	13½	13½	13½
—	Fabi	$ 8¾	8½	—
—	Fano	2	2	—
—	Fiscal	$ 6½	6½	—
—	Flint Rock	16	16	—
500	Fort Relian	26	26	26
11000	Fox Lake	26	25	26
—	Fundy	5½	5½	—
1000	Futurity	15	15	15
—	G Autotron	370	370	—
500	Glen Lake	160	155	155
—	Gold Age	31	30	—
—	Grissol	140	140	—
—	Gui-Por Ur	7	7	—
—	Inid Chem	320	320	—
—	Inspiration	220	210	—
1000	Int Ceram	6½	6½	6½
1400	Int Helium	125	120	125
—	Int Atlas	125	115	—
1000	Intp Dred	10½	10½	10½
—	25 1 FD 6 pr	52¾	52¾	52¾
1500	Jubilee	345	345	345
1000	Keeley	30	30	30
100	Kent Av	$ 3¾	3¾	3¾
1200	Kiena	405	405	405
600	Kod. Pete	110	110	110
—	Kontiki	4	4	—
—	Lab Accpt	8	8	—
—	Ladubora	1.25	1.20	—
100	Lt Leclerc	$ 7¾	7¾	7¾
—	L Dufault	7.20	7.20	—
—	Lambt A	$ 20½	20½	—
—	Lamont A	$ 11½	11½	—
—	Leland P	$ 6½	6½	—
8000	Lingside	4	4	4
1000	Lith Corp	8	8	8
—	Majortrans	5	5	—
—	Malartic HY	40	40	—
—	Massval	7½	6	—
—	Matachewan	12½	13½	—
—	McIntyre	$ 50	50	—
1000	McKinney	17	17	17
—	Melchers	$ 8½	8½	—
—	Melchrs p	$ 5¾	5½	—
—	Merc Chip	25	24	—
—	Merrill	55	55	—
500	Mid-Chib	22	22	22
500	Midepsa	1.60	1.60	1.60
—	Min Corp	$ 16¾	16¾	—
—	Mistango	23	23	—
—	Molyb	30	30	—
2000	Monpre	8	8	8
23500	Mt Pleason	70	64	70
—	M R Dari	$ 7½	7½	—
—	M R Rice	$ 11¾	11¾	—
—	Nat A Ve	1.65	1.65	—
700	Needco	1.55	1.50	1.50
—	Forma	4	4	—
—	Nfld Light	110	110	—
5000	Newrich	15	14	14
1000	N W Amul	11½	11½	11½
—	Nocana	6	6	—
—	N A Asbest	5½	5½	—
1000	N A Rare	30	30	30
—	Norac Fin	11	11	—
1000	N Canalas	17½	17½	17½
—	Opemisca E	15	15	—
—	Onepis C	7.10	7.10	—
—	Opemi Silver	22	22	—
—	Paudash	4½	4½	—
—	Peace R	3.20	3.20	—
—	Pennbec	5½	5½	—
—	Permo	32	32	—
—	Pershcx O	63	63	—
3000	Pitt G	5½	5½	5½
—	Porcupine	4	4	—
225	Power C	$ 47	47	47
—	Power C2	$ 10½	10½	—
—	Que Chib	18	18	—
300	Que Coh	3.25	3.25	3.25
—	Que Lith	2.40	2.40	—
—	Que Smt	3	3	—
—	Que PH 55	$ 20	20	—
—	Red Crst	3	3	—
—	Rubs Fs	2.35	2.35	—
—	Rub F wts	30	30	—
200	St L Col	3.45	3.45	3.45
200	St Lw Div	85	85	85
—	Sanzamo	$ 11	11	—
7500	Saucon D	24	23	23
7000	Silver Rz	42	42	42
9100	Silver Sum	71	69	70
11500	Silv T	36	34½	35
—	Soca	50	50	—
8500	S Dufault	12	11½	12
—	SC Pow8p	$ 118½	118½	—
500	Spartan A	52	52	52
1500	Stairs Ex	2.00	1.95	1.95
—	Stand Gold	7	7	—
—	Sullivan	1.52	1.52	—
—	Suptest O	$ 16½	16½	—
—	Tache	8½	8	—
1000	Talisman	95	94	95
9500	Tazin	8	7½	7½
—	Tib Expl	6	6	—
—	Titan	5	4½	—
—	TrC Free	2.40	2.40	—
—	U Corp B	$ 30	30	—
3000	Un Obalski	51	51	51
100	U Principal	32	32	32
—	UTown E	$ 16	16	—
—	Val-Mar	55	5	—
200	Vander Hl	140	140	140
1300	Vanguard	8½	8½	8½
—	Virgina	3	3	—
—	Weedon	5	5	—
—	Westburne	82	82	—
500	West Helu	36	36	36
—	West Ville	4	4	—
—	York Spe	55¾	51½	—

La reprise avorte à New York

Après la grande activité de mardi, le virement à **MONTREAL** est devenu beaucoup moindre mercredi, mais les prix ont conservé leur niveau de la veille, avec une tendance à la hausse qui se maintient.

Les pétroles de l'ouest étaient plus vigoureux. French Petroleum a eu un virement de 19,000 à $2.65, un gain de cinq cents. Cessland a pris 13 cents.

Les papetries ont aussi progressé, MacMillan, B.C. Forest et Moore battant la marche.

Le compartiment des banques, qui était faible la veille, a pris de la vigueur.

Massey Ferguson a perdu ⅛ et Canadian Marconi 10 cents.

Dans le secteur des métaux usuels, les prix étaient mixtes.

Aux mines, les gains étaient nombreux.

* * *

A **TORONTO**, c'est le calme plat. Les prix varient sans tendance precise, et les transactions ne sont ni volumineuses ni nombreuses. On rapporte que c'est la séance la plus calme depuis au moins un mois.

L'indice des industrielles, qui avait reculé pendant les premiers moments de la journée, a fait volte-face et repris un peu de terrain pendant la seconde moitié de la séance.

Consolidated Paper a été le titre le plus vigoureux, en progressant de ¾.

Quelques autres valeurs populaires parmi les industrielles ont progressé de ½ ou ¼.

Réagissant encore au projet de fusion, Anglo-Huronian a pris 10 cents, Bouzan en a perdu un, Kerr-Addison a plongé de 15 cents et Prospectors Airways a abandonné trois cents.

* * *

En dépit de la menace de grève des chemins de fer aux Etats-Unis, la Bourse de **NEW YORK** a amorcé un mouvement de reprise dans la seconde moitié de la séance de mercredi, mais la tentative a avorté, laissant le marché indécis.



Les ferroviaires ont tenté de résister à la pression qu'elles subissaient depuis le début de la semaine; certaines valeurs ont pu se hisser un peu, d'autres ont continué à glisser.

Les automoteurs ont maintenu leur mouvement de baisse tandis que les aciéries étaient mixtes, oscillant dans des limties étroites. Les sociétés d'aviation ont repris du terrain.

L'indice basé sur les cours de 60 titres, compilé par la Presse Associée, était mercredi midi en baisse de 0.9, à 271.7.

* * *

L'allure du marché de **LONDRES** demeure incertaine. Le volume des affaires reste faible et les prix ne réussissent pas à afficher une tendance définie.

Les opérateurs ne se risquent qu'à des ventes légères; une reprise apparente s'est amorcée un peu plus tard au cours de la séance.

Un titre se distinguait: Canadien Pacifique qui progressait.

Les autres valeurs transatlantiques avaient meilleure allure, à la suite de la reprise à Wall Street mardi. Parmi les valeurs canadiennes enregistrées à Londres, on a vu plusieurs avances de ½.

C'est la pause totale à la bourse de **PARIS**. La séance se limite d'ailleurs pratiquement à l'établissement des cours d'ouverture, après quoi les fluctuations n'ont plus qu'un caractère episodique et ne dépassent d'ailleurs pas des proportions insignifiantes. Chaque titre évolue pour son compte propre et il ne saurait être question de discerner une quelconque tendance d'ensemble.

Hausses et baisses, également très étroites, s'équilibrent cependant, de sorte que le niveau moyen de la cote ne doit guère subir de changements. Dans ce désoeuvrement, les professionnels se réjouissent cependant que la résistance foncière de la cote ne soit pas entamée car l'indigence des transactions entraine fréquemment l'effritement des cotations, or, cet effritement n'est aujourd'hui que très partiel. Le conflit russo-chinois ne suscite pas plus de réactions que les importants textes qui sont en discussion ou vont l'être à l'Assemblée Nationale.

Les banques sont à peine soutenues à l'exception du Crédit Foncier résistant. Les dégagements l'emportent quelque peu aux constructions électriques alors que les métallurgiques sont diversement tenus. Schneider a retrouvé un marché beaucoup plus calme. Les pétroles ne sont pas mal tenus non plus que les produits chimiques où l'on peut relever des mouvements de hausse sur Boussois et Glycerines notamment. Bonne orientation des textiles et notamment de Pricel qui progresse sensiblement après le premier cours. Les grands magasins sont diversement tenus sans mouvement saillant.

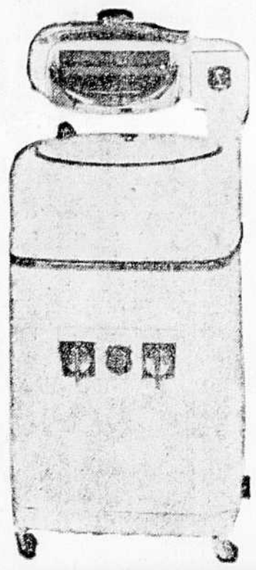
Aux valeurs étrangères, les allemandes ne montrent pas de tendance bien déterminée. Fermeté de A.K.U. aux néerlandaises et un peu d'amélioration aux américaines. Les cuivres congolais marquent le pas. Diverses italiennes dont Snia Viscosa et Olivetti cèdent du terrain. Un peu d'hésitation dans le groupe belge et parmi les mines d'or sud-africaines.

TORONTO

Ventes		Haut	Bas	2 h.
700	Abacon	150	150	150
630	Abitibi	$ 45⅝	45	45
800	Alta Dist	290	285	285
1000	Alta Dis v	255	250	250
1500	Alta Dis w	97	95	95
290	Alta Gas	$ 29¼	29¼	29¼
280	Alta Gs w	835	835	835
100	Alta Nat	$ 17⅜	17⅛	17⅛
272	Alg Cen	$ 22¼	22¼	22¼
630	Algoma	$ 56¼	55⅝	55¾
3140	Aluminl	$ 28⅛	28⅛	28⅛
400	Alum 2p	$ 47¼	47	47
z25	AngPlp p	$ 53½	53½	53½
z50	Anthes A	$ 18	18	18
1130	Argus	$ 12¾	12½	12½
270	Arg B p	$ 53¾	53	53
1517	Arg C P p	$ 9⅜	9¼	9⅜
275	Arg 250 p	$ 52	52	52
100	At Sug A	$ 24½	24½	24½
200	Autofab A	205	205	205
1100	Autofa B	41	40	40
125	Atlan 2 p	$ 25½	25¼	25½
940	Bank Mtl	$ 67	66¼	66¼
1018	Bank NS	$ 70¾	70½	70¾
65	Beav Lum	$ 37¼	37¼	37¼
z65	Beav L A	$ 20	20	20
805	Bell Phon	$ 35⅜	35½	35⅜
270	Bowat pr	$ 50¼	50¼	50¼
400	Bram Con	$ 5⅞	5¾	5⅞
578	Brazil	320	320	320
100	Br Tnk	195	195	195
55	Bright	$ 83	83	83
327	BA Oil	$ 27½	27½	27½
1812	BC Forest	$ 19¼	19	19¼
1275	BC Pow	$ 21¼1	21¼	21¼
195	BC Phone	$55¾	55¾	55¾
100	Bronke pr	$20¾	20¾	20¾
202	Build Pro	$26½	26	26½
300	Burns	$9	⅞	8¾
550	Cabol	61	61	61
400	Cal Pow	$22¾	22½	22¾
71	Can Cem	$ 38	37¾	37¾
25	Can C pr	$28½	28½	28½
225	CD Sug	$23⅛	23⅝	23⅝
210	CI Fndry	$23¾	23¼	23¾
150	CI F 4¼	$90	90	90
75	Can Malt	$81½	81½	81½
100	C Pack A	$61½	61½	61½
125	C Pack B	$62	61¾	62
100	Can Perm	$77½	77½	77½
150	C S L	$ 51⅝	51½	51⅝ 8
500	Can W B	$13¾	13	13
150	CAE	$ 10⅜	10⅜	10⅜
2655	C Brew	$ 10⅜	10½	10½
35	C B B p	$ 53½	53½	53½
z10	CBal B w	220	220	220
z5	Cdn C A	$ 13	13	13
110	C C 175	$ 37	37	37
625	C Chem	$ 10	9¾	9¾
50	C Chem w	395	395	395
z15	C Coll pr	$ 18	18	18
z45	C Found	415	415	415
575	C Hydro	$ 17⅝	17¾	17⅝
504	C Im B C	$ 64¾	64	64¾
700	C Ind G	$ 8¾	8¾	8¾
5721	C Ind G r	43	43	43
1125	CIL	$ 15¾	15¾	15¾
5877	CPR	$ 32⅞	32⅝	32⅞
1001	C Pet p	$ 11¼	11¼	11¼
350	C Tire A	$ 26½	26½	26½
125	C Util	$ 34½	34½	34½
137	Chrysler	$ 66¼	64	64
200	CIVN Gpr	$ 17	17	17
100	Clairtone	$ 6¾	6¾	6¾
300	Clairton w	300	285	300
1110	Col Cel	$ 7¼	7	7
3850	Con Bldg	$ 10	9¾	9¾
100	Con Bld p	$ 8¾	8¾	8¾
3723	Con Bld w	625	615	610
1305	Con MS	$ 26⅜	26⅛	26⅜
1045	Con Paper	$ 39	38¾	39
5773	Con Gas N	$ 11¾	11¾	11¾
225	Corn 2 p x	$ 8¾	8¾	8¾
200	Dale	275	275	275
190	Dist Seag	$ 54⅜	54⅜	54⅜
405	D Brid x	$ 18⅜	18½	18⅜
z50	Dom Elec	$ 11¾	11¾	11¾
385	Dofasco	$ 65¾	65½	65½
z50	Dom Lim	$ 6¾	6¾	6¾
465	D Scot pr	$ 50	50	50
180	Dosco	$ 12⅜	12¼	12⅜
1405	Do Stores	$ 16	15¾	15¾
1973	Dom Tar	$ 18¼	18	18¼
400	Do Text	$ 20½	20½	20½
25	Dow Bre	$ 37	37	37
110	Du Pont	$ 39	38¼	38½
130	Econ Inv	$ 9¾	9¾	9¾
100	Eddy Mic	$ 36	36	36
z5	Emp Life	245	245	245
200	Exquisit	$ 7¾	7¾	7¾
988	Falcon	$ 58¾	58¾	58¾
150	Fa Play	$ 19¾	19¾	19¾
100	Fleet Mf	67	67	67
100	Ford US	$ 56	56	56
225	Ford Can	$180	180	180
400	Fraser	$ 31⅜	31¼	31¼
200	Gen Dev	$ 6¾	6¾	6¾
z3	GMC	$ 75¾	75½	75½
100	GP Drill A	74	74	74

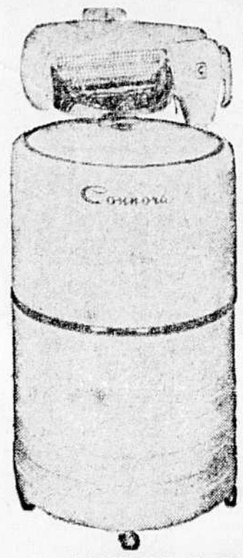
LAVEUSES A ESSOREUSE POUR AUSSI PEU QUE $87.50

LAVEUSE A ESSOREUSE
DE MARQUE
L'ISLET



La forme distinctive, rectangulaire de cet appareil lui confère une apparence très moderne. Puissante essoreuse Lovell à gros rouleaux de caoutchouc de 2". Grand agitateur giratoire à 6 ailettes. Nouvel anneau-filtre permettant le lessivage en eau filtrée. Cuve en porcelaine durable, lisse comme le verre.

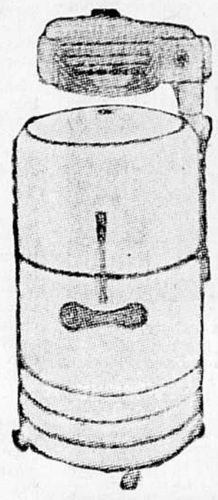
TERMES FACILES SI DESIRE



Vraiment de telles aubaines ne se présentent pas tous les jours !

Profitez de nos offres spéciales au plus tôt !

LAVEUSE A ESSOREUSE
CONNOR
La "Connora"

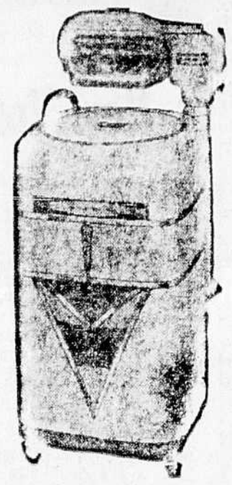


Chez FAUCHER VOUS OBTENEZ DOUBLE GARANTIE

1° Garantie du manufacturier

2° Garantie de Faucher

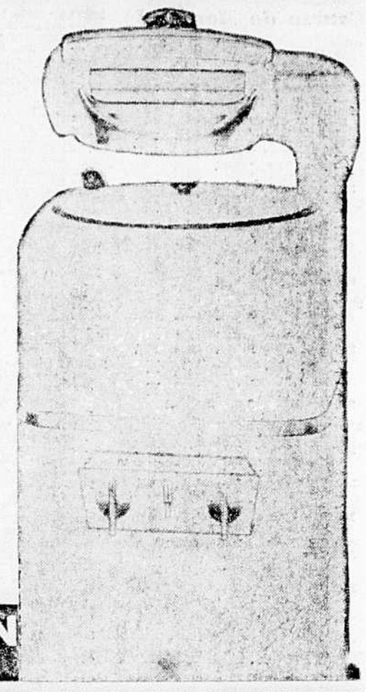
LAVEUSE A ESSOREUSE
WESTINGHOUSE
Modèle no WS-3



LAVEUSE A ESSOREUSE
DE MARQUE THOR
Modèle no H-23

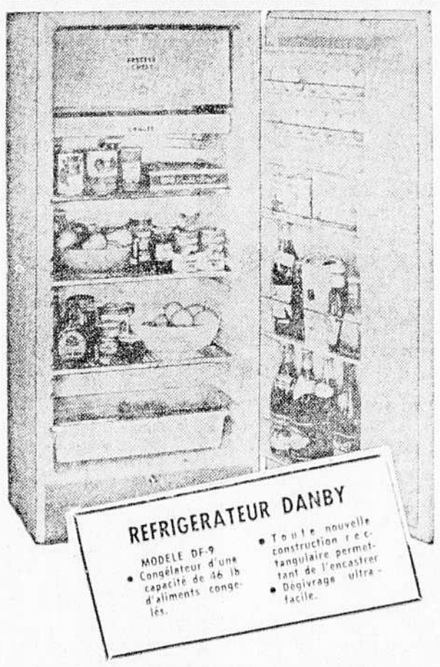
LAVEUSE A ESSOREUSE
KELVINATOR

- La forme rectangulaire de cet appareil lui confère une apparence moderne.
- Dotée d'une magnifique et puissante essoreuse Lovell à gros rouleaux de caoutchouc de 2" de diam.
- Grand agitateur giratoire à 6 ailettes.
- Contrôle à l'avant.
- Nouvel anneau-filtre permettant le lavage.



LIVRAISON PAR TOUT LE CANADA

REFRIGERATEURS DE 9 A 11 PI. CU. POUR AUSSI PEU QUE $147.50



REFRIGERATEUR DANBY

MODELE DF-9
- Congélateur d'une capacité de 46 lb d'aliments congelés.
- Toute nouvelle construction rectangulaire permettant de l'encastrer
- Dégivrage ultra-facile.



REFRIGERATEUR GIBSON

DE 11 P.C. MODELE No GA-1123
- Congélateur d'une capacité de 56 lb d'aliments congelés
- Légumier d'une capacité de 33 pintes.
- Vaste espace de rangement dans la porte.
- Niche à oeufs.
- Pourtour de la porte aimanté.

GAGNEZ LE GROS LOT

$1000.00 ET PLUS chaque semaine

en jouant à

TÉLÉ-POKER

Tous les lundis soir à 7 hres

au CANAL 10

avec RAYMOND LEMAY

et les artistes JANI COURTOY DENISE BROUSSEAU



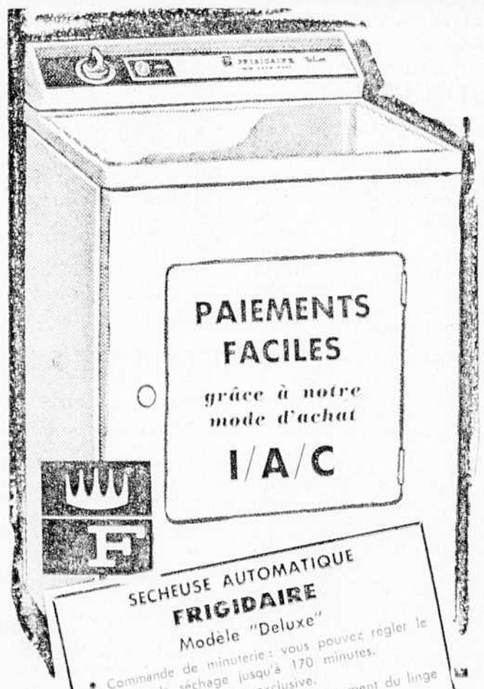
Réfrigérateur RCA Whirlpool

DE 9 P.C. — MODELE No MD-100
- Beurrier pratique
- Légumier spacieux
- Contrôle du froid
- Etagères amovibles
- Congélateur d'une capacité de 39 lb d'aliments congelés.
- Garantie double.



Réfrigérateur ROY
Modèle no RA-1103
- Congélateur à la largeur : contient 56 lb d'aliments congelés
- Plat à refroidissement rapide : contient jusqu'à 10 lb de viande
- Spacieuses tablettes à même la porte
- Tiroir à la largeur pour garder légumes frais

SECHEUSES AUTOMATIQUES POUR AUSSI PEU QUE $129.95



PAIEMENTS FACILES *grâce à notre mode d'achat* I/A/C

SECHEUSE AUTOMATIQUE
FRIGIDAIRE
Modèle "Deluxe"
- Commande de minuterie : vous pouvez régler le temps de séchage jusqu'à 170 minutes.
- Ventilation 5 façons exclusive.
- Réglage automatique du rafraîchissement du linge après chaque cycle.
- Extérieur fini émail blanc seulement.

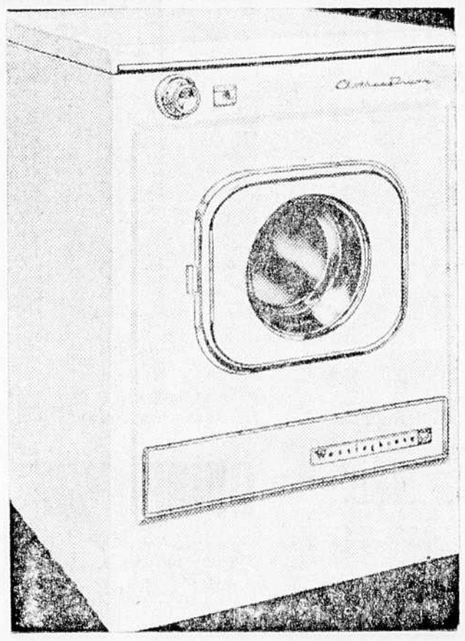
Cette sécheuse s'obtient séparément à $159



SECHEUSE AUTOMATIQUE
PHILCO
Modèle No DF-634

- 3 cycles automatiques de séchage; un touché du doigt vous assure la température appropriée
- Mesureur d'humidité vous laissant choisir le degré d'humidité
- Cycle à défroissage automatique diminuant le temps du repassage

AU PLUS BAS PRIX EN VILLE !

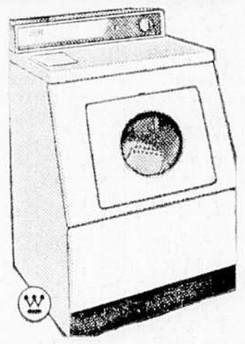


SECHEUSE AUTOMATIQUE '63
"SPACE-MATES" — Modèle no D-127M

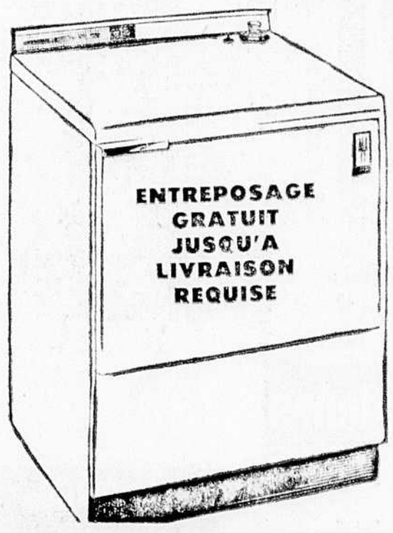
- Système à courant d'air direct
- Cadran de commande : les réglages de la durée de séchage sont indiqués sur le cadran
- Sélecteur de température
- Régulateur d'admission d'air et thermostat de sécurité
- Interrupteur sur la porte ; la sécheuse s'arrête automatiquement dès qu'on ouvre la porte
- Porte à fenêtre.

SECHEUSE AUTOMATIQUE
LAUNDROMAT
modèle no DOC-30

3 températures de séchage avec sélecteur automatique de temps • Collecteur de charpie sur le dessus • Séchage rapide, économique par circulation d'air directe • Interrupteur de sûreté à la porte • Porte de chargement facile • Construction extra-robuste et fini durable • Contenance 24 lb (linge humide).



A BAS PRIX FAUCHER !



ENTREPOSAGE GRATUIT JUSQU'A LIVRAISON REQUISE

DOUBLE GARANTIE

1—Garantie du manufacturier

2—Service de FAUCHER

SECHEUSE AUTOMATIQUE
KELVINATOR

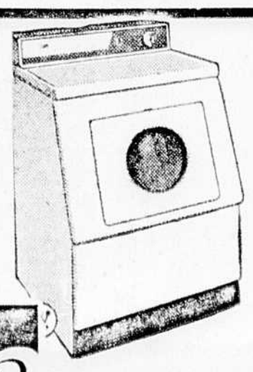
MODELE No KDE20M — Guide pour genre de séchage • Commutateur pour choix de chaleur • Cadran automatique pour cycle de temps • Tambour température d'eau • Cadran pour cycle de charge.

AU PLUS BAS PRIX EN VILLE !

LAVEUSES AUTOMATIQUES POUR AUSSI PEU QUE $179.95

LAVEUSE EXTRA-PUISSANTE
LAUNDROMAT

Modèle no LOC-30 — 4 cycles de lavage dont 2 pour vêtements lavez-portez • Mouvement culbutant à plusieurs vitesses pour un lavage à fond et uniforme • Cuve autonettoyeuse • DEUX rinçages à grande eau et rinçage par pulvérisation • Réglage de niveau d'eau pour brassées petites, moyennes ou ordinaires • Porte de chargement facile • Réglage du remplissage d'eau • Interrupteur de sûreté à la porte • Grande contenance de 12 lb • Ejecteur de charpie automatique, autonettoyeur.



"le Roi des Bas Prix"

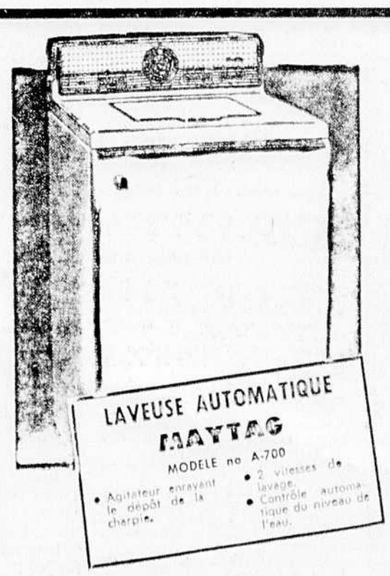
Faucher

ELECTRIQUE LTÉE

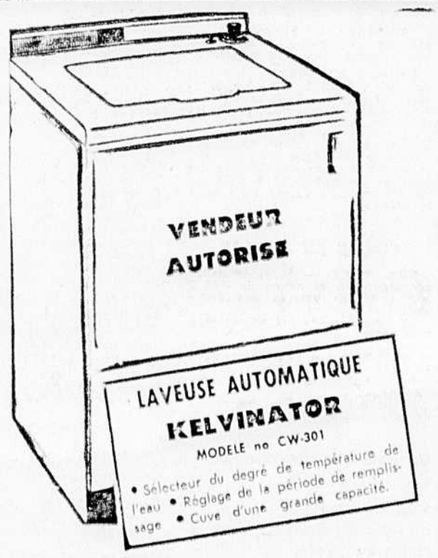
251 EST, RUE BEAUBIEN — CR. 4-4373

9055 BOUL. PIE-IX — 321-9290

A BAS PRIX FAUCHER



LAVEUSE AUTOMATIQUE
MAYTAG
MODELE no A-700
- Agitateur empêchant le dépôt de la charpie.
- 2 vitesses de lavage.
- Contrôle automatique du niveau de l'eau.



VENDEUR AUTORISE

LAVEUSE AUTOMATIQUE
KELVINATOR
MODELE no CW-301
- Sélecteur du degré de température de l'eau
- Réglage de la période de remplissage
- Cuve d'une grande capacité.



LAVEUSE AUTOMATIQUE '63
"SPACE-MATES" A DEUX CYCLES
WESTINGHOUSE
Modèle no L-127
- Agitateur rotatoire d'un rendement supérieur
- Régulateur d'eau à remplissage complet
- Capacité de lavage ordinaire
- de faible
- Soupape de remplissage
- 2 cycles de lavage pour tissus ordinaires et tissus fins
- Interrupteur de sécurité sur la porte.

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

Ventes		Haut	Bas	3 H.
250	Abitibi	45⅜	45	45
—	Abitibi P	24⅞	24⅞	—
45	Algoma	56¼	55⅝	55⅝
2980	Alumin	28⅝	28⅜	28⅝
—	Al L P	22½	22½	—
100	Al 2 P	47	47	47
25	A T 4½ P	44	44	44
—	A T 2.90 P	53	53	—
2525	Argus	12¾	12¾	12¾
—	Argu 2.50 P	52	52	—
—	Arg 2.60 P	52⅜	52⅜	—
100	Arg 2.70 P	53	53	53
210	Arg C P	9¼	9¼	9¼
50	Asbestos	25⅜	25⅜	25⅜
—	Atl Sug	25	25	—
—	Bail S $ P	24	24	—
35	B S 5⅜ P	25	25	25
150	Banq CN	78	77¾	78
310	Banq Imp	64¾	64½	64¾
75	Bank Mont	67	67	67
620	Banq NE	70¾	70½	70¾
—	Banq PC	50	50	—
2690	Banq R	75½	75¼	75¼
150	Banq Tor-D	63¾	63¾	63¾
—	Bath Pow	18	18	—
—	Bath P A	54¾	54¾	—
945	Bell Phone	55¾	55⅝	55⅝
—	Bow Co	50	50	—
—	Bow Cor	51½	51½	—
—	Bow Mercy	50½	50½	—
—	Bow Pape	5½	5½	—
200	Brazil	3.20	3.15	3.20
—	BA Bank	60	60	—
5120	BA Oil	27¾	27½	27⅝
500	BC Forest	19¼	19¼	19¼
917	BC Power	21¼	21⅛	21⅛
—	BC Phone	55¾	55⅝	—
—	Brocvl Pr	73¾	73¾	—
300	Brown	14¼	14⅛	14¼
—	Bruck A	21	21	—
—	Bruck B	4.50	4.50	—
100	Build - Pro	26½	26½	26½
—	Bulolo	6.00	6.00	—
400	Cal Pow	22⅝	22⅝	22⅝
350	Can Cem	38¼	38	38
—	Can Cem pf	28½	28½	—
—	C Dom Su	29	29	—
350	CI Fndry	23⅜	23	23⅜
—	CI fndr 4¼	91	91	—
—	C Sa 4.40	96	96	—
180	C S L	51½	51⅛	51½
—	C S L pr	13⅜	13⅜	—
200	C Aviation	10⅜	10⅜	10⅜
1100	C Brew	10½	10½	10½
7152	C B Pr 'A'	52½	52½	52½
75	C Brew pr B	53¾	53¾	53¾
—	C Br Alum	9½	9½	—
—	C Bronze p	94	94	—
—	Cdn Celan	60¼	60¼	—
—	Cdn CMS	26¾	26¾	26¾
—	Consu Glas	43	43	—
—	Corbw 'A'	19	19	—
—	Corbw 'B'	17¼	17¼	—
100	Cor Credit	6½	6½	6½
—	Credit Fon	27½	27½	—
75	Cr Zell 'A'	25⅜	25⅜	25⅜
—	Cush Int	14½	14½	—
—	Denison	11⅜	11⅜	—
375	Dist Seag	54½	54½	54½
—	Dome Pt	13⅜	13⅜	—
300	D Bridge	19	19⅛	19⅛
—	D Coal Pr	12½	13½	—
—	D Corset	22	22	—
—	D Dairies	13	13	—
132z	D Fndry	65½	65½	65½
700	D Glass	17¾	17½	17½
—	D Glass pr	19	19	—
—	D Lime	6¾	6¾	—
100	D Steel	12¾	12¼	12¼
570	D Stores	16	15⅝	15⅝
960	D Tar	18¼	18⅛	18⅛
—	D Tar Pr	23¼	22¼	—
100	D Text	20½	20½	20½
—	D Text Pr	147	147	—
—	Donohue	24¾	24⅝	—
—	Dow Brew	50	50	—
40	Du Pont	38½	38½	38½
—	Du Pont Pr	83	82½	—
950	Dupuis 'A'	10⅜	10⅜	10⅜
—	E Knot	38	38	—
100	Enamel A	7	7	—
175	Falcon	59½	59½	59½
—	Fam Play	18⅜	18⅜	—
200	Fleetwood	20⅜	20⅜	20⅜
100	Foundation	8¾	8¾	8¾
150	Fraser	31⅜	31⅛	31⅛
19000	Fr Pete Pr	295	295	295
—	Frosst A	20⅛	20⅛	—
—	Gat 5 Pr	103	103	—
—	Gat 5½ Pr	107⅛	107⅛	—
—	Gen Dynam	28	27½	—
100	GS Wares	13½	13½	13½
—	Gr Br C Inv	11⅜	11⅜	—
325	GL Paper	20¾	20¾	20¾
200	Gunnar	9	9	9
—	Handy And	15⅜	15	—
—	Hardee	200	200	—
175	Hawk Sidd	6⅜	6⅜	6⅜
705	Hollinger	27⅝	27½	27½
—	Holt Ren	21	21	—
52	Home Oil A	11½	11½	11½
—	Hom Oil B	11⅜	11⅜	—
100	H Smith P	43	43	43
z5	Hud Bay MS	55½	55½	55½
300	Hud Bay C	14½	14½	14½
—	Husky Oil	6⅜	6⅜	—
476	Imp Oil	40⅝	40½	40⅝
1350	Imp Tob	13⅜	13⅜	13⅜
—	Imp Tob Pr	6¼	6¼	—
1255	Ind Accep	24½	24¼	24½
—	I Ac 2.25 p	48½	48½	—
—	I Ac 4.50 Pr	97	97	—
—	Inland C Pr	17⅜	17⅜	—
—	Int Bronz	20	20	—
1045	Int Nickel	66⅜	66½	66⅜
235	Int Pap	32	31⅜	31⅜
700	Int Util	24¼	24	24
200	Int Util pr	50½	50½	50½
125	Interp PL	4¾	84⅜	84⅜
40z	Iro Gl Pr	10¼	10¼	10¼
—	Jamaica PS	11¼	11¼	—
115	Labatt	17	17	17
100	Lau F 'A'	14½	14½	14½
—	Lau F 6¼	20½	20½	—
—	Lau F 2.00	39	39	—
—	Lewis Bros	7¾	7¾	—
—	Loblaw 'A'	7¾	7¾	—
20	Doblaw Pf	8¼	8¼	8¼
—	Loeb M	18¼	18¼	—
—	McLar 'A'	22¾	22¾	—
—	McLar 'B'	23	23	—
1510	MacM Po	23¾	23¾	23¾
—	Mail Conv	26	26	—
50	Marit Tel	21	21	21
3675	Mass F	15	14¾	14¾
—	Ms F 5½ p	109	109	—
—	Met Stores	7½	7½	—
z5	Miron p	12½	12½	12½
150	Molson A	29	29	29
z5	Molson B	29½	29½	29½
300	Mtl Loco	13½	13½	13½
—	Mtl Trust	94	94	—
450	Moore Cp	52	52	52
—	Nat Trst	94	94	—
715	Noranda	37⅜	37	37
—	N S Light	25½	25½	—
325	Ogilvie	13¾	13¾	13¾
—	Ogilvie p	38	38	—
—	Pac Pe	12¾	12¾	—
400	Page-Hs	20⅜	20⅜	20⅜
202	Penmans	29¾	29¾	29¾
25	Placer	26¾	26¾	26¾
1200	Pow Corp	9½	9½	9½
540	Price Br	36½	36¾	36½
—	Price Pr	90¼	90¼	—
100	Provo Pr p	48½	48½	48½
—	QN Gas	8	8	—
—	QN Gas pr	106	106	—
—	Que Phone	47½	47½	—
—	Que PH 5Sp	21½	21½	—
—	Que PH 6Up	22	22	—
—	Reed A E	7¾	7¾	—
—	Reitman's	11¾	11¾	—
—	Reitman's A	9¾	9¾	—
—	Rio Algom	14	14	—
100	Rolland A	9¼	9¼	9¼
—	Rothmans	7	7	7
z25	Royalite	6¾	6¾	6¾
—	Royalite pr	26	26	—
—	Russel A	10½	10½	—
—	StL Cem A	19	19	—
—	StL Cem w	105	105	—
—	St L Corp	22¼	22¼	—
25	StL Cp A p	102	102	102
385	Salade F	9¾	9¾	9¾
100	Scott La	8	8	8
—	Shawin	475	475	—
—	Shawin	30	30	—
—	Shaw 4 pr	44½	44½	—
—	Shell Inv	27⅜	27⅜	—
—	Shell Wt	643	645	—
100	Shell Oil	18	18	18
—	Sher Will	23½	23½	—
680	Shop S	8¾	8¼	8¼
—	Sicard	8	8	—
115	Simpsons	35⅛	35¼	35¼
400	Southam	33⅜	33⅜	33⅜
—	Std S Steel	11	11	—
4275	Steel Can	21⅜	21⅛	21½
200	Steinbg	22½	22½	22½
—	Steinbg	104	104	—
—	Texaco Can	49	49	—
325	T Fin A	13¾	13¾	13¾
4331	Tr Can Co	11	11	11
—	Tr-Can PL	28½	28½	28½
300	Tr Mt PL	14¾	14¾	14¾
—	Triad Oil	1 66	1 60	1 60
100	Turnbull El	13¾	13¾	13¾
—	Turnb Mf p	23½	23½	23½
—	U N Steel	5	5	5
—	Viau	12¼	12¼	12¼
280	Wilk G W	57¼	57	57
—	W & Knap	70	66	66
—	WCoast Tr	15	15	15
1750	WCoast T v	14	14	14
—	Weston A	17½	17½	17½
—	Weston B	19½	19½	19½
—	Zeller's	37¼	37	37
—	Zeller's p	48½	48½	48½

Bourse Canadienne

Ventes		Haut	Bas	3 H.
15,000	Ajax	16	16	16
—	Alpha A	$ 5⅜	5⅜	—
1000	Alscope	72	72	72
3500	Alsof	28	27	27
—	AMg B B	3	3	—
—	Ameranium	5½	5½	—
100	A A Mol	223	223	223
—	Anthonian	4½	4½	—
4500	Arno	5	5	5
—	A Arcad	43	43	—
800	Atlas T	260	260	260
1000	Augustus	29	29	29
—	Baker Talc	12	12	—
—	Band-Ore	7	7	—
—	Bankfield	20	20	—
—	Bateman	4½	4½	—
1000	Batu Pic	13	13	13
—	Bellechasse	15	15	—
—	Black Riv	9½	9½	—
850	Blue Bon	3.85	3.85	3.85
—	Blue Bn w	7.25	7.25	7.25
—	Bluewat	20	18	—
1000	Bonite	15	15	15
1000	Bruneau	18	18	18
—	Calumet	3	3	—
—	Camp Chb	4.50	4.50	—
—	CS Pete	4.05	4.05	—
900	C Collier	$ 9¾	9¾	9¾
—	Cdn Dev	4.40	4.40	—
—	C Dredge	$ 66	6¾	—
—	CI Inv Tr P	$90	90	—
—	Cdn P P	$13	13	—
—	Canorama	10½	10½	—
3700	Casavant	$5	5	5
—	Carbec	7½	7½	—
—	Cartier Que	6	6	—
—	Cassiar	$10⅜	10⅜	—
—	Catelli 'A'	$30	30	—
3000	Cent Man	4½	4	4
600	Chemalloy	75	75	75
—	Cheskirk	10	10	—
200	Cessland	200	190	210
—	Chib Cop	10½	10	—
3000	Chipman	4	3½	4
500	Clev Copper	5	5	5
2400	Com Bus M	475	470	475
—	C B M Wt	160	160	—
—	Cominga	5	5	—
—	Com O G	72	72	—
—	C Belleke	13	13	—
—	C Cad	5	5	—
—	C Div Sec	85	85	—
—	C New Pac	23	23	—
540	Cons Pap	$ 38½	38½	38½
—	C Que Yell	5	5	—
—	Cop-Man	18½	18½	—
9000	Copstream	13	12½	13
100	Couvrette	$ 9½	9½	9½
—	Cred MG	$ 12	12	—
—	Dalfens	13	13	—
—	David Fr	$ 44½	44	—
—	Deer Horn	61	61	—
—	Delta Elect	170	165	—
—	Dolsan	6½	6½	—
—	Dome	$ 30	30	—
—	D Explor	29	27	—
5020	Dom Lease	20	20	20
—	D Oilcl	27¾	27¾	—
—	Drum W	$ 10	10	—
9000	Dumagami	75	67	67
8500	Dumont	21	21	21
—	East Sull	222	222	—
—	Elder	101	101	—
—	Emp Oil	3½	3½	—
72000	Equity Exp	35	34	34½
100	Electrolier	$ 10½	10½	10½
1000	Fab Met	13½	13½	13½
—	Fabi	$ 8¾	8½	—
—	Fano	2	2	—
—	Fiscal	$ 6½	6½	—
—	Flint Rock	16	16	—
500	Fort Reliance	26	26	26
11000	Fox Lake	26	25	26
—	Fundy	5½	5½	—
1000	Futurity	15	15	15
—	G Autotron	370	370	—
500	Glen Lake	160	155	155
—	Gold Age	31	30	—
—	Grissol	140	140	—
—	Gui-Por Ur	7	7	—
—	Inld Chem	320	320	—
—	Inspiration	210	210	—
1000	Int Ceram	6½	6½	6½
1400	Int Helium	125	120	125
—	Int Atlas	125	115	—
1000	Intp Dredg	10½	10½	10½
25	I FD 6 pr	$ 52¾	52¾	52¾
1500	Jubilee	345	345	345
1000	Keeley	30	30	30
100	Kent Av.	$ 3¾	3¾	3¾
1200	Kicna	405	405	405
600	Kod Ex Pete	110	110	110
—	Kontiki	4	4	—
—	Lab Acett	$ 8	8	—
—	Laduboro	1.25	1.20	—
100	Lt Leclerc	$ 7¾	7¾	7¾
—	L Dufault	7.20	7.20	—
—	Lambert	$ 20½	20½	—
—	Lamont A	$ 11½	11½	—
—	Leland P	$ 6½	6½	—
6000	Lingside	4	4	4
1000	Lith Corp	8	8	8
—	Majortrans	5	5	—
—	Malartic HY	40	40	—
—	Massval	7½	6	—
—	Matachewan	13½	13½	—
—	McIntyre	$ 50	50	—
1000	McKinney	17	17	17
—	Melchers	$ 8½	8½	—
—	Melchrs p	$ 3¾	3½	—
—	Merc Chip	25	24	—
—	Merrill	55	55	—
500	Mid-Chib	22	22	22
500	Midepsa	1.60	1.60	1.60
—	Min Corp	$ 16¾	16¾	—
—	Mistango	23	23	—
—	Molyb	50	50	—
2000	Monpre	8	8	8
23500	Mt Pleason	70	64	70
—	Mt Reid	7½	7½	—
—	M R Rice	$ 11¾	11¾	—
—	Nat A Ve	1.65	1.65	—
700	Needeo	1.55	1.50	1.50
—	N Forma	4	4	—
—	Nfld Light	110	110	—
5000	Newrich	15	14	14
1000	N W Amul	11½	11½	11½
—	Nocana	6	6	—
—	N A Ashest	5½	5½	—
1000	N A Rare	30	30	30
—	Norac Fin	11	11	—
1000	N Canalas	17½	17½	17½
—	Opemisca E	15	15	—
—	Ompeis C	7.10	7.10	—
—	Pal Silver	32	32	—
—	Paudash	4½	4½	—
—	Peace R.	3.20	3.20	—
—	Pennbec	5½	5½	—
—	Permo	32	32	—
—	Phoenix O	63	63	—
3000	Pitt G	5½	5½	5½
—	Porcupine	4	4	—
225	Power C	$ 47	47	47
—	Power C2	$ 10½	10½	—
—	Que Chb	18	18	—
300	Que Ch	3.25	3.25	3.25
—	Que Lith	2.40	2.40	—
—	Que Smt	3	3	—
—	Que PH 55	$ 20	20	—
—	Red Crst	3	3	—
—	Ruby Fs	2.35	2.35	—
—	Rub F wts	30	30	—
200	St L Col	3.45	3.45	3.45
200	St Lw Div	85	85	85
—	Sangamo	$ 11	11	—
7500	Saucon D	22	21	23
7000	Silver Bz	42	42	42
9100	Silver Sum	71	69	70
11500	Silv T	36	34½	35
—	Soca	50	50	—
8500	S Dufault	12	11½	12
—	SC Pow8b	$118½	118½	—
500	Spartan A	52	52	52
1500	Stairs Ex	2.00	1.95	1.95
—	Stand Gold	7	7	—
—	Sullivan	1.52	1.52	—
—	Suptest O	$ 16½	16½	—
—	Tache	8½	8	—
1000	Talisman	95	94	95
9500	Tazin	8	7½	7½
—	Tib Expl	6	6	—
—	Titan	5	4½	—
—	TrC Free	2.40	2.40	—
—	U Corp B	$ 30	30	—
3000	Un Obalski	51	51	51
100	U Principal	32	32	32
—	UTown E	$ 16	16	—
—	Val-Mar	$5	5	—
200	Vander Ht	140	140	140
1500	Vanguard	8½	8½	8½
—	Virgina	3	3	—
—	Weedon	5	5	—
—	Westburne	82	82	—
500	West Helu	36	36	36
—	Westville	4	4	—
—	York Spe	$5¾	5½	—

La reprise avorte à New York

Après la grande activité de mardi, le virement à **MONTREAL** est devenu beaucoup moindre mercredi, mais les prix ont conservé leur niveau de la veille, avec une tendance à la hausse qui se maintient.

Les pétroles de l'ouest étaient plus vigoureux. French Petroleum a eu un virement de 19,000 à $2.65, un gain de cinq cents. Cessland a pris 13 cents.

Les papetries ont aussi progressé, MacMillan, B.C. Forest et Moore battant la marche.

Le compartiment des banques, qui était faible la veille, a pris de la vigueur.

Massey Ferguson a perdu ⅛ et Canadian Marconi 10 cents.

Dans le secteur des métaux usuels, les prix étaient mixtes.

Aux mines, les gains étaient nombreux.

* * *

A **TORONTO**, c'est le calme plat. Les prix varient sans tendance précise, et les transactions ne sont ni volumineuses ni nombreuses. On rapporte que c'est la séance la plus calme depuis au moins un mois.

L'indice des industrielles, qui avait reculé pendant les premiers moments de la journée, a fait volte-face et repris un peu de terrain pendant la seconde moitié de la séance.

Consolidated Paper a été le titre le plus vigoureux, en progressant de ¾.

Quelques autres valeurs populaires parmi les industrielles ont progressé de ½ ou ¾.

Réagissant encore au projet de fusion, Anglo-Huronian a pris 10 cents, Bouzan en a perdu un, Kerr-Addison a plongé de 15 cents et Prospectors Airways a abandonné trois cents.

* * *

En dépit de la menace de grève des chemins de fer aux Etats-Unis, la Bourse de **NEW YORK** a amorcé un mouvement de reprise dans la seconde moitié de la séance de mercredi, mais la tentative a avorté, laissant le marché indécis.



Les ferroviaires ont tenté de résister à la pression qu'elles subissaient depuis le début de la semaine; certaines valeurs ont pu se hisser un peu, d'autres ont continué à glisser.

Les automoteurs ont maintenu leur mouvement de baisse tandis que les aciéries étaient mixtes, oscillant dans des limtes étroites. Les sociétés d'aviation ont repris du terrain.

L'indice basé sur les cours de 60 titres, compilé par la Presse Associée, était mercredi midi en baisse de 0.9, à 271.7.

* * *

L'allure du marché de **LONDRES** demeure incertaine. Le volume des affaires reste faible et les prix ne réussissent pas à afficher une tendance définie.

Les opérateurs ne se risquent qu'à des ventes légères; une reprise apparente s'est amorcée un peu plus tard au cours de la séance.

Un titre se distinguait: Canadien Pacifique qui progressait.

Les autres valeurs transatlantiques avaient meilleure allure, à la suite de la reprise à Wall Street mardi. Parmi les valeurs canadiennes enregistrées à Londres, on a vu plusieurs avances de ½.

C'est la pause totale à la bourse de **PARIS**. La séance se limite d'ailleurs pratiquement à l'établissement des cours d'ouverture, après quoi les fluctuations n'ont plus qu'un caractère épisodique et ne dépassent d'ailleurs pas des proportions insignifiantes. Chaque titre évolue pour son compte propre et il ne saurait être question de discerner une quelconque tendance d'ensemble.

Hausses et baisses, également très étroites, s'équilibrent cependant, de sorte que le niveau moyen de la cote ne doit guere subir de changements. Dans ce désoeuvrement, les professionnels se réjouissent cependant que la résistance foncière de la cote ne soit pas entamée car l'indigence des transactions entraine fréquemment l'effritement des cotations, or, cet effritement n'est aujourd'hui que très partiel. Le conflit russo-chinois ne suscite pas plus de réactions que les importants textes qui sont en discussion ou vont l'être à l'Assemblée Nationale.

Les banques sont à peine soutenues à l'exception du Crédit Foncier résistant. Les dégagements l'emportent quelque peu aux constructions électriques alors que les métallurgiques sont diversement tenus. Schneider a retrouvé un marché beaucoup plus calme. Les pétroles ne sont pas mal tenus non plus que les produits chimiques où l'on peut relever des mouvements de hausse sur Boussois et Glycerines notamment. Bonne orientation des textiles et notamment de Pricel qui progresse sensiblement après le premier cours. Les grands magasins sont diversement tenus sans mouvement saillant.

Aux valeurs étrangères, les allemandes ne montrent pas de tendance bien déterminée. Fermeté de A.K.U. aux néerlandaises et un peu d'amélioration aux américaines. Les cuivres congolais marquent le pas. Diverses italiennes dont Snia Viscosa et Olivetti cèdent du terrain. Un peu d'hésitation dans le groupe belge et parmi les mines d'or sud-africaines.

TORONTO

Ventes		Haut	Bas	2 h.
700	Abacon	150	150	150
650	Abitibi	$ 45⅜	45	45
800	Alta Dist	290	285	285
1000	Alta Dis v	255	250	250
1500	Alta Dis w	97	95	95
290	Alta Gas	$ 29¼	29¼	29¼
280	Alta Gs w	835	835	835
100	Alta Nat	$ 17¼	17¼	17¼
272	Alg Cen	$ 22¼	22¼	22¼
630	Algoma	$ 56¼	55⅝	55⅝
3140	Alumini	$ 28⅜	28⅜	28⅜
400	Alum 2p	$ 47¼	47	47
z25	AngPlp p	$ 53½	53½	53½
z50	Anthes A	$ 18	18	18
1130	Argus	$ 12¾	12½	12½
270	Arg B p	$ 53¼	53	53
1517	Arg C P p	$ 9¾	9¾	9¾
275	Arg 250 p	$ 52	52	52
100	Atl Sug A	$ 24½	24½	24½
200	Autofab A	$ 205	205	205
1100	Autofa B	41	40	40
125	Atlan 2 p	$ 25½	25¼	25½
940	Bank Mtl	$ 67	66¾	66¾
1018	Bank NS	$ 70¾	70½	70¾
65	Beav Lum	$ 37¼	37¼	37¼
z65	Beav L A	$ 20	20	20
805	Bell Phon	$ 55⅜	55½	55⅜
270	Bowat pr	$ 50¼	50¼	50¼
400	Bram Con	$ 5¼	5¼	5¼
578	Brazil	320	320	320
100	Br Tnk	195	195	195
55	Bright	$ 83	83	83
327	BA Oil	$ 27½	27½	27½
1812	BC Forest	$ 19¼	19	19¼
1275	BC Pow	$ 21¼	21⅛	21⅛
193	BC Phone	$55¾	55¾	55¾
100	Brooke pr	$20⅜	20⅜	20⅜
202	Build Pro	$26½	26	26½
300	Burns	$9	⅞	⅞
550	Cabol	61	61	61
400	Cal Pow	$22¼	22¼	22¼
71	Can Cem	$ 38	37¾	37¾
25	Can C pr	$28½	28½	28½
225	CD Sug	$23⅛	23⅛	23⅛
210	CI Fndry	$23¾	23¾	23¾
150	CI F 4¼	$90	90	90
75	Can Malt	$81½	81½	1½
100	C Pack A	$61½	61½	61½
125	C Pack B	$62	61¾	62
100	Can Perm	$77½	77½	77½
150	C S L	$ 51⅞	51⅝	51⅞
500	Can W B	$13¾	13	13
159	CAE	$ 10¾	10⅝	10¾
2655	C Brew	$ 10⅝	10½	10½
35	C B B p	$ 53½	53½	53½
z10	CBal B w	220	220	—
z5	Cdn C A	$ 13	13	13
110	C Ctls	$ 37	37	37
625	C Chem	$ 10	9⅞	9⅞
50	C Chem w	395	395	395
z20	C Coll pr	$ 18	18	18
z45	C Found	415	415	415
575	C Hydro	$ 17¾	17¾	17¾
304	C Im B C	$ 64¾	64	64¾
700	C Ind G	$ 8¾	8¾	8¾
5721	C Ind G r	45	43	43
z125	CIL	$ 15¾	15¾	15¾
5677	CIP	$ 32½	32¼	32½
1001	C Pet p	$ 11¼	11¼	11¼
350	C Tire A	$ 26½	26½	26½
125	C Util	$ 34½	34½	34½
137	Chrysler	$ 66¼	64	64
200	C N Gpr	$ 17	17	17
100	Clairtone	$ 6¾	6¾	6¾
300	Clairton w	300	285	300
1110	Col Cel	$ 7¾	7	7
3850	Con Bldg	$ 10	9¾	9¾
100	Con Bld p	$ 8¾	8¾	8¾
3723	Con Bld w	625	615	610
1305	Con MS	$ 26¾	26¾	26¾
1045	Con Paper	$ 39	38¾	39
3773	Con Gas N	$ 11¾	11¾	11¾
225	Corn 2 p x	$ 8¾	8¾	8¾
200	Dale	275	275	275
190	Dist Seag	$ 54¾	54¾	54¾
405	D Brid x	$ 18¾	18½	18¾
z50	Dom Elec	$ 11¾	11¾	11¾
385	Dofasco	$ 65¾	65½	65½
z50	Dom Lim	$ 6¾	6¾	6¾
465	D Scot pr	$ 50	50	50
160	Dosco	$ 12¾	12¼	12¼
1405	Do Stores	$ 16	15¾	15¾
1973	Dom Tar	$ 18¼	18	18¼
400	Do Text	$ 20½	20½	20½
25	Dow Brew	$ 57	57	57
110	Du Pont	$ 39	38¼	38½
130	Econ Inv	$ 9¾	9¾	9¾
100	Eddy Mtc	$ 36	36	36
z5	Emp Life	245	245	245
200	Exquisit	$ 7¾	7¾	7¾
988	Falcon	$ 58¾	58¾	58¾
150	Fa Play	$ 19¾	19¼	19¼
100	Fleet Mf	67	67	67
100	Ford US	$ 56	56	56
z25	Ford Cda	$180	180	180
460	Fraser	$ 31¾	31¼	31¼
200	Gen Dev	$ 6¾	6¾	6¾
z3	GMC	$ 75	73½	75½
100	GP Drill A	74	74	74
900	GS Wa	$ 13½	13½	13½
300	Globe A	$ 11¼	11¼	11¼
400	GL Pap	$ 20¾	20¼	20¾
200	GN Cap w	86	86	86
z10	Gr Wpg G	$ 16¾	16¾	16¾
z10	Gr Wp st	$ 17	17	17
z50	Greshnd	$ 24½	24½	24½
235	Guar Tr	$ 60	60	60
75	H Cott	$ 25½	25½	25½
1774	Hardee	225	2.5	215
600	Hard Ca	$ 25	25	25
512	Hawker-	$ 6¼	6¼	6¼
50	H D

avis de DÉCÈS

ARCHAMBAULT (Lucien) — A Montréal, le 9 juillet 1963 à l'âge de 44 ans 11 mois est décédé Lucien Archambault, époux de Madeleine Renaud. Les funérailles auront lieu samedi le 13 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
6529 rue St-Denis
pour se rendre à l'église St-Ambroise où le service sera célébré et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ARPIN — A Montréal, le 8 juillet 1963 à l'âge de 76 ans est décédée Mme Alida Marion Arpin, mère de Germain et Jeannette. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos, Bonnier
3503 rue Papineau
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église St-Jacques où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Lanoraie lieu de la sépulture où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AUDY (Roméo) — A l'Epiphanie, le 8 juillet 1963, à l'âge de 56 ans 10 mois, est décédé Roméo Audy, secrétaire-trésorier de la municipalité de L'Epiphanie, époux de Irene Philibert, frère de l'abbé Antonin Audy, vicaire à St-Roch de l'Achigan. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roch et Frère
5 rue Leblanc
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BARIBAULT (Elizabeth) — A Ste-Anne-de-la-Pérade, le 7 juillet 1963, à l'âge de 73 ans 6 mois, est décédée Mme Arthur Baribault, née Elizabeth St-Amand, épouse de feu Arthur Baribault. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Hivon,
de Ste-Anne-de-la-Pérade
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière paroissial, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUDRY (Emile) — Subitement, à Montréal, le 8 juillet 1963 à l'âge de 43 ans est décédé Emile Beaudry, célibataire, fils de Ferdinand Beaudry et de feu Rosanna Gaiarneau demeurant à St-Calixte. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. Maurice Lavoie
de St-Calixte
pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAULIEU (Rolland) — A Fort William, le 6 juillet 1963, à l'âge de 32 ans, 4 mois, est décédé Rolland Beaulieu, fils de feu Jean Beaulieu et de May Leblanc, demeurant à Terrace B, Ontario. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonneville et Gingras
5805, rue Boileau,
angle Lacordaire
à 9 hres, pour se rendre à l'église Marie-Reine des Coeurs, où le service sera célébré à 9 hres 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEDARD (Armand) — A Chomedey, "St-Martin", le 8 juillet 1963, à l'âge de 60 ans, est décédé Armand Bédard, autrefois d'Oka, époux de Aurea Lacroix. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-M.-D. Cyr & F. Brisebois,
1565, boul. Labelle
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église paroissiale de St-Martin, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELLEMARE (Yvonne) — A Belleville, Ontario, le 7 juillet 1963, à l'âge de 63 ans, est décédée Mme Reynald Bellemare, née Yvonne Dupré. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Bazinet
1922 boul. Rosemont
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-JeanBerchmans où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BISSONNETTE (Joseph-Ulric) — A Montréal, le 8 juillet 1963, à l'âge de 73 ans, est décédé Joseph-Ulric Bissonnette, époux de Rose Arsenault, demeurant à 7635 Casgrain. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative de
Frais Funéraires
7030 rue St-Denis
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église Ste-Cécile où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Laprairie, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BORDUAS (Antoinette) — A Montréal, le 8 juillet 1963, à l'âge de 65 ans est décédée Antoinette Bernard, épouse de Odias Borduas, demeurant au 4561 av. Linton, appt 3. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée
5650 rue Côte-des-Neiges
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Pascal-Baylon, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURGOUIN (Alberta) — A Montréal, le 8 juillet 1963, à l'âge de 63 ans 11 mois, est décédée Mme veuve Joseph-Armand Bourgouin, née Alberta Rochon, demeurant à 1097 Dorion. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Pelletier Ltée,
1575, rue Ste-Catherine Est
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Brigide, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CASTONGUAY — Accidentellement, à St-Eustache, le 8 juillet 1963, à l'âge de 20 et 29 ans, sont décédés Maurice Castonguay et son épouse Marielle Ethier, demeurant à St-Augustin des Deux Montagnes. Les funérailles collectives auront lieu jeudi le 11 courant. Les convois funèbres partiront des salons
Alban Mallette
146 rue St-Louis à St-Eustache
à 9 hrs 30, pour se rendre à l'église paroissiale de St-Augustin des Deux Montagnes où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAPDELAINE (Marie-Louise) — A Longueuil, le 7 juillet 1963 à l'âge de 81 ans 7 mois est décédée Marie-Louise Trempe, épouse de feu Narcisse Chapdelaine, demeurant 219 Grant, autrefois de St-Hyacinthe. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
B. Francoeur & Fils Enrg
86 rue Longueuil via St-Charles
à 9 h. 15, pour se rendre à l'église St-Antoine où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de Longueuil, lieu de la sépulture. Prière de ne pas envoyer de fleurs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARBONNEAU (Georgette) — A St-Eustache-sur-le-Lac, le 9 juillet 1963, à l'âge de 56 ans, est décédée Mme Léon Charbonneau, née Georgette Berthelet, demeurant au 232, 8e Ave, St-Eustache-sur-le-Lac. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Donat Martin,
1004 chemin Oka
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Agapit, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de St-Eustache, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

? L'ART DANS LES FLEURS
Pourquoi toujours
La Patrie Fleuriste
IL Y A SUREMENT UNE RAISON
168 EST, STE-CATHERINE
UN. 1-8471

CHARLAND (Danielle) — A St-Lambert, le 9 juillet 1963 à l'âge de 5 ans est décédée Danielle Charland, enfant de Léo Charland et de Thérèse Johnson demeurant à 11 Mac Auley. La cérémonie des anges aura lieu vendredi le 12 courant Le convoi funèbre partira des salons
Bonneville et Gingras
11813, rue Notre-Dame est
à 8 h. 15, pour se rendre à l'église St. Mary's où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Pte-aux-Trembles, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAGENAIS (Blanche) — A Pont-Viau, le 8 juillet 1963, à l'âge de 65 ans, est décédée Mme veuve Ernest Dagenais, née Blanche Lanthier, demeurant à 116 rue Cousineau. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. C. Filiatrault,
24 rue St-Florent, Pont-Viau.
à 8 h. 15, pour se rendre à l'église St-Christophe où le service sera célébré à 8 h. 30, et de là au cimetière de St-Eustache, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAGENAIS (Emile D.A.) — A Ville St-Michel, le 9 juillet 1963, est décédé Emile (D.A.) Dagenais, époux de feu Rose-Alma Turcot, demeurant à 8172 boul. St-Michel. La dépouille mortelle est exposée au salon
Giroux et Fils Inc.
8880 boul. St-Michel
Avis des funérailles plus tard.

DesGROSEILLIERS (Célina) — A Montréal, le 8 juillet 1963, à l'âge de 80 ans, est décédée Mme veuve Oscar DesGroseilliers, née Célina Ranger, demeurant à 4309 A St-Ambroise. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
63 rue Lorne, St-Lambert
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église de St-Lambert où la cérémonie sera célébré à 9 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESMARAIS (Arthur) — A Montréal, le 9 juillet 1963, à l'âge de 77 ans, est décédé Albert Desmarais, époux de Rose-Anna Bissonnette, demeurant au 2740 rue Laurier est. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Guilbault Inc.,
5359, 11e Ave, Rosemont
à 8 h. 15 pour se rendre à l'église Ste-Philomène, où le service sera célébré à 8 h. 30, et de là au cimetière de Verchères, lieu de la sépulture, où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBREUIL (Laura) — A Bois-des-Filion, le 9 juillet 1963, à l'âge de 67 ans, est décédée Laura Bougie, épouse de Eugène Dubreuil, demeurant à 6e Ave, Côte Terrebonne. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-M.D. Cyr & J. Filion
382, rue Principale
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Maurice, de Bois-des-Filion, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBUC (Armand) — A Montréal, le 7 juillet 1963, à l'âge de 60 ans, est décédé Armand Dubuc, demeurant à 100 est, Ontario, appt 1072. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Victor Dubois Enrg.
1730 rue Amherst
à 8 hrs 40 pour se rendre à l'église St-Jacques où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUMAINE (Valmor) — A St-Hyacinthe, le 8 juillet 1963, à l'âge de 61 ans, est décédé Valmor Dumaine, célibataire, fils de feu Ernest Dumaine et de feu Léda Cartier, demeurant au 295 Brodeur-La Providence, autrefois de St-Hugues-de-Bagot. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
L.-O. Ponton & Fils,
St-Hugues-de-Bagot
pour se rendre à l'église paroissiale de St-Hugues, où le service sera célébré à 10 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FORTIER (Hélène-Lena) — A Montréal, le 8 juillet 1963, à l'âge de 67 ans, est décédée Hélène, Lena Fontaine, épouse de Jean Fortier, autrefois de la Maison Lechasseur. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Theriault Ltée
1120 est, rue Jean-Talon
à 7 hres 45, pour se rendre à l'église St-Gabriel Lallemant, où le service sera célébré à 8 hres, et de là au cimetière de Longueuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON (Germaine) — A l'Hôpital Général de Lachine, lundi le 8 juillet 1963, est décédée Germaine Rousse, épouse de Lorenzo Gagnon, demeurant à 700 boul. Graham. La dépouille mortelle est exposée au salon
Rosedale Chapel
4911 ch. Côte-des-Neiges
Service funèbre à l'église anglicane St. Peter, boul. Laird, jeudi à 3 p.m. Inhumation au cimetière Mont-Royal.

GAREAU (Agnès) — A Montréal, le 9 juillet 1963 à l'âge de 77 ans est décédée Mme veuve Georges Gareau née Agnès Deschamps. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira
de sa demeure
3126 ruelle Foisy
à 7 hrs 45 pour se rendre à l'église Nativité d'Hochelaga où le service sera célébré à 8 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRAVEL (Wilfrid) — A l'hôpital Maisonneuve, le 7 juillet 1963, à l'âge de 74 ans, est décédé Wilfrid Gravel, époux de Rose Lavigne, autrefois de Longue-Pointe, demeurant à 11,392 A Boul. Gouin Est, Rivière-des-Prairies. Les funérailles auront lieu mercredi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des nouveaux salons funéraires
T. Sicard,
8671 rue Broadway Nord,
(Rivière-des-Prairies)
à 7 h. 45, pour se rendre à l'église St-Joseph-de-Rivières-des-Prairies où le service sera célébré à 8 h., et de là au cimetière de Rivière-des-Prairies, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRENIER (Lucienne) — A Montréal, le 8 juillet 1963 à l'âge de 45 ans est décédée Mlle Lucienne Grenier, fille d'Evariste Grenier et d'Amanda Giguère, demeurant à 10,810 St-Hubert. Les funérailles auront lieu le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.,
130, rue Henri-Bourassa Est,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Madeleine-Sophie où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRIFFITH (Antoinette) — A Montréal, le 8 juillet 1963, est décédée Mme Patrick Griffith senior, née Antoinette Lépine. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Proulx & Frères,
d'Oka
pour se rendre à l'église paroissiale d'Oka, où le service sera célébré à 10 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HETU (Yves) — A Montréal, le 7 juillet 1963, à l'âge de 29 ans, est décédé Yves Hétu, époux de Jacqueline Huppé, demeurant 4849 Fabre. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4737 rue Delorimier
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Stanislas de Kostka, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JOYAL (Emma) — A Terrebonne Heights, le 8 juillet 1963, à l'âge de 55 ans, est décédée Emma Bibeau, épouse de Raymond Joyal, demeurant à 97 Maple Road, Terrebonne Heights. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Jos. Guay & Fils,
144, rue St-Louis, à Terrebonne
pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-St-Rosaire, de Terrebonne-Heights, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

KORYLO (Bronislowa) — A Pte-aux-Trembles, le 8 juillet 1963, à l'âge de 55 ans, est décédée Mme Gam Korylo, née Bronislowa Ochmanowicz, demeurant à 780, 2e avenue, Pte-aux-Trembles. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonneville et Gingras
11813, rue Notre-Dame est
à 8 h. 15, pour se rendre à l'église St. Mary's où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Pte-aux-Trembles, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAMANQUE (Vianney) — A Montréal, le 10 juillet 1963, à l'âge de 50 ans, est décédé Vianney Lamanque, époux de Simone Côté, demeurant 4869 de Grandpré. La dépouille mortelle sera exposée au salon
Paul & Fortin
831 est, av. Laurier
Avis des funérailles plus tard.

LAPERRIERE (Gilles) — A Fort-Georges le 5 juillet 1963 à l'âge de 24 ans, est décédé Gilles Laperrière, étudiant en génie civil, fils de M. Henri Laperriere gérant de la Caisse populaire de Québec et de Dame Alberta Leclerc demeurant à 448 Latourelle, Québec. Les funérailles auront lieu samedi le 13 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Arthur Cloutier & Fils Ltée
120 rue St-Jean
à 10 hrs. 45 pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste où le service sera célébré à 11 hrs et de là au cimetiere de Belmont lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation

LAVOIE — A Victoriaville, le 9 juillet 1963 est décédée Eva Leslie, épouse de Gérald Lavoie et mère de Jérôme, Leslie et Monica. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Marcoux et Fils
rue Laurier
pour se rendre à l'église St-Victoire où le service sera célébré à 10 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LECOMPTE (Fernande) — A Salaberry de-Valleyfield, le 8 juillet 1963 à l'âge de 42 ans est décédée Mme Alfred Lecompte née Fernande Laparé demeurant à 166 St-Joseph. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
R. Montpetit & Fils
315 rue Danis
pour se rendre à la cathédrale de Valleyfield où le service sera célébré à 10 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEGRIS (Omer) — A Verdun, le 9 juillet 1963 à l'âge de 61 ans, est décédé Omer Legris, époux de Marie-Jeanne Martin, demeurant à 454 Galt. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
L. Thériault
512 rue de l'Eglise
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Terrebonne, lieu de la sépulture, où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LESSARD (Gertrude) — A Montréal, le 8 juillet 1963, à l'âge de 52 ans, est décédée Mme Raoul Lessard, née Gertrude Lavertu, demeurant à 1551 est, Bélanger, appt 4. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée
1120 est, Jean-Talon
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Philippe où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

L'HEUREUX (Jeanne) — A Montréal, le 9 juillet 1963 est décédée Jeanne L'Heureux, fille de feu Henri L'Heureux et de Admaide Arcouet. Les funérailles auront lieu samedi le 13 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure de sa tante Mme Hector Grothé
1511 Avenue Lajoie
à 7 hrs 30 pour se rendre à l'église Ste-Madeleine où le service sera célébré à 8 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MALONEY (Georges) — A Montréal-Nord, le 7 juillet 1963, est décédé Georges Maloney, époux de Noëlla Poitras, demeurant à 3180 rue Prieur. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux & Fils Inc.,
8689 Boul. St-Michel
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Antoine-Marie-Claret, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARTEL (Bruno) — A l'Ile Bizard, le 7 juillet 1963 à l'âge de 64 ans est décédé Bruno Martel, pharmacien, époux de Lydia Lefebvre, demeurant à 3498 Harvard. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
angle Boul. Décarie et
avenue Notre-Dame-de-Grâce
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière St-Raphaël de l'Ile Bizard où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MEILLEUR (Irène) — A Montréal, le 10 juillet 1963, est décédée Irène Meilleur, fille de Jérémie Meilleur et de Alphonsine Léonard. La dépouille mortelle sera exposée au salon
Paul & Fortin.
831 est, av. Laurier
Avis des funérailles plus tard.

MICHAUD (Eugénie) — A Montréal, le 8 juillet 1963 à l'âge de 69 ans est décédée Eugénie Taché, épouse de feu Nelson Michaud, mère de Jacques et Marcel. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.
130 rue Henri-Bourassa Est
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Joseph de Bordeaux où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MICHELIN (Joseph) — A Montréal, le 9 juillet 1963 à l'âge de 73 ans est décédé Joseph Michelin, époux de Emilie Baillard, père de Cécile, Lucille, Laurette et Lucien, demeurant à 6277 St-Vallier. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée
6662 rue St-Denis
à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Edouard où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Ste-Geneviève-de-Pierrefonds, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MILTON (Corinne) — A Laval-des-Rapides, le 7 juillet 1963, à l'âge de 87 ans, est décédée Mme veuve William Milton, née Corinne Maturin, demeurant à 218 rue de l'Etoile. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. C. Filiatrault,
90 Boul. Lévesque, Pont-Viau.
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Louis-Grignon où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NIELSEN (Tollef) — Subitement à Montreal, le 9 juillet 1963 à l'âge de 75 ans est décédé Tollef Nielsen, ex-capitaine de bateau, natif de Brevik, Norvège, époux de Léonne Lachance, demeurant à 511 Boucher. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant à la chapelle de
Paul & Fortin.
831 rue Laurier Est
à 2.30 hres et de là au cimetière Mount Royal pour crémation. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

OUIMET (Nelson) — A Jacques-Cartier, le 8 juillet 1963, à l'âge de 51 ans, est décédé Nelson Ouimet, époux de Andrée Lacasse demeurant à 399 Leblanc est. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Ed. Darche & Fils Inc.
1370 Ch. Chambly, Jacques-Cartier
pour se rendre à l'église St-Pie X où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière St-Georges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PELLEGRINO (Baldovino) — A Montréal, le 9 juillet 1963 à l'âge de 71 ans est décédé Baldovino Pellegrino, époux de Maria Ferrari, père de Mme Louis Pirozzi (Micheline) Fernand et Mme Paul Legault (Catherine). Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Granato Enrg.
292 rue Jean-Talon est
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défense où le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PROULX (François) — A Oka, le 9 juillet 1963, à l'âge de 23 ans, est décédé François Proulx, fils de René Proulx et de Lucille Larocque. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Proulx et Frère
d'Oka
pour se rendre à l'église paroissiale d'Oka où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PROULX (Jeannette) — A Lachine, le 8 juillet 1963 est décédée Mlle Jeannette Proulx, fille de Calixte Proulx et de feu Alida Bissonnette. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant à dix heures. Le convoi funbre partira des salons
Bissonnette & Frères,
Les Cèdres.
pour se rendre à l'église de Rivière-Beaudette où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture.

PRUD'HOMME (Marie-Louise) — A St-Eustache, le 8 juillet 1963, à l'âge de 67 ans, est décédée Mme Emery Prud'homme née Marie-Louise Belanger, demeurant à 128 St-Viateur, St-Eustache. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Donat Martin
1004 Ch. Oka, St-Eustache-sur-le-Lac
à 9 hrs 30, pour se rendre à l'église Ste-Marthe-sur-le-Lac où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RODRIGUES (John) — A Montréal, le 10 juillet 1963 à l'âge de 78 ans, est décédé John Rodrigues, époux de Edith Chauvette demeurant à 6771 de Lanaudière. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons,
J. S. Vallée Ltée
6662 rue St-Denis
à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église Holy Family où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROY (Paul) — A l'hôpital Reine Elizabeth, le 9 juillet 1963, à l'âge de 53 ans, est décédé Paul Roy, fils de feu Joseph-Aimé Roy et de feu Albertine De Montpellier et frère de Aimé Roy, de Westmount. La dépouille mortelle sera exposée au salon funéraire
M. A. Blythe Bernier
3602, av. du Parc
près av. des Pins
Avis des funérailles plus tard.

ST-DENIS (Roméo) — A Montréal, le 7 juillet 1963, à l'âge de 56 ans, est décédé Roméo St-Denis, époux de Laurette Ruel. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira de la residence funéraire
Magnus Poirier Inc.
6520, rue St-Denis
à 9 hres 45, pour se rendre à l'église St-Edouard, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

THIFAULT (Olympe) — A Montréal, le 9 juillet 1963, à l'âge de 82 ans, est décédée Mme veuve Joseph Thifault, née Olympe Archambault, demeurant au 4222 Garnier. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-Paul Marchand.
4228 rue Papineau
à 9 hrs 50 pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Repentigny, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TOUGAS (Pierre) — Accidentellement à Dorion, le 8 juillet 1963, à l'âge de 14 ans, est décédé Pierre Tougas, fils de Jean Tougas et de Gisèle Mercure. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. R. Deslauriers,
790, boul. Ste-Croix, St-Laurent
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Joseph, de Bordeaux, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TOUPIN (Marie-Rose) — A Montréal, le 9 juillet 1963 à l'âge de 56 ans est décédée Mlle Marie-Rose Toupin, fille de feu Timothée Toupin et de feu Emma Blain. Les funérailles auront lieu samedi le 13 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
6520 rue St-Denis
pour se rendre à l'église St-Stanislas où le service sera célébré et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs.

VAILLANCOURT (Delphis) — A Jacques-Cartier, le 8 juillet 1963, à l'âge de 84 ans, est décédé Delphis Vaillancourt, époux en 1ères noces de feu Martine Laurin, et en 2èmes noces d'Eveline Villeneuve, demeurant à 1827 Cartier. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Darche & Fils Inc.,
1370, ch. Chambly, Jacques-Cartier
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Garde, où le service sera célébré à 9 h. 30 et de là au cimetière St-Georges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VERNIER (Alda) — A Pte-aux-Trembles, le 8 juillet 1963 à l'âge de 58 ans est décédée Mme veuve Francois Vernier née Alda Lacroix, demeurant à 1081, 3ième Avenue, Pte-aux-Trembles. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonneville et Gingras
11813 rue Notre-Dame Est
à 9 hrs pour se rendre à l'église Ste-Germaine Cousin où le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière Pte-aux-Trembles lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

WRIGHT (Bobby) — Le 9 juillet 1963, est décédé accidentellement, à l'âge de 11 ans, Bobby Wright, fils aîné de M. et Mme Sydney Wright, née Leona Grégoire, et frère de Susan, Douglas, Nancy, Ellen. La dépouille mortelle est exposée au salon funéraire
J. S. Vanier,
41 rue Ste-Agathe, Val Morin.
Funérailles vendredi à 10 h. a.m. à l'église paroissiale de Val-Morin. Inhumation au cimetière Mount-Royal.

naissances

DI RADDO — A l'hôpital Royal Victoria, le 8 juillet 1963, M. et Mme Albert Di Raddo née Rita Sheehan de Beaconsfield sont heureux d'annoncer la naissance d'un fils, un frère pour Judith Lynn.

Messe anniversaire

LEBEAU — Vendredi le 12 juillet, à 8 h. 30, à l'église St-Enfant-Jésus sera chantée un service anniversaire pour le repos de l'âme de Joseph Lebeau. Parents et amis sont priés d'y assister.

remerciements

LAURIN (Léopold) — Mme Léopold Laurin et son fils Lionel remercient sincèrement les personnes qui ont bien voulu leur témoigner des marques de sympathie à l'occasion de la mort de M. Léopold Laurin décédé le 15 juin, soit par offrande de messe, de fleurs, de sympathie, de télégrammes, soit par bouquet spirituel, visite ou assistance aux funérailles. Les personnes ayant omis de s'inscrire sont priées de considérer ces remerciements comme personnels.

LALONDE — Les membres de la famille Lalonde désirent remercier sincèrement tous les parents et amis qui, à l'occasion du décès de Mme Dassise Lalonde née Louisa Campeau, survenu le 25 juin 1963, leur ont témoigné des marques de sympathie, soit par offrande de messes, de fleurs, bouquets spirituels, télégrammes, messages de condoléances, visites ou assistance aux funérailles.

AUMAIS (Donat) — La famille Aumais remercie sincèrement les personnes qui ont bien voulu lui témoigner des marques de sympathie à l'occasion de la mort de Donat Aumais décédé le 8 juin dernier.

CARTES MORTUAIRES et REMERCIEMENTS
MAISON H.F. Ross LTÉE
IMPRIMERIE
1419 RUE ST-HUBERT
VI. 9-2448



CHEZ LES CHEFS DE POLICE — M. Gaston Locas, chef de sécurité des Entreprises Bonaventure Limitée, ainsi que de la Compagnie de Transport Provincial, a été réélu, pour une troisième année consécutive, directeur de l'Association des Chefs de police, lors du récent congrès qui avait lieu à Trois-Rivières.

Les facteurs sont en faveur de la grève de ralentissement

TORONTO, (UPI) — Les 7,200 membres de l'Association des facteurs du Canada ont accepté par un vote majoritaire rendu public hier de faire une grève de ralentissement pour appuyer leurs revendications.

Plus tôt cette année, la majorité des 10,500 membres de l'Association des employés des postes avaient approuvé une mesure semblable qui consistera, si elle est appliquée à "suivre les règlements à la lettre", ce qui aura pour effet de laisser s'accumuler le courrier dans les bureaux de poste.

Les employés des postes désirent une augmentation de salaire de $600 par année. Le salaire de base actuel est de $4,000.

Les deux organismes syndicaux ont l'intention de demander à leurs membres de retarder leur geste jusqu'à ce que le gouvernement ait fait connaître ses intentions. Le secrétaire-trésorier de l'Association des facteurs, M. F. A. Standing s'attend que le ministre des Finances, M. Walter Gordon, fasse une déclaration la semaine prochaine.

Nécrologie

Mme ALIDA MARION-ARPIN

A Montréal, lundi, est décédée, à l'âge de 76 ans, à la suite d'une longue maladie, Mme Alida Marion-Arpin, autrefois de Lanoraie, comté de Berthier.

Elle laisse un fils, Germain, et une fille, Jeannette.

La dépouille mortelle est exposée au 3503, rue Papineau.

Les funérailles auront lieu jeudi matin à 10 h. à l'église St-Jacques.

Un libera sera chanté à l'église de Lanoraie où aura lieu la sépulture.

Le CN se défend de faire de la discrimination raciale

Le Can